



LA GUERRE D'ALGÉRIE

1^{er} novembre 1954
La TOUSSAINT ROUGE
Les ACCORDS D'EVIAN
18 mars 1962



L'INDEPENDANCE : 3 juillet 1962

En 1954, l'Algérie compte huit millions d'Algériens non français et un million de « Français d'Algérie » (*Pieds-noirs et autochtones juifs naturalisés français*).

Après la crise au sein des mouvements nationalistes algériens et les autorités françaises, un groupe de patriotes se démarque et envisage le passage à la lutte armée en vue de l'indépendance.

La guerre commence le 1^{er} novembre 1954, après la réunion à Alger des six chefs du Front de libération nationale (Algérie) et anciens membres de l'Organisation spéciale, bras armé du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques et aussi responsables du Comité révolutionnaire d'unité et d'action, et après la déclaration du 1er novembre 1954.

L'action armée a été proclamée pendant la nuit dite de la **Toussaint rouge**. Le déclenchement des attentats a été signalé à travers le pays et les premiers attentats eurent lieu dans les Aurès. Les six partagent l'Algérie en 6 Wilayas et le ministre de l'Intérieur François MITTERRAND est dépêché dans la région des Aurès pour dénoncer les attentats dans le même mois.

Les six chefs du FLN

« Groupe des six », chefs du FLN. Photo prise juste avant le déclenchement des hostilités le 1^{er} novembre 1954. Debout, de gauche à droite : **Rabah BITAT**, **Mostefa BEN BOULAÏD**, **Didouche MOURAD** et **Mohamed BOUDIAF**. Assis : **Krim BELKACEM** à gauche, et **Larbi BEN M'HIDI** à droite.



Il s'ensuit une guérilla, des maquis et des affrontements. L'Armée française, qui comprend des unités de supplétifs « musulmans » appelés « Harkis », la Direction de la Surveillance du territoire et la police française s'attaquent au FLN et à ses proches. Le FLN organise alors son combat sur deux fronts. Sur le plan interne, il met en place une résistance à travers sa branche armée, l'Armée de libération nationale qui au début fait face au Mouvement national algérien et à de multiples crises internes. Le Congrès de la Soummam organise le mouvement insurrectionnel et dégage les propriétés de la *Révolution*.

Logo de l'UGTA

L'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et

l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA)

sont créées pour organiser des révoltes en 1956. Tandis que sur le front diplomatique, il engage ses activités sous la supervision du gouvernement provisoire de la République algérienne, qui plaide la cause algérienne et aussi vécut plusieurs crises ; il réussit néanmoins en 1958 à introduire pour la première fois dans

l'agenda des Nations unies la question algérienne, ce qui représenta un franc succès pour la diplomatie algérienne.

Timbre de l'UGEMA



Le conflit fut inscrit dans le cadre du processus de décolonisation qui se déroule après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pour la France, cela concerne entre autres l'Indochine française, Madagascar, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Afrique-Équatoriale française et l'Afrique-Occidentale française. Le cas de l'Algérie se différencie des autres en ce sens qu'elle appartenait officiellement au territoire français, avec un million de citoyens dits « du Premier Collège » (les « Pieds-noirs »), dont certains, les **Juifs d'Algérie** et de huit millions de citoyens du Deuxième Collège (dit les **musulmans**), avant l'arrivée du général DE GAULLE. Ce dernier négociera directement avec les chefs du FLN lors des *accords d'Évian*. DE GAULLE réussit à sauver la République après le putsch des généraux à Alger le **26 avril 1961**.

Le **19 mars 1962**, après la signature du cessez-le-feu, le conflit prend officiellement fin. Un double référendum est organisé le 8 janvier 1961 et le 8 avril 1962 : les Français de métropole se prononcent pour le choix du général DE GAULLE pour les deux. Le 1^{er} juillet 1962, les Algériens votent massivement pour l'indépendance (99,72 % en faveur du « oui »). L'indépendance de l'Algérie est proclamée le **3 juillet 1962**.

Devise : "**L'OAS frappe quand elle veut et où elle veut**" Les événements de la guerre d'Algérie, la déclaration de l'embLème de l'OAS d'indépendance - qui consomme la décolonisation -, le climat de violence générale qui régnait dans les derniers mois de la guerre ou encore des événements traumatisants comme le massacre d'Oran amèneront la plupart des Pieds-noirs à quitter le pays : sur près d'un million, cent cinquante mille partent avant 1962, six cent cinquante et un mille au cours de cette année. Deux-cent mille Pieds noirs sont encore présents après 1962. L'*Organisation de l'armée secrète* - **OAS** - se prononce contre l'indépendance de l'Algérie et commet, à la fin de la guerre, plusieurs attentats meurtriers en Algérie dont 7 000 au plastic contre les biens et 2 000 contre les individus.

[https://fr.wikipedia.org >wiki>Algérie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Algérie)

1er novembre 1954 : le texte intégral de la déclaration du Secrétariat général du FLN

Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1954, le Front de libération nationale algérien diffusait une déclaration portant sur l'insurrection face à l'occupation française.

PEUPLE ALGÉRIEN, MILITANTS DE LA CAUSE NATIONALE,

A vous qui êtes appelés à nous juger (le premier d'une façon générale, les seconds tout particulièrement), notre souci en diffusant la présente proclamation est de vous éclairer sur les raisons profondes qui nous ont poussés à agir en vous exposant notre programme, le sens de notre action, le bien-fondé de nos vues dont le but demeure l'indépendance nationale dans le cadre nord-africain. Notre désir aussi est de vous éviter la confusion que pourraient entretenir l'impérialisme et ses agents administratifs et autres politiciailleurs véreux.

Nous considérons avant tout qu'après des décades de lutte, le mouvement national a atteint sa phase de réalisation. En effet, le but d'un mouvement révolutionnaire étant de créer toutes les conditions d'une action libératrice, nous estimons que, sous ses aspects internes, le peuple est uni derrière le mot d'ordre d'indépendance et d'action et, sous les aspects extérieurs, le climat de détente est favorable pour le règlement des problèmes mineurs, dont le nôtre, avec surtout l'appui diplomatique de nos frères arabo-musulmans. Les événements du Maroc et de Tunisie sont à ce sujet significatifs et marquent profondément le processus de la lutte de libération de l'Afrique du Nord. (Noter : dans ce domaine que nous avons depuis fort longtemps été les précurseurs de l'unité dans l'action, malheureusement jamais réalisée entre les trois pays).

Aujourd'hui, les uns et les autres sont engagés résolument dans cette voie, et nous, relégués à l'arrière, nous subissons le sort de ceux qui sont dépassés. C'est ainsi que notre mouvement national, terrassé par des années d'immobilisme et de routine, mal orienté, privé du soutien indispensable de l'opinion populaire, dépassé par les événements, se désagrège progressivement à la grande satisfaction du colonialisme qui croit avoir remporté la plus grande victoire de sa lutte contre l'avant-garde algérienne.

L'HEURE EST GRAVE !

Devant cette situation qui risque de devenir irréparable, une équipe de jeunes responsables et militants conscients, ralliant autour d'elle la majorité des éléments encore sains et décidés, a jugé le moment venu de sortir le mouvement national de l'impasse où l'ont acculé les luttes de personnes et d'influence, pour le lancer aux côtés des frères marocains et tunisiens dans la véritable lutte révolutionnaire.

Nous tenons à cet effet à préciser que nous sommes indépendants des deux clans qui se disputent le pouvoir. Plaçant l'intérêt national au-dessus de toutes les considérations mesquines et erronées de personnes et prestige, conformément aux principes révolutionnaires, notre action est dirigée uniquement contre le colonialisme, seul ennemi et aveugle, qui s'est toujours refusé à accorder la moindre liberté par des moyens de lutte pacifique.

Ce sont là, nous pensons, des raisons suffisantes qui font que notre mouvement de rénovation se présente sous l'étiquette de **FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE**, se dégageant ainsi de toutes les compromissions possibles et offrant la possibilité à tous les patriotes algériens de toutes les couches sociales, de tous les partis et mouvements purement algériens, de s'intégrer dans la lutte de libération sans aucune autre considération.

Pour préciser, nous retraçons ci-après, les grandes lignes de notre programme politique :

L'Indépendance nationale par :

La restauration de l'état algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques. Le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de races et de confessions.

--OBJECTIFS INTÉRIEURS :

Assainissement politique par la remise du mouvement national révolutionnaire dans sa véritable voie et par l'anéantissement de tous les vestiges de corruption et de réformisme, cause de notre régression actuelle.

Rassemblement et organisation de toutes les énergies saines du peuple algérien pour la liquidation du système colonial.

--OBJECTIFS EXTÉRIEURS :

Internationalisation du problème algérien.

Réalisation de l'Unité nord-africaine dans le cadre naturel arabo-musulman.

Dans le cadre de la charte des Nations unies, affirmation de notre sympathie à l'égard de toutes nations qui appuieraient notre action libératrice.

--MOYENS DE LUTTE :

Conformément aux principes révolutionnaires et comptes tenu des situations intérieure et extérieure, la continuation de la lutte par tous les moyens jusqu'à la réalisation de notre but.

Pour parvenir à ces fins, le Front de libération nationale aura deux tâches essentielles à mener de front et simultanément : une action intérieure tant sur le plan politique que sur le plan de l'action propre, et une action extérieure en vue de faire du problème algérien une réalité pour le monde entier avec l'appui de tous nos alliés naturels.

C'est là une tâche écrasante qui nécessite la mobilisation de toutes les énergies et toutes les ressources nationales. Il est vrai, la lutte sera longue mais l'issue est certaine.

En dernier lieu, afin d'éviter les fausses interprétations et les faux-fuyants, pour prouver notre désir de paix, limiter les pertes en vies humaines et les effusions de sang, nous avançons une plate-forme honorable de discussion aux autorités françaises si ces dernières sont animées de bonne foi et reconnaissent une fois pour toutes aux peuples qu'elles subjuguent le droit de disposer d'eux-mêmes.

La reconnaissance de la nationalité algérienne par une déclaration officielle abrogeant les édits, décrets et lois faisant de l'Algérie une terre française en déni de l'histoire, de la géographie, de la langue, de la religion et des mœurs du peuple algérien.

L'ouverture des négociations avec les porte-parole autorisés du peuple algérien sur les bases de la reconnaissance de la souveraineté algérienne, une et indivisible.

La création d'un climat de confiance par la libération de tous les détenus politiques, la levée de toutes les mesures d'exception et l'arrêt de toute poursuite contre les forces combattantes.

EN CONTREPARTIE :

Les intérêts français, culturels et économiques, honnêtement acquis, seront respectés ainsi que les personnes et les familles.

Tous les français désirant rester en Algérie auront le choix entre leur nationalité et seront de ce fait considérés comme étrangers vis-à-vis des lois en vigueur ou opteront pour la nationalité algérienne et, dans ce cas, seront considérés comme tels en droits et en devoirs.

Les liens entre la France et l'Algérie seront définis et feront l'objet d'un accord entre les deux puissances sur la base de l'égalité et du respect de chacun.

Algérien ! nous t'invitons à méditer notre charte ci-dessus. Ton devoir est de t'y associer pour sauver notre pays et lui rendre sa liberté ; le Front de libération nationale est ton front, sa victoire est la tienne.

Quant à nous, résolus à poursuivre la lutte, sûrs de tes sentiments anti-impérialistes, nous donnons le meilleur de nous-mêmes à la patrie.

Le Secrétariat national du FLN.

Mis à jour par *Jeune Afrique* le 31 octobre 2014

1^{er} novembre 1954 : LA " TOUSSAINT ROUGE "

IL fait exceptionnellement doux à Alger en cette soirée du 31 octobre 1954. Au flanc des collines qui encadrent la rade, les lumières de la ville dessinent leurs arabesques. Les Algérois dorment, comme tout le pays. Demain, 1er novembre, les églises et les cimetières seront pleins.

Jean VAUJOUR

Amar OUAMRANE



1914-2010



1919-1972

Dans son bureau du gouvernement général, un homme veille : Jean VAUJOUR, qui assume la lourde fonction de directeur de la sûreté, est inquiet. Il examine un cylindre épais, en métal grossièrement brasé, bourré de chlorate de potasse et pourvu d'une mèche ; une bombe de fabrication artisanale, en l'occurrence inoffensive. C'est un commissaire d'Oran qui, le matin même, l'a apportée d'Oran. L'engin, M. VAUJOUR le sait par des rapports de police, a été fabriqué à Alger. Et c'est bien ce qui l'inquiète. Le fait qu'on en ait trouvé un autre à 400 kilomètres de distance prouve que quelque chose se prépare sur une vaste échelle.



Il est 23 heures lorsque le haut fonctionnaire décide de regagner son domicile. Une heure plus tard éclatera l'insurrection, organisée par une poignée d'hommes. Elle marquera le début d'une guerre longue de huit années, qui conduira, après bien des soubresauts, des drames et des morts, à l'indépendance de l'Algérie.

C'est aussi un sentiment d'inquiétude qu'éprouve, à une quarantaine de kilomètres de là, un homme tapi dans un fossé, le sergent **Amar OUAMRANE**, l'un des responsables de la rébellion il sait que les moyens dont disposent les nationalistes sont dérisoires. C'est pour cela que son objectif, cette nuit-là, est de piller le dépôt d'armes de la caserne de Boufarik. À *Blida*, un autre commando nourrit un espoir similaire. Dans les deux cas, les rebelles bénéficient de complicités dans les lieux.

La précipitation des groupes chargés de protéger leur retraite va tout faire échouer. Peu avant minuit, des bombes, qui ne devaient sauter qu'à 2 heures du matin, explosent dans les hangars de la coopérative de Boufarik et dans ceux de la Cellunaf, où sont entreposés des stocks d'alfa. L'alerte est donnée. **OUAMRANE** fonce, mais il ne peut s'emparer que des armes du poste de garde. À *Blida*, l'assaut échoue complètement, et c'est le repli, rendu difficile par l'intervention immédiate des militaires français. Un accrochage a lieu, qui fait des morts et des blessés dans les rangs des rebelles.

Quelques armes conquises, des dégâts matériels importants, le bilan, dans cette zone, s'il est loin d'atteindre les résultats escomptés, n'est pas tout à fait négatif pour les conjurés. À Alger, en revanche, les bombes posées devant l'immeuble de la radio, en plein centre de la ville européenne, à l'usine à gaz et au pied de vastes citernes de pétrole sur le port, n'ont fait que peu de bruit. Dans le Nord constantinois, la gendarmerie de Condé-Smendou essuie des coups de feu, mais les attentats restent très limités.

Dans l'*Oranie*, deux fermes sont attaquées, et la gendarmerie de Cassaigne est mitraillée. Un colon, François LAURENT, qui venait chercher du secours, est tué d'une balle dans la tête. Des transformateurs sont endommagés, des poteaux sciés, des fils téléphoniques coupés.

Le préfet **Pierre LAMBERT 1901-1973**, homme énergique, contre - attaque immédiatement. L'état de siège est décrété. Ordre est donné aux soldats et policiers de tirer à vue sur toute personne n'obéissant pas aux sommations. Au matin, le bilan s'élève à huit Algériens tués, dont six porteurs d'armes. Parmi eux, l'un des responsables de la région.

En Kabylie, il n'y a qu'une seule victime, un supplétif musulman. Mais les dégâts matériels sont immenses. Un peu partout, des dépôts de liège et de tabac sont incendiés. Là aussi, casernes et gendarmeries essuient des coups de feu.

Les Aurès s'embrasent

Mais c'est dans les Aurès, ces monts abrupts et désolés qui étirent leurs chaînes au sud de Constantine, que la situation est la plus grave. **Mostefa BEN BOULAÏD**, oui règne sur la zone en maître absolu, dispose de moyens relativement importants. Ses hommes sont nombreux et entraînés. Il reçoit, de plus, le soutien des " bandits d'honneur ", qui, depuis des années, hantent les versants de ces montagnes inhospitalières, fuyant la justice française.



1917-1956

À Khenchela, dans l'après-midi du dimanche, l'équipe de football a livré, avec son mordant habituel, son match dominical. À la sortie des vestiaires, les joueurs se sont rendus à Fontaine-Chaude, d'anciens thermes romains. Ils ont revêtu des tenues militaires, cachées, avec des armes, sous des pierres. Et, dans la nuit, ils participent aux opérations menées contre le bourg. Le transformateur saute. Le commissariat de police est envahi, et trois gardiens de la paix sont dépouillés de leurs armes. Réveillé par les explosions et les coups de feu, le lieutenant DARNAUD, commandant la place, sort pour se rendre compte de ce qui se passe. Il est tué, ainsi qu'un des spahis de garde devant la caserne.

À Batna, deux jeunes du contingent, Pierre AUDAT et Eugène COHET, sont mortellement blessés alors qu'ils montaient la garde devant la caserne du 9^e régiment des chasseurs d'Afrique.

Le commissariat de police de Biskra est attaqué. La gendarmerie de T'Kout, dernier village sur la route menant aux gorges de Tighanimine, est assiégée. Dix gendarmes, quatre femmes et cinq enfants vivent des heures angoissantes avant d'être délivrés. En plein cœur du massif, la petite ville d'Arris, cernée par des bandes rebelles, est coupée du monde.

Tel est le bilan que dressent les responsables, et au premier chef le gouverneur général, Roger LEONARD, aux premières heures de la matinée, au moment où, toujours dans les Aurès, se noue un nouveau drame.

Il est 7 heures du matin lorsque, à 18 kilomètres d'Arris, sur la route venant de Biskra, des hommes de **BEN BOULAÏD** placés en embuscade arrêtent un car. À l'intérieur du véhicule se trouvent, mêlés aux paysans un notable musulman, Hadj SADOK caïd de M'Chouneche un village voisin, et deux instituteurs, Guy MONNEROT et sa femme Jeanne, récemment arrivés de " métropole ", et qui ont été nommés dans un douar perdu, à Tiffelfel. Soudain, une rafale de pistolet mitrailleur le caïd est tué ; le jeune instituteur succombera à ses blessures ; sa femme sera secourue au bout de plusieurs heures.

Ce qui frappe immédiatement tous les esprits dans cette rébellion, c'est sa coordination et son extension à tout le territoire. Le jour même, la radio du Caire annonce les attentats, en donne la liste précise. La plupart des responsables, à Alger et même à Paris, sont convaincus que le coup a été fomenté par l'Égypte. Ils garderont cette conviction durant presque toute la durée de la guerre.

Le Général Paul CHERRIERE 1895-1965

Depuis quelques jours, les autorités s'attendaient en fait à des troubles. Dès le 17 octobre, le commandement avait mobilisé les quelques unités disponibles contre des bandes de " fellaghas " qui venaient de se manifester aux confins algéro-tunisiens, à l'est de Souk-Ahras. Le 27 octobre, le gouverneur général avait remis au Général **Paul CHERRIERE** le commandement interarmées en Algérie pour le maintien de l'ordre. Dans une lettre à **Jacques CHEVALLIER**, maire d'Alger et secrétaire d'État à la guerre, il avait confié ses inquiétudes, et demandé des renforts. La 25e division aéroportée avait été mise en état d'alerte, et pouvait intervenir rapidement.

Le général Cherrière commandait l'armée d'Algérie en novembre 1954. Il sera partisan de la force : « taper un grand coup » afin d'écraser la rébellion dès les premiers jours, et éviter qu'elle ne déborde hors des limites du massif de l'Aurès et de la Kabylie.

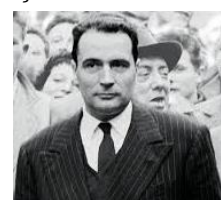


1907-1982



Pour le gouvernement de M. **Pierre MENDES FRANCE**, investi le 18 juin 1954, l'Algérie ne constitue cependant pas une priorité. Dien-Bien-Phu est tombé le 8 mai, et il faut sortir du guêpier indochinois. En Tunisie, les fellaghas tiennent certaines zones et le terrorisme sévit dans les villes. Au Maroc, la déposition de **MOHAMED VI** l'année précédente par le gouvernement **Joseph LANIEL** n'a pas produit - loin de là - les résultats escomptés. Dans ces conditions, on comprend que l'Algérie ne vienne qu'au

François MITTERRAND 1916-1996



second plan des préoccupations officielles. Mais elle n'est pas totalement oubliée. C'est ainsi que le ministre de l'intérieur, M. **François MITTERRAND**, y a effectué, du 16 au 23 octobre, une longue visite. Il a affirmé des intentions généreuses, annonçant un certain nombre de mesures sociales et administratives destinées à faire progresser les musulmans dans la voie de l'égalité avec les Européens.

Il est indéniable que l'investiture de M. **Pierre MENDES-FRANCE** a suscité des espoirs au sein de la communauté arabe. " La politique du gouvernement alors au pouvoir a-t-elle facilité ou gêné votre action ? " a-t-on demandé par la suite à M. **Mohamed BOUDIAF**, l'un des " chefs historiques " de la rébellion. " Incontestablement, elle nous a gênés, a-t-il répondu. Beaucoup de militants nous ont fait valoir qu'une solution pacifique était désormais possible.

Pour notre part, cela nous semblait une profonde illusion. Mais ce sentiment n'en existait pas moins.

Pour les hommes qui ont décidé de prendre les armes, cet obstacle n'était pas, cependant, l'un des plus importants. Ils en avaient eu bien d'autres à surmonter avant de pouvoir passer à l'action, et réaliser cette " Toussaint rouge ".

Une poignée d'hommes

Messali HADJ 1926-1974



C'est au mois de mars 1954 que quelques militants chevronnés, anciens membres d'une organisation clandestine mise en place en 1946 et démantelée par la police en 1950, ont décidé de se regrouper. L'O.S. (Organisation secrète), où ils s'étaient connus, avait été créé sous le couvert d'un parti politique, le *Mouvement pour le triomphe des libertés démocratique* (M.T.L.D.) fondé par **Messali HADJ**, prophète du nationalisme. Elle avait compté jusqu'à quatre mille cinq cents membres. Mais elle n'était jamais vraiment passée à l'action, et son dernier président, **Ahmed BEN BELLA**, s'était réfugié au Caire.



Au début de 1954, seul le M.T.L.D. subsiste. Mais il est divisé en deux clans, les *messalistes* et les *centralistes*, qui s'affrontent sans merci. Les centralistes, ainsi nommés parce que majoritaires au comité central du parti, dénoncent le culte de la personnalité qui entoure **Messali HADJ**, le vieux chef.

Mohamed BOUDIAF **Mostefa BEN BOULAÏD** **Larbi BEN M'HIDI** **Rabah BITAT** **Mourad DIDOUCHE** **Ahmed BEN BELLA** **Hocine AÏT AHMED**



1919-1992



1917-1956



1923-1957



1925-2000



1927-1955



1916-2012



1925-2015

Mohamed KHIDER **Krim BELKACEM**



1912-1967



1922-1970

C'est pour tenter de venir à bout de ces querelles, pour ressouder le parti et le lancer dans l'action, que quelques anciens de l'O.S. ont créé le C.R.U.A., *Comité révolutionnaire d'unité et d'action*. Ces anciens sont, au départ, au nombre de cinq. Il s'agit de **Mohamed BOUDIAF**, **Mostefa BEN BOULAÏD**, **Larbi BEN M'HIDI**, **Rabah BITAT** et **Mourad DIDOUCHE**. Très vite, ils rallient à leur projet la représentation du M.T.L.D. au Caire, composé d'**Ahmed BEN BELLA**, **Hocine AÏT AHMED** et **Mohamed KHIDER**. Puis **Krim BELKACEM** qui tient le maquis en Kabylie depuis 1947, les rejoint à son tour. Ce sont ces neuf hommes qui vont prendre

l'initiative de l'insurrection.

Ils échouent en effet dans leur tentative de réconcilier les deux clans qui s'opposent au sein du M.T.L.D. En juillet, les *messalistes* tiennent un congrès à Hornu, en Belgique. En août, les *centralistes* organisent le leur à Alger. La scission est consommée.

Le 10 octobre, les six membres du C.R.U.A. présents à Alger décident la lutte. Ils sabordent leur comité, qui a échoué dans sa tentative de réunification du mouvement nationaliste, et créent deux organismes, l'un politique, le Front de libération nationale (F.L.N.), l'autre militaire, l'Armée de libération nationale (A.L.N.). La date de l'insurrection est fixée au **lundi 1^{er} novembre** : **Mohamed BOUDIAF** et **Mourad DIDOUCHE** sont chargés de rédiger une proclamation définissant les buts et les moyens du nouveau mouvement.



Deux mois plus tôt, les "six" s'étaient répartis les zones, ou *willayas*, qu'ils venaient de créer. **Mohamed BOUDIAF**, chargé de la coordination et de la liaison avec Le Caire, avait été élu président. Il partira pour la capitale égyptienne le 25 octobre, en emportant la liste des objectifs dont l'attaque a été décidée. De tout cela les autorités françaises ne savent rien. Le C.R.U.A. a réussi à travailler durant des mois dans la clandestinité la plus

complète. Au matin du 1^{er} novembre, la police et l'armée en sont réduites à frapper au hasard. Paradoxalement, ce sont les militants M.T. L.D., *messalistes* et surtout *centralistes*, qui ont refusé de se lancer dans l'action, qui vont faire les premiers frais de la répression.

Le Monde du 2 novembre 1962. Publié le 02 novembre 1974

Daniel JUNQUA Journaliste a été responsable de la rubrique "Maghreb" et correspondant à Alger

« Il n'y aura de la part du gouvernement ni hésitation, ni atermoiement, ni demi-mesure dans les dispositions qu'il prendra pour assurer la sécurité et le respect de la loi. Il n'y aura aucun ménagement contre la sédition, aucun compromis avec elle, chacun ici et là-bas doit le savoir. À la volonté criminelle de quelques hommes doit répondre une répression sans faiblesse car elle est sans injustice. On ne transige pas lorsqu'il s'agit de défendre la paix intérieure de la Nation, l'unité, l'intégrité de la République. Les départements d'Algérie constituent une partie de la République française. Ils sont Français depuis longtemps et d'une manière irrévocable. Leurs populations qui jouissent de la citoyenneté française et sont représentées au Parlement ont d'ailleurs donné dans la paix, comme autrefois dans la guerre, assez de preuves de leur attachement à la France pour que la France, à son tour, ne laisse pas mettre en cause cette unité. Entre elles et la métropole, il n'y a pas de sécession concevable. Jamais la France, aucun gouvernement, aucun Parlement français, quelles qu'en soient d'ailleurs les tendances particulières, ne cédera sur ce principe fondamental. J'affirme qu'aucune comparaison avec la Tunisie ou le Maroc n'est plus fautive, plus dangereuse. Ici c'est la France. »

Pierre MENDES FRANCE Président du Conseil 12/11/1954

Guy PERVILLE : "Terrorisme et guérilla, de la Toussaint rouge à la tragédie des harkis"

La guerre d'Algérie est trop souvent considérée d'une manière unilatérale. Il faut, au contraire, si l'on veut la comprendre historiquement, analyser l'interdépendance des comportements des deux camps, et l'engrenage des violences qui en est résulté.

Qui a commencé ? Incontestablement le FLN, le 1^{er} novembre 1954. Il n'en est pas moins vrai que celui-ci considérait son initiative comme une juste réponse à la violence et à l'injustice du régime colonial établi par la force depuis 1830, et à l'impossibilité d'une émancipation pacifique. Mais la recherche du premier responsable de la première violence est vaine.

Le FLN avait prémédité son insurrection, et décidé de recourir à "*tous les moyens*". Parmi ceux-ci, les partisans de l'Algérie française ont attribué un rôle privilégié à la terreur.

Il faut nuancer ce jugement, en distinguant trois moyens principaux :

- la propagande, faisant appel aux sentiments religieux et patriotiques des Algériens musulmans ;
- le terrorisme interne, visant à éliminer les "traîtres" et à les déshonorer ;
- le terrorisme externe, s'en prenant à n'importe quel Européen (et pas seulement à des "colonialistes") afin de provoquer, par des attentats aveugles, des représailles aveugles susceptibles de rassembler le peuple algérien autour du FLN.

Ces méthodes ont produit en partie les résultats attendus, mais elles ont également suscité des oppositions, qui ont fait de la guerre d'Algérie une guerre civile autant qu'une guerre étrangère. D'abord une guerre civile entre Algériens, à cause de la lutte fratricide entre le FLN et son rival messaliste, le MNA, mais surtout à cause des "Français musulmans" qui ont toujours été plus nombreux du côté français que les combattants de l'ALN à un moment donné (même si le renouvellement des effectifs de ces derniers malgré leurs très lourdes pertes a équilibré le nombre des Algériens musulmans engagés dans les deux camps).

Le nom de "harki", étendu abusivement d'une catégorie de supplétifs à l'ensemble des soldats et auxiliaires musulmans algériens de l'armée française, évoque aujourd'hui plusieurs images contradictoires (un "*magma*" peu motivé selon de GAULLE, un traître féroce contre ses frères selon le FLN, ou un patriote français exemplaire), fondées sur la généralisation contestable de cas particuliers, et ne comportant qu'une part de vérité. Selon le colonel Paul SCHOEN*, leurs motivations principales étaient, par ordre de fréquence décroissante : **Le colonel Paul SCHOEN en Algérie**

- la solde, attrait non négligeable dans des régions déjà très pauvres, où la guerre détériorait davantage les conditions de vie ;
- le désir de se défendre et de se venger des injustices du FLN, conformément aux mœurs ancestrales du peuple algérien ;
- la fidélité à la France ou à des Français, résultat d'un siècle de coexistence.



Recrutés massivement par les autorités françaises pour tenir l'Algérie et pour contester la représentativité du FLN, ils furent démobilisés et désarmés quand le changement de politique de la France les rendit inutiles et embarrassants. La déclaration des garanties, contenue dans les accords d'Evian, ne suffit pas à les protéger après le cessez-le-feu et surtout après l'indépendance, contre une vague d'arrestations, de tortures et de massacres, dont le bilan reste très difficile à établir exactement.

D'autre part, la guerre d'Algérie fut aussi une guerre civile entre "Algériens", dans la mesure où la masse des Français d'Algérie (y compris les juifs Algériens) refusa de croire aux promesses du FLN (démenties par son terrorisme) et voulut rester française dans une Algérie française. Elle fut aussi une guerre civile entre Français, dans la mesure où cette volonté des Français d'Algérie les conduisit à refuser le revirement de la politique gouvernementale (approuvée par la masse des Français de France) vers la recherche d'une solution négociée avec le FLN donnant satisfaction à ses revendications.

Ainsi, ce double refus entraîna la grande majorité des Français d'Algérie à soutenir l'OAS, dont le terrorisme de plus en plus sanglant - inspiré par celui du FLN - provoqua des représailles (attentats et surtout enlèvements) de moins en moins sélectives, qui déclenchèrent directement leur exode massif vers la France, que l'anarchie des premiers mois de l'indépendance rendit ensuite irréversible.

On ne saurait invoquer à la fois le "devoir de mémoire" pour les "bonnes" victimes, et le "devoir d'oubli" pour les "mauvaises".

Contre la sélectivité des mémoires partisans, il appartient aux historiens de tenir compte de toutes les victimes, et d'expliquer également leur sort tragique.

*Le colonel **Paul SCHCEN 1900-1984** fut avant 1954, et au début de la guerre d'Algérie, le spécialiste des Affaires musulmanes du gouverneur général. Connu pour son libéralisme selon l'historien AGERON, il avait de nombreuses et confiantes relations dans les milieux arabes et kabyles et était soucieux de l'avenir de l'Algérie. Parmi les militaires, le seul à être véritablement inquiet est le colonel SCHOEN. Type même de l'officier des affaires indigènes, parlant couramment arabe, kabyle et quelques autres dialectes, SCHOEN, après un long séjour au Maroc, dirige à ALGER le service des liaisons Nord-africaines, parallèle au 2^{ème} Bureau.

Depuis des années il déplore la sous-administration, le truquage des élections, la disparition de l'armée d'Afrique, l'effondrement du service de renseignements. Mais, au Gouvernement général, il fait figure de Cassandre, de « vieux bédouin de l'époque de Lawrence ».

Ses mises en garde, ses avertissements agacent et sont par trop en contradiction avec les rapports des préfets et des administrateurs. Pourtant, en mai, le bulletin mensuel des liaisons nord-africaines a tiré une fois de plus la sonnette d'alarme.

Il révèle l'existence d'un nouveau courant d'opposition, cite des extraits d'un tract : Position du militaire devant la crise actuelle. Surtout, il annonce la création d'un « Comité Révolutionnaire pour l'Unité et l'Action (CRUA), véritable instrument révolutionnaire et efficace qui doit, aux côtés des partis frères du Maroc et de la Tunisie, hâter la destruction du colonialisme français...

A part cette voix discordante, la paix règne dans les hautes sphères militaires.

Atteint par la limite d'âge de son grade en 1957, il poursuivit son action en faveur des musulmans, d'abord en Algérie puis en métropole.

Thème de la conférence du 21/02/2002 : *"Terrorisme et guérilla : de la Toussaint rouge à la tragédie des harkis"*

Guy PERVILLE est historien. Il enseigne à l'université Toulouse-II.

L'action des officiers S.A.S., des médecins, des assistantes sociales, des instituteurs, des chefs de chantier, permet aux populations, nous dit-on, " de comparer le régime concussionnaire caïdal jusque-là officieusement toléré avec le dévouement et l'efficiencie des œuvres de l'armée "

« Métropolitain, ancien officier des affaires algériennes, père d'un lieutenant chef de S.A.S. mort au champ d'honneur, me sera-t-il permis d'apporter quelques nuances à ce jugement un peu sommaire ?

Le " bakchich " * - c'est bien connu - a toujours été l'une des plaies de l'Algérie française. Le mot et la chose avaient été hérités du régime turc. Mais " épices " et " bénéfiques " n'étaient-ils pas chez nous de tradition sous l'Ancien Régime ? " Commissions ", " pots-de-vin ", " dessous de table ", ont-ils entièrement disparu en métropole ? L'armée elle-même n'a-t-elle pas été parfois contaminée ? »

*Le **Bakchich** est un terme utilisé en français pour décrire certaines formes de corruption par pot-de-vin.

Colonel **Paul SCHOEN** *Bakchich en Algérie* Publié le 22 juillet 1959

--La fin tragique de certains militants nationalistes algériens, initiateurs de l'insurrection et membres du Front de libération nationale (FLN)

Mohamed BOUDIAF :

Fonctionnaire de profession, membre fondateur du Front de libération nationale (FLN), un des chefs de la guerre d'indépendance algérienne et membre du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), au poste de ministre d'État de 1958 à 1961 puis vice-président jusqu'en 1962, il entre en opposition contre les premiers régimes mis en place à l'indépendance de son pays, et s'exile durant près de 28 ans au Maroc. Rappelé en Algérie en 1992 en pleine crise politique marquée par la dissolution de l'APN, la proclamation de l'état d'urgence puis la démission du président Chadli BENDJEDID le 11 janvier 1992, il participe à la création du Haut Comité d'État de cinq membres dont il est élu président et chef de l'État le 16 janvier 1992.

Il est assassiné quelques mois plus tard lors d'une conférence des cadres à Annaba le 29 juin 1992.

Mostefa BEN BOULAÏD

Né le 5 février 1917, Mostefa BEN BOULAÏD est issu d'une famille chaouie aisée d'Arris, chef-lieu de la commune mixte de l'Aurès.

En 1939, il accomplit le service militaire obligatoire et est mobilisé durant la Seconde Guerre mondiale. En 1944, il se distingue par son courage pendant la campagne d'Italie, ce qui lui vaut la médaille militaire et la croix de guerre 1939-1945.

Il joue un rôle important dans l'Organisation spéciale (OS), branche armée clandestine du parti (MTLD), à l'intérieur de laquelle il mène une intense activité de formation politique et militaire des jeunes. Il commence à se procurer des armes en les achetant avec ses propres deniers et participe à l'hébergement des militants pourchassés par les autorités. Il supervise personnellement la distribution des armes à ces militants.

En octobre 1954, lorsque le CRUA devient le Front de libération nationale (FLN), il est l'un des membres du « Comité des six » chefs insurrectionnels.

Il est arrêté le 11 février 1955 en Tunisie, condamné à mort par le tribunal de Constantine, il est incarcéré à la prison centrale de Constantine. Il s'en évade en novembre 1955 avec plusieurs autres détenus.

Revenu dans le maquis, Mostefa BEN BOULAÏD est tué le 22 mars 1956 avec un de ses proches collaborateurs, *Abdelhamid LAMRANI* (le frère de *Laid LAMRANI*) à la suite de l'explosion d'un poste radio piégé parachuté par l'armée française.

Mohamed Larbi BEN M'HIDI

Né en 1923 à Aïn M'lila dans l'actuelle wilaya d'Oum El Bouaghi et mort assassiné en 1957 à Alger, est un militant nationaliste algérien, membre du PPA, puis du MTLD, un des fondateurs du FLN en 1954, puis combattant pendant la guerre d'Algérie (1954-1962). Arrêté en février 1957, il est torturé et exécuté sans jugement par l'armée française durant la bataille d'Alger.

Il est considéré comme un héros de la « Révolution algérienne » et en Algérie, son nom a été attribué à plusieurs lieux et édifices institutionnels.

Didouche MOURAD

Né le 13 juillet 1927 à Alger et mort au combat le 18 janvier 1955 à Condé-Smendou (actuelle Zighoud Youcef, wilaya de Constantine), est un militant nationaliste algérien, un des six fondateurs du Front de libération nationale (FLN) en 1954 et un combattant de la guerre d'indépendance (1954-1962).

Mohamed KHIDER

Né le 12 mars 1912, le 3 janvier 1967, Mohamed KHIDER, l'un des neuf chefs historiques de la révolution algérienne, est abattu à Madrid. Après avoir rallié le président Ahmed BEN BELLA à l'indépendance, il s'en était rapidement éloigné. Dès 1963, il démissionna de son poste de secrétaire général et de trésorier du Front de libération nationale (FLN), puis quitta l'Algérie tout en gardant le contrôle du « trésor du FLN », qu'il mit à disposition des opposants au nouveau régime. *Tarik KHIDER* s'appuie sur les notes de son père pour relater cette histoire : enfance pauvre à la casbah d'Alger, militantisme au Parti du peuple algérien (PPA), puis accession aux responsabilités aux côtés d'*Hocine AÏT-AHMED* (qui était également son beau-frère). L'auteur décortique aussi les dossiers des enquêteurs et nomme l'assassin, un truand lié à l'attaché culturel de l'ambassade d'Algérie à Madrid. Tout indique que le président Houari BOUMEDIENE ordonna à la Sécurité militaire cette élimination physique qui procède, depuis l'assassinat du leader nationaliste *Abane RAMDANE* en 1957, de la panoplie des moyens utilisés par le FLN pour régler les conflits politiques internes.

Krim BELKACEM

Surnommé "le lion des djebels" est né le 15 décembre 1922 à Aït Yahia Moussa, dans la région de Kabylie, en Algérie. Le 18 octobre 1970, Krim BELKACEM a été retrouvé étranglé par sa cravate dans une chambre d'hôtel à Francfort. Il fut enterré dans le carré musulman de la ville allemande. Le 24 octobre 1984, son corps a été rapatrié et enterré au « carré des Martyrs » au cimetière d'El Alia, à Alger.

Le fils du héros de la guerre de libération nationale avait cité plusieurs noms de personnalités impliquées, selon lui, dans l'assassinat de son père. Notamment un certain *Mahfoudh Abadou*, *Ousselimani* un neveu de *Abane Ramdane*, et *Bouhouche*.

Lors de la célébration du 51^e anniversaire de son assassinat, son fils revient avec de nouvelles révélations. Ahmed Krim rappelle qu'il y avait « complicité et trahison » dans l'assassinat de son père. Il témoigne que son père s'interrogeait sur l'attitude « les autorités françaises à son égard » quelques jours avant son assassinat.

Abane RAMDANE



Né le 10 juin 1920 à Azouza dans la commune de Larbaâ Nath Irathen dans l'actuelle wilaya de Tizi Ouzou. Abane RAMDANE est un militant politique et révolutionnaire algérien, ayant joué un rôle déterminant dans l'organisation de la lutte indépendantiste lors de la guerre d'Algérie. Souvent considéré comme le dirigeant le plus politique du Front de libération nationale (FLN), il est surnommé « l'architecte de la révolution ». Abane RAMDANE a su regrouper et unir au sein du FLN l'ensemble des courants politiques pour lutter contre la domination française. Principal organisateur du congrès de la Soummam, il trace les grandes lignes du mouvement révolutionnaire consistant à créer un Etat dans

lequel l'élément politique l'emporte sur l'élément militaire, et a opté pour le pluralisme politique et linguistique en Algérie.

Il meurt assassiné en décembre 1957 au Maroc sur fond de querelles de pouvoir au sein du FLN

Sources diverses : **Wikipedia**

Arezki METREF écrivain, poète et journaliste algérien. **Merzouk ABDELAZIZ** traducteur, journaliste et rédacteur à Algérie360.com

Allocution de François MITTERRAND, ministre de l'intérieur de la Quatrième République, sur la "Toussaint sanglante"

« Il y a deux mois, la catastrophe d'Orléansville frappait l'Algérie et avec elle, la Nation française toute entière. Contre les rigueurs de la nature, les hommes s'unissaient, un grand mouvement de solidarité apportait à chacun un peu de consolation et beaucoup d'espérance. Mais voici qu'aujourd'hui, par la volonté de quelques-uns, un nouveau drame atteint les trois départements d'Algérie. Pendant la nuit du 31 octobre au 1er novembre, on a tué, incendié, provoqué l'émeute et le désordre, et pourquoi ? Pourquoi donc furent-ils abattus ce jeune instituteur et sa femme, qui devaient le lendemain commencer leur belle et difficile mission au cœur même de l'Aurès ? Ils venaient apporter aux enfants algériens les leçons d'une vieille et haute culture, en même temps que les richesses d'un cœur fraternel. Que cherchaient donc leurs assassins ? Voulaient-ils aussi, en abattant le caïd de M'Chouneche, Ben HADJ SADOK qui retournait à son poste de responsabilité, crier leur hostilité contre les anciens combattants de l'armée ; ces anciens combattants qui fournissent tant de cadres, courageux et utiles à l'administration. Qu'a-t-on voulu prouver en tirant à bout portant sur ces jeunes soldats qui montaient la garde d'un casernement ? Crimes odieux contre d'innocentes victimes, crimes absurdes et qui seront châtiés, car celui qui emploie de tels moyens doit savoir qu'il sera frappé à son tour. En s'attaquant à nos compatriotes algériens, les meurtriers et les émeutiers ont dressé contre eux la force française.

Cette force défendra la justice en maintenant l'unité nationale, en protégeant ceux qui travaillent et ceux qui peinent, en rétablissant la paix civile. Appuyée sur la volonté de concorde et de progrès de l'immense majorité du peuple, elle interdira aux agitateurs, le plus souvent recrutés à l'étranger, la poursuite d'une œuvre de destruction. Si les meneurs ont voulu alerter l'opinion internationale, à la veille d'une session des Nations Unies, ils ont eu tort.

L'Algérie, c'est la France, et la France ne reconnaîtra pas chez elle d'autre autorité que la sienne. Le seul arbitre des différends entre les citoyens, c'est l'État. Le seul responsable de l'ordre, c'est l'État. Et il ne peut y avoir d'autre juge que lui et d'autre autorité que la sienne lorsque l'unité nationale est en jeu. Les meneurs ont-ils cru que l'opinion française se diviserait et finalement les laisserait agir à leur guise ? Ils ont alors oublié que derrière le Gouvernement, tous les Français, qu'ils soient de la métropole ou de l'Algérie se grouperaient pour défendre le bien commun, la terre commune, la République, enfin. Ou bien, ont-ils obéi par irréflexion aux mots d'ordre de ces étrangers sans scrupule qui, chez eux, ne sont capables ni de sauvegarder l'ordre, ni de créer la prospérité, ni d'élever le niveau de vie des travailleurs, ni d'abattre les injustices. S'ils sont alors sacrifiés, sauront-ils pour quelle cause, et se rendent-ils compte qu'on les trompe au bénéfice d'intérêts qui ne sont pas les leurs ? Peut-être aussi, ces meneurs ont-ils compris que la politique d'égalité et de progrès poursuivie par le Gouvernement de la France allait permettre à tous les Algériens de se réconcilier dans une œuvre commune, ils ont voulu empêcher cela ! Le terrain qui leur convient, c'est la haine et c'est la misère. Une politique de démocratie sociale, voulue et mise en œuvre par le Gouvernement, voilà donc ce que craignaient avant tout les séparatistes. Pressés d'agir, ils ont voulu leur nuit sanglante. Et cependant, ils n'ont réussi qu'à fortifier encore notre résolution.

En effet, le Gouvernement a tout de suite pris la décision, toutes les décisions nécessaires.

Des renforts militaires ont été envoyés et répartis là où cela était utile. Sur tout le territoire algérien, armée et police ont resserré leur réseau de surveillance et de contrôle. Un parti qui a choisi la lutte armée contre la Nation a été dissous.

De nombreux chefs de bandes ont été arrêtés.

Chaque jour verra l'autorité de l'État s'affirmer davantage.

Qu'on ne croie pas non plus que les menaces et l'agitation affaibliront notre volonté de conduire le peuple d'Algérie vers des étapes nouvelles afin que son statut entre de plus en plus dans les faits. Investissements et grands travaux, formations professionnelles, fonction publique, décentralisation administrative, multiplication des collectivités locales de plein exercice seront l'objet de prochaines mesures. Déjà, l'augmentation des bas salaires a été décrétée, un grand effort sera fait pour améliorer la condition des travailleurs algériens en France.

Tout cela, je l'ai dit récemment encore à l'Assemblée Algérienne. Avec le concours des élus parlementaires, des délégués à cette Assemblée, des conseillers généraux, des maires, des présidents de djemaa et de centres municipaux, l'œuvre sera poursuivie sans relâche. Nous ne nous laisserons pas détourner de nos objectifs.

Il nous suffit pour cela de mesurer d'un regard l'étendue du chemin déjà parcouru par l'Algérie. Il nous suffit également de pouvoir compter en toute certitude sur la libre et entière adhésion des populations musulmanes qui n'a jamais cessé de se manifester dans les rudes épreuves, et en particulier au cours de ces derniers jours. Que la fête du Mouloud, que tous les musulmans du monde s'apprentent à célébrer avec une égale ferveur et une même espérance, soit placée pour nos compatriotes d'Algérie sous le signe des grands principes spirituels où se rejoignent du fond de l'histoire les idéaux qui animent pour jamais les membres inséparables de la Communauté Française.

Et que tous sachent que lorsque le danger menace, l'unité des citoyens, la force de la loi, la grandeur de la République sauront toujours rester maîtresses du destin de la France ».

François MITTERRAND le 07 novembre 1954

Nota Bene : Dans son allocution radiophonique, François MITTERRAND ne se contente pas de condamner les assassinats commis par le FLN. Il affirme la volonté du gouvernement de réprimer sévèrement l'insurrection tout en œuvrant à davantage d'égalité entre l'ensemble des habitants de l'Algérie. La promesse de ces réformes à venir ne résiste ni aux oppositions conservatrices du lobby colonial ni à l'engrenage de la guerre. Pierre MENDES FRANCE et ses ministres sont mis en minorité à l'Assemblée Nationale le 5 février 1955 et doivent quitter le pouvoir.

La position de François MITTERRAND, comme celle de nombreux Français, sur les rapports entre l'Algérie et la France évolue au cours de la guerre. D'abord favorable à l'assimilation, il défend ensuite une solution fédéraliste avant d'accepter l'idée de l'indépendance.

Victor DELAPORTE agrégé d'histoire et auteur d'une thèse : « *Défendre l'Algérie française de 1954 au début des années 1970. Trajectoires des acteurs et dynamiques militantes pro-Algérie française* »

Ce ne sont pas les rebelles qui créent les problèmes du monde, mais les problèmes du monde qui créent des rebelles. La révolte, c'est la vie, la soumission c'est la mort.

Ricardo Flores Magon 1873-1922 Réformateur du Mexique et anarchiste

L'absence d'itinéraire abolit la notion du temps

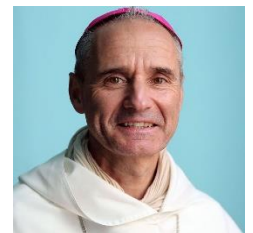
Kateb YACINE 1929-1989 Ecrivain algérien

1954-1988 L'engagement humaniste et algérien du cardinal Léon-Etienne DUVAL, figure majeure de l'Eglise d'Algérie

Le rayonnement de "Mohamed" DUVAL est tel que certains Algériens souhaitent voir leur pays « S'approprier son image afin qu'il fasse partie de son patrimoine culturel, religieux et humaniste. »

Cardinal Léon-Etienne DUVAL 1903-1996

Dès la **mi-décembre 1954**, devenu entre-temps archevêque d'Alger, il est informé par de jeunes militaires français, ainsi que par Me Amar BENTOUMI, des cas de tortures. Il en réfère au général CHERRIERE, Commandant en chef interarmées. Accueil très courtois, confiera-t-il, mais sans effets. C'est alors que, le **17 janvier 1955**, il prend l'initiative d'une déclaration publique, dans laquelle il condamne formellement ces pratiques. Communiquée à la presse et lue dans toutes les églises, cette déclaration sera également adressée au Garde des Sceaux et Ministre de la Justice, à Paris. Elle sera même commentée, tant à l'Assemblée nationale française, à Paris, qu'à l'Assemblée algérienne, à Alger.



Cette dénonciation ne sera pas unique. Elle sera sans cesse réitérée : lettre au général LORILLOT, le **15 septembre 1956** ; au Ministre Résident LACOSTE, le **15 février 1957** ; au général de GAULLE, le **25 novembre 1958** ; à Paul DELOUVRIER Délégué général, le **10 août 1959** ; et même, bien plus tard, au Président BOUMEDIENNE, en **avril 1966**, lors des arrestations de *Hocine ZEHOUANE*, *Bachir HADJ ALI*, *Mohammed HARBI*, *Jacques SALOR*, *William SPORTISSE*.

Dès avril **1956**, les risques devenant réels de voir les affrontements entre communautés dériver en guerre de religions, il multiplie les mises en garde : « **Il est indispensable que, chrétiens, on ne néglige rien pour ôter au douloureux conflit dont l'Algérie est le théâtre, tout caractère racial ou religieux. Il y va de milliers d'innocents, tant chrétiens que musulmans.** » – Et c'est avec la plus grande vigueur qu'il met en garde sa communauté, déclarant : « **Le blocage entre le spirituel et le temporel, dans le présent comme dans l'avenir, est source de dégâts considérables dans les esprits et dans les consciences.** »

Il n'est pas sans importance de noter combien ce même « blocage » est écarté par la « Plate-forme », dite de la Soummam, présidée en août 1956, par Larbi BEN M'HIDI et Ramdane ABANE : « **La Révolution algérienne, y était-il déclaré, n'est pas une guerre de religion. Sa ligne de démarcation ne passe pas entre les communautés religieuses qui peuplent l'Algérie, mais entre, d'une part, les partisans de la liberté, de la justice, de la dignité humaine et, d'autre part, les colonialistes et leurs soutiens, quelle que soit leur religion ou leur condition sociale.** »

Parallèlement à ces condamnations et mises en garde, Mgr DUVAL lance des appels au dialogue, à la « **rencontre amicale entre les individus et les groupes, à tous les échelons des responsabilités sociales et civiques** ». Appels, plus précisément, « **à l'accession de tous les éléments de la population aux divers degrés de la culture, à l'exercice des responsabilités civiques et aux charges de la fonction publique... droit à l'autodétermination.** » Appels au « **respect de la dignité de toute personne humaine, quelle qu'elle soit, en qui il faut voir l'empreinte de Dieu** » – « **Il est nécessaire de le proclamer, lançait-il, si les droits de l'homme ne sont pas universels, ils sont un mensonge. Si les droits de l'homme ne sont pas un absolu, ils ne sont rien.** »

Le cadre étroit de cette communication ne permet guère de passer en revue toutes les prises de positions de Mgr DUVAL. Retenons, toutefois, ses appels « **aux nations favorisées** », dès 1963, pour une aide de leur part, non seulement à l'Algérie, mais à l'ensemble des pays en voie de développement : « **Aide efficace, désintéressée, respectueuse de leur autonomie... car seuls juges de leurs décisions** ». - Autre appel, en mai 1966, en faveur des émigrés, alors nombreux à s'être installés à l'étranger : « **Leur travail n'est pas une marchandise... Est-ce qu'on a égard à leurs personnes ? Avoir égard, c'est se préoccuper de leur réserver un accueil fraternel... Combien il est souhaitable qu'ils emportent de leur séjour en Europe une qualification qui leur permette d'être des facteurs de progrès dans leur pays.** »

Pour rappel, concernant sa propre personne, la nationalité algérienne lui est accordée par le Ministère de la Justice, le 11 février 1965 ; et il est élevé à la dignité de cardinal par le Vatican, le 22 de ce même mois.

Denis GONZALES Dans *Confluences Méditerranée* 2013/4 (N° 87), pages 183 à 191

1955–1957 : Des années terribles pour l'Algérie, les attaques du F.L.N., Jacques MASSU et la pratique de la "gégène"*

1955-1957 sont des années terribles pour l'Algérie. Les pieds noirs vivent dans une angoisse collective et permanente.

L'affrontement déjoué en novembre 1956, contre l'usine à gaz d'Alger où un militant communiste, Fernand YVETON**, s'apprêtait à déposer une bombe à retardement leur a fait conscience que le terrorisme est désormais partout. Les attaques contre la population européenne ensanglantent toute l'Algérie. Le Front de libération nationale ne vise que les civils. Yacéf SAADI et son réseau de poseurs de bombes ainsi que Larbi Ben M'HIDI qui marque ses victimes au tampon encreur du FLN font régner la terreur. Jean-Paul SARTRE la justifiera en écrivant :

« **Abattre un Européen, c'est faire d'une pierre deux coups, supprimer en même temps un oppresseur et un opprimé : restent un homme mort et un homme libre.**¹ »

Chaque mois, dans Alger, plusieurs dizaines de pieds noirs tombent sur les balles du FLN qui tue au hasard dans la population. Les baigneurs sur les plages, les passagers aux arrêts de bus sont mitraillés, les bombes explosent dans les églises, les bars, les dancings, les cinémas, les stades, les trains, les autocars... Partout dans le pays, on grillage terrasses et fenêtres pour se protéger des lancers de grenade. A chaque explosion ou mitraillage, des enfants sont touchés. Morts. Ou amputés : un bras, une jambe, les deux parfois. C'est l'horreur. Dans le bled, les épouvantables massacres des populations musulmanes accusées d'être profrançaises se multiplient : enfants, femmes, vieillards gisent, la gorge tranchée, dans les rues des villages. Les musulmans qui fument ou qui fréquentent les cafés européens ont le nez et les lèvres sectionnés au rasoir.



ALI CHEKKAL



A Paris, le **29 mai 1957**, le Front de libération nationale assassine Ali CHEKKAL***, l'ancien président de l'Assemblée algérienne. Il tue des policiers, se livre à des règlements de comptes avec d'autres nationalistes algériens appartenant à une mouvance moins radicale : les « **messalistes** » du mouvement national algérien de Messali HADJ. Au **20 mars 1962**, le bilan de huit ans de guerre interne FLN-MNA totalisera près de 10 000 morts et 25 000 blessés.

L'armée française, la police réagissent par des opérations violentes. Jacques MASSU, un des seuls généraux de l'époque se déclarant gaulliste, ne fait pas dans le détail :

« On m'avait demandé d'aller vite. Il fallait secouer les gens pour avoir du renseignement. »

Il s'agit d'une guerre difficile contre un adversaire sans uniforme, un ennemi sans visage, une femme, un enfant parfois. Le patron de la 10^{ème} Division parachutiste conduit une répression brutale contre le terrorisme. Barrages, contrôles, perquisitions, rafles. Les grèves sont brisées, les petits commerçants musulmans qui appliquent – souvent par crainte – les consignes du FLN en fermant leurs boutiques ont leur rideau de fer arraché par les jeeps des militaires. Des scènes de pillage s'ensuivent. La casbah d'Alger est entourée de barbelés. Les paras, les zouaves, les tirailleurs sont partout. Certains procédés utilisés par des unités opérationnelles sont dénoncés par la police.

« J'ai découvert la "gégène" en 1955 alors que j'étais inspecteur des forces aéroportées, admettra MASSU. Un jour dans le Constantinois, je tombe sur un colonel entrain d'interroger un prisonnier en employant cette méthode. J'ai trouvé cela étrange, mais quand j'ai pu constater un an et demi plus tard l'efficacité de la "gégène". J'ai choisi de couvrir cet officier, voire d'encourager mes colonels à suivre son exemple. Je ne l'ai pas fait par plaisir ou sadisme mais par pragmatisme. Dans la mesure où la "gégène" n'entraînait pas des souffrances ou des séquelles importantes – Je le sais puisque j'ai demandé un jour à ce qu'on la pratique sur moi --, dans la mesure où elle permet de nombreuses fois de découvrir des bombes et de les désamorcer avant leur explosion, dans la mesure où sa seule vision par un officier fellagha permettait souvent d'avoir des informations vitales... »



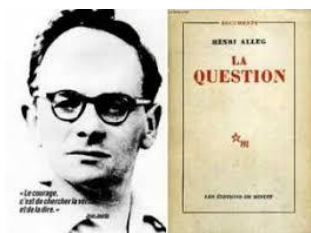
La "gégène"

Ce que j'ai trouvé scandaleux, c'est que les bonnes âmes hurlant contre cette méthode pour des raisons « morales » se taisaient devant les massacres d'hommes, de femmes et d'enfants, pieds-noirs ou Arabes, civile et militaires, victimes des attentats du FLN. Quant à se faire traiter de "nazis" ou de "SS", je trouvais cela d'autant plus injuste et déplacé que, pour mes officiers, il y avait un certain nombre qui avaient été déportés en camp de concentration. »

La torture fait la une des médias. Journalistes, écrivains, éditeurs s'engagent :

Dans *France-Observateur*, l'ancêtre du *Nouvel obs*, le journaliste de gauche Claude BOURDET interpelle le socialiste Guy MOLLET dans un article intitulé : **Votre Gestapo**. Jérôme LANDON, le directeur des éditions *de Minuit*, publie *La Question***** d'Henri ALLEG, directeur du quotidien communiste interdit *Alger Républicain*, qui après une rocambolesque évasion d'un hôpital cellulaire s'est réfugié à Moscou où il travaille pour la *Pravda*.

Le livre témoignage d'Henri ALLEG Dans ce petit ouvrage à charge contre l'armée française, ALLEG, arrêté pour son soutien aux réseaux du FLN accuse les parachutistes de commettre des actes de torture et il décrit les méthodes utilisées. Paul TEITGEN, le secrétaire général de la Police d'Alger, démissionne en protestations contre ces pratiques.



Le général parachutiste Paris de La BOLLARDIERE proteste également et demande à être relevé de ses fonctions. Il est condamné à soixante jours de forteresse. L'aumônier-baroudeur de la 10^{ème} Division parachutiste explique au contraire que :

« Pour lutter efficacement contre la guerre révolutionnaire, on doit impérativement utiliser ses méthodes. »

Dans *La Question*, Henri ALLEG raconte sa période de détention et les sévices qu'il y a subis, en pleine guerre d'Algérie.

Le livre s'ouvre avec la formule : « En attaquant les Français corrompus, c'est la France que je défends. » Il y accuse nommément André CHARBONNIER et Philippe ERULIN d'être les principaux auteurs de sa torture, ainsi que ses complices subalternes. Roger FAULQUES est également présent à un moment de ses interrogatoires, se vantant d'être « *le fameux capitaine SS* ». Jacques MASSU, au travers de son aide de camp le lieutenant MAZZA, est cité, mais n'est pas présent.

Henri ALLEG fait dire à l'un de ces officiers :

« Tu vas parler ! Tout le monde doit parler ici ! On a fait la guerre en Indochine, ça nous a servi pour vous connaître. Ici, c'est la Gestapo ! Tu connais la Gestapo ? Puis, ironique : Tu as fait des articles sur les tortures, hein, salaud ! Eh bien ! maintenant, c'est la 10^e D.P., qui les fait sur toi. »

***Gégène** est un terme de l'argot militaire français, désignant un générateur électrique portatif dont l'utilisation première est d'alimenter les radiotéléphones portatifs de campagne. La gégène fut utilisée pour torturer des personnes en leur appliquant les électrodes afin de faire circuler un courant électrique entre diverses parties du corps.

****Fernand IVETON**, ouvrier pied-noir et anticolonialiste convaincu, rejoint le FLN dans les années 1950. En 1956, le jeune militant tente de faire sauter une bombe dans un local de son usine, après le départ des ouvriers. Dénoncé et arrêté, il fut le seul Européen guillotiné pendant la guerre d'Algérie.

*****Ali CHEKKAL**, quelques instants après René Coty, sortait du stade de Colombes où il venait d'assister à la finale de la Coupe de France de football. Ali CHEKKAL, ancien vice-président de l'Assemblée algérienne, a été assassiné d'un coup de revolver par un jeune Algérien. L'assassin, Mohammed Ben SADOK, 27 ans, a été appréhendé.

Le meurtrier, conduit au quai des orfèvres, a fini par reconnaître qu'il appartenait au FLN et déclaré qu'il avait voulu tuer le "dernier ami musulman des français".

******La QUESTION** : L'avocat Roland RAPPAPORT raconte comment le manuscrit (écrit sur du papier toilette) du livre d'Henri ALLEG paru aux éditions de Minuit en 1958 fut sorti de la prison de Barberousse à Alger, feuille après feuille, à l'automne 1957. La publication de *La Question* a été considérée au printemps 1958 comme une "participation à une entreprise de démoralisation de l'armée ayant pour objet de nuire à la Défense Nationale". Un juge d'instruction du Tribunal permanent des forces armées de Paris, le commandant GIRAUD, a délivré, au mois de mars 1958, un ordre de saisie des exemplaires du livre au commissaire de Police MATHIEU, qui s'en est acquitté avec zèle. Les avocats qui avaient œuvré à cette publication en emportant à l'extérieur de Barberousse, feuille après feuille, le manuscrit étaient passibles de poursuite comme ayant participé à une entreprise de démoralisation de l'armée, ce qui n'a pas manqué de se produire.

Jean-Pax METRET *Jusqu'au bout de l'Algérie française : Bastien-Thiry* p. 72-74 Pygmalion 2007

1956-1962 à Paris. Un combat fratricide sanglant ; Une dispute sans merci pour le monopole du nationalisme a opposé sur le sol français les nationalistes du FLN à ceux du MNA

Messali HADJ



1898-1974

Le territoire français fut le théâtre d'un affrontement meurtrier entre le Front de libération nationale (FLN) et son rival, le Mouvement nationaliste algérien (MNA), héritier de l'Etoile nord-africaine, créée en 1926 à Paris par Messali HADJ. Une guerre fratricide qui aurait fait, selon les chiffres officiels des autorités françaises, près de 3 957 morts et 10 223 blessés dans les deux camps entre 1956 et 1962. Éliminé physiquement par le FLN, le MNA sera ensuite effacé de la mémoire algérienne.

En France, des cadres de l'Union des syndicats des travailleurs algériens (USTA), proches du MNA, seront assassinés de 1957 à 1959 par le FLN. Le 17 septembre 1959, un groupe armé du Front de libération nationale, FLN, tentera de tuer Messali HADJ, le vieux dirigeant nationaliste à Gouvieux, dans l'Oise. Cet attentat manqué contre le pionnier de la cause indépendantiste algérienne constitue un épisode marquant de la compétition violente que se sont livrées les organisations nationalistes en lutte contre le colonialisme français.

L'argent de l'immigration : L'impôt FLN*

Durant toute la guerre d'Algérie, la lutte entre le FLN et le MNA est féroce pour obtenir l'adhésion des Algériens travaillant en France. En jeu, s'imposer à la table des négociations avec de GAULLE et surtout mettre la main sur l'argent récolté au sein de l'immigration, qui finance l'achat d'armes du FLN. L'impôt FLN est d'environ 8% du salaire. En 1960, il représente 80% du budget du FLN. Un individu qui persiste à refuser de payer sa cotisation mensuelle au FLN peut être éliminé par des commandos du mouvement.

Le FLN, minoritaire en 1955, s'impose peu à peu par la force contre son rival en France : règlements de comptes sanglants (mitrillages de cafés, liquidations physiques, attentats ciblés) vont faire plusieurs milliers de morts et blessés. Pour se protéger, les partisans du MNA se regroupent par quartiers ou par hôtels. Certaines rues comprennent des hôtels FLN ou des hôtels MNA. La police effectue des barrages la nuit sur certains axes pour séparer les deux camps et, à la fin de la guerre, pour protéger le MNA.



Sorti vainqueur de son affrontement avec le MNA, le FLN mène en parallèle la lutte contre les services de police français.

Messali HADJ 30 années de lutte nationaliste

Messali HADJ incarne de 1926 à 1958 la cause nationaliste malgré les persécutions politiques infligées par les gouvernements français, de droite comme de gauche. Son prestige commence toutefois à pâlir avec son refus de rejoindre une organisation constituée en 1955 "à ses dépens", selon lui : le Front de libération nationale.

Après la guerre, la propagande du gouvernement algérien ne glorifiera que le FLN, le MNA sera effacé de la mémoire algérienne.

France-info Afrique France Télévisions-Rédaction Afrique 18/10/2021

*Qui dit impôt dit obligation de le payer et les Algériens n'échappaient pas plus aux collecteurs du FLN que nous n'échappons à l'administration fiscale. Lorsqu'un Algérien changeait de résidence et allait habiter dans une autre localité, il se voyait remettre un document codé qui précisait s'il était ou non à jour de ses contributions. Document que lui réclamaient les responsables FLN de son nouveau domicile. (Témoignage de Alain Tassera). Ainsi le maillage et le contrôle des ressortissants algériens du Gard était étroit. Sur la base d'une adhésion volontaire massive aux objectifs du Front. Les récalcitrants, il y en avait, étaient jugés par une Commission de Justice et les peines n'étaient pas aussi sévères, sauf cas exceptionnels, qu'on l'a dit. Ainsi, par punition, un jeune mineur des Salles du Gardon, buveur et mauvais payeur, fut trempé, une nuit de décembre, dans le bassin d'eau glacée du lavoir de La Forêt à la Grand Combe. Il n'en est pas mort, mais bien malade...

Extrait de : Bernard DESCHAMPS, *Le fichier Z, essai d'histoire du FLN dans le Gard*, Le Temps des Cerises, mai 2005

6 février 1956 : "Journée des tomates" L'hostilité violente de la population européenne à l'égard du Président du Conseil, Guy MOLLET en visite à Alger

Pierre MENDES FRANCE François MITTERRAND Jacques CHABAN-DELMAS



1907-1982



1916-1996

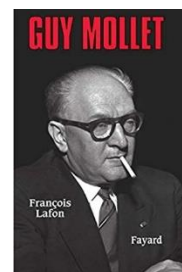


1915-2000

En 1956, lors de la campagne pour les élections législatives au 2 janvier 1956, Guy MOLLET anime, aux côtés de Pierre MENDES FRANCE, François MITTERRAND et Jacques CHABAN-DELMAS, le « Front républicain », coalition réunie sur un programme de modernisation économique et sociale et de paix négociée en Algérie, qui obtient



une courte majorité. Alors que le président René COTY propose à Pierre MENDES FRANCE de former un gouvernement en 1956, celui-ci refuse et lui suggère Guy MOLLET. Il est le dirigeant du Front républicain et la guerre d'Algérie est pour lui « imbécile et sans issue » ; il n'est cependant pas question, pour lui, d'indépendance, mais de redonner sa chance à un colonialisme libéral.



1905-1975

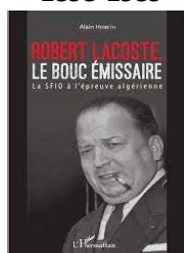
Confronté, lors d'une visite à Alger le 6 février 1956, à l'hostilité violente

(jets de fruits, de légumes, cris, menaces de mort explicites) de la population d'origine européenne (appelée « journée des tomates »), puis à l'impossibilité de réunir une majorité parlementaire sur une ligne libérale en Algérie, il s'engage dans une politique répressive et refuse toute solution négociée avant la conclusion d'un cessez-le-feu.

Le **12 mars 1956**, il demande et obtient le vote des pouvoirs spéciaux incluant notamment la création d'une procédure de justice militaire de « **traduction directe** » sans instruction, la légalisation des camps d'internement créés en **1955** et l'attribution aux militaires des pouvoirs de police. Pour certains historiens et hommes politiques, le vote des pouvoirs spéciaux marque la responsabilité politique de la guerre dans la mesure où il confère d'importants pouvoirs à l'armée. Guy MOLLET double en six mois les effectifs militaires déployés sur place en envoyant le contingent. Il doit renoncer à nommer Georges CATROUX* ministre résidant en Algérie. Il propose à Pierre MENDES FRANCE, puis à Gaston DEFFERRE d'exercer cette fonction, mais ceux-ci refusent. Il désigne donc Robert LACOSTE, gouverneur général et ministre de l'Algérie de **février 1956 à mai 1958**.

Le **12 mars 1956**, le Parlement vote les pouvoirs spéciaux sur l'Algérie au gouvernement, qui décide de faire appel au contingent. La France s'enfonça dans une guerre qui va profondément marquer les jeunes appelés, entre le mal-être qu'elle entraîna et la découverte du tiers-monde. Et générer la plus grande commotion nationale qu'ait connue le pays depuis l'affaire Dreyfus et Vichy. Toute la société française va dès lors être concernée, et bientôt fracturée, sur la "**question algérienne**".

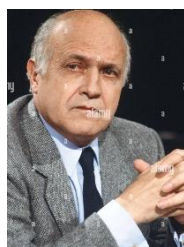
1898-1989



Robert LACOSTE est nommé "**ministre résident**". Objectif : mettre fin aux "**troubles**", dans ce que personne ne veut encore appeler une guerre. Partisan du maintien de l'Algérie dans la République française, une Algérie nouvelle profondément modifiée par la « **loi-cadre** », Robert LACOSTE** est l'un des principaux adversaires du FLN. Partisan d'une forte répression contre le FLN, il pourfend ceux qui, en métropole ou dans les couloirs de l'ONU, ne sont selon lui qu'indulgence à l'égard des attentats et des assassinats fomentés par l'organisation.

Il déclare par exemple, le **7 juillet 1957** à Alger devant des anciens combattants : « **Sont responsables de la résurgence du terrorisme, qui a fait à Alger, ces jours derniers, vingt morts et cinquante blessés, les exhibitionnistes du cœur et de l'intelligence qui montèrent la campagne contre les tortures. Je les voue à votre mépris.** ».

Alain SAVARY 1918-1988



Les premiers contacts algéro-français, en **1956-1957** resteront inaboutis.

Les Français s'en tiennent au triptyque chronologique **cessez-le-feu, élections, négociations**. Les Algériens posent comme préalable la **reconnaissance par la France de l'indépendance de l'Algérie**. Les prometteuses tentatives enclenchées avec la Tunisie par Alain SAVARY***, secrétaire d'Etat socialiste aux affaires tunisiennes et marocaines, ne résistent pas à l'arraisonnement, le **22 octobre 1956**, de l'avion dans lequel six chefs historiques du FLN se rendaient, de Rabat à Tunis, à une conférence maghrébine s'appêtant à faire œuvre de compromis historique. Le compromis avorte. SAVARY démissionne du gouvernement MOLLET. Paris a encore une fois basculé du côté de l'intransigeance des colons : foin de compromis politique, le rôle assigné à l'armée est de "**gagner**" une guerre de reconquête coloniale.

***Général Georges CATROUX 1877-1969** gouverneur général de l'Algérie (1943-1944) puis Ministre de l'Algérie dans le cabinet de Guy MOLLET en 1956, il ne put prendre ses fonctions en raison des manifestations nationalistes à Alger le 6 février 1956.

L'histoire a retenu surtout le rôle de **Robert LACOSTE dans la répression et dans les atteintes aux libertés démocratiques et aux droits de l'homme. Après avoir, dès le mois de juin 1956, obtenu l'exécution de condamnés à mort afin de prouver sa détermination à l'adversaire, il attribua tous les pouvoirs aux militaires du général MASSU lors de la « **bataille d'Alger** » engagée par le FLN en janvier 1957. Sa couverture des tortures et exactions commises par la police et par les forces armées devait fixer définitivement son image. Enfermé dans sa logique, il nia, puis minimisa, enfin justifia la répression contre les nationalistes, leurs alliés ou la population

*****Alain SAVARY** (né le 25 avril 1918 à Alger et mort le 17 février 1988 à Paris) est un homme politique français, compagnon de la Libération, membre de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), du Parti socialiste unifié (PSU), et enfin du Parti socialiste (PS), dont il est premier Premier secrétaire de 1969 à 1971. Du 1^{er} février au 3 novembre 1956, il est secrétaire d'Etat chargé des affaires marocaines et tunisiennes dans le gouvernement Guy MOLLET au moment de l'indépendance de ces deux pays (mars 1956). Il démissionne pour protester contre l'arrestation de **BEN BELLA** à Alger.

Gilbert MEYNIER né le 21 mai 1942 et mort le 13 décembre 2017, est un historien français, spécialiste de l'histoire de l'Algérie, professeur émérite à l'université Nancy II à partir de 2002.

La pluie de tomates qui accable Guy MOLLET, le **6 février 1956**, au monument aux morts d'Alger a été maintes fois décrite. On peut retenir d'abord de l'évènement que la foule algéroise compte désormais utiliser sa force politique et médiatique pour infléchir les décisions prises à Paris et contraindre les gouvernements faibles à composer avec le fait minoritaire algérien. C'est une nouveauté. Jusqu'alors, on utilisait des groupes de pression parlementaires, manipulés par des notables. Si la pression populaire a déjà fait la preuve, avec le départ de Jacques SOUSTELLES, de son efficacité médiatique, si la foule rassemblée obtient des résultats plus spectaculaires (**MOLLET remplace immédiatement CATROUX par LACOSTE**), elle devient une puissance politique qu'il convient d'organiser. Alger pourra ainsi, à volonté, développer un rapport de forces contre Paris. Et prendre la tête de la résistance à l'abandon.

Pierre MIQUEL *La Guerre d'Algérie* p.214 Fayard 1999

L'éditorial d'André STIL dans l'Humanité du 7 février 1956

Le lendemain, 7 février, l'Humanité ne ménagera pas ses reproches à Guy MOLLET. Le titre de la "une" dénonça sa capitulation « devant les ultras ». Le 29 février, elle signifia à MOLLET que les communistes n'accepteraient pas la « guerre à outrance ». Reste une question, lancinante depuis plus d'un demi-siècle : pourquoi, dans ces conditions, les députés communistes votèrent-ils en faveur des pouvoirs spéciaux, le 13 mars suivant ?

« Alger a eu hier son 6 février. (...) Pourtant, la déclaration d'arrivée de Guy MOLLET avait été plutôt en retrait par rapport à son discours d'investiture. Alors que, devant l'Assemblée, il avait reconnu la "personnalité algérienne", ce qui n'était pas encore reconnaître le fait national algérien, le président du Conseil s'était borné hier à réaffirmer la volonté de paix de son gouvernement et son projet d'ouvrir la discussion en Algérie. Mais cela même, malgré cette intention "apaisante" de Guy MOLLET, les ultras ne l'admettent pas. Tout pas en avant leur est insupportable... On regrettera d'autant plus que le gouvernement ait cru devoir céder à leurs menaces... la démission du général CATROUX... est un recul avoué, contraire au vieux mot d'ordre républicain : on ne capitule pas devant l'émeute... »

10 août 1956 : L'attentat de la rue de Thèbes à Alger. Un commentaire de Mme Germaine TILLION

« ... Je considérais les obligations de ma profession d'ethnologue comme comparable à celle des avocats, avec la différence qu'elle me contraignait à défendre une population au lieu d'une personne. Il ne m'est donc pas venu à l'esprit que je pouvais refuser la proposition qui m'était faite et, pétrie de civisme, je refis ma valise. »



Germaine TILLION (*L'Afrique bascule vers l'avenir*, p.18-19 Tirésias)

1) Au moment des deux premières exécutions capitales de patriotes algériens, le **19 juin 1956***, il n'y avait jamais eu d'attentat F.L.N. aveugle, à Alger, et le F.L.N. n'y possédait pas une seule bombe. Le lendemain même de ces exécutions eurent lieu les premiers attentats sur la foule. Au revolver. Ils firent quarante-sept victimes françaises, morts ou blessés, et il y eut deux terroristes algériens abattus, dont un se nommait Achour et habitait, 3 rue de Thèbes.

Cinq semaines plus tard, le **10 août 1956**, la première bombe "terroriste" éclata à Alger, mais c'était une bombe française. Elle éclata, 3 rue de Thèbes et fit officiellement quinze morts (en réalité près de soixante), dont nombre de femmes et d'enfants.

Il n'y eut aucune arrestation, alors que tout le monde, dans Alger, nommait les auteurs de cet attentat - auteurs qui le revendiquèrent d'ailleurs dans la suite. Un de ces auteurs fut assassiné un peu plus tard, par un des habitants du bloc sinistré. Cet assassin-là, lui, fut arrêté, jugé et exécuté.

Dans la suite, les attentats ont continuellement répondu aux exécutions, et il aurait suffi d'arrêter les exécutions (il y en eut plusieurs centaines) pour arrêter les attentats urbains aveugles - mais ceux qui avaient besoin d'affoler la population européenne d'Alger, pour s'en servir comme d'un bélier contre la République, veillèrent à empêcher les grâces.

2) A l'inverse de ce que le général Jacques MASSU semble croire, j'ai pleine confiance dans la sincérité et la qualité de l'information de Paul TEITGEN** : les trois mille vingt-quatre disparus dont il parle ont bien été arrêtés, et ils sont tous morts. Ma phrase signifiait simplement que, dans quelques cas, on retrouve leurs cadavres, mais dans ces cas-là le prisonnier est censé avoir été tué au cours d'une évasion, ou s'être mortellement brûlé dans sa cellule avec sa cigarette.

3) Badèche BEN HAMDI (guillotiné sans autre preuve que des aveux extorqués par la torture) a été arrêté le **25 février 1957**, donc à une date où le général MASSU répondait de l'ordre à Alger (il a pris ses fonctions le 7 janvier). Un soi-disant complice de Badèche, arrêté dans la même période, fut remis dans un tel état qu'il mourut au bout de deux jours dans la prison de Barberousse.

4) J'ai rencontré le chef du F.L.N. d'Alger, Saadi YACEF, pour la première fois, le **4 juillet 1957**. Je venais de visiter toutes les prisons d'Algérie, accompagnant, avec Louis MARTIN-CHAUFFIER, une mission d'enquête internationale. Au cours de cette enquête, j'avais acquis la certitude (avec quelle honte ! avec quelle douleur !) de l'emploi quasi général de la torture. J'avais pu constater également le résultat prévisible de cette méthode, à la fois abominable et imbécile - je veux dire le ralliement en masse des derniers hésitants algériens au F.L.N. J'ai dès lors considéré comme désastreux qu'on fasse tuer des milliers de jeunes gens dans une guerre évidemment sans issue.

Au cours de ma première entrevue avec YACEF, j'ai dit l'horreur que j'éprouvais pour les attentats. Comme il était (antérieurement à cette rencontre) profondément bouleversé par la cruauté effective qu'ils représentent, il se jura à lui-même, devant moi, de ne plus toucher à la population d'Alger. Et il tint son serment, prenant ses dispositions pour qu'il n'y ait plus de victimes. Je l'ai revu une fois, mais cette fois à la demande du gouvernement français, pour essayer d'organiser une rencontre entre les responsables des deux pays ;

5) Je connais énormément d'Algériens, mais n'en ai jamais rencontré un seul qui n'ait considéré comme d'énormes farces les embrassades du **16 mai**. Évidemment, ils les préféraient à la magnéto ;

6) Considérant que les options politiques de l'Algérie regardaient les Algériens, et pas moi, je ne m'en suis jamais occupée. En revanche, j'ai essayé sans cesse de sauver des vies - françaises et algériennes - et j'en ai sauvé beaucoup. J'ai pris, pour cela, de grands risques.

***19 juin 1956** : pour la première fois dans cette guerre, la guillotine entre en action.

La guillotine à Alger : 19 juin 1956

Ahmed ZABANA et **Abdelkrim FERADJ** ont la tête coupée, au nom de la loi française. Ainsi, le statut de combattants de guerre ne sera pas réservé aux nationalistes. La chose la plus horrible.

Condamné à la peine capitale par le tribunal d'Oran, **Ahmed ZABANA**, de son vrai nom **ZAHANA**, a été exécuté le 19 juin 1956 à la prison Barberousse, sur les hauteurs d'Alger. Il était le premier à subir cette peine capitale parmi 222 autres condamnés tout le long de la guerre de libération nationale.

Ce 19 juin 1956, avec **Abdelkrim FERRADJ**, qui trouva la mort au même endroit 7 minutes après ZABANA, ils furent les deux premiers résistants algériens à être exécutés. Les premiers d'une liste de 222 combattants de la liberté en seulement cinq ans.

Abdelkader FERRADJ, est né le 2 avril 1921 dans une famille paysanne à Oued Aïssa, dans la wilaya de Bouira et mort le 19 juin 1956 à Alger, est un indépendantiste algérien ayant participé au déclenchement de la guerre d'Algérie. Arrêté le 26 mars 1956, il est condamné à mort et guillotiné le 19 juin 1956 à la prison de Serkadji, trois minutes après l'exécution de Ahmed ZABANA. Avant son exécution Abdelkader FERRADJ avait été accusé d'avoir participé à l'Emboscade de Palestro aux côtés de Ali KHODJA en mars 1956.

****Paul TEITGEN**, né le 6 février 1919 à Colombe-lès-Vesoul et mort le 13 octobre 1991 à Saint-Cloud Pendant la guerre d'Algérie, il révéla que plusieurs centaines de personnes furent exécutées sommairement. Il estime le nombre d'exécutions sans jugement à environ 3000. Il envoya sa lettre de démission au ministre, résident en Algérie, Robert LACOSTE le 29 mars 1957 qui la refusa temporairement et l'accepta finalement le 12 septembre 1957.

Il avait présenté sa démission, en réaction aux actes de tortures pratiqués par des militaires français sur les prisonniers algériens ou sur les Français métropolitains favorables à l'indépendance de l'Algérie et en opposition aux exécutions extra judiciaires, estimées par lui-même à environ 3000, pour la période entre janvier et septembre 1957

Après avoir révélé de tels faits à la presse, Paul TEITGEN regagne la métropole en septembre 1957 où il est sans affectation réelle au Ministère de l'Intérieur, pendant deux ans. *Commentaire* de Madame **Germaine TILLION** Publié le 29 novembre 1971

--L'ethnologue **Germaine TILLION**, ancienne membre du réseau de résistance du Musée de l'homme, proche de l'Algérie où elle s'était rendue en mission dans les années 1930, a joué un rôle-clé durant cet épisode, resté dans l'Histoire comme "la bataille d'Alger"

NB : Un hommage de la Nation lui a été rendu au **Panthéon le 27 mai 2015**, où elle est entrée en même temps que **Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ**, **Jean ZAY** et **Pierre BROSSOLETTE**



« Sans excès, on peut affirmer que la colonisation a abouti à un développement du racisme et que ce racisme a principalement nourri la rancœur des colonisés. Les humiliations subies par les Algériens, Africains, Annamites ou Malgaches sous l'administration coloniale française ont certainement contribué, plus que les violences extrêmes de la conquête ou les diverses formes d'exploitation et de spoliation, à la colère des offensés. »

Marc FERRO, *Le livre noir du colonialisme*, Editions Robert Laffont, Paris, 2003

« L'armée, petit à petit, a conquis les uns après les autres tous les instruments de pouvoir, y compris judiciaire, et est devenu un véritable Etat dans l'Etat. »

André GAZUT Réalisateur, en 1974, il fait le portrait du Général Jacques de BOLLARDIERE, seul officier supérieur à dénoncer publiquement la torture pendant la guerre d'Algérie État dans l'État.

1956 : Où va l'Algérie ? Une analyse du général Pierre BILLOTTE*

Si un redressement a été opéré en Algérie et notamment sous l'énergique impulsion du ministre résidant, le déroulement des événements prouve que le gouvernement français n'y a pas encore restauré une autorité nécessaire au règne de la paix et de la justice.

Une première phase de la guerre d'Algérie s'achève. Une autre forme de rébellion y débute.

Sommes-nous prêts à remplir nos nouvelles tâches ?

Le général Pierre BILLOTTE

La guerre que nous menons et celle qu'on nous fait.

La relation par la presse française des améliorations successives - et momentanément réelles - de notre situation en Algérie, n'est pas sans mérites. Mais elle ne doit pas masquer, en définitive, à l'opinion française la tournure prise par cette guerre.

Les opérations menées depuis le début de 1955 à travers toute l'Algérie par nos jeunes troupes ont asséné à l'organisation militaire rebelle une série de coups très durs.

Est-ce à dire que les incendies de fermes et des récoltes aient cessé, que les meurtres se fassent plus rares, que les embuscades épargnent nos convois ? Il n'en est rien, et trop souvent la population n'ose plus enfreindre les consignes d'un terrorisme qui vise à creuser entre la France et les musulmans un fossé de boue et de sang.

Ainsi donc le cycle infernal de l'action insurrectionnelle et de la répression militaire risque de se développer indéfiniment, exigeant de la France métropolitaine des efforts sans cesse accrus et dévastant les départements algériens... Ainsi se poursuit entre la nation et une poignée d'assassins un combat dans lequel les rebelles compensent leur infériorité militaire par un mépris sauvage des lois d'humanité que nous observons.

A ce jeu tragique il ne nous suffira pas d'être le parti militairement le plus fort pour remporter la victoire. Entre la guerre que nous menons et celle qu'on nous fait, l'avantage nous restera dans la mesure où nous aurons interdit à une minorité raciste de semer la subversion au sein des populations civiles que nous avons mission de protéger.

Il n'est pas possible que la France reçoive sans les parer les mauvais coups qu'on lui porte. Il n'est pas possible que la France mobilise un demi-million d'hommes pour se refuser finalement les moyens légaux de maîtriser l'insurrection de quelques bandes de fanatiques sans scrupules.

Le temps dont nous disposons pour remédier au défaut d'adaptation de nos méthodes est d'autant plus court que nous demandons à notre économie un effort grandissant, dont il ne tient qu'à nous de réduire la durée par une action décisive.

Les conditions de notre succès.

La question qu'il faut aujourd'hui se poser est celle-ci : après avoir affirmé notre suprématie militaire sur une insurrection armée, saurons-nous empêcher la dépravation de ce combat en guerre civile ?

Telle est en effet l'entreprise que nous affrontons en Algérie. Impuissants à soutenir des opérations militaires d'envergure contre une armée supérieure en effectifs et en armements, les ennemis de la France s'efforcent d'y démilitariser le conflit en mettant aux prises non plus deux instruments militaires, mais une population soulevée, bon gré mal gré, contre des forces dites d'occupation.

Propagande et terreur se conjuguent pour créer entre Européens et musulmans le climat d'hostilité qui permettrait aux chefs de l'insurrection de dresser contre les autorités françaises une population civile devenue tout ensemble le bouclier et la meilleure arme de l'armée dite de libération.



1906-1992

Une partie est en voie de réalisation du plan qui tend à :

- Tisser un réseau de complicités entre rebelles et populations civiles ;
- Isoler notre administration et notre armée au milieu d'un pays ennemi ;
- Esquiver les ripostes de cette armée en orientant ses coups vers une masse confondue d'insurgés et de paisibles citoyens.

Des fautes et des excès peuvent compromettre le succès de cette tactique. Une implantation massive des forces françaises en atténue les effets. La manœuvre ne s'en développe pas moins sous nos yeux et jusque sur les pas de nos troupes à la faveur de la confusion et de l'insécurité qui entravent en permanence l'action pacificatrice de la France.

Ce serait une vue de l'esprit que de décrire la guerre d'Algérie comme une épreuve de force entre une armée régulière et une " **rébellion nationale** ". L'attitude même des insurgés à l'égard de leurs coreligionnaires témoigne que cette rébellion n'existe pas**. Mais les choses ne resteront probablement pas en cet état si nous tardons à prendre les mesures propres à renverser l'évolution qui se dessine.

Pour déjouer le plan de l'état-major politique et militaire du Caire il faut d'abord rétablir les conditions d'emploi de l'appareil coercitif mis en place en Algérie.

Puisque, s'inspirant des guerres révolutionnaires modernes, les chefs de la rébellion cherchent à gagner les populations à leur cause par les ondes successives de la violence et de la peur, nous devons y soustraire ces populations par l'action psychologique et par un emploi effectif de notre force, de telle sorte que l'organisation rebelle, isolée du milieu qui l'enveloppe et la nourrit, se trouve offerte aux coups de notre armée.

Puisque, pour transformer leur insurrection en révolte " **nationale** ", nos ennemis s'emploient à creuser un fossé entre les Algériens d'origine européenne et les autres minorités, nous devons recréer une atmosphère de confiance et organiser une communauté d'intérêts entre les différents éléments ethniques d'Algérie.

Le double aspect de la riposte

Face aux agitateurs qui tentent de précipiter les musulmans dans la plus atroce des guerres civiles, notre riposte doit donc comporter dans l'immédiat un double aspect :

- Sécurité des personnes obtenue par la séparation, chaque fois que cela sera possible, des terroristes et de leurs victimes, et par le rassemblement de ces dernières sous la protection de la force française ;
- Bien-être économique assuré par le plein emploi, dans des conditions impossibles à imaginer chez nos adversaires, d'une main-d'œuvre délivrée de la menace terroriste et consacrée à l'exploitation des ressources du sol et du sous-sol algériens.

Mais il faudra se souvenir qu'une pareille tâche est une épreuve de force dirigée contre le seul terrorisme. Si l'action préconisée ici négligeait le concours ou l'assentiment des populations protégées, elle serait vouée à l'échec.

C'est pourquoi il faudra simultanément :

- Convaincre ceux que nous placerons à l'abri des entreprises antifrancaises que la cause de la France est la meilleure ;
- Donner aux élites musulmanes ralliées à notre tâche des responsabilités dans son exécution ;
- Déterminer, en commun avec ces élites, les modalités de leur participation à l'administration de la cité algérienne de demain, ainsi qu'à la gestion des différentes régions rendues de proche en proche à une paix dispensatrice de prospérité générale.

Il s'agit en définitive de faire comprendre aux populations d'Algérie, comme à tous les Français, que l'intervention de la force française, selon de telles méthodes, n'est que la condition nécessaire à la réalisation d'une œuvre civilisatrice répondant aux aspirations de tous les Algériens.

Outre que l'effort exigé par la sauvegarde de l'Algérie française demeurera stérile tant que nous ne serons pas décidés à juguler le terrorisme sur le terrain où il a lui-même choisi de nous abattre, la sécurité et la liberté des populations musulmanes nous font un devoir de les arracher à l'entreprise éhontée dont elles sont les premières victimes.

Avenue du général Pierre BILLOTTE à Créteil



Alors, mais alors seulement, l'assainissement du climat actuellement empoisonné par le terrorisme rendra possible l'édification d'une Algérie française équitable et prospère.

Alors pourra être examiné sans passion un plan de reconstruction de l'Algérie, dont il nous a paru utile de présenter ici quelques-unes des idées qui ont guidé ses auteurs dans une définition précise des moyens dont la France dispose encore pour atteindre à une pacification durable.

Car de voir où va l'Algérie ne servirait de rien si l'on ne savait en même temps où l'on veut la conduire...

***Pierre BILLOTTE** est ministre d'État chargé des départements et territoires d'Outre-Mer dans les troisième et quatrième gouvernements de Georges POMPIDOU du 8 janvier 1966 au 31 mai 1968 et favorise l'autonomie interne de ces entités.

**Sur vingt-deux civils assassinés pendant l'un des week-ends du mois de Juillet on a compte vingt et un musulmans.

Le **général Pierre BILLOTTE** ancien ministre de la défense nationale président de l'association France-Occident
Publié en août 1956

Février 1956 à juin 1957 : François MITTERRAND, garde des sceaux, a hésité entre le silence et la dénonciation de la torture

Que savait et qu'a fait François MITTERRAND, garde des sceaux dans le gouvernement de Guy MOLLET, du 1^{er} février 1956 au 12 juin 1957, face à la torture en Algérie. A-t-il tenté d'y mettre fin ?



Plusieurs documents inédits permettent aujourd'hui d'y voir plus clair et de mieux comprendre comment un ministre de la justice, qui s'est privé de l'essentiel de ses prérogatives en Algérie au profit de l'armée, est resté plus de seize mois à son poste sans broncher. **François MITTERRAND** est garde des sceaux du gouvernement Guy MOLLET du 1^{er} février 1956 au 12 juin 1957.



Une année charnière de ce qui ne s'appelait pas encore la guerre d'Algérie, où la justice civile cède le pas à la justice militaire, où sont guillotins les premiers condamnés à mort du FLN - des exécutions qui lancent la bataille d'Alger et l'emploi systématique de la torture.

Début 1957, le général MASSU a fait appel au général Paul AUSSARESES, qui met en place son « escadron de la mort ». François MITTERRAND n'ignore pas qu'on torture à Alger et en prévient d'ailleurs prudemment le président du conseil, en mars 1957. Mais le garde des sceaux, avocat de formation, ministre d'Etat et l'un des plus en vue du gouvernement, se fait incroyablement discret : son nom n'apparaît que de façon rarissime dans les centaines de coupures du Monde de l'époque consacrées aux « événements d'Algérie ». Il attend que passe l'orage. Dans l'espoir sans doute d'être président du conseil d'un prochain gouvernement.

PRÉOCCUPATIONS LES PLUS GRAVES

Dès le 12 mars 1956, la majorité de gauche a abandonné l'essentiel : la loi sur les « pouvoirs spéciaux » votée par les communistes, signe un blanc-seing au pouvoir exécutif pour « rétablir l'ordre » en Algérie et accroît notablement les pouvoirs de la justice militaire. Le texte est cosigné par François MITTERRAND, les décrets le seront aussi : le ministre de la justice vient de confier aux militaires l'exercice de la justice pénale. Pourtant, le garde des sceaux connaît déjà bien la situation. Il a été ministre de l'intérieur du gouvernement de Pierre MENDES FRANCE et sait que la police algérienne n'a pas attendu l'armée pour torturer. François MAURIAC, le 15 janvier 1955, dans *L'Express*, a déjà décrit des hommes en sang conduits du commissariat au juge d'instruction. Claude BOURDET, deux jours plus tôt, dans *France-Observateur*, a publié un article intitulé « Votre Gestapo d'Algérie ». Et François MITTERRAND n'ignore ni le rapport de l'inspecteur général WUILLAUME, qui, le 2 mars 1955, rapporte que la police « ne comprend pas qu'on lui reproche » de recourir à des « procédés qu'elle utilise de longue date ». Ni celui de Jean MAIREY, le directeur de la Sûreté nationale qui constate, effaré, qu'en Algérie, « l'exécution sommaire n'effraie pas nos collègues ».

Le garde des sceaux, en **octobre 1956**, tente de mettre un peu d'ordre et saisit le premier prétexte pour remplacer le procureur général d'Alger, Paul SUSINI, beau-frère d'un ultra-nationaliste et très proche de Robert LACOSTE, le ministre résidant en Algérie, avec qui il ne s'entend guère.

Il nomme à sa place le procureur de Versailles, Jean RELIQUET, qui met trois mois avant d'obtenir un rendez-vous avec LACOSTE. Le magistrat, isolé, impuissant, favorable à l'Algérie française mais sincèrement choqué par la torture, ne gênera guère les militaires.

ENLEVÉS, DÉTENUS CLAUSTRÉS, TORTURÉS ET PARFOIS ASSASSINÉS PAR L'ARMÉE FRANÇAISE
Alger 1957 - des Maurice Audin par milliers



Le **7 janvier 1957**, un nouveau pas est franchi. Sur l'ordre de Robert LACOSTE, le préfet d'Alger confie les pouvoirs de police au général Jacques MASSU, qui fait appel au général AUSSARESSES pour « nettoyer » la casbah. Le garde des sceaux comprend très vite que l'armée n'en fait qu'à sa guise. Dans une lettre transmise au Monde par André ROUSSELET, son chef de cabinet de l'époque place Vendôme, François MITTERRAND prévient nettement Guy

MOLLET des dérives en cours. « *M. le président, écrit le ministre de la justice le 22 mars, les nouvelles qui me parviennent d'Alger sur le traitement qui est réservé aux individus appréhendés par les diverses autorités investies des pouvoirs de police me créent des inquiétudes dont il est de mon devoir de vous rendre compte. Il semble, en effet, que la plupart d'entre eux y soient privés des garanties les plus élémentaires que les traditions du droit français apportent à la défense, même dans les heures les plus graves que le pays puisse traverser.* » Le ministre s'inquiète « du nombre d'arrestations sans commune mesure avec celui des individus présentés par [les autorités militaires] au parquet » : les journaux, après une conférence de presse du général MASSU, assurent que, sur plus de 900 personnes arrêtées jusqu'au **14 mars 1957**, seules 39 ont été présentées au parquet d'Alger, « qui est laissé par l'armée dans l'ignorance complète du sort qu'elle a réservé aux autres individus appréhendés ». La police a bien expliqué que 48 individus avaient été abattus pour avoir refusé d'obtempérer. Il y a donc « tout lieu de penser qu'un grand nombre de tueurs, chefs de cellule, ou collecteurs de fonds, se trouvent encore aux mains des autorités militaires ».

François MITTERRAND estime que la délégation de pouvoir au général MASSU « ne peut concerner que les pouvoirs de police, à l'exclusion de ceux qui sont confiés aux préfets » et « qui sont personnels ». « *Je ne peux donc que m'élever contre l'exercice de tels pouvoirs par l'autorité militaire* », écrit le garde des sceaux, qui souhaite au moins que le parquet soit prévenu. Il note que « *les résultats obtenus par l'armée, dans le domaine de la répression du terrorisme, ont été, certes, très importants* ». Mais « *trop d'individus arrêtés pour faits de terrorisme sont encore soustraits à leurs juges naturels, trop peu de procès-verbaux, de perquisitions, d'auditions, d'interrogatoires ont été transmis au parquet, trop de fuyards ont été abattus après leur arrestation, trop de plaintes demeurent sans écho, trop de bruits circulent sur les procédés employés pour que le règlement définitif de ces affaires ne fasse pas naître dans mon esprit les préoccupations les plus graves* ». Il regrette que l'armée puisse « s'ériger en dehors des lois ». (...) « *Il ne me semble donc pas que pour « faire la guerre », les autorités militaires aient besoin de s'arroger des pouvoirs qu'aucun texte ne leur a jamais conférés.* »



La lettre n'a aucun écho : tout le gouvernement sait parfaitement ce qui se passe ; Pierre MENDES FRANCE, ministre d'Etat, a déjà quitté le gouvernement depuis presque un an ; Alain SAVARY, secrétaire d'Etat aux affaires algériennes et marocaines, a claqué la porte en **octobre 1956**. François MITTERRAND ne bouge pas. Le **24 mars 1957**, Paul TEITGEN, secrétaire général de la préfecture d'Alger, présente à son tour sa démission : il a reconnu « sur certains assignés [à résidence] les traces profondes des sévices ou des tortures qu'il y a quatorze ans, [il] subissait personnellement dans les caves de la Gestapo à Nancy ». Le gouvernement refuse sa démission.

Devant la commission de la justice de l'Assemblée nationale, le **2 avril**, le garde des sceaux reconnaît que les rapports qu'il reçoit font état de « sévices » ou « faits regrettables » mais minimise l'aveu en précisant qu'« il y en a certainement eu moins que la presse ne l'a dit ».

Le **16 avril**, son propre procureur général, Jean RELIQUET, tire la sonnette d'alarme. « *J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint copies des déclarations faites par les nommés (...), détenus à la prison civile d'Alger sous l'inculpation d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat, (...) qui se plaignent d'avoir été victimes de sévices graves de la part de certains militaires des troupes parachutistes. (...) Des renseignements officiels qui me sont parvenus, il résulte que les sévices infligés par certains militaires aux personnes appréhendées - sans distinction de race ni de sexe - auraient été relativement fréquents. Ils sont toujours sensiblement les mêmes : application de courant électrique, supplice de l'eau et, parfois, pendaison par les mains. Ces tortures ont en général été infligées dans les mêmes lieux : Villa des Roses, Villa Sesini, à Alger, et, à Maison-Carrée, vraisemblablement la caserne des transmissions* » (cité dans le mémoire de DEA de Sandrine RELIQUET, IEP 1989).

Le procureur général se propose d'aller sermonner les généraux et de leur transmettre désormais les plaintes pour torture, afin qu'ils prennent eux-mêmes les sanctions qui s'imposent... Les généraux prennent acte poliment, François MITTERRAND n'exige rien de plus et le procureur général se félicite bientôt de cette fructueuse ambiance de travail : « *Notre collaboration avec le tribunal militaire se fait dans un esprit de compréhension qui donne les meilleurs résultats* », assure Jean RELIQUET : **1 509 condamnations à mort ont été prononcées de janvier 1957 à mai 1958.**

NE PAS BRISER UNE CARRIÈRE

François MITTERRAND, comme Guy MOLLET, n'ignore donc rien de la dérive de l'Etat en Algérie. Et il est soupçonné de n'avoir quitté le gouvernement qu'à sa chute, en **juin 1957**, pour une forte raison : préserver ses chances d'être nommé président du conseil. « S'il fut un ministre si « raisonnable », n'était-ce pas pour se placer et marquer des points auprès du président de la République ? », se demande Franz-Olivier GIESBERT (François Mitterrand. Une vie. Le Seuil 1996). André ROUSSELET réfute cette hypothèse, qui « rapetisse la conscience » de son ami. Comme lui, Françoise GIROUD n'y croit guère, s'agissant de l'« homme le plus patient qu'elle a connu ».

La cofondatrice de *L'Express* se souvient que le François MITTERRAND de l'époque « vivait mal une situation intenable » et que sa démission aurait été perçue comme « une atteinte inadmissible à la France ».

Jean LACOUTURE ne partage pas son point de vue : « S'il est une période où l'on a du mal à retrouver MITTERRAND dans MITTERRAND (...), c'est bien celle où cet homme de caractère s'enferme, apparemment aboulique, dans son grand bureau de garde des sceaux, où il ne semble préoccupé que de ne pas briser ou freiner, par une nouvelle démission ou un trop vif éclat, une carrière si bien entée sur Matignon » (MITTERRAND. Une histoire de Français, Le Seuil, 1998).

Et c'est à Jean LACOUTURE que François MITTERRAND a confié : « *J'ai commis au moins une faute dans ma vie, celle-là.* »

Stèle de Maurice AUDIN à Alger

Nota Bene : **Maurice AUDIN**, né le 14 février 1932 à Béja (Tunisie) et déclaré mort le 21 juin 1957 à Alger, est un mathématicien français. Assistant à l'université d'Alger, il est membre du Parti communiste algérien et militant de l'indépendance algérienne

Après son arrestation le 11 juin 1957 au cours de la bataille d'Alger, il disparaît et meurt assassiné à une date inconnue. Son corps n'a jamais été retrouvé.

Pour ses proches ainsi que pour nombre de journalistes et d'historiens, notamment Pierre VIDAL-NAQUET, il est tué pendant son interrogatoire par des parachutistes. Cette thèse a longtemps été rejetée par l'armée et l'État français, qui affirmait qu'il s'était évadé, jusqu'à ce que le général AUSSARESES affirme avoir donné l'ordre de le tuer au couteau pour faire croire à un meurtre par des Algériens. La première reconnaissance officielle par la France de la mort en détention de Maurice AUDIN est faite en 2014 par le président François HOLLANDE, sans toutefois rendre publics les documents le confirmant. En 2018, le président Emmanuel MACRON reconnaît officiellement les responsabilités de l'État français et de l'armée française dans cet assassinat.

Philippe BERNARD Depuis 1983, il est journaliste au quotidien français "Le Monde", spécialiste de l'Afrique et des questions d'immigration. Il est actuellement correspondant au Royaume-Uni.

Franck JOHANNES a collaboré à plusieurs journaux notamment "la Libération", "Le Journal du Dimanche", "Le Matin de Paris". Il est journaliste, chargé des questions de justice au Monde depuis 2000. Publié le 13 mai 2001



En Algérie, la torture se justifie afin de pouvoir empêcher un attentat d'être exécuté (prétexte connu en anglais sous le nom de *Ticking time bomb scenario*).

Certains signes montrent que Paris a peut-être davantage l'oreille ouverte aux violations des droits de l'homme que par le passé. Dans cette lettre, par conséquent, Jean RELIQUET revient avec insistance à la question des tortures [...] Autrement dit, il ne connaît que la partie émergée de l'iceberg car il ne dispose que des informations qui lui parviennent en sa qualité de procureur général [...] Pourtant, à cette époque, la torture est massivement pratiquée à Alger et pas uniquement en vue d'obtenir des renseignements, comme on l'a souvent dit, mais bien pour terroriser la population [...] elle touche désormais tout le monde, « sans distinction de race, ni de sexe ». Autrement dit, des Européens aussi sont torturés par l'armée française. « Et l'ampleur prise par la pratique de la torture « pour tous » dans ces mois-là est bel et bien une nouveauté. Des communistes, des progressistes, des membres des centres sociaux ont été arrêtés, détenus au secret, torturés à Alger dans les premiers mois de l'année 1957, par le 1er RCP mais aussi par d'autres. Un régiment en particulier semble d'ailleurs s'être « spécialisé » dans les Européens : le 1er REP, des légionnaires basés à la villa Susini [...] Aucune distinction de sexe n'est opérée : les femmes aussi sont détenues puis torturées, ce qui constitue là encore une nouveauté. »



Raphaëlle BRANCHE et Sylvie THENAULT, « Justice et torture à Alger »

Les aveux du général Jacques MASSU

La torture en Algérie fut évoquée, entre autres, par le chef militaire d'Alger, le général Jacques MASSU dans son ouvrage « La vraie bataille d'Alger » publié en 1972. En 2000, lors d'un entretien donné au quotidien *Le Monde* du 21 juin 2000, il déclara que « le principe de la torture était accepté ; cette action, assurément répréhensible, était couverte, voire ordonnée, par les autorités civiles, qui étaient parfaitement au courant ». Il ajoute : « J'ai dit et reconnu que la torture avait été généralisée en Algérie (...) On aurait dû faire autrement, c'est surtout à cela que je pense. Mais quoi, comment ? Je ne sais pas. Il aurait fallu chercher ; tenter de trouver. On n'a malheureusement pas réussi, ni Salan, ni Allard, ni moi, ni personne. »

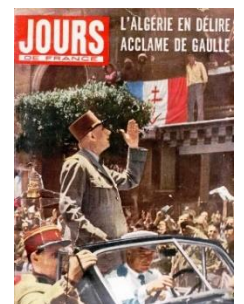
6 juin 1958 -Le discours d'Oran- : l'Algérie doit démontrer qu'elle est une terre française aujourd'hui et pour toujours

Oran, 6 juin 1958. - Le général de GAULLE est arrivé ce matin, à 9 h. 40, à l'aérodrome d'Oran-La Sema. Les généraux Jean M Henri RETHORE et Jean PAQUETTE, l'amiral Bertrand M ; Henri Charles GELY, préfet maritime d'Oran, et le Comité de salut public d'Oran au grand complet derrière son président, le colonel Boumedine SEBBANE, l'y ont accueilli.



A 9 h. 45 un détachement des trois armes présente les honneurs, et la musique des tirailleurs algériens joue la Marseillaise. Tout au long de la route qui mène à Oran le général est acclamé par des groupes moins denses sans doute qu'à Maison-Carrée et Alger, mais non moins exaltés. Des banderoles " Vive l'armée française ! " et " Algérie française ! " sont tendues en travers de la voie.

A 10 heures le président du Conseil arrive au champ de manœuvres, où cent mille personnes environ, parmi lesquelles quelques musulmans, sont massées au soleil. Le général prend place sur un podium élevé tendu de tricolore. A ses côtés MM. les généraux Paul ELY, Raoul SALAN et RETHORE. MM. Pierre GUILLAUMAT et Jacques SOUSTELLE, un peu en retrait avec le secrétaire d'Etat pour l'Algérie M. Chérif SID CARA. Dans une tribune voisine, mêlés aux représentants de la population locale, on reconnaît MM. Max LEJEUNE, Louis JACQUINOT et le général Jacques MASSU. La musique de la Légion joue la sonnerie Aux champs, tandis que le général, en uniforme et tête nue, salue la foule des deux bras.



Les cris de " Vive de Gaulle ! " se mêlent à ceux de " Soustelle, Soustelle ". Quelques voix crient " Vive l'Algérie ! " Le général s'efforce de calmer la foule d'un geste des deux mains et, à 10 h. 15, prend la parole et déclare :

--Le discours du Général de GAULLE, président du Conseil, à Oran :



" La France, la France est ici, elle est ici en vous hommes et femmes d'Algérie, de toutes communautés, catégories et confessions. Elle est ici, dans son armée qui accomplit une tâche magnifique de sécurité et ténacité qui restera à jamais gravée dans notre histoire.

" Elle est ici, en ma personne, qu'elle a mandatée pour la conduire.

" Si vous saviez comme j'en ressens l'honneur et la responsabilité. (Ovation.)

" Oui, oui, oui, la France est ici, avec sa vocation Elle est ici pour toujours, elle est ici avec sa vocation millénaire qui aujourd'hui s'exprime en trois mots : liberté, égalité, fraternité. "

" Il appartient au gouvernement de la République de prendre acte de ce qui s'est passé sur cette terre d'Algérie, de constater et de souhaiter que le souffle qui s'y est élevé embrase tous les Français où qu'ils soient. Il lui appartient aussi de tirer les conséquences pratiques du grand mouvement dont, à Oran comme partout sur cette terre, vous offrez le spectacle admirable et réconfortant.

" Il faut que toutes les barrières, il faut que tous les privilèges qui existent en Algérie entre les communautés ou dans les communautés disparaissent. Il faut qu'il n'y ait en Algérie rien autre chose - mais c'est beaucoup, - rien autre chose que dix millions de Français et Françaises avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. Il s'agit notamment que, dans l'occasion immense qui va être offerte dans trois mois à la totalité des citoyens français, l'Algérie tout entière, avec ses dix, millions d'habitants, participe de tout son cœur comme les autres au même titre, avec la volonté de démontrer par là qu'elle est une terre française aujourd'hui et pour toujours.

" De cette consultation nationale sortiront, je suis là pour cela, des institutions nouvelles à l'intérieur desquelles l'Algérie aura - comme les autres Français les auront - ses représentants, et c'est avec ses représentants que l'on verra ce qu'il y a à faire pour qu'il n'y ait plus ici que dix millions de Français de la même sorte. (Ovation.)

" Oran m'a donné le spectacle inoubliable d'une foi et d'une volonté qui doit être à la base de tout ce que nous avons entrepris ici et ailleurs. (Ovation.)

" Je remercie Oran de tout mon cœur, je vous convie tous et toutes à me suivre dans le chemin. Ici, en particulier, j'attends votre concours sans conditions et sans réserve, ce qui est indispensable pour que nous renouvelions notre pays du haut en bas, et d'un bout à l'autre. Vive Oran, ville que j'aime et que je salue, bonne terre française.

Vive la République ! Vive la France ! "

La Marseillaise retentit alors, jouée par la musique de la légion étrangère. Puis un officier des affaires musulmanes traduit en arabe le discours présidentiel. Des applaudissements et des cris de " Vive de Gaulle ! " ponctuent cette lecture.

A 10 h 30, le général quitte le champ de manœuvres sous les applaudissements de la foule pour se rendre à la préfecture, où il a des entretiens avec le général RETHORE, les membres du Comité de salut public et diverses personnalités.

Après avoir, à 13 heures, déposé une gerbe au monument aux morts, le général doit se rendre à Mostaganem.



**De GAULLE en juin 1958
aux monuments aux morts d'Oran**

Le Monde Publié le 07 juin 1958

André MALRAUX ministre : Une nouvelle vision de la France, une certaine idée de la culture

En 1958, il s'agit d'expliquer à des journalistes quelle est la situation en Algérie et quelles sont les intentions du général De GAULLE. Il dit croire à la fraternisation :

« Un million et demi de Musulmans se sont déplacés au cours du voyage du général de Gaulle, et ces foules énormes ne pouvaient être rassemblées par rien d'autre que par leur propre volonté. » (Conférence de presse tenue le 24 juin 1958 à Paris)

Il faut à son sens perpétuer cette fraternisation en transformant l'Algérie en un département témoin dans lequel on mettrait en valeur les richesses naturelles.

André MALRAUX 1901-1976

Par ailleurs, selon André MALRAUX, ni la censure ni la torture n'ont droit de cité en France du moins lorsqu'il en parle dans sa conférence de presse de juin 1958 :

« Aucun acte de torture ne s'est produit ni à ma connaissance ni à la vôtre depuis la venue à Alger du général De GAULLE. »

A partir de 1959, il entend montrer essentiellement aux pays étrangers qui jugent sévèrement la France les très grosses difficultés que rencontre celle-ci mettre fin à cette guerre. De fait André MALRAUX tourne délibérément le dos aux opinions exprimées par les intellectuels parisiens. Pour lui, les problèmes posés par la guerre d'Algérie ne peuvent être résolus que par le général De GAULLE. Les manifestes lui semblent vains, les livres inefficaces. Aussi défendra-t-il successivement les diverses positions gaullistes prises de 1959 à 1962.



Janine MOSSUZ-LAVAU Directrice de recherche au CRNS et à la Fondation nationale des sciences politiques

--6 juin 1958 : Discours, prononcé par le général de Gaulle, président du Conseil, à Mostaganem
« La France entière, le monde entier, sont témoins de la preuve que Mostaganem apporte aujourd'hui que tous les Français d'Algérie sont les mêmes Français. Dix millions d'entre eux sont pareils, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. »

« Il est parti de cette terre magnifique d'Algérie un mouvement exemplaire de rénovation et de fraternité. Il s'est élevé de cette terre éprouvée et meurtrie un souffle admirable qui, par-dessus la mer, est venu passer sur la France entière pour lui rappeler quelle était sa vocation ici et ailleurs. »

« C'est grâce à cela que la France a renoncé à un système qui ne convenait ni à sa vocation, ni à son devoir, ni à sa grandeur. C'est à cause de cela, c'est d'abord à cause de vous qu'elle m'a mandaté pour renouveler ses institutions et pour l'entraîner, corps et âme, non plus vers les abîmes où elle courait mais vers les sommets du monde. »

« Mais, à ce que vous avez fait pour elle, elle doit répondre en faisant ici ce qui est son devoir, c'est-à-dire considérer qu'elle n'a, d'un bout à l'autre de l'Algérie, dans toutes les catégories, dans toutes les communautés qui peuplent cette terre, qu'une seule espèce d'enfants. »

« Il n'y a plus ici, je le proclame en son nom et je vous en donne ma parole, que des Français à part entière, des compatriotes, des concitoyens, des frères qui marchent désormais dans la vie en se tenant par la main. Une preuve va être fournie par l'Algérie tout entière que c'est cela qu'elle veut car, d'ici trois mois, tous les Français d'ici, les dix millions de Français d'ici, vont participer, au même titre, à l'expression de la volonté nationale par laquelle, à mon appel, la France fera connaître ce qu'elle veut pour renouveler ses institutions. Et puis ici, comme ailleurs, ses représentants seront librement élus et, avec ceux qui viendront ici, nous examinerons en concitoyens, en compatriotes, en frères, tout ce qu'il y a lieu de faire pour que l'avenir de l'Algérie soit, pour tous les enfants de France qui y vivent, ce qu'il doit être, c'est-à-dire prospère, heureux, pacifique et fraternel. »

« A ceux, en particulier qui, par désespoir, ont cru devoir ouvrir le combat, je demande de revenir parmi les leurs, de prendre part librement, comme les autres, à l'expression de la volonté de tous ceux qui sont ici. Je leur garantis qu'ils peuvent le faire sans risque, honorablement. »

« Mostaganem, merci ! Merci du fond de mon cœur, c'est-à-dire du cœur d'un homme qui sait qu'il porte une des plus lourdes responsabilités de l'Histoire. Merci, merci, d'avoir témoigné pour moi en même temps que pour la France ! »

« Vive Mostaganem ! Vive l'Algérie française ! Vive la République ! Vive la France ! »

Source : I.N.A (Institut National de l'Audiovisuel)

De GAULLE face à la guerre (1958-1959)

Le retour au pouvoir du général de GAULLE et le remplacement de la IV^{ème} par la V^{ème} République sont bien les événements décisifs qui ont conditionné la fin du conflit. Et, pourtant, la guerre n'en était alors qu'à son milieu. Rappelé au pouvoir par les civils et les militaires d'Alger pour sauver l'Algérie française, et accepté par la majorité des parlementaires et de l'opinion publique métropolitaine pour sauver la République menacée, le Général s'était présenté en arbitre indépendant, et avait refusé de révéler son arbitrage avant d'avoir le pouvoir de l'imposer.

De GAULLE savait-il en **juin 1958** qu'un peu plus de quatre ans plus tard il reconnaîtrait au nom de la France l'indépendance de l'Algérie ? Avait-il menti en criant : « Vive l'Algérie française ! », le **6 juin 1958** à Mostaganem, ou a-t-il changé d'avis ? **Il a d'abord gagné du temps pour consolider son pouvoir avant de révéler ses intentions par étapes.**

Michel DEBRE



1912-1996

Revenu au pouvoir en

« Prince de l'équivoque », de GAULLE avait besoin d'une double investiture : celle du Parlement, et celle du mouvement civil et militaire d'Alger. Il avait obtenu la première en formant un gouvernement d'union nationale représentant presque tous les partis, depuis les socialistes

Pierre PFLIMLIN



1907-2000

Guy MOLLET



1905-1975

(dont une courte majorité avait suivi le ralliement de Guy MOLLET) jusqu'aux indépendants. Celui-ci rassemblait des partisans du **13 mai 1958**, comme le sénateur Michel DEBRE*, et des adversaires comme Pierre PFLIMLIN** et Guy MOLLET***. Sa majorité reflétait la même ambiguïté, puisque la droite et les gaullistes en attendaient la sauvegarde de l'Algérie française par un régime fort, alors que les ralliés du centre et de la gauche y voyaient le dernier rempart contre une dictature militaire...

Guy PERVILLE *La Guerre d'Algérie 1959-1962* p.69 PUF 2012

*Avec le retour du général de GAULLE au pouvoir en 1958, Michel DEBRE devient garde des Sceaux. Il dirige en parallèle le groupe de travail chargé de la rédaction de la Constitution de la V^e République. Il est considéré comme l'un des « barons du gaullisme ».

**Désigné président du Conseil le 14 mai 1958, Pierre PFLIMLIN préconise une politique libérale vis-à-vis de l'Algérie française et prône une réforme profonde de l'État, mais face à l'intensité de la crise causée par le problème algérien et redoublée par le putsch d'Alger, il cède le pouvoir au général de GAULLE quelques jours seulement après son investiture.

***Secrétaire général de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) de 1946 à 1969, Guy MOLLET est plusieurs fois ministre d'État sous la IV^e République. Il est président du Conseil des ministres de février 1956 à juin 1957, une période pendant laquelle il est critiqué pour sa gestion de la guerre d'Algérie et de la crise du canal de Suez, qui verra la France subir un revers historique.

1956-1959 : Recours à la "Grève de la faim" des détenus algériens à la prison de Fresnes



La maison d'arrêt de Fresnes, point nodal du dispositif de répression en métropole, devient au cours du conflit, sous l'effet des politiques de regroupement de l'administration pénitentiaire comme de la systématisation des décisions d'incarcération prises par les tribunaux parisiens, une prison majoritairement algérienne. Elle permet donc de saisir avec précision les moments de bascule de la question carcérale au cours de la guerre, d'autant qu'elle donne lieu à la production d'une masse documentaire importante, largement conservée, contrairement aux

autres prisons de métropole. Fresnes est ainsi le lieu où se joue, en grande partie, la question du statut des détenus et leur rapport au pouvoir, tant français qu'algérien. Au cœur des grandes grèves de la faim de l'été 1959, le groupe des détenus s'y structure de façon très solide autour des deux organisations politiques qui sont les leurs, le FLN et le MNA. Cet article pose enfin la question de la politisation des détenus, de leur éventuelle capacité d'action collective, et des conditions de possibilité de la poursuite d'une activité politique derrière les barreaux.

La grève de la faim collective est une pratique profondément ancrée dans le répertoire d'action des militants algériens de l'indépendance. À Fresnes, dès **novembre 1956**, des grèves impliquent plusieurs dizaines de détenus, chacun réclamant pour lui-même un régime amélioré motivé par la nature politique de son incarcération. Mais rapidement, le recours à la grève de la faim prend un tour plus explicitement politique, destiné tant à marquer une identité face à l'administration pénitentiaire qu'à souder et mobiliser les détenus autour de mots d'ordre collectifs. Pour autant, il arrive que ces mouvements concertés ne prennent pas au sein de la population pénale : ainsi en 1957, malgré l'envoi à la direction de la prison de multiples courriers de revendication, les surveillants ne constatent aucun refus lors de la distribution des repas.

Ainsi, entre la cour de promenade, où les mots d'ordre circulent, et la cellule où chacun est enfermé, les attitudes peuvent-elles ne pas être les mêmes, du moins dans ces premières années, lorsque le contrôle des détenus par leur organisation reste limité. Quoi qu'il en soit, dès 1958, la pratique de la grève de la faim est devenue un mode de revendication usuel des détenus, très répandu à Fresnes. C'est, de tous les moyens d'instaurer le rapport de force avec l'administration pénitentiaire, le seul qui ne puisse leur attirer de sanction. Démunie face aux détenus cessant de s'alimenter, elle doit en effet avant tout préserver leur santé et ne peut leur infliger de réelles sanctions disciplinaires.

C'est dans ce contexte que prennent place les deux longues grèves de la faim de l'été 1959, au sujet desquelles les archives de Fresnes s'avèrent paradoxalement décevantes en raison du transfert rapide de la gestion de crise à l'administration centrale. Après un net durcissement de la discipline au printemps, alors que la majorité des détenus FLN et MNA ne sont pas encore reconnus comme relevant de la catégorie A et sont donc soumis au régime du droit commun, un projet de grève locale est récupéré par la fédération de France du FLN, qui décide de l'étendre à toutes les détentions. Après plusieurs mois de tergiversations, elle est déclenchée le 18 juin 1959. À cette occasion, le comité de détention (CD) adresse à Edmond MICHELET ses revendications : **fin des brutalités, réception de journaux et de colis, salle pour les prières en commun, séparation d'avec les droit-commun et possibilité d'organiser des cours au sein de la détention.**

Roland DUMAS



1922-

L'administration pénitentiaire tente de venir à bout de cette grève massivement suivie en se montrant intransigeante : les meneurs sont dispersés dans d'autres prisons et l'eau est coupée dans les cellules. Pour Roland DUMAS, avocat et homme politique, cette décision lourde de conséquences sur la santé des grévistes est prise par Joseph ROVAN, membre du cabinet MICHELET, avec l'accord de ce dernier, ce qui remettrait en cause l'image d'un ministre favorable aux Algériens ;

Joseph ROVAN



1918-2004

(Cependant, aucun document d'archive à ce jour n'a permis de le confirmer).

Selon le médecin de l'hôpital de Fresnes, « **aucune mesure pour faire cesser la grève [ne fut prise]. On ne demandait pas l'avis des médecins** » : cela tend à confirmer que l'administration pénitentiaire aurait eu l'intention de laisser se dégrader la situation pour venir à bout des détenus.

Il faut attendre douze jours pour que des négociations soient entamées, réunissant à l'hôpital de Fresnes Rabah BITAT, Mohamed BOUDIAF et des représentants du garde des Sceaux. Elles aboutissent à un accord fragile, qui ne tient que quelques jours. Tant du fait de l'attitude « **quelque peu arrogante [des détenus] envers les agents de l'administration** » que d'un incident impliquant un surveillant, la situation dégénère et d'anciens grévistes sont passés à tabac, ce qui déclenche une seconde grève de la faim, le 17 juillet, cette fois suivie par les ministres du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) qui en renforcent la symbolique. L'administration pénitentiaire transfère à nouveau le CD, mais tente également de persuader les prisonniers de la dangerosité de leur mouvement, intervenant après une première longue grève ayant mis les organismes à rude épreuve. Après six jours de négociations, la « **circulaire Michelet** » généralisant le « **régime A** » à tous les détenus incarcérés pour des faits en lien avec le combat pour l'indépendance algérienne est signée.

Cet épisode constitue une nette victoire du FLN, tant dans son combat face à la France que dans sa volonté de contrôle hégémonique des Algériens en prison. L'administration pénitentiaire cède largement, reconnaissant la spécificité de ces détenus et leur accordant désormais collectivement un régime de détention aménagé, jusque-là octroyé parcimonieusement, et de manière individuelle uniquement. De plus, ces deux grèves furent efficacement coordonnées d'une prison à l'autre, au contraire de mouvements précédents, restés sporadiques et locaux.

Cette grève permet enfin au FLN de mener une campagne d'opinion internationale en faveur de ses militants incarcérés, et de gagner ainsi en crédibilité au détriment d'une France de plus en plus isolée, perçue comme engluée dans un traitement violent et inhumain de la question algérienne.

Fanny LAYANI Agrégée d'histoire-géographie doctorante à l'ISP Fresnes, "*the Algerian Prison**" 1954-1962

*« Fresnes, prison algérienne » est une expression tirée de l'ouvrage que Christian CARLIER consacre à Fresnes en 1990. De nouvelles sources permettent aujourd'hui de revisiter autant que d'actualiser cette formule.

Nota Bene : Pour faire cesser la grève de la faim des détenus algériens le ministère de la justice fait couper l'eau et distribuer du lait

Le ministère de la justice communique :

" Certains détenus français musulmans des prisons de Fresnes et de la Santé ayant commencé depuis plusieurs jours un mouvement concerté de grève de la faim, le ministère de la justice, obligé de prendre des mesures pour faire cesser une grève qui... vu le grand nombre des détenus, risquerait en se prolongeant de produire de graves inconvénients pour l'ordre des établissements pénitentiaires aussi bien que pour la santé des détenus, s'est vu contraint à ordonner que l'eau fût coupée dorénavant dans les cellules des " grévistes " et que du lait leur fût présenté à discrétion. "

" Ceux des détenus qui refuseraient de s'alimenter de cette sorte et qui risqueraient ainsi de s'affaiblir dangereusement, seraient transportés immédiatement au centre hospitalier aménagé à Fresnes où toutes dispositions viennent d'être prises pour leur appliquer les traitements médicaux exigés pour leur cas. "

Le Monde Publié le 27 juin 1959

Trois cent cinquante détenus algériens font la "grève de la faim" à Lyon

Lyon, 2 décembre 1960. - Obéissant vraisemblablement à un mot d'ordre lancé de la prison de Fresnes, les trois cent cinquante Algériens détenus à la prison Saint-Paul à Lyon ont commencé jeudi une grève de la faim illimitée pour protester contre la non-application d'un régime de détention semblable à celui qui est en vigueur à Fresnes.

La direction de la prison se retranche derrière le fait que Saint-Paul est une maison d'arrêt et non pas comme Fresnes une prison centrale.

Le Monde Publié le 03 décembre 1960

L'Algérie et le référendum du 28 septembre 1958

Le contrat algérien

Dans quelques jours tous les Français, y compris les dix millions de Français d'Algérie, vont décider de leur propre destin. L'Algérie répondra " oui " le 28 septembre 1958, celle des musulmans comme celle des non-musulmans.

96 % des votants algériens, Européens et musulmans, soit 75 % des 4 412 171 électeurs inscrits, disent OUI à la nouvelle constitution, malgré les appels en faveur du boycott lancé par le FLN. Il s'agit du premier scrutin auquel les femmes algériennes participent

Pourtant l'Algérie est profondément inquiète depuis quelques mois ; sa population est déçue par la métropole.

Pour celle d'origine européenne cette inquiétude est sincère, et, mis à part certains esprits chagrins aux réactions puériles et exagérées, elle est le plus souvent justifiée.

Les " pieds-noirs ", comme ils se nomment eux-mêmes n'admettent pas que l'on puisse mettre en doute à Paris leur sincérité. Ils admettent moins encore que trop de leurs compatriotes persistent à vouloir confondre cette intégration qu'ils réclament avec l'assimilation pour conclure au rejet de la première formule, sans se rendre compte qu'elle est en cours de réalisation depuis des dizaines d'années et déjà partiellement atteinte, sans vouloir reconnaître que l'intégration n'exclut nullement la reconnaissance de cette personnalité algérienne dont on a tant parlé, sans réaliser non plus que toute autre solution signifierait inmanquablement un recul dans l'évolution de l'Algérie.



Mais c'est pour la population d'origine autochtone que la déception est la plus forte. Elle se teinte même, pour son élite, d'un sentiment d'angoisse, qu'elle ait risqué sa vie en manifestant, depuis le début de la rébellion, sa fidélité à la France ou que, au contraire, de tendance nationaliste, elle ait été à l'affût de toute solution raisonnable autre que la tyrannie que lui offrait le **F.L.N.**

L'amélioration de la situation militaire, la fin du terrorisme urbain, la réforme municipale, en un mot toute l'œuvre remarquable accomplie inlassablement par Robert LACOSTE avait, à la veille du **13 mai**, commencé de faire basculer de notre côté l'immense masse des attentistes et des hésitants.

Lasse de cette guerre atroce dont les siens sont les premières victimes, réalisant que cette fois la France avait irrévocablement manifesté sa détermination de rester, comprenant que le mouvement n'était nullement dirigé contre elle, consciente du désarroi dans lequel se trouvait alors le **F.L.N.**, confiante que l'intégration signifiait en même temps que sa promotion politique et sociale la réalisation de certaines de ses aspirations, fascinée par le nom et la personnalité du général de GAULLE, libérée enfin comme par enchantement, l'enchantement du Forum, de ce complexe qu'elle avait vis-à-vis de l'Européen, l'immense majorité de la communauté d'origine musulmane était disponible lorsque le chef du gouvernement atterrit pour la première fois à Alger dans l'euphorie générale.

Aujourd'hui, hélas ! trois longs mois ont passé, mais elle ne peut encore Que s'interroger, se demander si la réalisation de ses aspirations n'est que retardée jusqu'au lendemain du référendum.

La confiance des musulmans n'est sans doute qu'ébranlée, mais ils sont bien obligés de constater que les progrès de cette municipalisation si capitale pour eux sont stoppés ainsi que leur promotion politique, que les réformes sociales qu'ils auraient voulues immédiates ne se concrétisent que lentement, qu'ils sont rarement consultés par le gouvernement ou l'administration, que la fraternisation a souvent fait place à la méfiance, bref qu'ils ne sont toujours pas des Français à part entière.

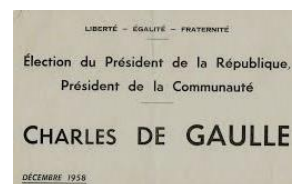
L'armée elle-même n'échappe pas à ce malaise.

Tous, **militaires, musulmans** et " **pieds-noirs** ", ne comprennent pas, au surplus, que certains responsables parisiens semblent vouloir faire un bilan de ce que la métropole apporte et de ce qu'elle prend à l'Algérie. Ils comprennent moins encore qu'à la lumière d'événements tragiquement actuels d'aucuns puissent encore croire en la vertu de chimériques négociations, comme si le meurtre et la terreur étaient des titres suffisants pour devenir un interlocuteur valable, comme si, l'indépendance une fois reconnue, il resterait quelque chose sur quoi négocier, comme si enfin le genre de négociation engagée récemment place de l'Etoile avec un membre du gouvernement pouvait laisser quelque illusion sur le genre de diplomatie que pratique le **F.L.N.** ou son succédané "**gouvernemental**".

C'est pourquoi l'importance de ce vote que l'Algérie va émettre dans quelques jours est capitale. Il engage d'une manière formelle la responsabilité de tous ceux qui, à Alger comme à Paris, auront incité les musulmans à dire " **oui** " au référendum. Il engage moralement aussi tous les Français partisans de ce " **oui** ".

Pour le gouvernement de la République demander aux musulmans algériens de voter " **oui** " signifie que dès le 1^{er} octobre il sera disposé à faire d'eux politiquement - car je crois sincèrement qu'il est disposé à le faire économiquement et socialement - des Français à part entière. Cela signifie, entre autres choses, qu'à mérite égal il n'hésitera pas à les placer à des leviers de commande, ici comme là-bas et même ailleurs, au même titre que des catholiques bretons ou des protestants cévenols. Cela signifie enfin qu'il renoncera définitivement à tenter de régler le dramatique problème algérien sans eux.

Pour l'armée faire campagne pour le " **oui** " signifie que dès le 1^{er} octobre elle devra, par des actions d'envergure, tenter d'en finir avec la rébellion en détruisant les fanatiques, mais aussi eu faisant preuve d'une infinie mansuétude vis-à-vis de tous ceux qui, le plus souvent par notre faute, ont pu être amenés à se compromettre.





Pour les Algériens d'origine européenne qui les incitent quotidiennement à répondre " oui " au référendum cela signifie que dès le 1er octobre, ils admettront définitivement de renoncer à certains de leurs privilèges autrement que dans l'enthousiasme du Forum. Cela signifie qu'ils ne chercheront plus à tricher avec les réformes. Cela signifie qu'ils seront définitivement disposés à voir leurs frères musulmans exercer les mêmes droits politiques qu'eux-mêmes autrement que dans une ridicule parité qu'aucune

considération numérique ou politique ne peut justifier. Cela signifie surtout - et c'est à mon sens l'essentiel - qu'ils seront définitivement disposés à reconnaître la dignité de l'homme auprès duquel ils vivent au même titre que celle de leur compatriote niçois ou savoyard, pourtant Français de plus fraîche date.

Enfin pour l'immense majorité des Français qui le **28 septembre** répondront " oui " au général de GAULLE et qui par conséquent souhaiteront ardemment une réponse affirmative en Algérie, ce souhait signifie d'abord que dès le 1^{er} octobre ils renonceront à voir en leurs compatriotes algériens musulmans autre chose que des Français, ce qui ne condamnera plus ces derniers à s'enfermer souvent malgré eux dans leur particularisme religieux. Il signifie aussi qu'ils accepteront de bonne grâce de couvrir le déficit budgétaire des départements algériens au même titre d'ailleurs que, s'ils sont Parisiens ou Nordistes, ils couvrent sans peut-être même le savoir celui de la Creuse ou de la Corrèze.

Tel est le " **contrat algérien** " qui a été tacitement établi le jour où le général de GAULLE a solennellement déclaré à Alger : " *À partir d'aujourd'hui la France considère que dans toute l'Algérie il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants... : des Français à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.* "

La communauté musulmane d'Algérie, quant à elle, respectera par avance ce contrat en votant " oui " le **28 septembre**.

Elle ne pourra ensuite qu'attendre de voir si les autres parties au contrat satisfont aux obligations qui en découlent.

Sans doute acceptera-t-elle de patienter le temps qu'il faudra pour voir s'élever son niveau de vie, sans doute aussi comprendra-t-elle que le département témoin, le plan de scolarisation, toutes les promesses fort louables qui lui ont été faites récemment sur le plan économique, se heurtent à des impératifs financiers susceptibles d'en retarder la réalisation ? Mais elle n'admettra jamais que le contrat ne soit pas respecté dans son contexte politique et humain.

Car le problème algérien est maintenant et plus que jamais politique et humain : le musulman préfère un coup de chapeau à une école, une mairie à un hôpital. C'est ainsi - on peut le déplorer, mais le nier serait folie et source de bien des déboires.

Ce qu'il attend par-dessus tout de chacune des parties à ce contrat, et en définitive de la France, c'est le respect des engagements pris le **4 juin** à Alger par le général de GAULLE, la reconnaissance de sa dignité d'homme, celle de ses droits civiques et politiques. Ce qu'il entend c'est qu'on ne le traite plus en citoyen mineur, qu'on ne lui fasse plus l'injure de sans cesse mettre en doute son sens de l'intérêt national, lui qui en a donné tant de preuves pendant la guerre et surtout récemment lorsque, au péril de sa vie, il a accepté de siéger dans les délégations spéciales, de s'engager dans des unités paramilitaires, de venir au Forum. Ce qu'il attend c'est que l'on ne s'obstine plus à voir en lui seulement un musulman et non pas d'abord un Français comme les autres. Ce qu'il attend c'est qu'on ne le suspecte plus sous le fallacieux prétexte que quelques milliers des siens renient notre influence, comme si nos alliés atlantiques nous avaient rejetés de l'alliance parce qu'un quart de l'électorat français votait communiste. Ce qu'il attend en un mot des parties du contrat et en définitive de la France c'est la possibilité d'avoir les mêmes chances que chacun, la reconnaissance de sa qualité de Français tout court.

Si le gouvernement de la République, l'armée, la communauté européenne, tous les Français qui auront répondu " oui " au référendum, devaient tarder à respecter les termes du contrat, ou, pis encore, tenter de tricher après la victoire du **28 septembre**, alors c'en serait fini de l'Algérie française, fini des espoirs en voie de réalisation de créer une véritable communauté, fini à brève échéance de la France elle-même en tant que grande nation.

Robert ABDESSELAM, avocat à la cour d'Alger Publié le 25 septembre 1958

« Par leur vote, les habitants de l'Algérie vont fournir une réponse à la question de leur propre destin. Les bulletins qu'ils mettront dans l'urne auront, sur un point capital, une claire signification. Pour chacun, répondre « oui » dans les circonstances présentes, cela voudra dire, tout au moins, que l'on veut se comporter comme un Français à part entière et que l'on croit que l'évolution nécessaire de l'Algérie doit s'accomplir dans le cadre français. »

Charles de GAULLE, *Discours et messages: Avec le renouveau, mai 1958-juillet 1962*, Éditions Édito-Service, 1970

Après les résultats du référendum en Algérie, le général de GAULLE déclare le 3 octobre 1958 à Constantine

« Trois millions et demi d'hommes et de femmes d'Algérie, sans distinction de communauté et dans l'égalité totale, sont venus des villages de toutes les régions et des quartiers de toutes les villes apporter à la France et à moi-même le bulletin de leur confiance. Ils l'ont fait tout simplement sans que nul ne les y contraigne et en dépit des menaces que des fanatiques font peser sur eux, sur leurs familles et sur leurs biens. Il y a là un fait aussi clair que l'éclatante lumière du ciel. Et ce fait est capital... pour cette raison qu'il engage l'une envers l'autre et pour toujours l'Algérie et la France. »

Nota Bene : La consigne de boycott donnée par le FLN n'est pas suivie. De GAULLE y voit un acte de confiance dans sa personne, mais les ultras de l'Algérie française estiment au contraire le « *ralliement à peu près unanime des masses musulmanes à l'intégration* » à la France

1958–1962 L'adieu à l'empire

Quand la France s'est réinventée. A peine finie la guerre d'Indochine, la France s'engage dans celle d'Algérie et assiste, tétanisée, à la fin de ses colonies. Elle reprendra confiance avec l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle et la naissance de la Ve République.

Honte à la République ! Le **13 mai 1958**, les partisans de l'Algérie française, épaulés par des paras, se sont emparés du pouvoir à Alger et menacent Paris. Jamais, depuis 1940, la France n'est tombée aussi bas. Gloire à la République ! Quatre ans plus tard, la voilà réconciliée avec elle-même, la paix retrouvée, la prospérité revenue, les Français réenchantés. Les années 1958 à 1962, où ce miracle se produit, sont celles d'une métamorphose. Après avoir touché le fond, de nouveau le pays croit en son destin, sous la conduite d'un homme d'État hors norme, De GAULLE.

En **mai 1958**, la IV^{ème} République est à l'agonie. Vingt et un chefs de gouvernement se sont succédé à sa tête depuis 1946. En moyenne, un tous les sept mois ! Marchandages, coups fourrés, politiques de gribouille, les Français se désolent ou ricanent. Sans la défaite de *Dien Bien Phu* (1954) et le courage de Pierre MENDES FRANCE, renversé au bout de sept mois lui aussi, la France serait toujours en guerre en Indochine. Le renoncement de la France à cette lointaine colonie asiatique a ouvert une brèche. MENDES FRANCE puis Edgar FAURE (deux radicaux, le centre gauche) en profitent pour programmer l'indépendance du *Maroc* et de la *Tunisie*.

Défaite à Dien Bien Phu, humiliée à Suez en 1956, l'armée s'est jurée que cette fois elle ne céderait pas

Désormais l'Algérie cristallise, seule, les passions. La guerre d'indépendance déclenchée en **novembre 1954** par une organisation jusque-là inconnue, le FLN (Front de libération nationale), s'y envenime de jour en jour. Dans ces trois départements d'outre-Méditerranée, les Français se prétendent chez eux : « *L'Algérie, c'est la France.* » La formule est de François MITTERRAND, le ministre de l'intérieur. Elle reflète peu ou prou l'opinion commune en 1954, communistes compris.

En 1956, le PCF vote sans ciller la loi sur les pouvoirs spéciaux réclamés par le président du Conseil, le socialiste Guy MOLLET, pour rétablir l'ordre en Algérie.

Plus la guerre se prolonge, plus la France se fait du tort. Ses alliés ne comprennent pas cet attachement anachronique à son empire. Le Royaume-Uni a renoncé à l'Inde en 1947 ; les Pays-Bas à l'Indonésie en 1949. Qu'attend-elle ? Victime d'anémie politique, elle est l'otage des ultras. Si les partisans de l'Algérie française se sont emparés si facilement du Gouvernement général à Alger, le **13 mai 1958**, c'est qu'ils étaient assurés du soutien de l'armée. Défaite à *Dien Bien Phu*, humiliée à *Suez* en 1956, où Moscou et Washington l'ont sommée de renoncer à la reconquête du canal nationalisé par NASSER, l'armée s'est juré que cette fois elle ne céderait pas. Elle exige du gouvernement une politique claire sur l'Algérie française. Pierre PFLIMLIN (MRP, démocrate-chrétien), le nouveau président du Conseil, ne porte pas les centurions d'Alger dans son cœur, mais il répugne à s'allier avec les communistes pour les contrer. Dans la panique, son prédécesseur a investi des pleins pouvoirs civils et militaires en Algérie la figure de proue du pronunciamiento, le général Raoul SALAN.

-De GAULLE joue l'opinion

Menaçant de franchir la Méditerranée si elle n'obtient pas satisfaction, l'armée réclame le retour de Charles de GAULLE au pouvoir. Chapitré par René COTY, le président de la République, PFLIMLIN cède. Il n'a pas le choix. « *C'était nous ou les paras* », résume le gaulliste André MALRAUX.

Tiré de sa retraite à 67 ans, le Général, qui n'a cessé de dénoncer les défaillances de la IV^{ème} République, fait une nouvelle fois figure de sauveur. La confiance revient, l'autorité de l'Etat est rétablie. Les réformes succèdent aux réformes, plébiscitées par les Français qui éprouvent le sentiment tout neuf d'être enfin gouvernés



Tacticien autant que stratège, de GAULLE remet à plus tard le dénouement de l'imbroglio algérien. Il soumet à référendum une nouvelle Constitution, antithèse, longtemps mûrie par lui, du régime parlementaire où la France s'est perdue.

Ses prédécesseurs n'exerçaient que des fonctions honorifiques et de conciliation.



Quotidien de juin 1958

Le président de la République version V^{ème} République est désormais le chef, son premier ministre, Michel DEBRE, un exécutant. Les pouvoirs du Parlement sont corsetés tandis que le nouveau régime électoral garantit des majorités claires.

Entrée en vigueur le **8 janvier 1959** en même temps que la République nouvelle voyait le jour, la Constitution de 1958 est remise sur le métier dès 1962. Dorénavant, le président de la République sera désigné au suffrage universel direct. En 1958, de GAULLE a été choisi pour succéder à René COTY par un collège de parlementaires et d'élus locaux. En 1965, pour la première fois depuis *Louis NAPOLEON BONAPARTE*, il le sera par tous les Français.

-« Désormais, la politique, c'est un homme »

Que de polémiques pour en arriver là ! La méthode d'abord. Le jour où il annonce son intention de modifier la loi suprême, de GAULLE déclare qu'il le fera directement par référendum, en violation - même s'il s'en défend - de la Constitution, qui exige l'approbation préalable du Parlement.

Il ne peut faire autrement : les députés et sénateurs auraient fait barrage à cette révolution qui renforce la légitimité du président élu et rogne une nouvelle fois la leur. S'ensuit une bataille homérique, gaullistes contre tous. Visé par une motion de censure, le gouvernement de Georges POMPIDOU est renversé. De GAULLE ne se laisse pas intimider pour autant. Il dissout l'Assemblée et remporte les élections législatives organisées aussitôt. Il a joué l'opinion contre les élus et les Français lui ont donné raison, approuvant aux deux tiers le projet de révision.

Commentaire de François MAURIAC, grande plume de l'époque : la démocratie représentative, au milieu du XX^e siècle, a changé de nature, « *partout, désormais, la politique, c'est un homme* ».

De **1958 à 1962**, années fastes, de GAULLE vole de succès en succès : « *Le retournement psychologique qu'entraîne mon retour au pouvoir ne rend-il pas le miracle possible ?* » L'économie ne va pas si mal, mais, en **1958**, conséquence de la pagaille politique, la conjoncture s'est inversée. L'inflation galope (15 % l'an) et le déficit budgétaire atteint 1 200 milliards de francs. Heureusement, le miracle prédit par de GAULLE se produit. Dirigiste dans l'âme, il a choisi d'appliquer à la lettre les recommandations d'un économiste libéral dont il a sollicité les lumières, Jacques RUEFF : accroissement des impôts ; dévaluation de 17,4 % ; création d'un nouveau franc qui vaut 100 anciens francs ; convertibilité de la nouvelle monnaie ; libéralisation partielle des échanges extérieurs qu'exige l'entrée en vigueur en **1959** du marché commun et en janvier **1962** de la politique agricole commune.

–Un chômage à 2 %

La France entre dans l'ère de la mondialisation et s'en porte à merveille : le chômage, au début des années **1960**, dépasse rarement 2 %, quand la croissance oscille entre 5 et 7 %. Les inégalités s'amenuisent et malgré les poches de misère qui persistent, à la périphérie des grandes villes en particulier, le pouvoir d'achat des Français progresse spectaculairement. La crise algérienne est réglée au pas de charge, elle aussi, non sans drames. Les premiers mois, de GAULLE tergiverse, multipliant les propos rassurants : « *Je vous ai compris !* » et même : « *Vive l'Algérie française !* »

En **septembre 1959**, il abat son jeu. L'« **autodétermination** » qu'il offre aux Algériens est synonyme à terme d'indépendance, nul ne s'y méprend. « *L'Algérie de papa* » est morte.

Une nouvelle fois, de GAULLE en appelle à l'opinion contre les partisans du statu quo qui crient à la trahison et ont juré sa perte : « *semaine des barricades* » à Alger ; putsch avorté des généraux ; attentat du Petit-Clamart dont il ne réchappe que par miracle.

La société française se découvre de nouveaux horizons : l'Europe, les loisirs et la consommation de masse

En **mars 1962**, entre en vigueur le cessez-le-feu, laborieusement négocié avec le FLN auquel de GAULLE, pressé d'en finir, a tout cédé ou presque. Quatre-vingt-neuf mois de guerre... Les Français éprouvent un profond soulagement : depuis **1939**, ils n'ont jamais connu la paix. Impatients de tourner la page, la plupart se désintéressent du sort des rapatriés et des supplétifs musulmans de l'armée française restés en Algérie, les harkis.

Adieu à l'empire. La société française tire un trait sur son passé colonial et se découvre de nouveaux horizons : l'Europe, les loisirs et la consommation de masse. Elle mue et se pense autrement. A Saint-Germain-des-Prés, le structuralisme éclipse l'existentialisme, Claude LEVI-STRAUSS, Jean-Paul SARTRE. La nouvelle doctrine épouse avec à-propos l'air du temps : elle réfute la doxa colonialiste selon laquelle les peuples dits primitifs seraient en retard. L'autre est différent, professe LEVI-STRAUSS, il n'est pas inférieur.

La mue en cours doit surtout aux *baby boomers*. Peu à peu, les plus jeunes imposent leur vision du monde à leurs aînés et non l'inverse, comme auparavant : mœurs, loisirs, mode, goûts musicaux... Un nouvel écosystème s'installe. **Mai 1968** est pour bientôt. De GAULLE est le grand architecte de cette mutation. **Agé de 72 ans en 1962**, il a donné un coup de jeune à la France. Une seconde fois, il l'a libérée. C'est un bâtisseur mais aussi un illusionniste. Le déclin du pays, qui a commencé avant lui, en **1918**, continuera après lui. Il l'a seulement masqué, offrant aux Français un répit, leurs plus belles années d'après-guerre.

Bertrand Le GENDRE Journaliste au Monde de 1974 à 2011, il a été professeur associé à l'université Panthéon-Assas-Paris-II de 2000 à 2011. Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit et en sociologie.

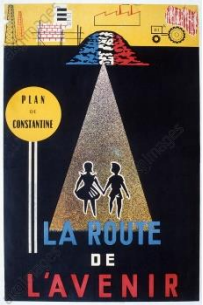
Le CESSEZ-LE-FEU du 18 mars 1962



La génération du BABY-BOOM 1945-1964



1958 : M. Paul DELOUVRIER : "le plan de Constantine" est le symbole de la France qui reste



C'est à Paul DELOUVRIER - inspecteur des Finances qui a fait carrière dans divers cabinets ministériels de la IV^e république - , nommé délégué général du gouvernement en Algérie de 1958 à 1960, et son adjoint Salah BOUAKOUR - polytechnicien - , que reviennent la mission de mettre en œuvre ce plan dans le but de pacifier l'Algérie.



Paul DELOUVRIER

1914-1995

Il est mis en place à partir de juin 1959.

Alger. 20 décembre 1958 - M. Paul DELOUVRIER a prononcé vendredi soir, au Palais d'été, devant les représentants de la presse, l'allocution suivante, qui a été radiodiffusée :

" Délégué général du gouvernement de la République en Algérie, ma mission est claire : mettre en œuvre la politique du gouvernement telle qu'elle a été définie ici même à maintes reprises, et la dernière fois, il y a quinze jours à peine, par le général de GAULLE.

" La continuité de cette politique, la constance de ses desseins, la durée pour sa réalisation, chacun sait, sur le territoire européen comme sur le territoire africain de l'ensemble français, qu'elles sont désormais assurées.

" Cette certitude dans la fermeté de la ligne gouvernementale surgit de la mise en place à Paris d'institutions renouées, au sein desquelles l'Algérie a retrouvé - et retrouvé élargie - sa représentation à l'Assemblée nationale. C'est la conséquence du sursaut du 13 mai. C'est là le résultat des suffrages du référendum. C'est là le service incomparable rendu au pays par l'Algérie, service auquel le nom du chef militaire qui vient de vous quitter restera indissolublement lié.

" Il faut donc s'atteler à ce grand œuvre du plan de Constantine, certes pour en atteindre les objectifs, mais pour beaucoup plus encore ; par le travail en commun de tous et de toutes, pour un même but et dans une même espérance, une nouvelle Algérie doit naître. " Liberté, égalité, fraternité ", la devise nationale doit amener ici les mêmes changements profonds qu'elle a jadis déterminés en France.

" L'armée, qui se bat pour cette œuvre de paix et qui, gardienne de la sécurité, doit rester, et partout, présente, l'armée a commencé cette évolution.

" Militaires et civils, musulmans et Européens, femmes d'Algérie, nous devons poursuivre, accélérer le mouvement. Notre tâche est immense, mais nous réussissons. Le plan quinquennal annoncé à Constantine, par ses perspectives ambitieuses et par la longue durée de ses programmes, ce plan est à la fois le symbole et la réalité de la France qui reste.

" Puisse la jeunesse entendre l'appel du général de GAULLE, la jeunesse de France comme celle d'Algérie, et qu'elle fasse, par elle et pour elle, grâce à l'éveil des âmes et au rapprochement des cœurs, de cette terre souffrante une terre d'espoir. "

- Une demi-réussite économique ; un échec politique

Lancé en octobre 1958, sous forme d'un discours-programme — C'est grand, c'est généreux, la France— le plan de Constantine a maintenant dix-huit mois. Ou en est son application et quels résultats économiques et politiques a-t-il donnés ? Il est difficile de se prononcer en peu de mots sur un programme aussi vaste—il englobe toute l'économie d'un territoire plus peuplé que l'ensemble de la région parisienne—et aussi ambitieux il vise à doubler en huit ou neuf ans seulement le revenu de l'Algérie. Mais on peut, schématiquement, formuler l'avis suivant :

Au bout de dix-huit mois d'expérience, le plan de Constantine a peu de chances d'être intégralement réalisé ; il n'en constitue pas moins une demi-réussite économique, alors que politiquement il semble un échec à peu près total.

Nota Bene : La guerre d'Algérie ne permettra que des réalisations limitées et précipitées du plan initial qui est finalement abandonné à la fin de 1961. Salué par l'opposition socialiste dans son aspect économique, celle-ci regrette cependant son échec politique. Des cités d'habitation destinées à la population « indigène » ont notamment été construites sur le modèle des grands ensembles métropolitains à Alger et dans d'autres grandes villes.

En métropole, le plan de Constantine est à l'origine de la création du Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et pour leur famille (FAS) qui donnera le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD).

Juillet 1958 : M. Krim BELKACEM : nous insistons sur le droit de l'Algérie à l'indépendance.

Le Caire. 1er juillet. - " *L'Algérie n'est désormais plus seule dans la lutte pour l'indépendance* " a notamment déclaré M. Krim BELKACEM, membre du comité de coordination et d'exécution du F.L.N., au cours d'une interview accordée au journal *Al Ahram*, et dans laquelle il s'est félicité des résolutions de la conférence de Tanger.

" Le F.L.N. a-t-il ajouté, *poursuit sa campagne, militaire, politique et diplomatique avec l'appui de la Tunisie et du Maroc.* "



Et le dirigeant du F.L.N. a poursuivi : " *Nous insistons sur le droit de l'Algérie à l'indépendance, et ce n'est qu'après la reconnaissance de ce droit qu'il sera possible d'entreprendre des négociations directes, sur un pied d'égalité, entre l'Algérie et la France pour régler tous les problèmes. Dans de telles conditions la question des élections deviendrait une affaire intérieure tombant sous le coup de la juridiction d'un gouvernement algérien. Jamais les Algériens n'accepteront des élections sous le système impérialiste, ou en présence d'une énorme armée d'occupation.* "

Le Monde le 02 juillet 1958

16 septembre 1959 : L'" Algérie algérienne ", garantie effective à l'exercice du droit à l'autodétermination



Allocution du général de Gaulle du 16 septembre 1959 en faveur de l'autodétermination

16 septembre 1959
« Je vous ai compris »

Voilà neuf mois que sous le nom de politique d'autodétermination le droit des Algériens à disposer d'eux-mêmes a été solennellement reconnu. Proclamé par le président de la République le **16 septembre 1959**, il a recueilli l'approbation du Parlement et de l'opinion française, l'adhésion du F.L.N. et de la majorité des élus d'Algérie, la sympathie de l'O.N.U. et des alliés. S'il en était

besoin, les événements du 24 janvier 1960* auraient encore contribué à rendre son exigence irréversible.

*Le nom de **semaine des barricades** désigne les journées insurrectionnelles qui se sont déroulées du 24 janvier au 1^{er} février 1960 à Alger durant la guerre d'Algérie (1954-1962). Son instigateur Pierre LAGAILLARDE (28 ans), député d'Alger (et ex-parachutiste), ainsi que Guy FORZY (35 ans), officier de renseignement au Deuxième Bureau, Joseph ORTIZ (47 ans), patron du bar algérois le Forum, et Robert MARTEL (42 ans), agriculteur de la Mitidja, organisent une manifestation au cours de laquelle une partie des Français d'Algérie manifeste son mécontentement face à la mutation en métropole du général MASSU, le 19 janvier 1960, sur décision du président Charles de GAULLE. Des barricades sont dressées rue Michelet et rue Charles Péguy

Le problème est donc maintenant d'assurer la mise en œuvre de ce droit. Et l'on conçoit l'importance que revêt pour toutes les parties intéressées la détermination des règles devant présider à la fois au déroulement de la consultation et au régime d'apaisement préparatoire au scrutin.

La méfiance qui caractérise encore les rapports entre les tendances leur impose de rechercher des garanties. Dans la mesure où elles les tiennent actuellement de leur armement ou des pressions qu'elles exercent, il leur semble nécessaire de les trouver dans l'arsenal des techniques électorales ou des cautions politiques. Car dans un pays profondément blessé par une guerre fratricide il est essentiel que le référendum soit libre, et, plus encore, que ses résultats ne puissent être contestés. Il n'aura lieu qu'une fois. La liberté du scrutin comme celle de la campagne ne doivent donc pas pouvoir plus tard être mises en cause.

Or, sur ces deux points fondamentaux, il serait grave que des illusions plus ou moins romantiques fassent place aux brutales réalités de la guerre. Et quel que soit le déroulement immédiat ou plus lointain des événements, il n'est peut-être pas trop tôt pour prendre conscience de deux données capitales :

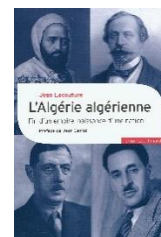
- Il n'existe pas de véritable garantie technique à l'authenticité d'un scrutin dans un pays sous-développé sujet à un bouleversement complet des structures sociales et aux inévitables séquelles de la guerre subversive quand ce scrutin met face à face deux formations politiques décidées à diffuser des consignes opposées. L'envoi d'observateurs étrangers, la présence de nombreux journalistes, l'activité de commissions de sauvegarde ou le contrôle de commissions mixtes peuvent bien contribuer à limiter les fraudes ou à atténuer les pressions. L'exemple du référendum intervenu au Togo britannique le 9 mai 1956 sous le contrôle des Nations unies elles-mêmes montre que de telles garanties ne suffisent pas à extirper le doute des esprits ni la suspicion quand elle s'attache aux résultats ;

- il n'existe pas davantage d'institutions politiques ou administratives recelant en elles-mêmes un effet apaisant pour s'appliquer à un pays impatient d'exprimer au suffrage universel une option commandant son destin. Reconvertie en campagne électorale, la guerre ne saurait perdre sa violence tant que les tendances opposées demeurent inconciliables. Assurer à titre transitoire pendant six mois, un an ou plus la coexistence pacifique de tendances politiques orientées vers des lendemains contradictoires relève d'une simple vue de l'esprit. Le seul statut réaliste serait alors celui de l'état de siège.

La leçon que nous apporte l'expérience politique de tous les pays sous-développés est d'ailleurs évidente : il n'est pas de solution dans ces pays qui ne soit "unanimitaire ou quasi unanimitaire". Dès lors il n'y a de référendum authentique et de résultat incontestable que si l'option victorieuse l'emporte à une très large majorité. Il n'existe pas de régime provisoire, dans l'attente d'une consultation, sans que les principales tendances conduisent la campagne électorale sur la base de l'adhésion à un même choix fondamental. La diversité des programmes ne doit porter que sur des modalités à définir ultérieurement. L'accord sur l'essentiel doit intervenir avant le scrutin. Le chef de l'État l'a bien compris en convoquant la réunion de toutes les tendances pour fixer les conditions du référendum.

Quelle peut être en Algérie l'option fondamentale susceptible de rallier toutes ces tendances, selon les termes du général de GAULLE, si ce n'est l'Algérie algérienne ? Les perspectives d'association avec la France qu'elle offre aux Algériens, sans pour autant en préjuger le contenu, sont seules à respecter l'initiative des Algériens et les Français légitimement habilités à les déterminer ensemble. Or l'on ne peut en dire autant ni de la francisation, ni de la sécession qui préjugent l'une et l'autre de l'avenir.

L'Algérie algérienne, librement acceptée et loyalement appliquée, devrait pouvoir donner à chaque parti l'égalité des chances au départ et constituer ainsi une garantie sérieuse pour chacun. Toutefois, eu égard au passé et à la situation inadmissible dans laquelle se trouvent placées certaines minorités à l'étranger, il importera très tôt d'en dessiner certains traits indélébiles. Une charte de la cohabitation devrait l'accompagner, comme il en fut ainsi au Canada en 1867.



Il est normal qu'étant majoritaire et devenue telle sur le plan électoral au lendemain du 13 mai, la communauté musulmane le demeure en droit et le devienne en fait. Il est légitime qu'ayant acquis par leur labeur et par le sang le droit à devenir Algériens, les membres de la communauté européenne le restent à part entière dans un pays modernisé. Il est juste qu'étant chargée de la défense de la liberté et de l'indépendance de la France et des autres États membres de la Communauté, l'armée conserve les moyens de l'exercer en Afrique comme en Europe. Et si, toute partition exorcisée, l'Algérie garde ses prolongements sahariens, il est non moins équitable que la France, le Maroc, la Tunisie et les États riverains d'Afrique noire participent avec elle, dans un O.C.R.S* rénové, à la mise en valeur en commun des richesses susceptibles de contribuer à la croissance économique.

*L'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS) est une collectivité territoriale créée par la France au Sahara de 1957 à 1963. Elle est instaurée par la loi du 10 janvier 1957¹, et elle a pour but « la mise en valeur, l'expansion économique et la promotion sociale des zones sahariennes de la République française »

Un nouveau départ pourrait s'offrir alors à la Communauté. Déjà M. SENGHOR ne vient-il pas de le lancer, tandis que son pays réalise pour la première fois la symbiose entre l'indépendance et la fidélité ? La " place de choix " qu'y occuperait l'Algérie algérienne serait le gage en même temps de la cohésion de l'ensemble et de la liberté de chacun.

Jean-Louis QUERMONNE, professeur des facultés de droit Publié le 29 juin 1960

16 septembre 1959, quand Charles de GAULLE, président de la République, a "lâché" l'Algérie



Le 16 septembre 1959, le général proclame le droit des Algériens à disposer d'eux-mêmes. Malgré l'opposition des partisans de l'Algérie française, sa stratégie est approuvée par référendum en janvier 1961.

"Autodétermination". Le mot est prononcé pour la première fois par de GAULLE il y a cinquante ans. Ce tournant décisif, après cinq années d'une guerre sans merci, n'aurait pu être possible sans la volonté du général. Il réussit à imposer à son camp une stratégie politique qui n'avait rien d'évident dans la France de l'époque : préparer l'indépendance.

Ce furent d'abord des phrases convenues. Sur le "*redressement*" "*institutions solides et stables*" "*unité nationale ressoudée*" pression que l'allocution télévisée du général de GAULLE, en ce mercredi 16 septembre 1959, se résumerait à un pompeux satisfecit.

Au bout de deux minutes, pourtant, le visage se fit plus crispé, le regard plus sombre et le ton plus solennel. Le chef de l'Etat, enfin, entra dans le vif du sujet.

« Devant la France, un problème difficile et sanglant reste posé : celui de l'Algérie. Il nous faut le résoudre. Nous ne le ferons certainement pas en nous jetant les uns aux autres les slogans stériles et simplistes de ceux-ci ou bien de ceux-là qu'obnubilent, en sens opposés, leurs intérêts, leurs passions, leurs chimères. Nous le ferons comme une grande nation et par la seule voie qui vaille, je veux dire par le libre choix que les Algériens eux-mêmes voudront faire de leur avenir. »

La phrase essentielle vint quelques instants plus tard.

« Je considère comme nécessaire que le recours à l'autodétermination soit dès aujourd'hui proclamé. »

"AUTODÉTERMINATION"

Le mot, pendant ce discours de vingt minutes récité sans que de GAULLE ne jette un œil sur ses notes, ne fut prononcé qu'une seule fois. C'est pourtant celui que tout le monde allait retenir. Et pour cause : il s'agissait bel et bien d'une rupture capitale dans l'histoire des relations franco-algériennes. Depuis le débarquement du général de BOURMONT sur la presqu'île de Sidi-Ferruch, le 14 juin 1830, c'était en effet la première fois que la France reconnaissait aux Algériens le droit -l'expression est dans le discours- de "*disposer d'eux-mêmes*".

Que ce 16 septembre 1959 marquât un tournant décisif, de GAULLE en était pleinement convaincu. C'est bien ce jour-là, écrira-t-il dix ans plus tard dans ses Mémoires d'espoir, que la France se résolut à "*admettre*" que "*l'Algérie deviendrait un Etat*". Dans ses souvenirs, le dirigeant nationaliste Ferhat ABBAS portera le même jugement : "*Dans la guerre d'Algérie, le 16 septembre 1959 marque une date historique. (...) A partir de l'offre d'autodétermination par le chef de l'Etat français, le problème algérien est virtuellement réglé. Dès lors que le général de GAULLE, au nom de la France, reconnaît aux Algériens le libre choix de leur destin, il admet par là même leur droit à l'indépendance.*" (Autopsie d'une guerre, Garnier, 1980).

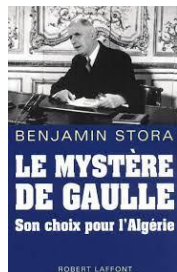
Une rupture, donc, que ce discours. Mais aussi une clarification. Car de GAULLE, depuis son retour au pouvoir en mai 1958, s'était bien gardé de prendre position de façon trop tranchée sur la question algérienne. Son célèbre "*Je vous ai compris!*", adressé à la foule immense venue l'acclamer le 4 juin 1958 sur la place du forum, à Alger, avait été suffisamment sibyllin pour contenter tout le monde. Et, par la suite, le chef du gouvernement (devenu président de la République en janvier 1959) avait tout fait pour suggérer que l'avenir restait ouvert.

Dans un premier temps, de GAULLE avait multiplié les signes laissant croire que ce qu'on appelait alors l' *"intégration"* était encore une option possible. Ce fut tout le sens du *"Vive l'Algérie française !"* qu'il lança à la fin de son discours de Mostaganem, le **6 juin 1958**. Le sens, aussi, du plan de Constantine, annoncé quatre mois plus tard, et par lequel la France s'engageait à attribuer 25000hectares de terres cultivables aux musulmans, à construire des centaines de milliers de logements et à scolariser tous les enfants algériens. Le sens, enfin, du *plan CHALLE*, du nom du nouveau commandant en chef en Algérie, Maurice CHALLE, à qui furent donnés des moyens considérables, en **février 1959**, pour écraser une fois pour toutes l'Armée de libération nationale (ALN) engagée depuis **novembre 1954** dans une guérilla de plus en plus meurtrière.

Au fil des mois, cependant, les gestes d'ouverture en direction des contempteurs de l'Algérie française devinrent plus nombreux. Ils prirent d'abord la forme de contacts discrets, comme ceux que Georges POMPIDOU, l'ancien directeur de cabinet du général de GAULLE à Matignon, tout juste nommé directeur général de la banque Rothschild, fut chargé de nouer avec les nationalistes algériens début **1959**. Puis, de semaine en semaine, les signes se firent de plus en plus explicites. *"L'Algérie de papa est morte"*, confia ainsi le chef de l'Etat, le **28 avril**, au député d'Oran Pierre LAFFONT. Dix jours plus tard, à Bourges, le président alla encore plus loin : *"Le jour est en vue où l'Algérie sera pacifiée (...) afin que tous ses enfants (...) puissent disposer de leur sort, et du sort des terres qu'ils habitent."* Le mot *"autodétermination"*, certes, n'était pas prononcé. Mais l'idée, elle, était déjà dans l'air.

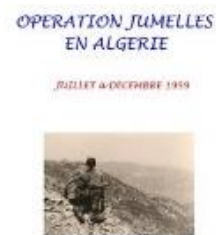
Quand de GAULLE a-t-il véritablement décidé de rendre son choix public ? Pour son meilleur biographe, Jean LACOUTURE, la décision aurait été prise en juillet 1959. Un homme, en particulier, aurait exercé une influence décisive : Bernard TRICOT. Les notes sur l'avenir de l'Algérie, rédigées à l'époque par ce haut fonctionnaire de l'Elysée connu pour ses idées libérales, auraient beaucoup marqué de GAULLE, qui semble avoir été particulièrement préoccupé par l'isolement diplomatique de la France, critiquée de toutes parts -dans le monde arabe mais aussi aux Etats-Unis et dans le bloc de l'Est- pour une guerre coûteuse qui ressemblait chaque jour un peu plus à un combat d'arrière-garde.

UNE OPÉRATION SANGLANTE



Dans son livre, *"Le Mystère de Gaulle. Son choix pour l'Algérie"*, édité par Robert Laffont, Benjamin STORA ne conteste pas cette interprétation. Mais il rappelle que le général, depuis déjà plusieurs années, avait fait son deuil de l'Algérie française. *"L'Algérie est perdue"*, aurait-il ainsi confié à son futur garde des sceaux, Edmond Michelet, en février 1955. Les témoignages de ce type sont nombreux. A l'inverse, *"les confidences révélant sa volonté de conserver telle quelle l'Algérie sont bien difficiles à trouver"*, observe Benjamin STORA.

Si son opinion était déjà faite depuis longtemps, pourquoi de GAULLE a-t-il attendu le **16 septembre 1959** pour informer les Français de sa décision ? Les raisons sont multiples. Elles tiennent d'abord à la situation militaire. En cet été **1959**, le plan CHALLE avait commencé à produire ses effets. L'opération *"Jumelles"*,* lancée en Kabylie fin juillet, avait été sanglante. Face aux insurgés, l'Etat français était donc à nouveau en position de force pour entamer des négociations.



De GAULLE, pourtant, n'avait pas les mains entièrement libres. Revenu au pouvoir un an plus tôt grâce au soutien des partisans de l' *"intégration"*, nombreux dans son gouvernement, il ne pouvait changer de politique trop brutalement. Plutôt que de précipiter les choses, au risque de plonger le pays dans une crise politique, le chef de l'Etat prit donc le temps de *"démminer"* le terrain. On sait aujourd'hui qu'il passa ainsi beaucoup de temps, dans les semaines précédant son discours, à interroger ses différents ministres afin de savoir exactement jusqu'où les uns et les autres seraient prêts à le suivre.

La présence à la tête du gouvernement de Michel DEBRE, qui ne faisait pas mystère de son attachement à l'Algérie française, l'obligeait de ce point de vue à avancer avec doigté.

*L'**opération Jumelles** est une opération militaire menée par l'armée française durant la guerre d'Algérie contre la wilaya III dans le cadre du plan CHALLE. Elle se déroule du 22 juillet 1959 au 4 avril 1960.

UN VOYAGE MÉDIATISÉ

La prudence du général de GAULLE tient enfin à sa volonté d'éviter un coup d'Etat militaire. Depuis la crise du **13 mai 1958**, le chef de l'Etat savait que la question algérienne pouvait à tout moment faire basculer une partie de l'armée dans la sédition. Avant d'abattre son jeu, le président prit donc soin de sonder l'état d'esprit de ses principaux chefs. Ce fut l'objet de la fameuse "**tournée des popotes**"* **27 au 31 août 1959**.



La tournée des popotes en août 1959 en Kabylie

Et ce n'est qu'au lendemain de ce voyage volontairement très médiatisé que fut annoncé le choix de l'autodétermination. S'il marque bien un tournant dans la guerre d'Algérie, commencée cinq ans plus tôt, le discours du **16 septembre 1959** fut donc tout sauf improvisé. Il n'en constituait pas moins un saut dans l'inconnu.

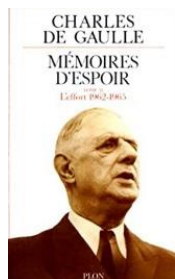
C'est sans doute la raison pour laquelle de GAULLE, lors de son allocution, s'ingénia à montrer que l'indépendance n'était pas la conséquence inexorable de l'autodétermination.

Et que l'"**association**", c'est-à-dire une large autonomie de l'Algérie dans le cadre d'une sorte de Commonwealth à la française, était encore une hypothèse réaliste. Et, de son point de vue, préférable.

*La **tournée des popotes** désigne deux inspections faites par Charles DE GAULLE auprès des soldats français durant la guerre d'Algérie : la première du **27 au 31 août 1959** et la seconde du **3 au 5 mars 1960**

"LE PAS DÉCISIF"

Cette tactique, audacieuse sur le fond mais prudente sur la forme, se révéla payante. Sur le moment, les partisans de l'indépendance furent suffisamment satisfaits pour ne pas se fermer à d'éventuelles négociations, mais aussi suffisamment désarçonnés par ce "**coup**", auquel ils ne s'attendaient pas, pour ne pas applaudir trop bruyamment. Cette relative discrétion arrangea le chef de l'Etat. Elle lui permit de ne pas apparaître comme l'otage des nationalistes. D'obtenir, le 15 octobre, un large soutien des députés (441 voix contre 23) en faveur de sa politique algérienne. Et enfin de recueillir une large majorité de oui (75%) au référendum organisé le 8 janvier 1961 sur "**l'autodétermination des populations algériennes**".



Le combat, certes, n'était pas terminé. Et trois années furent encore nécessaires avant que l'Algérie ne devînt indépendante. Mais l'adversaire, pour de GAULLE, avait désormais un nouveau visage : celui de l'Européen d'Algérie prêt à monter sur les barricades (**janvier 1960**), du militant de l'OAS tenté par le terrorisme, ou de l'officier



Les Années 60



factieux prêt à entrer dans la dissidence (**avril 1961**) pour défendre coûte que coûte l'Algérie française. Reste l'essentiel : en cet automne **1959**, qui fut aussi celui où les Français découvrirent *Astérix* et *Johnny HALLYDAY*, la guerre d'Algérie entraît bel et bien dans une nouvelle phase. La dernière. Comme le dira de façon lapidaire de GAULLE dans ses *Mémoires d'Espoir** à propos du discours du **16 septembre 1959** : "**le pas décisif était franchi**".

*Dans les *Mémoires d'Espoir*, la guerre d'Algérie et les prises de décision au plus haut niveau de l'État y sont traités. Le récit qu'il fait de ses années en tant que Président de la République détaille notamment l'avènement des institutions de la Cinquième République. Charles de GAULLE y défend notamment l'idée que l'État doit préserver l'identité de la France à travers les âges

Thomas WIEDER** 2 avril 2013

**Thomas WIEDER est un ancien élève de l'École normale supérieure, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris en 2001 et agrégé d'histoire en 2002. Il est aujourd'hui rédacteur au service France du journal Le Monde ainsi qu'enseignant à l'ENS Cachan au sein du département des sciences sociales.

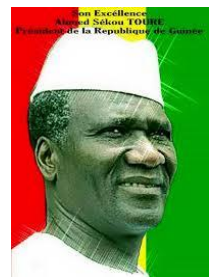
13 avril 1960 : Frantz FANON, délégué du F.L.N., dénonce le "neutralisme négatif " de ceux qui ont signé des traités avec la France

Conakry, 13 avril - La deuxième journée de la conférence de solidarité afro-asiatique de Conakry a été surtout marquée par l'intervention du délégué du F.L.N., le médecin antillais Frantz FANON*.

Ahmed SEKOU TOURE



Le choix de Conakry, capitale d'un pays ayant récemment acquis le "2 octobre 1958" Son indépendance, comme cadre de cette seconde conférence de Solidarité afro-asiatique est significatif. Rappelons que la première s'était réunie au Caire à la fin de décembre 1957. Mais il convient de distinguer ces deux réunions de celles de Bandoung (1955) et d'Accra (1958) qui avaient été des assises à l'échelon des gouvernements, alors que, dans le cas présent, ne sont représentées que des organisations politiques, et parfois l'opposition.



1922-1984

Frantz FANON

Aux applaudissements de l'auditoire le docteur FANON affirma la détermination du " G.P.R.A. " de **" mener jusqu'à la victoire finale la guerre d'indépendance de l'Algérie "**. Condamnant au passage **" certains qui tendent à excuser leur neutralisme négatif par l'existence de traités avec la France "**, il déclara : **" Nous pensons que de tels traités doivent éveiller la méfiance et la suspicion de ceux qui combattent pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, pour les droits de l'homme, pour la liberté et pour la dignité. "**



1925-1961

Ismaël TOURE



M. Ismaël TOURE, Demi-frère d'Ahmed SEKOU TOURE, il est ministre à plusieurs reprises. qui présidait les débats, prit la parole après l'intervention du délégué algérien pour dire :

" Le combat de l'Algérie est le combat de tous les peuples afro-asiatiques. Notre devoir est d'exprimer les sentiments du congrès en cette matière et de demander que tous les peuples se lèvent pour que le peuple algérien retrouve son indépendance. "

Un " gouvernement " camerounais en exil ?

Succédant à la tribune à M. Ismaël TOURE, M. Félix MOUMIE, leader en exil à Conakry, de l'Union des populations du Cameroun (U.P.C.), annonça la formation prochaine d'un gouvernement camerounais en exil et demanda pour ce gouvernement le soutien de tous les gouvernements afro-asiatiques.

Le délégué du Kenya, OGINGA ODINGA, réclama la libération du leader Jomo KENYATTA, condamné jadis pour le rôle qu'il a joué dans la révolte *mau-mau*, aux cris de l'assistance :

" Uhuru ! " (liberté, dans la langue véhiculaire du Kenya). M. OGINGA ODINGA condamna également l'établissement de bases de l'O.T.A.N. au Kenya et demanda pour son pays que l'Angleterre y reconnaisse le droit à l'autodétermination.

M. Ahmed SEKOU TOURE : **" L'Afrique et l'Asie devraient être représentées à la conférence au sommet "**. Conakry, 13 avril (A.P.). - Dans une déclaration à un représentant de l'Associated Press. M. SEKOU TOURE, président de la République de Guinée, a suggéré hier l'envoi d'un représentant africain et d'un représentant asiatique à la conférence **" au sommet "**, car, a-t-il dit, **" il ne peut y avoir de discussions convenables sur la paix, en dehors de la présence de tous les intéressés "**.

*Frantz FANON est né le 20 juillet 1925 à Fort-de-France (Martinique), et mort de leucémie le 6 décembre 1961 à la clinique Bestheda près de Washington (États-Unis); nommé en octobre 1953 médecin-chef à l'hôpital psychiatrique de Blida (Algérie), démissionne à la fin de 1956; à Tunis à partir de 1957, membre de l'équipe du journal du FLN *El Moudjahid*, nommé par le GPRA ambassadeur itinérant en Afrique.

Le Monde Publié le 14 avril 1960

Frantz FANON, la colère vive. Une pensée toujours mobile

**LES DAMNÉS
DE LA TERRE**



Frantz FANON gêne, aujourd'hui comme hier. En décembre 1961, quand la nouvelle de son décès parvint à Paris, la police commença à saisir les exemplaires des *Damnés de la terre*, qui « *menaçaient la sécurité de l'Etat* ». Les écrits de FANON scandalisaient la droite et donnaient mauvaise conscience à la gauche, pas toujours très claire sur la question de l'indépendance algérienne. A la Martinique – la terre où il vit le jour –, FANON dérange également. Certes, une avenue porte son nom à Fort-de-France, mais dans cette colonie, qui a choisi la voie de l'« *assimilation* », et qui est devenue département français, FANON suscite le malaise. Lui, il est allé jusqu'au bout du combat de libération nationale, et il a défendu, sur le sol même de l'Algérie, la cause de l'indépendance. A la Martinique, on a plus ou moins renoncé à cette idée, non sans remords parfois. Du coup, face à FANON, on est embarrassé. On préfère l'oublier. Et en Algérie ? En toute logique, il devrait être là-bas un héros national, lui qui fut un cadre du FLN. Mais le nationalisme algérien se définit comme arabo-islamique, et il est très difficile d'y inclure en bonne place un homme noir, étranger, qui plus est agnostique. Bref, personne ne sait s'il faut voir en FANON un « *Martiniquais* », un « *Français* », un « *Algérien* », un « *Africain* », un « *Noir* » ; personne ne peut, ou ne veut, tout à fait se l'approprier. Serait-il donc lui-même un « *damné* » ?

Louis-Georges TIN né en 1974 à la Martinique, universitaire et militant contre l'homophobie et le racisme.

« Sur la décolonisation, ses aspects et ses problèmes, le livre essentiel est un livre de FANON : Les Damnés de la terre. Toujours, partout, la même lucidité, la même force, la même intrépidité dans l'analyse, le même esprit de "scandale démystificateur". »
Cet hommage d'Aimé CESAIRE dit assez la place qu'occupe Frantz FANON (1925-1961) dans la conscience universelle.

Alice CHERKI, psychiatre et psychanalyste ; ancienne sympathisante du FLN : " Ce n'est qu'en parlant qu'on lève le déni et que tout se dénoue" »

Alice CHERKI

Née à Alger, Alice CHERKI est psychiatre et psychanalyste ; elle a travaillé au côté de Frantz FANON, en Algérie et en Tunisie, de 1955 à 1961, en pleine guerre d'indépendance algérienne. Comme son maître, médecin psychiatre né antillais et mort algérien à l'âge de trente-six ans, auquel elle vient de consacrer un portrait (Frantz FANON, Seuil), Alice CHERKI avait pris parti pour le FLN. C'est au contact de cette expérience commune avec Fanon qu'elle dit avoir été sensibilisée aux traumatismes qui se transmettent de génération en génération lorsqu'ils sont liés aux non-dits et aux silences de l'Histoire.



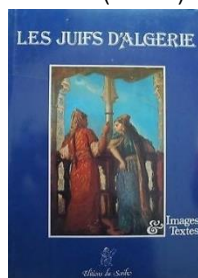
1936- (86ans)

Tous les textes de
Jacques Sédat
*Retour
à Lacan ?*

Michèle Brunner-Hanneman
Alice Cherkhi
Monique David-Morand
Francine Douchet
Béatrice Fagnano
Julia Fagnano
Anne Levallois
Sébastien Ménégoz-Castellan
Monique Schmitt
Jacques Sedat
Robert Zinkin

Fayard *l'éditeur en ligne*

Coauteur de deux autres ouvrages, *Retour à Lacan ?* sous la direction de Jacques SEDAT et *Les Juifs d'Algérie*, Alice CHERKI vit aujourd'hui à Paris. « *Personne ne sort jamais indemne de la torture, le bourreau pas plus que la victime. Mais y a-t-il des points communs à la souffrance de l'un et de l'autre ? - Oui, il y en a au moins un : c'est d'avoir été plongé dans une histoire indicible que, dans le fond, la société ne veut pas entendre. Mais avec une différence notable tout de même : ceux qui ont pratiqué la torture ont été entraînés, parfois à leur insu, dans quelque chose qui est de l'ordre de la jouissance mortifère et de la fascination. D'avoir connu cette excitation totale, absolue, d'avoir laissé la place à l'inconnu du plus barbare de soi, c'est de cela qu'ils ont le plus de mal à se remettre. Ils rentrent dans la normativité, ils se veulent et se croient « normaux », mais ils se reconstruisent sur un déni - « tout cela n'a pas eu lieu » - et non sur l'oubli. Cela explique que, des années plus tard, ils se réveillent un jour avec des symptômes parfois dramatiques, sans voir le lien entre ces signes et leur histoire, restée enfouie très profondément au fond d'eux-mêmes « comme un fantôme enfermé dans une crypte », selon l'idée des psychanalystes Sandor FERENCZI et Maria TOROK.*



- Et le processus de guérison, est-il le même pour les bourreaux et pour les victimes ? - « *Il est difficile et long pour les uns comme pour les autres. Mais ceux qui ont pratiqué la torture ont plus de chance de réussir, en apparence, à se reconstruire que leurs victimes, surtout s'ils ont de nombreuses références dans leur environnement social. Cela dit, leurs descendants supporteront le poids de leur silence, sentant confusément qu'ils ont hérité d'un secret, et qu'ils ont à charge de lui donner de la représentation, de le mettre en scène. Mais comment le pourraient-ils puisqu'on n'a jamais mis de mots sur ce traumatisme transmis de génération en génération ?* » Ce n'est qu'en parlant qu'on lève le déni et que tout se dénoue : on permet à des traces de l'Histoire de devenir des souvenirs universalisables, partageables par tous, sans honte ni gloire. Chacun peut alors travailler sur sa propre histoire, l'essentiel est là. - Et pour les victimes ? - C'est le même processus : il faut que les choses soient dites. En Algérie même, au lendemain de l'indépendance, on a bien souvent conseillé le silence à ceux et celles qui avaient subi des atrocités, surtout des viols. Dans les familles, le mot d'ordre était de se taire. Beaucoup ont « **accroché une médaille de moudjahidin sur la cicatrice du moi** », et le travail de reconstruction ne s'est pas fait. L'expérience clinique prouve qu'on ne guérit que lorsque les choses sont dites, quand elles se mettent à circuler comme des souvenirs dont on peut faire de la mémoire. Il faut une reconnaissance des actes commis et subis. Cela n'est pas un principe idéologique mais un fait d'expérience, acquis à l'écoute des gens. - En pleine guerre d'indépendance de l'Algérie, Frantz FANON s'inquiétait déjà des conséquences psychiques des exactions, chez les victimes mais aussi chez les tortionnaires. - FANON avait en effet compris qu'il y aurait, de part et d'autre, des conséquences incalculables aux tortures, viols, meurtres impulsifs, toutes ces exactions dont a été émaillée la guerre d'Algérie. Il avait décelé, dans son travail de psychiatre, les souffrances et les symptômes découlant de ces violences, et prévenu qu'il faudrait leur accorder une attention particulière.

En ce sens, Frantz FANON était un précurseur. Il a d'ailleurs écrit tout cela, de façon malheureusement un peu trop lapidaire, par manque de temps, dans son dernier ouvrage, *Les Damnés de la Terre* [Gallimard]. Il disait : « **Nos actes ne cessent jamais de nous poursuivre...** »

Propos recueillis par Florence BEAUGE

Frantz FANON, prophète de la décolonisation



FANON : un idéal ? Un mythe ? Un prophète de la décolonisation ? En tout cas une voix urgente qui s'éleva comme un long cri à l'aube des libérations africaines. Elle suscita des passions dans les années 60 et prit une grande ampleur politique en Afrique et dans le tiers-monde.

Maître à penser des mouvements de libération et des opprimés, Fanon mourut très jeune, à trente-six ans. "*Les Damnés de la terre*" parurent quelques mois après sa mort, avec une préface retentissante de Jean-Paul SARTRE. Ce livre devint rapidement une sorte de bréviaire ou de manifeste des étudiants et militants africains.

Hôpital psychiatrique de Blida-Joinville

L'itinéraire de FANON fut celui d'une quête active et inquiète, celle d'un homme à la recherche de son identité, de ses racines et de l'authenticité que le colonialisme tentait de nier et de bafouer.

Il quitta tôt la Martinique, où il naquit en 1925, pour la France et surtout pour l'Algérie, où il exerça d'abord son métier de psychiatre à l'hôpital de Blida. Ce fut sa pratique quotidienne et ses contacts intimes avec l'imaginaire d'hommes atteints par la maladie mentale qui l'amènèrent à militer avec le F.L.N. et à s'engager totalement pour la révolution algérienne. Le colonialisme et la violence raciale, il les avait connus dans son enfance, car il était noir ; il les retrouva dans leurs manifestations tragiques en Algérie.



Dans "Peau noire, masques blancs", ouvrage autobiographique, il analysa les mécanismes du racisme qui infligeait blessures et humiliation aux "hommes de couleur". "Je crois en toi, Homme" : telle est la conviction d'une sincérité absolue, celle d'un homme qui, à partir de sa propre subjectivité, voudrait être compris de tous, atteindre en quelque sorte l'universel.

Expulsé d'Algérie pour activités subversives, il ira en Tunisie collaborer avec le F.L.N. Il écrira à ce moment-là l'An V de la révolution algérienne et parlera de "notre cause" et de "notre révolution". Cette identification au peuple algérien en lutte n'est pas un renoncement à sa terre natale : il croyait au tiers-monde et au soulèvement de tous les damnés de la terre, l'Algérie étant l'exemple à suivre. C'est un peu ce procès qu'Albert MEMMI entreprit d'intenter à la mémoire de Fanon (1). Son étude est plutôt agressive : "Né dans un département français, écrit-il, (Fanon) se croyait français et blanc : gagnant la capitale pour y faire des études, il se découvre avec douleur antillais et noir, dans une métropole. De rage, il décide qu'il ne serait ni français ni antillais, mais algérien."



Alors que Frantz FANON croyait à la solidarité des opprimés, ou du moins militait pour une prise de conscience dans ce sens, MEMMI entend expliquer la pensée et l'action *fanoniennes* par des anecdotes du genre "un chrétien de naissance" (chez les musulmans) ; "époux d'une Française", "il recherchait (en venant en Algérie) ... un poste mieux payé etc. Heureusement qu'Irène GENDZIER nous donne aujourd'hui la biographie plus complète de la vie et de l'œuvre de Frantz FANON (2). Si nous savons qui fut FANON, nous savons peu de chose sur ce qui est resté de lui et de son œuvre. Quoi qu'il en soit, FANON vint au moment où l'Afrique avait besoin d'être secouée et de préparer "le soulèvement des damnés de la terre". En ce sens, FANON joua un rôle important politiquement, même si ses analyses théoriques et philosophiques manquaient parfois de rigueur.

(1) *La Vie impossible de Frantz FANON*, par Albert Memmi, in Esprit, septembre 1971.

(2) Quelques erreurs se sont cependant glissées dans ce livre : Fanon n'appartenait pas à "la bourgeoisie aisée de couleur", mais à un milieu modeste de la petite bourgeoisie. Par ailleurs, non seulement il connaissait Aban RAMDANE, mais c'était un de ses amis les plus proches.

Mme FANON n'a jamais refusé de voir les disciples de son mari, encore moins ceux qui lui consacrent des études et des livres. Mme FANON affirme n'avoir jamais été consultée par Irène GENDZIER.

Tahar BEN JELLOUN Publié le 19 novembre 1976

« Les antillais et les Guyanais soldats, sous-officiers et officiers qui luttent contre leurs frères algériens pendant que les troupes françaises mitraillent leurs peuples à Fort-de-France ou à Basse-Terre doivent refuser de se battre et désertter. »

Frantz FANON, *Pour la révolution africaine, Ecrits politiques*, chap.20, 1964, rééd. La Découverte. 2006

« La première chose que l'indigène apprend, c'est à rester à sa place, à ne pas dépasser les limites ; c'est pourquoi les rêves de l'indigène sont des rêves musculaires, des rêves d'action, des rêves agressifs. Je rêve que je saute, que je nage, que je cours, que je grimpe. Je rêve que j'éclate de rire, que je franchis le fleuve d'une enjambée, que je suis poursuivi par une meute de voitures qui ne me rattrapent jamais. Pendant la colonisation, le colonisé n'arrête pas de se libérer entre neuf heures du soir et six heures du matin. Cette agressivité sédimentée dans ses muscles, le colonisé va d'abord la manifester contre les siens. C'est la période où les nègres se bouffent entre eux et où les policiers, les juges d'instruction ne savent plus où donner de la tête devant l'étonnante criminalité nord-africaine. »

Frantz FANON, *Les Damnés de la Terre* 1961, p. 53-54, éd. La Découverte, 2002

« La colonisation est la force expansive d'un peuple, c'est sa puissance de reproduction, c'est sa dilatation et sa multiplication à travers les espaces ; c'est la soumission de l'univers ou d'une vaste partie à sa langue, à ses mœurs, à ses idées et à ses lois. Un peuple qui colonise, c'est un peuple qui jette les assises de sa grandeur dans l'avenir et de sa suprématie future. »

Pierre Paul LEROY-BEAULIEU, 1843-1916, économiste et essayiste français
De la colonisation chez les peuples modernes (5^e édition, 1902)

4 mai 1960 : M. Robert ABDESSELAM, député d'Alger est blessé par des terroristes. Un gardien de la paix qui assurait sa protection est tué

Robert ABDESSELAM 1920-2006 L'histoire de l'attentat contre Robert ABDESSELAM explique assez bien l'organisation de la police politique du FLN. La rébellion avait condamné ABDESSELAM à mort dans le courant de l'été 1959. Voici comment on peut tenter de démontrer les rouages de la machine bureaucratique qui devait aboutir à l'attentat.



Tout commence en **janvier 1959** lorsque *M. Abdelaziz LAKHADARI*, membre de la Délégation du **GPR*** à New-York, déposa une « **plainte** » auprès des instances rebelles contre Robert ABDESSELAM pour « **trahison** ». A la suite de cette plainte, une information fut ouverte sur ordre du commissaire politique de la Wilaya III et commandant par intérim de la **ZAA****. Coïncidence curieuse, l'enquête préliminaire fut confiée à un proche de *Larbi LAMRAOUI*.

L'enquêteur qui habitait à l'époque boulevard Saint-Michel, fut chargé d'une surveillance attentive des faits et gestes d'ABDESSELAM et de son père, principalement au restaurant de l'« *Assemblée Nationale* ». En **mai 1959**, le dossier fut transmis pour communication au directeur des sports au « *ministère* » des Affaires Culturelles, alors dirigé au Caire par TAWFIK et MADANI.

Par la suite, un jugement portant condamnation à mort fut prononcé dans le courant de l'été dernier par le tribunal de la Wilaya de Paris-Centre et ce jugement fut communiqué à Robert ABDESSELAM. C'est donc de là que datent les premières menaces de mort que devait recevoir le parlementaire algérois. Or, ce jugement fut cassé pour « **vice de forme** ». Et un nouveau jugement fut prononcé par le tribunal de la Wilaya de Paris-Périphérie !

L'ordre d'exécution fut signé par le « capitaine » M., Chef du Cabinet militaire du ministère des Liaisons et des Communications, puis il fut communiqué au directeur des Cabinets civils et militaires du président *Ferhat ABBAS* et enfin muni des visas nécessaires, transmis pour « application » au chef de **L'OS***** de la Fédération de France, résidant à Düsseldorf.

La tâche d'exécuter ABDESSELAM fut alors confiée au délégué **OS** de la Wilaya Paris-périphérie. **Mourad KAOUAH**

Dès lors, rien, théoriquement, ne devait plus sauver Robert ABDESSELAM, sinon le miracle providentiel qui se produisit. Pourquoi le choix de cette victime ? ABDESSELAM par son action politique à l'ONU, par son prestige personnel, par ses relations étendues dans les milieux anglo-saxons, causait à la propagande internationale du **GPR** un tort considérable. D'autre part, il était avec *Mourad KAOUAH*, le seul député d'Alger représentant fidèlement l'idéal de l'intégration et du 13 mai.



1919-1989

En conclusion, il avait fallu à la rébellion quinze mois pour aboutir à blesser le député et à tuer un agent de police. Les rouages du terrorisme **FLN** étaient victimes de la bureaucratie.

***GPR** Sigle de **Gouvernement provisoire de la République algérienne** : Organe exécutif du **Mouvement national algérien (MNA)** constitué le 19 septembre 1958 par le **Front de libération nationale (FLN)**, présidée par Ferhat ABBAS, puis en 1961 par Ben KHEDDA. Il fut dissous lorsque l'Algérie accéda à l'indépendance en 1962

****La Zone autonome d'Alger (ZAA)** est la structure du FLN créée en 1956-1962 pendant la guerre d'Algérie, ... Commandant *historique*, Abane RAMDANE, Krim BELKACEM, Larbi Ben M'HIDI, Yacef SAADI, Haffaf AREZKI, Ali La POINTE. La **ZAA** est active dans --Guérilla urbaine Subversion et attentats--

*****L'Organisation spéciale (OS)**, fondée officiellement le 15 février 1947, était le bras armé clandestin du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), parti de Messali HADJ. L'OS fut démantelée par la police française à la fin de l'année 1950.

Jacques C DUCHEMIN *Histoire du FLN* p.298-300 La Table Ronde 1962

« Aussi l'État, qui répond de la France, est-il en charge, à la fois, de son héritage d'hier, de ses intérêts d'aujourd'hui et de ses espoirs de demain. »

Charles de GAULLE *Mémoires d'espoir* Plon

10 juin 1960 L'« affaire » Si Salah, négociateur secret du FLN, l'entretien à l'Élysée avec de GAULLE



L'affaire Si Salah, appelée « opération Tilsitt » par l'état-major français est une tentative de la part du gouvernement de De GAULLE de négocier une paix séparée avec **Si Salah***, commandant et chef par intérim de la wilaya IV** pendant la guerre d'Algérie.

Au printemps 1960, de GAULLE n'a pas encore renoncé à obtenir un cessez-le-feu, qu'il considère comme un préalable à toute négociation. Politiquement, le moment est bien choisi : son discours sur l'« autodétermination » a semé le doute parmi les insurgés que le « plan Challe » a affaiblis militairement. C'est sur ces entrefaites que, sans en référer à la direction du FLN, des combattants de la wilaya IV (Algérois) offrent de mettre fin aux combats.

Leur chef, **Si Salah**, est un Kabyle de 31 ans, fils d'instituteur, dont la sincérité paraît si évidente qu'il sera reçu, en grand secret, à l'Élysée par de GAULLE lui-même. Le chef d'Etat ne décourage pas Si Salah de tenter de rallier à sa cause d'autres wilayas. Mais de GAULLE a plusieurs fers au feu et ne tardera pas à reconnaître le FLN comme seul interlocuteur valable. Devenu inutile, **Si Salah** est dénoncé à ses coreligionnaires par **Si Mohamed** qui a été reçu avec lui à l'Élysée. Il trouvera mystérieusement la mort dans le Djurdjura, en **juillet 1961**, au cours d'un accrochage avec l'armée française, sans qu'on sache quel sort lui réservait la direction du FLN.

*Né en 1928 à Aïn Taya dans une famille originaire de Kabylie, Si Salah, de son vrai nom Mohamed ZAMOUM, a fait partie des groupes armés qui participèrent avec Ouamrane et Si Sadek aux opérations du 1^{er} novembre 1954. Il avait occupé le poste de commissaire politique de la wilaya IV quand celle-ci était dirigée par le colonel Si M'hamed BOUGARA, de 1957 à 1959. Il avait gardé un fort mauvais souvenir d'un bref séjour à Tunis. Ses griefs envers le FLN et l'ALN de l'extérieur prirent une tournure dramatique quand l'état-major refusa de répondre à ses demandes d'explication sur la passivité manifestée face aux difficultés des maquis. Les services français avaient intercepté, et falsifié, la communication qu'il a pu avoir, le 15 avril 1960 avec le colonel BOUMEDIENE. À cette date, il ne semble pas qu'il ait été mis au courant des préparatifs de l'opération « Tilsit ». Mais sa déception l'a amené à adresser un message menaçant le GPRA d'engager des contacts directs avec les Français. Un message radio de Tunis l'a prié de ne rien engager dans ce sens et de « penser à l'avenir de la révolution ».

**La Wilaya IV est l'une des sept wilayas de la Guerre d'Algérie située dans la Kabylie, la Mitidja, le Titteri, le Dahra et l'Ouarsenis. Géographiquement la wilaya IV historique s'étendait de Boumerdes à Chlef sur le bord de la Méditerranée. Elle comportait des régions très marquées par la colonisation : l'agglomération algéroise, les collines du Sahel algérois et la plaine de la Mitidja d'une part, la vallée du Chelif d'autre part, séparées par des alignements montagneux (le Titteri, l'Atlas blidéen et le Dahra, ainsi que le massif de l'Ouarsenis)

C'est une Wilaya historique dont la densité de la population berbérophone et arabophone autochtone est moyenne, alors que la population européenne est fortement implantée.

Ses montagnes abritent d'importants noyaux de populations berbérophones, mais la région est en majorité arabophone. *Le Monde* Publié le 28 octobre 2004

Sadek SELLAM *L'affaire Si Salah, vécue par le commandant Lakhdar BOUREGA* PUF 2001/1 n°201

Juillet-août 1961 : La tragique fin de l'aventure Si Salah

Un an plus tard, **Si Salah**, convoqué par le GPRA, se rendait en Tunisie, avec une faible escorte. Il sera tué le **20 juillet 1961** sur le chemin dans une embuscade tendue par un commando de chasse de l'armée française à Maillot dans la région de Bouira (Kabylie). Ses derniers mots seront : « **De GAULLE nous a trahis. C'est lui le responsable de mon sort** ».

Si Mohamed, à son tour, le dernier témoin de l'entrevue avec de GAULLE, sera tué le **8 août 1961** à Blida par une unité du 11^e choc.

Tout le reste des témoins algériens de la rencontre du **10 juin 1960** à l'Élysée ont disparu. Les témoins français ont reçu ordre de se taire. Certains officiers français en voudront beaucoup au général de GAULLE de n'avoir pas su utiliser cette occasion avec **Si Salah** pour engager des négociations avec les combattants de l'ALN de l'intérieur (et qui s'opposaient au GPRA basé en Tunisie). Cette « affaire Si Salah » sera l'une des causes du putsch contre de GAULLE en **avril 1961**

https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Si_Salah

12 septembre 1960 : " LE PETIT SOLDAT ", de J.-L GODARD est interdit

Comme nous l'avions laissé prévoir hier lundi 12 septembre 1960, M. Louis TERRENOIRE, ministre de l'information de février 1960 à août 1961, s'est rangé à l'avis de la majorité de la commission de contrôle cinématographique et a décidé d'interdire le dernier film de Jean-Luc GODARD, **LE PETIT SOLDAT***, pour la France et l'étranger. Les raisons de cette mesure sont les suivantes :



**Le Petit Soldat* est un film français de Jean-Luc GODARD, tourné en 1960, mais qui ne sort que le 25 janvier 1963 en raison d'une interdiction par la censure. Il s'agit du deuxième long métrage de Jean-Luc GODARD après "A bout de souffle"

1) Les scènes de tortures appellent habituellement de la part de la commission les plus expresses réserves. La très longue présentation de scènes de ce genre dans **LE PETIT SOLDAT** est de nature à entraîner une mesure restrictive, en dehors de toute autre considération. Que ces tortures soient appliquées par des agents du F.L.N. ne saurait modifier le jugement qui doit être porté contre ces pratiques et leur représentation à l'écran ;

2) L'action du film, située en Suisse en **1958**, retrace certains épisodes de la vie d'un jeune français déserteur de notre armée. Son objet est d'analyser le comportement de ce jeune homme, les raisons profondes de son acte ainsi que des attitudes qu'il est amené à prendre dans le conflit où il est impliqué. À un moment où toute la jeunesse française est appelée à servir et à combattre en Algérie, il paraît difficilement possible d'admettre que le comportement contraire soit exposé, illustré et finalement justifié. Le fait que ce personnage se soit paradoxalement engagé dans une action contre-terroriste ne change rien au fond du problème ;

3) Enfin, les paroles prêtées à un protagoniste du film et par lesquelles l'action de la France en Algérie est présentée comme dépourvue de tout idéal, alors que la cause de la rébellion est défendue et exaltée, constituent à elles seules dans les circonstances actuelles un motif d'interdiction.



On indique d'autre part au ministère de l'information que la proposition d'interdiction du film français de Claude BERNARD-AUBERT sorti en 1961 « *Les Lâches vivent d'espoir*** », qui traite du problème raciste, ne sera finalement pas retenue

**Deux étudiants qui se sont rencontrés au Quartier Latin, Françoise et Daniel - elle est blanche, il est noir -, voient leur couple confronté aux préjugés racistes.

Le Monde 14 septembre 1960

« Les lois et les censures compromettent la liberté de pensée bien moins que ne le fait la peur. Toute divergence d'opinion devient suspecte et seuls quelques très rares esprits ne se forcent pas à penser et juger "comme il faut". »

André GIDE

« Il paraît plus facile à M. le ministre de la Guerre de réprimer la presse qui dénonce les abus militaires que de réprimer les abus eux-mêmes. »

Jean JAURES

Les différentes étapes de la décolonisation des "années 60"



Aux yeux du général de GAULLE l'indépendance de la France n'était pas seulement menacée " d'en haut " en 1958 par ce qu'il appelle l'hégémonie américaine, elle était aussi contrainte et retenue " d'en bas " par les conflits et les problèmes coloniaux auxquels le pays devait sacrifier des crédits importants, une grande part de sa puissance militaire, des amitiés traditionnelles et le libre jeu de sa diplomatie. Il voyait la France empêtrée, fourvoyée dans des entreprises qu'il jugeait mineures ou latérales - d'où il entendait la dégager pour des entreprises à l'échelle du monde des " grands ".



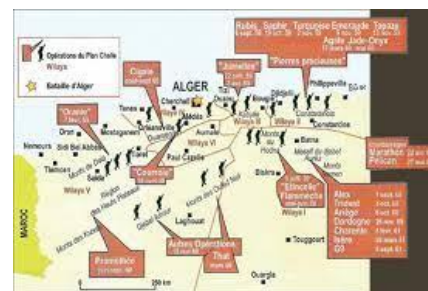
Métropolitain qui n'avait fait outre-mer que des séjours rapides, qui n'y avait vu que des bases stratégiques provisoires, non des établissements fondamentaux, avocat d'une armée bouleversée par la technologie, le général de GAULLE, revenant au pouvoir, voyait dans l'empire, dont il usa en bon stratège, de 1940 à 1944, plus d'*impedimenta* que de chances.

• L'Algérie



La guerre d'Algérie, l'émeute d'Alger, l'angoisse nationale l'ont ramené au pouvoir. Il sait que le " consulat " dont l'investit la nation a pour objectif de mettre un terme au conflit - mais, dans l'esprit de ses plus chauds partisans d'alors, un terme victorieux. Lui n'a pas de plan précis, ni même peut-être d'objectif clair. Il ne sait pas encore s'il faudra en arriver à l'indépendance de l'Algérie. Mais il veut une solution assurant celle de la France.

LE PLAN CHALLE



Le général de GAULLE traite l'affaire d'Algérie en trois temps.

-1) DE JUIN 1958 A SEPTEMBRE 1959 IL AGIT DANS PLUSIEURS DIRECTIONS, TÂTONNE, MESURE SES MOYENS, LE PROBLÈME, AMORCE DES SOLUTIONS. Ce sont les trois voyages à Alger, l'offre de " paix des braves " de septembre 1958, le démarrage du *plan de Constantine* et le *plan Challe* qui vise à briser la rébellion en un an. A la même époque, le général sonde - de loin - l'adversaire désarme ses alliés abusifs, les colonels activistes de mai, tente une expérience de solution économique et sociale qui maintiendrait la souveraineté française sur l'Algérie.

- Le **plan de Constantine** (après son élaboration, il fut officiellement appelé « Plan de développement économique et social en Algérie ») (1958-1961), est un programme économique élaboré par le gouvernement français en 1958 au plus fort de la guerre d'Algérie après l'arrivée au pouvoir du général De Gaulle, qui annonce publiquement son lancement dans un discours devant la préfecture de Constantine le 3 octobre 1958. Visant à la valorisation de l'ensemble des ressources de l'Algérie, ce plan était aussi destiné à l'affaiblissement politique du FLN. Il s'inspire de travaux menés précédemment : le *rapport de la Commission Maspétiol sur les relations financières entre l'Algérie et la métropole* (juin 1955) et les *perspectives décennales du développement économique de l'Algérie* (mars 1958)

- Le **plan Challe** est une série d'opérations menées par l'armée française durant la guerre d'Algérie, du 6 février 1959 au 6 avril 1961 à travers le territoire algérien qui avait pour objectif de détruire les unités de l'ALN (armée de Libération Nationale) de l'intérieur, d'occuper de façon permanente leurs positions et de démanteler l'organisation politico-administrative du FLN.

-2) EN SEPTEMBRE 1959 IL ROMPT CARRÉMENT AVEC LE PRINCIPE DE L'ALGÉRIE FRANÇAISE : C'EST L'OFFRE D'AUTODÉTERMINATION (19 septembre 1959). Le conflit des barricades (**janvier 1960**) le laisse en tête à tête avec le F.L.N. D'où l'offre ouverte de négociation avec ceux qui se battent (**juin 1960**), mal accomplie par la parodie de conversation de Melun. Mais la signification n'est pas dans ces gestes, elle est dans les principes posés. Il sait désormais que le progrès économique et social ne permet pas de faire l'économie d'une solution politique, que la " troisième force " est un leurre, que l'autodétermination débouche sur l'indépendance, et que c'est le F.L.N. qui en assumera la charge.

-3) 1961 EST L'ANNÉE DÉCISIVE. Le putsch d'avril peut bien retarder les pourparlers d'Evian, ceux-ci ne s'en ouvrent pas moins en mai. Et s'ils achoppent surtout sur la question de l'unité du territoire algérien, il suffira d'une conférence de presse du général, en septembre, pour lever l'hypothèque saharienne. Il ne reste plus qu'à se retrouver à Evian et aux Rousses pour mettre au point des accords (**mars 1962**) qui sont la charte de l'autodétermination, elle-même porte ouverte sur l'indépendance, que le peuple algérien sanctionne dans l'enthousiasme le **1er juillet 1962**.

• L'Afrique noire

Pour l'Algérie, le général de GAULLE avait dû opérer " à chaud ". Pour l'Afrique noire, il put opérer " à froid ", et de telle façon que les peuples émancipés rendirent hommage à la générosité française et que les milieux de la colonisation et les cadres qui en avaient la charge s'accommodèrent de cette phase de la décolonisation.

Il ne faut pas oublier à ce propos que l'évolution des statuts politiques en Afrique noire était autrement rapide que celle qui avait été assurée en Algérie.

La loi DEFFERRE (1956) avait ouvert la voie à l'autonomie des territoires africains, et, au début de 1958, un homme politique français comme M. Gérard JAQUET aussi bien qu'un leader africain tel que M. Modibo KEITA parlaient sans faire scandale d'" **indépendance** ".

Dès le mois de **juillet 1958**, tandis qu'à Cotonou le **P.R.A.** (parti du regroupement africain) réclamait l'indépendance pour l'ensemble de l'Afrique française, le général de GAULLE ouvrait le dossier du continent noir, et l'élaboration de la Communauté devenait l'un des chapitres majeurs de l'œuvre constitutionnelle. Puis, le **25 août**, le général s'envolait pour l'Afrique. Le **28**, à Brazzaville, il se faisait acclamer en offrant aux Africains le choix entre la Communauté - large autonomie des territoires promus au rang d'Etats - et l'indépendance pure et simple. Deux jours plus tard, à Conakry, M. Sekou TOURE lui faisait un accueil abrupt dont il devait lui être tenu longtemps rigueur. Mais, sauf la Guinée, tous les territoires se prononçaient en faveur de l'adhésion à la Communauté.

Celle-ci allait pourtant se déliter en moins de trois ans. Dès le mois de **décembre 1959**, à Saint-Louis-du Sénégal, le général de GAULLE reconnaissait à la fois la novation importante par rapport au régime de 1958 qu'étaient la fusion du Sénégal et du Soudan au sein du Mali et le droit des Etats de la Communauté de proclamer leur indépendance. A la fin de 1961, tous les membres de la Communauté s'étaient prévalu de ce droit, et l'institution était tombée en désuétude.

Mais la signature d'accords de coopération bilatéraux avec chacun de ces Etats - même sur le plan culturel avec la Guinée - assurait la permanence des liens franco-africains au-delà de la colonisation.

Le Monde 23 novembre 1965

6 septembre 1960 le Manifeste des 121 - le droit à l'insoumission



Le mot « **insoumis** » s'est imposé dans le vocabulaire politique quand, le 6 septembre 1960, *Vérité-Liberté*, un journal semi-clandestin, rend publique la *Déclaration sur le droit l'insoumission dans la guerre d'Algérie*, le **Manifeste des 121**, dans lequel s'exprime une solidarité politique et morale avec les insoumis et les déserteurs refusant de faire cette guerre, solidarité qui s'étend aux militants des réseaux de soutien au FLN, aux avocats membres des collectifs de défense des Algériens, aux intellectuels, éditeurs et journalistes engagés sur le front de l'information contre l'ordre et la défense coloniales.

Comme le souligne alors François MASPERO : « **Certains de ses rédacteurs ont fait remarquer que pour la première fois dans le monde, on ne réclamait plus seulement le droit du peuple à ne plus être opprimé, mais le droit à ne plus opprimer lui-même** »

Nils ANDERSSON Le Club de Médiapart 6 septembre 2017

« Manifeste des 121 » : le réalisme des "professeurs"

Le **Manifeste des 121**, titré « *Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie* », est signé par des intellectuels, universitaires et artistes et publié le 6 septembre 1960 dans le magazine *Vérité-Liberté*. Le manifeste est né dans le sillage du groupe de la rue Saint-Benoît.

JEAN-PAUL SARTRE: "Je veux être inculpé dans l'affaire du manifeste des 121"

La protestation des intellectuels est souvent présentée comme une révolte de la conscience morale. Les signataires du « **manifeste des 121** » proclament un droit à l'insoumission ; d'autres déclarent publiquement que leur fonction d'éducateur leur fait un devoir de s'opposer à une guerre qui corrompt la jeunesse. En les accusant de trahison, leurs adversaires soulignent encore leurs intentions morales. A droite et à gauche l'affaire Dreyfus est évoquée, comme s'il allait de soi que le droit et la justice, la loi et la patrie, dussent s'affronter en idées pour que le conflit pût trouver tout son sens.



Et certes il faut sans cesse dénoncer la torture, les ratissages, les déportations, condamner la tentative de maintenir par la force un régime colonial devenu de toute évidence intolérable aux Algériens, soutenir enfin qu'aucun devoir d'obéissance ne résiste devant l'exercice institutionnalisé de la terreur. Mais il est devenu nécessaire de mesurer la tâche politique, de voir jusqu'où conduit le mouvement de protestation en cours, de dissiper l'image fautive et bien à tort séduisante où certains croient reconnaître l'opposition éternelle de la force et de la justice ; en un mot, de revendiquer le réalisme.

Pourquoi le revendiquer, et maintenant ? Le réalisme fut, deux années durant, la propriété de De GAULLE. Les partis abaissés, les masses populaires fatiguées de leurs manœuvres, convaincues de leur impuissance, puis reportant leurs espoirs sur le prince nouveau ; les ultras et leurs alliés dans l'armée embarrassés de leur victoire et incertains de leur propre but, puis stupéfaits d'être mis en demeure d'obéir ; les musulmans éveillés à la confiance, tout a contribué, au lendemain du 13 mai, puis du 24 janvier, à donner au chef de l'État une autorité dont n'avait joui aucun de ses prédécesseurs. A-t-il cru que le temps lui serait laissé de convaincre les partisans d'une Algérie française et de les acheminer vers la thèse de l'indépendance ? Ou bien que son prestige s'imposerait parmi les musulmans au point de contraindre le F.L.N. à cesser le combat sur la seule promesse d'un référendum ou d'une demi-autonomie ?

Faut-il supposer que des efforts méritoires - dont fourniraient la preuve tant les prises de position en faveur d'une autodétermination et d'une Algérie algérienne que la politique libérale pratiquée en Afrique noire - furent réduits à rien par la résistance d'une armée qu'il n'était pas dans la nature d'un chef militaire de heurter de front ? Ou faut-il au contraire dénoncer un langage équivoque, une ruse courte, une mégalomanie constante, dont l'effet aurait été de multiplier les méfiants, de décourager les fidèles et d'indisposer la plupart ? Quoi qu'il en soit, l'occasion fut offerte au pouvoir : il ne l'a pas saisie. Les musulmans se dérobent, le « G.P.R.A. » est devenu assez fort, sinon par les armes du moins par la position qui lui est faite dans le monde, pour moquer ceux qui attendent du général une reprise des négociations ; le clan belliciste hausse le ton jusqu'à parler d'une trahison du chef de l'État ; l'opinion métropolitaine se réveille - des voix s'élèvent de toutes parts pour dénoncer l'absurdité et l'injustice ; les manifestes ou les prises de position se multiplient, entendus de tous, assurés de la sympathie d'un public toujours plus large. L'affaire algérienne n'est plus l'affaire personnelle du chef de l'État.

Or qu'une telle situation soit exploitée à droite, c'est l'évidence. Mais qui dirait que le réalisme soit aujourd'hui le fait de M. SOUSTELLE, de M. BIDAULT ou de généraux comploteurs ? Qui le dirait parmi ceux mêmes, les plus pessimistes, qui doutent d'une réaction de masse à un coup de force de l'armée ? Rien ne peut faire que la guerre ne soit demain au centre de la vie politique comme elle l'était hier. Aucun gouvernement ne peut revenir sur la promesse de l'autodétermination. Aucun ne peut se permettre une agression contre la Tunisie ou le Maroc. Aucun ne peut empêcher une extension du conflit en cas d'une intervention de la Chine ; ni éviter un arbitrage international.

Moins que tout autre un clan, sans crédit dans le monde, imposé à la tête de l'État par des parachutistes.

La situation étant ce qu'elle est, le réalisme est dans le présent la propriété de ceux qui luttent contre la guerre d'Algérie. Mais pour combien de temps ? Et comment y faire droit ?

Ce qu'on appelle la gauche est divisé, comme à la veille du 13 mai. Prisonniers de leurs positions passées, plus soucieux de se surveiller l'un l'autre que d'agir, occupés à justifier leurs thèses dans leur totalité, à préserver ou renforcer leurs appareils, les partis et les grandes centrales syndicales perdent la liberté, et de faire face à l'événement et de donner une unité à l'opposition qu'il a fait naître.

Il ne sert à rien d'attendre d'eux ce qu'ils ne peuvent apporter ; ni de n'en rien attendre dans l'espoir vain d'un mouvement si spontané et si entier qu'il ferait surgir en un jour des institutions et des hommes neufs. L'opposition ne triomphera qu'en vertu d'une dialectique continuée entre les individus et les organisations, entre les non-politiques et les politiques. Le réalisme est là, non plus dans les ruses du prince ni dans celles de tel ou tel dirigeant de parti, mais dans un nouveau mode de pensée et de conduite, devenu la part d'un nombre croissant de personnes.

Qu'une telle dialectique soit amorcée, nous en avons vu la preuve dans l'appel de la F.E.N. en faveur d'une paix négociée et dans la manifestation organisée par l'U.N.E.F.

De telles entreprises se heurtent à bien des obstacles. Le parti communiste attaque le manifeste sur la paix négociée et feint d'y trouver des allusions à sa passivité qui, pour tout esprit non prévenu, n'y peuvent être découvertes. Il a dénoncé l'entreprise de l'U.N.E.F. comme « *gauchiste* » et « *aventuriste* », usant d'une méthode certes plus étrange que celle que prétend critiquer Maurice THOREZ. Mais en dépit de ces difficultés, un front contre la guerre s'ébauche.

Il faut maintenant que la protestation s'étende, que les initiatives individuelles se multiplient. Alors nécessité sera faite de sortir des brumes de l'idéologie et de la stratégie pour agir. C'est aujourd'hui aux hommes les moins engagés dans la politique, pour une large part à ces « *professeurs* » dont se gaussent les traditionnels tenants de la force qu'est donné un pouvoir sur l'événement. Encore faut-il qu'ils ne laissent pas échapper l'occasion à leur tour. L'heure du réalisme passée, demeurerait la réalité des aventures sinistres.

Claude LEFORT, Né le 21 avril 1924 à Paris, agrégé de l'Université, publié le 3 novembre 1960

27 octobre 1960 : La manifestation à Paris des étudiants contre la guerre d'Algérie. Le sursis des étudiants et la prise de position des organisations étudiantes antillaises l'AGEG et l'AGEM

Depuis le 1^{er} novembre 1954 a débuté la guerre d'Algérie. Les étudiants ont droit à une période de sursis militaire pour pouvoir achever leurs études. Ce sursis reporte la date de leur incorporation. Les étudiants en médecine, pharmacie et médecine vétérinaire ont droit à un sursis de sept ans, les autres étudiants à cinq ans.

Entre 1954 et 1959, dans une France largement indifférente au conflit algérien, les étudiants formèrent le premier *groupe social* à se mobiliser contre la poursuite de la guerre – les mobilisations de plume des intellectuels ou les soutiens matériels apportés aux Algériens étaient le plus souvent des engagements *individuels* ; les autres groupes sociaux, comme les ouvriers, ne manifestaient pas d'hostilité à l'action de la France. Et de 1959 à la fin de la guerre, ce furent encore des étudiants qui menèrent le front syndical plus large qui manifesta son opposition à la guerre. Qu'est-ce qui a fait des étudiants les acteurs principaux de cette lutte, et par quelles étapes, par quels moyens sont-ils parvenus à adopter une position politique et à s'engager dans une action politique ? C'est de ce processus de politisation qu'il sera ici question : de ses sources, de ses procédés, de ses limites, et de ses conséquences sur la place que prit la jeunesse étudiante sur la scène politique française, quelques années avant 1968.

En octobre 1960, l'UNEF (Union nationale des étudiants de France) – en accord avec la FEN (Fédération de l'Éducation nationale) – organise une manifestation de grande ampleur. L'objectif est de protester contre la guerre d'Algérie et d'encourager les négociations. La manifestation est interdite, les organisateurs se replient sur un meeting à la salle de la Mutualité. Celle-ci est pleine, la foule s'amasse dehors et se transforme en manifestation, fortement réprimée par les forces de police sous les ordres du préfet Maurice PAPON.



Journée de l'étudiant, appel à la grève

Voici donc la nouvelle situation durant cet été 1960 : l'UNEF est désignée comme force importante de la gauche française et vecteur énergique du mouvement pour la paix en Algérie d'une part ; et, de l'autre, elle est condamnée par la droite et sanctionnée par le pouvoir.

Cette situation impose à l'UNEF une nouvelle exigence : mieux définir ce que représentent les étudiants comme force politique, et se positionner plus concrètement parmi les forces dont est composé le mouvement pour la paix.

--**Décembre 1959** : Le refus des étudiants guadeloupéens de participer à la guerre d'Algérie

--**9 janvier 1960** : La circulaire, facilitant l'incorporation des jeunes Antillais, dénoncée comme mesure discriminatoire

Beaucoup d'étudiants tentent de ne pas participer à cette guerre. Certains parce qu'ils n'ont envie ni de tuer, ni de se faire tuer en Algérie, d'autres comme les leaders de l'AGEG - Association Générale des Etudiants Guadeloupéens - refusent d'y aller par conviction anticolonialiste. En **décembre 1959**, l'AGEG vote lors d'une vote lors assemblée générale à Toulouse, la motion suivante :

« les étudiants guadeloupéens refusent de participer à la guerre coloniale d'Algérie. »

D'une façon générale : quatre choix se présentent aux étudiants pour éviter l'Algérie :

- Se faire exempter pour raison familiale (charge de famille) ou médicale.
- Faire jouer le piston par la famille auprès d'une personnalité, souvent le maire ou le député.
- Partir à l'étranger pour y continuer ses études.
- Renter aux Antilles avant la fin du service militaire et y rester pour y effectuer les obligations militaires.

Après les prises de position des organisations étudiantes AGEG et AGEM - Association Générale des Etudiants Martiniquais - dénonçant la guerre et l'envoi de jeunes Antillais pour l'Algérie, le ministre des Armées décide, par la circulaire du **9 janvier 1960**, que les étudiants en France seront obligatoirement incorporés sur le sol métropolitain. Même s'ils se sont rendus aux Antilles dans l'intention de se faire incorporer sur place, ils seront renvoyés en France après leur incorporation pour effectuer leur service militaire. Ces jeunes, qui avaient connu dans les villes universitaires la propagande anticoloniale et anti-guerre d'Algérie, étaient susceptibles de porter la contagion dans les casernes et parmi la jeunesse dans leurs îles respectives. Il fallait à tout prix éviter la propagande Autonomiste des étudiants.

En date du **5 avril 1960**, l'AGEM envoie au Conseil général de la Martinique une lettre pour dénoncer la circulaire de janvier 1960. Elle considère que c'est une mesure discriminatoire qui a pour but de s'assurer du départ en Algérie de jeunes antillais.

L'épopée des insoumis antillais

Roland THESAUROS 1936-2021

En **août 1960**, Roland THESAUROS est le représentant de l'AGEG au quatrième congrès de l'UGEMA* - Union générale des étudiants musulmans algériens - à Tunis. Il est le seul représentant de la Guadeloupe. Tous ses autres camarades sont en Guadeloupe pour organiser une grande conférence auprès de la jeunesse. Le quatrième congrès de l'UGEMA bénéficie d'une grande audience internationale. Tous les pays soutenant la lutte des Algériens ont envoyé des délégations, la presse internationale est présente et couvre l'évènement. L'UNEF au grand dam du gouvernement et d'une partie de la classe politique française est présente. THESAUROS participe ainsi à un rassemblement d'une organisation syndicale d'étudiants, interdite en France, et qui se voit obliger de tenir son congrès à l'étranger.



THESAUROS découvre un monde qu'il ne connaissait pas, il voit l'état-major du FLN (Front de libération nationale) et de l'ALN (Armée de libération nationale). Il est reçu en personne par Habib BOURGUIBA, président de la République de Tunisie, qui lui dit : « Parlez-moi de la Guadeloupe. Comment cela se passe-t-il avec la France, là-bas pour vous ? ». Il côtoie les moudjahidine, les célèbres soldats de l'ALN. Ils sont en permission à Tunis après avoir crapahuté deux ou trois mois dans le Djebel.

THESAUROS reste près d'un mois à Tunis, ses camarades étudiants algériens et tunisiens lui font découvrir le pays. Entre ces combattants, baigné de leur motivation et de leur enthousiasme, il découvre pleinement ce que représente « **La lutte de libération nationale** ».

A son retour à Paris, il expose longuement à ses camarades de L'AGEG ce qu'il a vu, ressenti et compris en Tunisie, à savoir la détermination des Algériens, leur certitude dans la victoire finale. Il leur explique ce qu'est la lutte de libération nationale des Algériens.

Roland THESAUROS est membre avec Michel GELARD-TOMACHOT, Robert COMBET et Claude MAKOUKE, de la délégation officielle de l'AGEG les **22 et 23 avril 1961** au congrès antillo-guyanais à Paris qui rassemble près de trois mille personnes. Dans ce congrès est actée la constitution d'un Front antillo-guyanais pour l'autonomie (FAGA). Le Front refuse le statut départemental, et lutte pour une autonomie qui exclut tout rapport de domination et de soumission avec la France.

Le gouvernement, inquiet du succès du discours émis par le Front antillo-guyanais dans la communauté antillo-guyanaise en France et aux Antilles-Guyane décide la dissolution du Front le **21 juillet 1961**. Il faut dire que les personnalités de premier plan en sont membres et semblent capables de mobiliser la population sur l'objectif d'autonomie. Les leaders sont le député guyanais Justin CATAYE, le guadeloupéen Albert BEVILLE, l'écrivain martiniquais Edouard GLISSANT, lauréat du prix Renaudot, l'ancien secrétaire du Parti communiste martiniquais Camille SYLVESTRE, et le Martiniquais Cosnay MARIE-JOSEPH, fonctionnaire au trésor.

« Les entreprises humaines sont habiles à se couvrir de mots aussi imagés que faux. L'étiquette "départements d'outre-mer" laisse entrevoir je ne sais quelle palpitation physique de morceaux de chair métropolitaine prospérant sous d'autres cieux avec une perpétuelle nostalgie du ventre originel ; elle recouvre une réalité, une entreprise très concrète, très comptable, très commerciale qui, au cours des siècles, ne s'est pas embarrassée d'inutiles scrupules, même si, par moments, elle s'est revêtue d'oripeaux engageants et de masques trompeurs. « L'assimilation » fut un de ces merveilleux trucs politiques créés pour les besoins du maître, passé en mode et accepté comme vérité par ceux-là mêmes qu'il eut charge d'endormir, de ligoter, d'anéantir. [...] On leur fit comprendre aussi, à mesure que leurs chaînes individuelles se dénouaient, que leur survie et leur avancement social étaient liés à leur perméabilité aux idées et aux comportements de leurs maîtres. Tout fut mobilisé pour cela : l'église, l'école, la loi. Ainsi naquit l'aliénation culturelle. »

Albert BEVILLE, *L'Assimilation, forme suprême du colonialisme*, extrait, avril 1962

--Paris, septembre 1961 : La rencontre des insoumis

En **septembre 1961**, Roland THESAUROS reçoit la consigne de se rendre dans un café près de la gare Montparnasse à Paris, avec comme signe de reconnaissance le quotidien *Libération* bien visible en main. Il y retrouve avec leur journal en main, ses compatriotes Sonny RUPAIRE (1941-1991) et Aude FERLY (1936-2008), ainsi que le Martiniquais Daniel BLERALD. Plusieurs étudiants antillais sont attendus ce jour-là, mais seulement quatre sont au rendez-vous.

Sony RUPAIRE est un jeune de frêle allure et discret de caractère. Il a été plusieurs fois interrogé par la police et signalé comme autonomiste. RUPAIRE sait qu'il va être envoyé en opération en Algérie pour son service militaire. Refusant de faire la guerre aux Algériens et d'être dans le camp des colonisateurs, il préfère s'organiser pour rejoindre le camp du FLN.



« J'avais déjà été convoqué deux fois par les RG donc j'étais persuadé qu'on ne m'aurait pas mis dans mon bureau mais plutôt sur une ligne de front. J'ai préféré choisir mon propre front. »

Aude FERLY, jeune de Pointe-à-Pitre, est étudiant à Paris, membre de l'AGEG. FERLY devait partir en Roumanie pour continuer ses études par le biais de l'Union des étudiants communistes.

On apprendra qu'un retard dans l'instruction de la demande de FERLY par l'UEC l'a obligé, bien malgré lui, à choisir en urgence le départ vers l'Armée de libération nationale de l'Algérie.

Daniel BLERALD pseudo Daniel BOUKMAN Daniel BLERALD est né en avril 1936 à Fort-de-France, il est étudiant en lettres classiques à la Sorbonne et désire mettre sa pensée en adéquation avec ses actions. Etant un militant anticolonialiste, il n'est donc pas question pour lui d'aller combattre les Algériens qui réclament le droit de diriger leur pays. BLERALD est passé par le canal de l'AGEM qui prend contact avec le Front antillo-guyanais. Peu avant son départ de Paris, Daniel BLERALD, alors président de l'AGEM, écrit dans le bulletin des étudiants martiniquais en mars 1961 :

« Nous ne voulons pas être des spécialistes de la médecine, des sciences et des lettres, au cœur aride, sourds aux souffrances de notre peuple. »

« Sans ambitionner de prendre la place des partis politiques, sans être inféodés à quelque fraction politique, nous, étudiants de la Martinique, avons le DROIT de penser le futur dès aujourd'hui, le Devoir d'apporter notre humble contribution à la lutte libératrice de notre peuple. »

--1961 : Le départ des insoumis au Maroc. Le changement d'identité

Au Maroc, les quatre insoumis sont rejoints par un autre jeune Martiniquais, **Guy CABORT-MASSON** (1937-2002). Il est lieutenant dans l'armée française en Algérie et participe aux opérations militaires contre le FLN. Il a été formé à l'école militaire de Saint-Cyr. Il est en permission à Paris en 1961, lorsqu'il apprend, le projet de départ au Maroc d'un groupe d'étudiants antillais pour rejoindre les rangs de l'ALN. CABORT-MASSON se posait depuis un certain temps des questions sur sa place et son rôle dans la guerre d'Algérie. Alors sa permission terminée à son retour en Algérie, il fait désertion et rejoint les insoumis antillais au Maroc. Cet acte, venant d'un officier, est extrêmement rare. Elle est considérée comme l'une des plus hautes trahisons et était, en temps de guerre, sanctionnée par la peine de mort.



1937-2002

Le groupe d'insoumis antillais est dirigé vers le camp militaire d'Oujda, en territoire marocain, proche de la frontière algérienne. Ce camp est mis à disposition du FLN par le Maroc. Pour des raisons de sécurité, les insoumis doivent changer leur identité.

-**Roland THESAUROS** va choisir un nom à consonance arabe familier du lieu : ce sera **Moulay Idrane**.

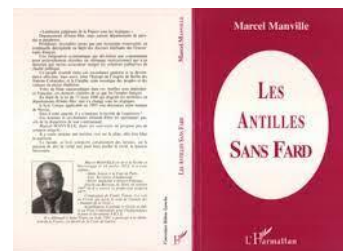
-**Sony RUPAIRE** prendra celui de **Makendal**, du nom d'un nègre marron qui a combattu les soldats de Napoléon en Haïti.

-**Daniel BLERALD** sera **Boukman**, du nom de l'organisateur du « serment de Bois Caïman ».

-**Guy CABORT-MASSON** prendra le nom de **Patrice M'Ba**.

Mais l'antillais le plus célèbre, durant la guerre d'Algérie, est le Martiniquais **Frantz FANON**. Il était connu avant même son arrivée en Algérie pour son livre "Peau noire, masques blancs". **Marcel MANVILLE** dans ses mémoires, explique la trajectoire de **FANON** vers le FLN. Il raconte que **FANON** va prendre, en tant que psychiatre à l'hôpital de Blida, des initiatives novatrices tendant au respect de la culture et de la religion des malades musulmans. Le FLN va alors faire appel à **Frantz FANON** dès le début de la guerre.

« Novembre 1954, c'est l'éruption, c'est le début de la guerre d'Algérie. [...] les dirigeants du F.L.N. se sont alors souvenus qu'un jeune médecin martiniquais avait eu le courage de braver l'opinion majoritaire des étudiants d'Alger sur la supériorité de leur race et sur le privilège de leur peau et de leur religion et ils vont solliciter le concours de Frantz FANON qui pense que la lutte de la liberté ne se divise pas, qu'un homme digne ne peut avoir un discours et une pratique qui soit en rupture avec ce discours. »



Marcel MANVILLE *Les Antilles sans fard* p. 243 Paris L'Harmattan 1992

Enfin en **novembre 1956**, **Frantz FANON** démissionne de son poste à l'hôpital psychiatrique de Blida pour se mettre totalement au service du FLN.

Le Jardin dédié à Frantz FANON à Aïn Karma en Algérie



Il refuse de cautionner la politique coloniale française, convaincu que l'épanouissement de l'homme algérien passe par sa libération du joug colonial. Il est expulsé d'Algérie en **janvier 1957**. Il rejoint alors le **FLN** à Tunis. De son expérience algérienne, peu de temps avant sa mort, Frantz FANON tire le livre "Les Damnés de la terre",

La tombe de Frantz FANON



lequel est devenu la bible de toutes les luttes de libération nationale. Il décède de maladie en **décembre 1961** aux Etats -Unis et est inhumé en Algérie. Il est considéré par les Algériens comme un héros national.

« **Le grand succès des ennemis de l'Afrique, c'est d'avoir corrompu les Africains eux-mêmes** »

Citations de **Frantz FANON**

*L'**UGEMA** a été créé en juillet 1955 à Paris. Elle rassemble les étudiants musulmans algériens de France et d'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc). Elle est le fer de lance des étudiants algériens dans leur combat pour leur indépendance. Le 28 janvier 1958, le gouvernement français décrète la dissolution de l'UGEMA parce qu'elle défend les positions du FLN.

Daniel AGACINSKI Agrégé de philosophie, chef de projet à France Stratégie

GERME : Groupe de recherche sur les mouvements étudiants 38 rue Pétion 75011 PARIS

Germain BEAUTIN Roland **THESAUROS** L'itinéraire inachevé du nationalisme guadeloupéen L'Harmattan 2019

11 février 1961 : Création à Madrid de L'O.A.S – Organisation de L'Armée Secrète –

Tract d'une organisation clandestine Au début de L'année **1961**, il existait en France quarante-six organisations clandestines de droite. Il n'y en avait pas une seule de sérieuse.



Durant toute l'année qui avait précédé le putsch d'avril, la France avait été inondée de tracts, de professions de foi politique et de menaces de mort. Ces organisations, à la raison sociale souvent pompeuse, (il y avait une, par exemple, qui s'intitulait : « **Commandement supérieur de la Défense intérieure de la nation...** ») n'inquiétaient plus personne. Lorsqu'un nouveau tract apparaissait, les services spécialisés de la Défense nationale se contentaient d'en éplucher le texte et de le classer.

Que faire d'autre ? Il était quasi impossible d'en retrouver l'auteur, le plus souvent tapés à la machine ou ronéotypés, les tracts étaient imprimés dans les caractères tellement courants que les recherches étaient vouées dès le départ à l'échec. C'était sans importance, les organisations syndicales s'éteignant l'une après l'autre, comme une chandelle.

Pierre LAGAILLARDE **Jean-Jacques SUSINI** **Bernard LEFEVRE** **Antoine ARGOUD**



1931-2014



1933-2017



1921-2021



1914-2004

L'OAS, fut la quarante-septième de ses organisations. Elle fut créée à Madrid en **février 1961** par les activistes réfugiés en Espagne après le procès des barricades.

Pierre LAGAILLARDE,
Jean-Jacques SUSINI, le

docteur **Bernard LEFEVRE** et le colonel **Antoine ARGOUD** en composèrent le premier **brain-trust**.*

Tout de suite, les services de police dressèrent l'oreille. Les tracts étaient bien rédigés, les consignes données dénotaient une habitude de l'action et du commandement. C'était clair, précis, décidé.

* **Brain-trust** : Équipe d'experts, de techniciens, qui conseille une Direction. Ensemble des personnes qui orientent les décisions et les lignes d'actions d'un groupe. Groupe d'officiers qui dirigent une armée, une division de celle-ci.

Depuis janvier déjà, le Deuxième bureau français s'inquiétait des allées et venues de messagers entre l'Algérie, l'Espagne, et la métropole. A Alger, à Oran, on assistait à une relève des cadres politiques européens. Ceux qui, traditionnellement, depuis des décennies, faisaient la pluie et le beau temps en Algérie, voire en métropole, étaient laissés de côté. La police surveillait les activistes notoires. En vain. Car à partir du début de l'année, une nouvelle vague avait pris le relais. Certes, les jeux habituels de la politique algérienne continuaient avec les mêmes hommes qui, plongés dans les mêmes intrigues, fomentaient les mêmes complots, mais, parallèlement, les clandestins formaient leurs premières cellules, ronéotypaient leurs premiers tracts.

Ces clandestins étaient jeunes, la plupart n'avaient jamais fait de politique. Tout au plus, quelques-uns d'entre eux avaient-ils milité jadis au parti communiste algérien. Des étudiants, de petits fonctionnaires, des ouvriers commençaient à se réunir, à s'organiser. Les directives ne venaient plus de Paris mais de Madrid.

Dans l'armée, le processus était le même. Les colonels et les généraux étaient tenus à l'écart. La nouvelle vague activiste formée de « **petits blancs**** », se mettaient en contact avec les cadres militaires qu'il leur était possible de rencontrer : des sous-officiers, des hommes de troupe, des officiers subalternes.

****« Petit Blanc »** désignait aux Antilles et en Afrique coloniale française une personne « blanche », c'est-à-dire d'origine européenne et ayant une condition sociale modeste en opposition au béké aux Antilles ou au riche colon européen en Afrique. Par généralisation, le terme, devenu péjoratif, désigne des personnes d'origine européenne de condition sociale modeste dans un contexte local de métissage qui peut être une région ou simplement un quartier.

Les tracts de l'O.A.S.

Durant tout ce mois d'avril 1961 et jusqu'au putsch, Alger et Oran furent inondés de tracts émanant de l'O.A.S. ou de diverses autres organisations clandestines. Tous ces tracts revendiquaient des attentats. A Oran, par exemple, le **G.A.D.** (Groupement d'autodéfense) prétendait être à l'origine de l'attentat qui coûta la vie à M. Camille BLANC, le maire d'Evian. Le maquis **France-Résurrection** avait entrepris quelques raids « justiciers » ; la **Garde au drapeau**, elle, justifiait ainsi l'action terroriste : « *Pourquoi les compatriotes n'utiliseraient-ils pas les moyens qui réussirent au F.L.N. ? Moyens légitimer par le pouvoir qui consent à discuter avec lui. Dix fois plus de bombes, dix fois plus de morts auréoleraient les ultras d'un prestige historique et s'imposeraient à l'attention respectueuse des esthètes du cessez-le-feu.* »

Et puis, le 10 avril, il y eut pour la première fois sur un tract la formule lapidaire qui allait devenir le slogan de l'Organisation armée secrète et que l'on allait voir fleurir sur les murs d'Alger, d'Oran et de Bône : " **L'O.A.S. frappe où elle veut, quand elle veut** ". « Exécutant les ordres donnés sur l'ensemble du territoire, ajoutait le tract, les sections spéciales de Bône, Oran et Mostaganem viennent de frapper durement les traîtres à la cause de l'Algérie de l'Algérie française. La section spéciale d'Alger a atteint ses objectifs dans la semaine du 2 au 9 avril. »

Suivait alors une longue liste d'attentats au plastic, dont celui perpétré contre le consulat des Etats-Unis à Alger.

En façade, les activistes donnaient ainsi l'impression d'une parfaite unité d'action. En fait, nous l'avons en plus haut. Il n'en était rien. Ce n'était pas du jour au lendemain que les activistes d'Algérie allaient pouvoir se mettre d'accord. Il allait du reste falloir à SALAN plus deux mois après le putsch pour réaliser cette unité entre les ex-F.N.F. d'Ortiz, les partisans de Robert MARTEL, - « **réseau Martel** » - les anciens du groupe « **Stern** », les cellules produites par les unités territoriales dissoutes après les barricades, les étudiants de la rue Michelet et les francs-tireurs de toutes sortes qui foisonnaient à Alger, depuis les plastiqueurs du dimanche aux commandes de quartiers, dont les chefs, qui se prenaient pour de grands capitaines, ne voulaient dépendre de personne.

Pour mettre tout le monde au pas, l'O.A.S. devra jeter sur la balance le poids de ce nouvel élément de la politique algéroise de Babel-Oued, quartier populaire d'Alger, qui allait devenir le fer de lance de l'Organisation armée secrète, mais qui devait finalement accélérer sa perte.

Robert BUCHARD O. A. S. Organisation Armée Secrète p.7-8 14-16 Flammarion 1972

22 avril 1961 : "Un quarteron de généraux en retraite", dicit De GAULLE, s'emparait d'Alger

Le 22 avril 1961 au matin, Alger apprit qu'elle avait, dans la nuit, changé de maîtres, et Paris qu'une partie de l'armée française était en état de rébellion.

Fernand GAMBIEZ



1903-1989

L'opération avait été conduite dans la nuit avec facilité et promptitude. Pratiquement sans coup férir, le 1er régiment étranger de parachutistes, que commandait, en l'absence du chef de corps, le commandant Elie DENOIX de SAINT-MARC, s'était emparé du siège de la délégation générale, des principaux états-majors et des centres vitaux de la ville. Le délégué général, M. MORIN, un ministre de passage, M. Robert BURON, et leur entourage étaient prisonniers au Palais d'été. Le commandant en chef, le général Fernand GAMBIEZ¹, après avoir vainement

Adolphe VEZINET



1906-1996

cherché à s'opposer aux parachutistes, était lui aussi captif, ainsi que le général Adolphe VEZINET, commandant la région d'Alger.

Maurice CHALLE



1905-1979

André ZELLER



1898-1979

Edmond JOUHAUD



1905-1995

Raoul SALAN



1899-1984

À 8 h. 30, la radio d'Alger retransmet une proclamation du général Maurice CHALLE : " Je suis à Alger avec les généraux André ZELLER et Edmond JOUHAUD et en liaison avec le général Raoul SALAN pour tenir notre serment : garder l'Algérie. "

Il attaque le " gouvernement d'abandon ", évoque la perspective de voir Mers-El-Kébir et Alger devenir des " bases soviétiques ", et ajoute que " le commandement réserve ses droits pour étendre son action à la métropole et reconstituer un ordre constitutionnel et républicain ".

Dans des conversations privées, il a cependant assuré auparavant, et assurera à son procès, qu'il voulait seulement achever la pacification de l'Algérie, qui n'était pas mûre à ses yeux pour l'indépendance, pour la remettre ensuite entre les mains du gouvernement.



Derrière les généraux, les colonels Antoine ARGOUD, Yves GODARD, Joseph BROIZAT, Charles LACHEROY, Jean GARDES, tous déjà directement ou indirectement impliqués dans l'affaire des barricades, représentent les milieux " activistes " de l'armée. SALAN, réfugié en Espagne, en arrivera le dimanche matin, et sera accueilli sans enthousiasme par les trois autres membres de ce que le général de GAULLE appellera " un quarteron de généraux en retraite ".

À Paris, les chefs du putsch ont rencontré des complicités qui ont, au départ, facilité leur entreprise, mais qui ne lui permettront pas de durer. Le " complot de Paris ", autour du général Jacques FAURE, avortera dans l'œuf.

Visiblement les généraux voudraient " refaire le 13 mai ", ébranler les structures de l'État, affoler la métropole. Ils n'y parviendront pas. Du moins ne trouveront-ils aucun appui populaire. Le pouvoir tiendra bon, même si, après l'appel lancé le dimanche soir par le général de GAULLE : " Françaises, Français, aidez-moi ! ", le premier ministre, M. Michel DEBRE, évoque dans la même nuit l'arrivée possible de parachutistes sur divers aérodromes et invite les Parisiens à s'y rendre " à pied ou en voiture dès que les sirènes retentiront ".

L'armée d'Algérie ne bascule pas massivement dans le camp de la rébellion. Mais son attentisme exaspère les soldats du contingent, peu désireux d'être coupés de la métropole.

Les généraux rebelles - CHALLE en tout cas - veulent agir sans effusion de sang, convaincre les chefs militaires de se rallier plutôt que les y contraindre. Ils ne parviendront qu'exceptionnellement à les amener à vaincre leurs scrupules ou à sortir d'une prudente expectative. Le chef du " **directoire militaire** " veut en outre ne mêler que le moins possible les " **activistes** " civils à l'affaire.

Le **lundi 24 avril**, CHALLE se retrouve avec un contingent en ébullition, des chefs militaires effrayés par la perspective d'une vague de refus d'obéissance, et qui savent que la métropole ne cédera pas. A Oran, que les autorités civiles et militaires ont quitté, ARGOUD n'arrive pas à s'implanter solidement, non plus qu'à Sidi-Bel-Abbès le général GARDY, que la légion ne suit pas.

À Constantine, le général Michel GOURAUD, en proie à un cas de conscience insoluble, ne cesse d'osciller entre le loyalisme et la rébellion. La marine, malgré les efforts du lieutenant de vaisseau Pierre GUILLAUME, refuse toujours de se rallier au mouvement.

Dans les régiments, même ceux dont les chefs se sont, dès les premières heures, ralliés au putsch, des oppositions ou des inquiétudes se manifestent.

L'aviation, sous l'impulsion notamment du général Michel FOURQUET, fait de même. Des appareils de plus en plus nombreux - les deux tiers de l'aviation de transport, une partie de la chasse - gagnent la métropole. Leurs équipages n'auront pas toujours à se féliciter d'avoir donné cette preuve de fidélité.

SALAN veut apaiser le contingent en lui promettant une libération anticipée. Il pousse CHALLE à en appeler enfin à la population algéroise qu'une **O.A.S.** encore embryonnaire s'efforce d'encadrer. Il est trop tard.

Le **mardi 25 avril**, dans l'après-midi, CHALLE, après une discussion dramatique avec les trois autres généraux, envoie à Paris le colonel Georges de BOISSIEU pour annoncer sa reddition. Il prépare en outre la passation des pouvoirs.

Sur le Forum à peine éclairé, Alger aperçoit une dernière fois les généraux au balcon de la délégation générale. CHALLE² part avec le 1er R.E.P. et son chef pour Zéralda, première étape vers Paris et la prison de la Santé. ZELLER³, SALAN⁴ et JOUHAUD⁵ rentrent dans l'ombre de la clandestinité. Après la " **rébellion dans l'ordre** ", " **la rébellion clandestine et sanglante** " commence.

J. P. Publié le 23 avril 1966

1-Fernand CAMBIEZ est envoyé en Algérie, où il commande la 11^e Division d'Infanterie en 1957-1958. Général de corps d'armée en 1958, il est commandant en chef du corps d'armée d'Oran en 1959, général d'armée puis inspecteur général de l'infanterie en 1960, et commandant en chef des forces armées en Algérie le 1^{er} février 1961. Il est arrêté par les généraux rebelles lors du putsch d'Alger. Outré par son arrestation, il interpelle un officier putschiste du 1er REP : « *De mon temps, les lieutenants n'arrêtaient pas les généraux* ». Il s'attire la réponse suivante : « *De votre temps, les généraux ne vendaient pas l'Algérie* »

2-Maurice CHALLE En même temps que Zeller, il est condamné le 31 mai 1961 par un tribunal militaire à quinze ans de détention et à la perte de ses droits civiques. Après avoir été détenu à Clairvaux et Tulle, il est libéré par anticipation le 22 décembre 1966 et amnistié par de GAULLE en 1968. Il publie ses souvenirs sous le titre *Notre révolte* et meurt le 18 janvier 1979.

3-André ZELLER Caché un moment à Alger après son échec, destitué, il se rend le 6 mai 1961 au général de BELENET, à Alger, est incarcéré à la prison de la Santé. Comme le général CHALLE, il est condamné à quinze ans de détention criminelle et à la privation de ses droits civiques par le Haut Tribunal militaire après que le procureur de la République, Antonin BESSON, eut refusé de requérir la peine de mort exigée par Edmond MICHELET, ministre de la Justice. Interné à la maison de détention de Clairvaux puis à celle de Tulle, il est libéré en juillet 1966 et amnistié en 1968. Il meurt à Paris le 18 septembre 1979. Sa tombe se trouve au cimetière de *Menetou-Salon*

4-Raoul SALAN Partisan de l'Algérie française, SALAN dirige l'OAS après l'échec du putsch des généraux en 1961. Il est condamné à mort par contumace le 11 juillet 1961. Il est arrêté à Alger le 20 avril 1962, après un an de clandestinité, et condamné à la détention à perpétuité le 23 mai 1962. Il est libéré par grâce présidentielle à la suite des événements de mai 1968.

5-Edmond JOUHAUD Arrêté le 25 mars 1962, il est condamné à mort le 13 avril 1962 par le Haut tribunal militaire. Le général PARTIOT refuse de désigner le peloton d'exécution qu'il aurait dû diriger. Edmond JOUHAUD échappe finalement de très peu à l'exécution : le général de GAULLE se serait décidé à le gracier après l'intervention de Jean FOYER et en raison des menaces de démission de plusieurs membres du gouvernement (*Georges POMPIDOU, Pierre SUDREAU, Valéry GISCARD D'ESTAING, Louis JOXE, Pierre MESSMER, Edgard PISANI*). Sa peine de mort est commuée en peine de détention criminelle à perpétuité le 28 novembre 1962, après plus de sept mois passés dans une cellule de condamné à mort. À la suite de son arrestation, le général JOUHAUD est remplacé à la tête de l'OAS d'Oranie par le général Paul GARDY. Libéré de la prison de Tulle en décembre 1967, il est amnistié en 1968, et réintégré dans ses grades et prérogatives en 1982.

“Nous préférons la pauvreté dans la liberté à l'opulence dans l'esclavage.”

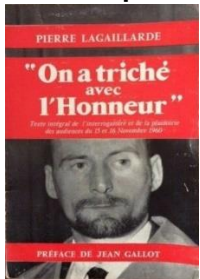
Ahmed SEKOU TOURE

NB : Ahmed SEKOU TOURE, né le 9 janvier 1922 à Faranah en Guinée et mort le 26 mars 1984 à Cleveland aux États-Unis, est le premier président de la République de Guinée, en poste à partir de l'indépendance obtenue de la France en 1958 jusqu'en 1984.

L'O.A.S. : Période entre le 21 mai et le 8 juin 1961. Une organisation de la politique du pire, de la "terre brûlée" et de nombreuses actions terroristes

Le temps de l'O. A. S.

Robert MARTEL 1921-1997



Dès, avant le putsch d'avril 1961, le sigle O.A.S. (Organisation Armée Secrète) est connu de la population européenne d'Alger et d'Oran. Il s'agissait en fait d'un petit mouvement clandestin, fondé vraisemblablement au début de l'année 1961 et dont Pierre LAGAILLARDE alors réfugié à Madrid, a toujours revendiqué la paternité. Ses effectifs ne dépassaient guère toutefois que deux à trois cents militants, et il coexistait avec d'autre « activistes » qui tentaient depuis plusieurs mois de mobiliser par l'action violente, au service de la cause de l'Algérie française, la population européenne d'Algérie : FAF (Front de l'Algérie française), clandestin, Réseau-Résurrection-Patrie, mouvement du viticulteur Robert MARTEL surnommé le "Chouan de la Mitidja", Etudiants nationalistes, etc.



Paul GARDY

Jean GARDES

Yves GODARD

Roger DELGUEBRE

Jean-Claude PEREZ

Jean-Jacques SUSINI



1901-1975



1914-2000



1830-1962



1925-1962



1928-



1933-2017

Quoique qu'il en soit, c'est sous les initiales de l'O.A.S. que choisissent de se regrouper, à Alger, dans le courant du mois de **mai 1961**, le général Paul GARDY, les colonels Jean GARDES et Yves GODARD, le lieutenant Roger DEGUELDRE (qui a déserté le 4 avril), le docteur Jean-Claude PEREZ et Jean -Jacques SUSINI. Un « comité directeur de l'OAS » est constitué et les liaisons sont établis avec les généraux Raoul SALAN et Edmond JOUHAUD.

Edmond JOUHAUD errant dans la Mitidja (la grande plaine du centre de l'Algérois) sous la protection des réseaux de MARTEL ; au général SALAN est attribué le commandement suprême. En s'inspirant de l'exemple du FLN et des leçons des bureaux militaires d'action psychologique un premier organigramme est dressé par le colonel GODARD, ancien de Vercors, et les tâches sont distribués. Au colonel GODARD revient « le renseignement » ; au colonel GARDES « L'organisation des masses » au docteur PEREZ et au lieutenant DEGUELDRE « L'action directe » et à Jean-Jacques SUSINI « La propagande et l'action psychologique ».

Raoul SALAN Edmond JOUHAUD



1899-1984

1905-1995

Les objectifs sont simples : rester fidèles à l'esprit du **13 mai 1958**, résister à la politique du « désagrément » algérien mené par le pouvoir gaulliste, construire une Algérie nouvelle « fraternelle et française ». Dans l'immédiat est seulement envisagée la préparation de l'insurrection populaire à Alger et peut-être à Oran, qui devait, pensait-on, casser le mécanisme des négociations engagées le **20 mai 1961** à Evian entre le gouvernement français et le FLN ; et ensuite constituer un obstacle infranchissable à la poursuite de la politique algérienne de de la V^{ème} République.



Dans la négociation qui s'ouvre entre le FLN et le gouvernement français, on entre alors dans la période de tous les dangers. Le FLN qui veut aborder les négociations en position de force, multiplie les actions, causant 133 morts entre le 21 mai et le 1^{er} juin. Dans la même période, l'OAS pratique la politique du pire et enchaîne



les actions terroristes. Les commandos de l'organisation s'attaquent aux commerçants musulmans, aux fonctionnaires de l'administration fiscale, de la police, de l'enseignement. Son emprise sur la population européenne d'Algérie se renforce et le général de GAULLE surnommé la « Grande Zohra* » est désormais conquis et haï. Les pieds-noirs sont déçus lorsqu'ils apprennent qu'il a échappé à un attentat le 9 septembre 1961 à Pont-sur-Seine**.

L'Automne 1961 est pour l'OAS la saison de l'espérance. Sur le plan de l'organisation interne, le mouvement a définitivement trouvé les conditions de son unité et de sa cohésion. L'autorité du général Raoul SALAN et de son état-major n'est plus contestée. Dans les grandes villes d'Algérie, c'est avec un enthousiasme souvent tumultueux que la quasi-totalité de la population européenne accorde à l'organisation sa participation ou sa complicité. De grandes manifestations collectives la journée des casseroles*** (23 septembre), celle des drapeaux****, celle des oriflammes***** (25 septembre), celle des embouteillages (28 septembre). La multiplication des émissions pirates à la radio, les « opérations ponctuelles » qui frappent durement les responsables de la répression politique, échauffent la ferveur du petit peuple pied-noir, mobilisent son ardeur et sa foi.

Le 9 octobre 1961, le général Raoul SALAN peut annoncer qu'il disposera avant la fin de l'année d'une armée de 100 000 hommes « armés et disciplinés » ;

Benjamin STORA Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962 p.60-61 La découverte 2021

*La « grande Zohra », c'est le nom de code dans l'OAS pour désigner de GAULLE. Il sera en effet la cible pas de un mais d'une dizaines de complots ou d'attentats manqués culminant avec celui du petit Clamart en août 1962. « Zohra » est un prénom d'origine arabe qui signifie "fleur, blancheur lumineuse".

**L'attentat de Pont-sur-Seine est une tentative d'assassinat de Charles de GAULLE, alors président de la République, par un groupuscule se réclamant de l'OAS qui a eu lieu le 8 septembre 1961 à Pont-sur-Seine, dans l'Aube. Alors que la voiture présidentielle, conduite par Francis MARROUX, traverse la commune, une explosion est déclenchée manuellement à la hauteur du véhicule. L'humidité ayant diminué la puissance des explosifs et neutralisé une partie du dispositif, l'attentat ne fait aucun mort. Moins d'un an après, l'attentat de Pont-sur-Seine, le procès du groupuscule s'ouvre à Troyes dans un contexte particulièrement défavorable aux accusés. Six jours plus tôt, le 22 août 1962, De GAULLE a échappé de justesse à un autre attentat, plus violent : celui du Petit Clamart.

*** L' " opération casseroles ", Le 23 septembre 1961, permit aux pieds-noirs de se défouler sans danger en menant pendant des heures un charivari comme jamais la ville n'en avait entendu jusque-là. Tapant sur des instruments de cuisine, sur les volets en fer, sur des feuilles de tôle ils firent retentir les trois brèves et deux longues d'« Algérie française » pendant plus de cinq heures.

« Ces casseroles, ces sifflets, ces klaxons Al-gé-rie française, ont quelque chose d'émouvant. Cela a duré deux heures sans une seconde d'interruption. Ce n'est plus de l'hystérie, mais un cri désespéré, interminable, qui remue les plus endurcis. Voilà comment on est balancé continuellement entre deux mondes qui s'entreteuent, pleurent, souffrent, appellent au secours : cri dérisoire des casseroles, quête pathétique d'un impossible miracle. »

Mouloud FERAOUN in Journal 1955-1962 1962

« L'an 1961 finissait dans le bruit et le sang. On faisait semblant. [...] Minuit sonna à tous les clochers de la ville(Oran). Quelqu'un dit : "Les casseroles !" Une immense clameur s'élevait de la ville : derrière les volets des balcons, dans les cours, depuis les terrasses sombres, jaillirent des concerts improvisés de casseroles, sous un ciel serein, lui. En un rien de temps, chacun s'était débrouillé, sa casserole et sa cuillère à la main, tapait avec l'énergie du désespoir "Algérie française" [...] Après ce concert de casseroles, réconfortant et éprouvant à la fois, l'ambiance aux petites heures du jour se fit mélancolique. »

Helyett BEN AMARA in Il était une fois ... là-bas 2000

Geneviève nous rapporte l'anecdote suivante : sa tante avait donné une louche et une marmite à la grand-mère pour taper : AL-GE-RIE-FRAN-CAI-SE en rythme, et mémé avait tapé si fort que le fond de la marmite n'a pas résisté à l'assaut de la louche

**** La " journée des drapeaux ", 25-26 septembre, commencée à Alger dans un calme relatif, s'est achevée lundi soir par une manifestation de rue qui, bien que moins violente, rappelait les émeutes des 9 et 10 décembre 1960.

****L' "opération oriflamme " lancée par l'O.A.S. avait été en somme un semi-échec. Dans quelques quartiers en avait pavoié aux couleurs bleu-noir-rouge de cette organisation, mais rares étaient les balcons garnis de drapeaux, des emplacements plus anonymes : terrasses d'immeubles ou fils de trolleybus, ayant été préférés...

L'enlèvement de trois de ces drapeaux, hissés au faite de l'immeuble de la S.N.C.F.A., (Société nationale des chemins de fer algériens), boulevard Saint-Saëns, a déclenché dans le courant de l'après-midi la manifestation, qui allait se prolonger jusque près de 21 h. 30

1957-1961 : Ce que fut le « réseau JEANSON » "les porteurs de valise"

Le réseau JEANSON était un groupe de militants français, agissant sous l'impulsion de Francis JEANSON, qui opéra en tant que groupe de soutien du FLN durant la guerre d'Algérie, principalement en collectant et en transportant fonds et faux papiers.



JEANSON Francis
(né en 1922)

Pour cet intellectuel bordelais, ami de Sartre et écrivain connu, la guerre d'Algérie commence en 1948 avec la rencontre de militants nationalistes. En 1955, il publie, avec sa femme, *L'Algérie hors-la-loi*, et s'engage au service du F.L.N. Il passe dans la clandestinité. Un réseau Jeanson se constitue qui, avant le coup de filet de 1960, « porte les valises ».

Combien furent-ils ? Le secret est, jusqu'à ce jour, **Henri CURIEL 1914-1978** bien gardé. Quelques dizaines de vrais activistes, quelques petites centaines de collaborateurs, pas plus : communistes en rupture de ban, chrétiens de gauche anticolonialistes - on comptera plusieurs prêtres dans leurs rangs -, militants des droits de l'homme avant l'heure. De 1957 à 1961, les membres du « réseau JEANSON », organisés en petits groupes clandestins et cloisonnés en France, aideront le FLN sans trop poser de questions sur les missions qui leur sont confiées : transmission de messages, transport de fonds, d'armes - d'explosifs, parfois.



A leur tête : Francis JEANSON, spécialiste de Jean-Paul SARTRE (il avait publié un Sartre par lui-même dès 1955), et Henri CURIEL, compagnon de route du communisme et militant anticolonialiste. Le 1er octobre 1960, Francis JEANSON sera condamné par contumace à dix ans de prison, lors du célèbre procès de son réseau. Henri CURIEL, arrêté peu après, sera libéré en juillet 1962 sans avoir été jugé. Il sera assassiné en mai 1978 à Paris ; ses meurtriers n'ont jamais été retrouvés.

Le Monde Publié le 28 octobre 2004

Juillet 1961 : Accusées d'être en rapport avec le réseau JEANSON six personnes, dont trois professeurs, sont arrêtées à Marseille

Marseille. 1er juillet 1961. - La brigade de surveillance du territoire arrêté ces jours derniers - la nouvelle n'en a été divulguée que vendredi - six membres de l'organisation clandestine Jeune résistance, en rapport avec le " réseau JEANSON ". Cette organisation, fondée à l'étranger au cours de l'été 1960, s'assigne entre autres comme tâches le soutien direct aux membres et à l'organisation du F.L.N. en France, notamment l'hébergement, les filières d'évasion, le transfert de fonds et l'appel des militaires à l'insoumission et à la désertion.

Trois professeurs figurent parmi les personnes arrêtées ; l'un d'eux serait le chef de ce réseau. Les six membres du " réseau " ont été déférés au parquet de Marseille et inculpés d'atteinte à la sûreté de l'État. Des perquisitions avaient permis de saisir des documents et des tracts appelant les jeunes militaires à l'insoumission et à la désertion, ainsi que des documents préconisant la lutte contre le régime actuel par tous les moyens, compris, notamment, l'entrave la circulation des trains. Au domicile de l'une des personnes arrêtées, M. Robert BONNAUD, professeur au lycée Périer, on devait trouver d'importants documents qui entraîneront son inculpation et sa mise sous mandat de dépôt. Rappelons à ce propos que l'arrestation de M. BONNAUD, avant qu'ils n'en connaissent les raisons, avait incité quarante-quatre de ses collègues à signer une protestation en sa faveur. Parmi les cinq autres inculpés trois ont également été écroués et on a pu savoir que parmi eux il y aurait deux femmes et un ouvrier miroitier, M. Adrien BESSONE, membre du parti socialiste unifié ;



Le secrétaire départemental du P.S.U., M. FORESTIER, sans "prendre position sur le fond de l'affaire », a protesté auprès du préfet des Bouches-du-Rhône contre les conditions dans lesquelles son camarade, dont il plaidait la générosité, avait été appréhendé " sans que soit immédiatement connu le motif de son inculpation ".

Le Monde Publié le 03 juillet 1961

17 octobre 1961 : La nuit d'horreur et de honte à Paris. Le silence de l'Élysée

« Après une heure d'échauffourées (nous nous sommes défendus comme nous pouvions, à mains nues), certains d'entre nous ont été brutalement chargés dans des fourgons. Nous avons vu des CRS pousser des hommes dans le fleuve. Je ne sais pas par quel miracle, mais j'ai échappé à cela, je n'ai pas été jeté dans la Seine. Ce n'est que quelques jours plus tard, après avoir été relâché, que j'ai su que des centaines d'Algériens avaient été assassinés ainsi. » "Témoignage d'un rescapé"

L'histoire du 17 octobre 1961 est celle d'un massacre sciemment oublié, effacé. Ce soir-là, des milliers d'Algériens de la région parisienne convergent vers le centre de la capitale pour manifester pacifiquement contre l'instauration d'un couvre-feu qu'ils jugent discriminatoire. La manifestation est interdite. La police aura toute latitude pour l'empêcher. Coups de matraque, tirs à balles réelles et corps jetés dans la Seine... Longtemps, les circonstances de la mort de plus d'une centaine de manifestants seront occultées.



Adèle PONTICELLI et Cyrielle BEDU Publié le 15 octobre 2021



La guerre d'Algérie, c'est aussi une guerre en France entre la police et les militants algériens. Le 17 octobre 1961, une manifestation organisée par le FLN à Paris s'achève dans une sanglante répression.



Le putsch liquidé, tout semblait disposer le gouvernement à relancer les négociations avec le FLN. De fait, le 20 mai 1961, les délégations française et algérienne, conduites respectivement par Louis JOXE et Krim BELKACEM, ouvraient la Conférence d'Evian. Au bout de quelques jours, on s'aperçut que tous les essieux de la machine grinçaient désespérément. Il faut savoir finir une guerre, pouvait-on dire, en parodiant Maurice THOREZ. En réalité, rien n'est plus difficile quand les deux adversaires restent encore debout.

Faute d'avoir pu désarmer l'ennemi, il fallait en passer par l'accord diplomatique, lequel exige encore ruse et fermeté, afin de sauver le maximum de sa mise. La négociation est la continuation de la guerre avec d'autres moyens. N'ayant pu trouver un compromis sur les questions épineuses du Sahara et du statut de la minorité européenne, la Conférence fut interrompue le 16 juin sine die.

La colombe attendue battit des ailes pour d'autres cieux. Alors commença cette phase interminable, décourageante, absurde, qui sépare le moment où les belligérants sont acquis à l'idée de la solution négociée et l'heure du cessez-le-feu effectif, chacun des deux ne voulant pas apparaître comme ayant ployé le genou. Dès lors, la guerre ne finit pas d'en finir, quand bien même les deux parties sont d'accord sur le principal.

C'est en ces mois d'inutile prolongation des combats que les passions s'exaspèrent. En octobre 1961, un témoin pondéré comme Raymond ARON reflète mieux que personne la lassitude générale d'une opinion qui désespère de ses fondés de pouvoir, en intitulant son article :

"Adieu au gaullisme" Plus tard, dans ses Mémoires, il devait regretter ce texte - " un article d'humeur". Précisément, il témoignait bien de l'humeur noire ambiante.

Paroxysme de violence

C'est aussi en ces mois d'attente toujours déçue qu'on assiste à un paroxysme de violence. Verbale : celle des tracts, de la presse, des discours. Dans la préface qu'il a offerte, en septembre, aux *Damnés de la terre*, de Frantz FANON, Jean-Paul SARTRE pousse plus loin que jamais sa véhémence anticolonialiste : " *Abattre un Européen, c'est faire d'une pierre deux coups, supprimer en même temps un oppresseur et un opprimé : restent un homme mort et un homme libre ; le survivant, pour la première fois, sent un sol national sous la plante de ses pieds.* "

Violence des attentats à la grenade et au plastic : celle du FLN, qui a même refusé de respecter la trêve de fait, à laquelle le gouvernement s'était appliqué durant les pourparlers d'Evian ; celle des activistes de l'OAS, déchirant les nuits d'Alger et d'Oran. Une grande partie des pieds-noirs, affolés par la perspective de l'indépendance prochaine, convaincus d'être abandonnés à l'arbitraire ou à la raison d'Etat, ne se sentaient plus d'autre recours que dans l'organisation ultra, encadrée de soldats perdus, jurant de n'être pas parjures à l'Algérie française, fût-ce au prix de la guerre civile.

En métropole, une autre guerre habitait la guerre : celle que se livraient depuis des années les militants algériens et la police parisienne, dont quarante-sept membres, en trois ans, étaient tombés sous les balles terroristes. On avait dû construire des abris en béton devant chaque poste ou commissariat, que gardait un agent muni d'un pistolet-mitrailleur. Ce bilan des victimes était fait le **13 octobre 1961** à l'Assemblée par le ministre de l'intérieur Roger FREY.

Depuis quelques jours, le préfet de police Maurice PAPON avait décrété la fermeture dès 19 heures des débits fréquentés par les Algériens et " *conseillé*" à ceux-ci de ne pas sortir la nuit : c'était un couvre-feu déguisé. Pour protester contre cette mesure de discrimination, le FLN appela à une démonstration pacifique pour le **mardi 17 octobre**.

C'était la première fois qu'il lançait une manifestation de masse au cœur de Paris : il s'agissait de se concentrer dans les endroits publics tels que la Concorde, les Champs-Élysées, les Grands Boulevards.



On estima à une trentaine de mille le nombre des ouvriers musulmans qui, encadrés par les militants du FLN, débouchèrent peu à peu, ce soir-là, des métros en provenance des bidonvilles de banlieue. Ce qui allait suivre fut une nuit de honte et d'épouvante.



Pour saisir toute l'horreur de la répression qui s'abattit sur les manifestants, traqués, arrêtés, humiliés, frappés, assassinés, il faut lire les questions et les protestations des esprits modérés. Les détails les plus nombreux ont été donnés par la presse militante, mais lorsqu'on apprit l'ampleur de ce qu'on pourrait appeler le règlement de compte entre policiers et Algériens, l'émotion gagna aussi bien le Figaro que le Monde.

Le 30 octobre, à l'Assemblée, Eugène CLAUDIUS-PETIT - un " *centriste* " - dénonça avec des traits de flamme les responsabilités de la préfecture de police :

" *il faut appeler les choses par leur nom*".

" *Chaque gardien de la paix ne pouvait plus se déterminer, à cause de l'ordre reçu et de la décision prise, autrement qu'en tenant compte de la couleur de la peau, de la qualité des vêtements ou du quartier habité.*" Heureux les Kabyles blonds qui ont pu échapper aux réseaux de la police !

" *Faudra-t-il donc voir prochainement, car c'est la pente fatale, la honte du croissant jaune après avoir connu celle de l'étoile jaune ? Car mesdames, messieurs, je ne sais pas si vous rendez compte de ce que nous vivons. Nous vivons ce que nous n'avons pas compris que les Allemands vivaient quand Hitler s'est installé.* "

" (...) La bête hideuse du racisme, que les civilisations, que les institutions ont tant de peine à refouler au fond du cœur de l'homme et de son esprit et de sa raison, la bête hideuse est lâchée. Vite, monsieur le ministre, refermez la trappe ! "

Interpellé, de son côté, au conseil municipal de Paris, le préfet PAPON eut l'un de ces mots que l'on qualifie d'" historiques " parce qu'on les imprime plus tard dans les manuels de classe : " *La police a fait ce qu'elle devait faire.* " Était-il moins digne de la postérité, cet autre mot, du ministre de l'intérieur, qui avait répondu au récit des atrocités fait par le député CLAUDIUS-PETIT : " *Je n'ai pas le début du commencement d'une ombre de preuve* " ?

Des cadavres dans la Seine

Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pacifiquement contre la guerre d'Algérie et les brigades qu'ils subissent ont été tués par la police française, à Paris. Un massacre perpétré par l'état français et Papon à l'époque préfet de police de Paris. On n'oublie pas



Dans les jours qui suivirent la manifestation du **17 octobre 1961**, on repêcha des cadavres dans la Seine, on en retrouva dans les fourrés des bois environnants, qui donnèrent lieu à l'ouverture d'une soixantaine d'informations judiciaires.

Commémoration du 17 octobre 1961



" *Ce qu'on ne sait pas*, écrivit la revue Esprit, *ce qu'on entrevoit, ce qu'on saura un jour, c'est le nombre de ceux qui ont été liquidés en secret... Ce qui se passait quotidiennement en Algérie s'est donc produit à Paris, et la Seine charrie les frères des cadavres qui dorment au fond de la baie d'Alger.* "

A ce degré extrême de violence, on pouvait mesurer les manquements de l'Etat de droit. Certes, la tyrannie policière avait répondu aux agressions terroristes. Et aujourd'hui, vingt-cinq ans plus tard, la gauche est moins encline à justifier celles-ci, quelle que soit la légitimité de la cause.

Albert CAMUS, qui était mort l'année précédente, avait, bien avant le conflit algérien, longuement médité sur la question des justes et de leurs injustes méthodes. Il n'était pas d'accord avec les marxistes, qui refusaient de placer au même banc d'infamie la violence des esclaves et celle de leurs maîtres. Mais ces formules toutes faites, il était malaisé d'en défendre la raison devant le cadavre d'un enfant éventré au hasard ; devant le visage d'une femme défigurée par une bombe certifiée positive. Si peu soutenable que pouvait être, que peut être, la violence du faible qui s'acharne à l'aveuglette, que dire de celle qui est pratiquée avec autant d'arbitraire et de sauvagerie par les représentants d'un Etat soi-disant démocratique.

Ayant alors en tête l'ouverture des **Mémoires de guerre**, cette image exaltée de la France, " *telle la princesse des contes ou la madone aux fresques des murs* ", on s'étonnait qu'en de telles heures De GAULLE pût demeurer sans souffler mot, abandonnant à ses ministres et à ses préfets le soin des vulgaires "péripiéties". Un pouvoir si monarchique pouvait-il à ce point manquer à ce que Montesquieu exigeait de lui et qui s'appelle l'honneur ?

Il était de règle pour de GAULLE de maintenir la solidité de l'Etat, à la veille de nouvelles épreuves. Le fardeau à porter, comme il avait écrit dans le *Fil de l'épée*, doublait nécessairement sa raideur. Il n'empêche : pour la légende du gaullisme, le silence de l'Élysée en ces jours-là est resté comme une meurtrissure.

Michel WINOCK Historien français Professeur d'université le 19 juillet 1986

« Quand une guerre éclate, les gens disent : « Ça ne durera pas, c'est trop bête. » Et sans doute une guerre est certainement trop bête, mais cela ne l'empêche pas de durer. La bêtise insiste toujours, on s'en apercevrait si l'on ne pensait pas toujours à soi. »

« La paix est la seule bataille qui vaille la peine d'être menée »



Albert CAMUS 1913-1960

1961-2021 : Manifestation du 17 octobre 1961 ; la mémoire de cette tragique journée dans les discours publics

17 octobre 1961-2021 : Il y a 60 ans, à l'appel de la fédération de France du Front de libération nationale (FLN), le 17 octobre 1961, les Algériens manifestent pacifiquement à Paris contre l'instauration du couvre-feu décrété par le préfet de police de Paris, Maurice PAPON. La manifestation est violemment réprimée par les forces de l'ordre et le nombre de victimes n'a jamais été formellement établi.

Dans le bimensuel du syndicat le plus représentatif de la police parisienne, l'un de ses dirigeants, Paul ROUSSEAU, tente de raisonner ses troupes :

« Camarades du SGP, ne vous laissez pas aller à des actes qui ne sont pas en accord avec votre manière de penser ; groupez-vous autour de vos cadres syndicaux, agissez comme des hommes représentant la justice, et non comme des justiciers (...) Chef d'État, Gouvernement, entendez la voix de ceux qui sont chargés de vous protéger. Des pères, des mères, des enfants, d'un seul cœur, vous adjurent d'arrêter cette guerre meurtrière et de négocier la Paix. »

En 1998, un communiqué des services du Premier ministre paraît lors de Jean-Pierre CHEVENEMENT la remise à M. Jean-Pierre CHEVENEMENT, ministre de l'intérieur de 1997 à 2000, d'un rapport sur les archives de la Préfecture de police relatives à la manifestation organisée par le FLN le 17 octobre 1961.



En 1999, dans un communiqué des services du Premier ministre, le gouvernement décide "dans un souci de transparence, et par respect pour les victimes et leurs familles, de faciliter les recherches historiques sur la manifestation organisée par le FLN le 17 octobre 1961 et plus généralement sur les faits commis à l'encontre des "français musulmans d'Algérie durant l'année 1961". 1939-(83 ans)

Le 17 octobre 2001, le maire de Paris, le socialiste Bertrand DELANOË, inaugure sur le pont Saint-Michel une plaque commémorative dédiée « à la mémoire des nombreux Algériens tués lors de la sanglante répression de la manifestation pacifique du 17 octobre 1961 ». À quelques encablures de là, une autre manifestation est organisée pour protester contre l'hommage rendu, avec des représentants politiques, des militants de droite et d'extrême droite qui voient dans cet hommage rendu une « provocation »

En 2001, Michel DUFFOUR, secrétaire d'État au patrimoine et à la décentralisation culturelle, commémore la manifestation du 17 octobre 1961 lors de l'inauguration de l'exposition organisée par l'association "Au nom de la mémoire".

Le 17 octobre 2012, François HOLLANDE est le premier président de la République à reconnaître ce drame : "Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression. La République reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes."

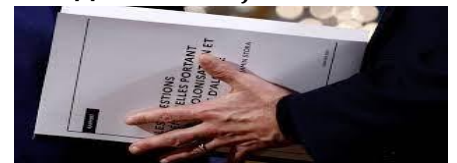
En 2018, Emmanuel MACRON écrit sur son compte Twitter : "Le 17 octobre 1961 fut le jour d'une répression violente de manifestants Algériens. La République doit regarder en face ce passé récent et encore brûlant."

Benjamin STORA et Emmanuel MACRON



Dans son rapport de janvier 2021 sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie, Benjamin STORA recommande d'organiser des commémorations importantes notamment autour de la date du 17 octobre 1961.

Rapport de Benjamin STORA



C'est dans ce contexte que, le 16 octobre 2021, le président de la République, Emmanuel MACRON, a rendu hommage aux victimes lors d'une cérémonie de commémoration des 60 ans du 17 octobre 1961. Selon le président de la République, "les crimes commis cette nuit-là sous l'autorité de Maurice PAPON sont inexcusables pour la République."

Le Premier ministre algérien Abdelmalek SELLAL salue "les bonnes intentions", tout en regrettant l'absence d'excuses officielles.

Le 8 février 1962, une manifestation au métro Charonne pour la paix en Algérie se soldait par neuf morts.



Il y a soixante ans, le 8 février 1962, une manifestation pour la paix en Algérie se soldait par neuf morts – tous syndiqués à la Confédération générale du travail (CGT) et membres du Parti communiste (PCF), à l'exception d'une victime – au métro



Charonne, à Paris.

Charge policière meurtrière

Les jours qui avaient précédé la manifestation du 8 février 1962, une série d'attentats de l'OAS (Organisation armée secrète), opposée à l'indépendance de la colonie française, ont fait plusieurs blessés graves, dont l'un, qui visait le ministre de la culture **André MALRAUX**, a défiguré une fillette de 4 ans, **Delphine RENARD**.

Delphine RENARD victime d'une bombe



âgée en 1962 de 4 ans

André MALRAUX



1901-1976

Les Français se sont pourtant déjà majoritairement prononcés pour l'autodétermination de l'Algérie et les accords d'Évian proclameront bientôt, le 18 mars, un cessez-le-feu ouvrant la voie à l'indépendance.

Un bref rassemblement pacifique est alors prévu le 8 février place de la Bastille, à l'appel du Parti communiste français, du Parti socialiste unifié (PSU), de la CGT et d'autres syndicats comme la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), la Fédération de l'éducation nationale (FEN) et l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), ainsi que des organisations de gauche. Il est interdit par le préfet **Maurice PAPON**, sur fond d'état d'urgence en vigueur depuis avril 1961. Mais les organisateurs appellent « *les travailleurs et tous les antifascistes de la région parisienne à proclamer leur indignation, leur volonté de faire échec au fascisme et d'imposer la paix en Algérie* ».

Cinq cortèges de manifestants partis de différentes stations du métro doivent rejoindre la Bastille pour écouter leurs interventions, mais la police a ordre de disperser coûte que coûte les rassemblements. Boulevard Voltaire, des heurts entre les CRS qui chargent, « *matraques en avant* », et « *les manifestants qui s'étaient coiffés de cageots à légumes pour se protéger la tête* » et « *jettent des pierres et des pavés* », ont fait plusieurs blessés, écrit à l'époque l'Agence France-Presse.

Maurice PAPON 1910-2007



Des manifestants cherchant à fuir une charge policière s'engouffrent dans le métro Charonne. Une bousculade meurtrière s'ensuit, des policiers poursuivent les manifestants pour les frapper, d'autres jettent vers ceux qui tentent de ressortir les lourdes grilles qui entourent les arbres.

Des personnes bloquées par les portillons d'accès aux quais sont étouffées sous la pression, d'autres meurent le crâne fracassé sous les coups. On relèvera huit morts, dont trois femmes et un apprenti de 15 ans. Un homme mourra huit semaines plus tard de ses blessures.

De GAULLE voulait « montrer que son autorité était intacte »

Pour l'historien Pierre VIDAL-NAQUET, disparu en 2006, « *c'est le comble de l'absurde. On a du mal à comprendre cette violence de la police alors que le gouvernement est en pleine négociation avec les représentants algériens pour un accord de paix signé un mois plus tard. Et pourtant ce fut une répression d'Etat* », déclarait-il quarante ans après la tragédie. « *Sans doute De GAULLE voulait-il montrer que son autorité était intacte* ». Il n'avait pas non plus « *intérêt à ce que le Parti communiste fasse démonstration de sa force* », analysera l'historien Olivier Le COUR GRANDMAISON.

Ce « *massacre d'Etat* », selon l'historien Alain DEWERPE, sera suivi le 13 février du rassemblement de 100 000 à 200 000 personnes pour les obsèques des victimes. Il occultera longtemps dans la mémoire collective un autre drame sanglant, celui de la répression policière de la manifestation pacifique du **17 octobre 1961**, au cours de laquelle plusieurs dizaines d'Algériens protestant à l'appel de la Fédération de France du FLN contre le couvre-feu décrété par le même **Maurice PAPON** trouvèrent la mort à Paris.

Une occultation que l'historien Gilles MANCERON explique notamment par le silence imposé par les autorités françaises autour du massacre de 1961 et une mobilisation moindre de la gauche française, qui n'en était pas l'organisatrice.

Le Monde avec AFP 8 février 2022

19 mars 1962 : Proclamation de cessez-le-feu bilatéral et déclaration de guerre de l'O.A.S.

22 mars 1962 : Bataille de Bab-el-Oued

« **Le cessez-le-feu de Monsieur De GAULLE n'est pas celui de l'OAS** » pouvait-on lire sur les tracts.

Rejetant le cessez-le-feu entre l'armée française et le FLN qui est proclamé le **19 mars 1962** par le président de la République française Charles de GAULLE, l'O.A.S. se retranche dans le quartier de Bab-El-Oued* pour s'opposer par les armes au processus d'indépendance défini aux accords d'Évian.

À la suite de l'annonce du cessez-le-feu, le général Raoul SALAN, chef de l'Organisation armée secrète (O.A.S.), s'adresse par le biais d'une allocution radiodiffusée aux anti-indépendantistes d'Algérie qu'il invite à la rébellion contre l'État français :

« *Ici Radio-France, la voix de l'Algérie française. Français, Françaises, un cessez-le feu qui livre à l'ennemi des terres françaises vient d'être consenti. Il s'agit là d'un crime contre l'Histoire de notre nation. Je donne l'ordre à nos combattants de harceler toutes les positions ennemies dans les grandes villes d'Algérie.* »

Le **22 mars 1962** : Bab-el-Oued, le quartier populaire d'Alger où bat le cœur de l'Algérie française, s'organise dans la fièvre en camp retranché. Arrimée à ce bastion, où les forces de l'ordre sont interdites de séjour, l'OAS espère que l'opération fera tache d'huile. Le **23**, après un face-à-face tendu avec des jeunes gens du quartier, neuf appelés du contingent tombent sous les balles de l'Armée secrète. Aussitôt, la riposte s'organise. Elle sera à la hauteur de cette irréparable bévue politique. Le quartier est bouclé par la troupe.



La bataille s'engage dans la journée du **23 mars 1962** entre les commandos Delta de l'OAS et la Gendarmerie mobile. Les chars de l'Armée de Terre prennent position dans le quartier en état de siège. Les automitrailleuses M8 Greyhound en contrôlent les entrées et sorties tandis que les T-6 (voire des T-28F *Fennec*) de l'armée de l'Air mitraillent des bâtiments et immeubles tenus par l'OAS. Les jours de la « **Commune** » de Bab-el-Oued sont comptés. Appuyées par des blindés, les forces régulières reprennent brutalement la situation en mains, obligeant les commandos de l'OAS à décrocher.

L'OAS se replia, abandonnant Bab-el-Oued dont les habitants allaient subir une répression aussi dure que celle qui avait affecté jadis le quartier de la Casbah.

***Bab-el-Oued**, un quartier s'y développe à la suite de la colonisation française de 1830 se peuplant essentiellement d'émigrants français et autres européens, italiens en particulier, au cours de la deuxième partie du XIX^e siècle. Ainsi, durant la période coloniale française, et jusqu'en 1962, Bab El Oued constitue le principal quartier européen de la ville.

Pierre MIQUEL *La guerre d'Algérie* Fayard 1993

[Bataille de Bab El Oued - Wikipédia](https://fr.wikipedia.org/wiki/Bataille_de_Bab_El_Oued)
https://fr.wikipedia.org/wiki/Bataille_de_Bab_El_Oued

19-23 Mars 1962 : La Corse est sensible aux événements d'Algérie mais demeure calme

Bastia, 23 mars 1962. - Depuis le cessez-le-feu en Algérie aucun signe de nervosité n'est observé, en Corse, où des renforts de C.R.S. viennent d'arriver.

19 mars 1962 la Corse rend hommage à ses morts militaires d'Algérie

Les effectifs d'une compagnie républicaine de sécurité sont arrivés, par avion, mercredi, à Poretta, aérodrome de Bastia. Ils seront rejoints aujourd'hui jeudi par les hommes d'une autre compagnie arrivant par le paquebot *Cyrmos*, à Ajaccio.

Les C.R.S. envoyés en Corse, où un certain nombre d'attentats au plastic ont été ces temps derniers commis, avaient servi en Algérie puis avaient été ramenés sur le continent métropolitain.

On a enregistré quatre plasticages en cinq jours, mais la population demeure calme, bien que la présence de plus de cent mille Corses en Algérie rende les insulaires plus sensibles au drame qui se joue sur l'autre rive de la Méditerranée.

Il y a eu aussi cette émission pirate de radio sur la longueur d'ondes de la R.T.F. qu'un petit nombre de téléspectateurs ont entendue lundi à Bastia. Elle n'a pas eu en Corse de grand retentissement, Mais on n'a pas manqué de noter que le speaker s'en prenait aux communistes d'une part et à M. Henri MAILLOT 1928-1956*, qui présida le comité de salut public de l'île, en 1958, d'autre part.

Antoine SERAFINI Au surplus, M. Antoine Martin SERAFINI**, maire d'Ajaccio (U.N.R.), a publié mercredi un appel " stigmatisant avec force les explosions, plus propres, dit-il, à frapper des innocents qu'à réduire des opinions publiques ".



1900-1964

Le discours que M. Pascal ARRIGHI***, député d'Ajaccio, Pascal ARRIGHI a prononcé mardi devant l'Assemblée, n'a pas eu, dans l'opinion insulaire, l'écho que les interventions du même parlementaire avaient eu en 1958. Tous les observateurs s'accordent à penser qu'une tentative activiste ne bénéficierait pas, en Corse, du soutien populaire, et qu'elle pourrait provoquer, au contraire, de sérieuses réactions.

Mais chacun dans cette île, qui n'a pas cessé le combat pour voir aboutir ses revendications d'ordre purement économique, demeure convaincu qu'on n'en arrivera pas là.

*Henri MAILLOT était un militant anticolonialiste du Parti communiste algérien (PCA). Secrétaire général de l'Union de la Jeunesse Démocratique algérienne, il représenta l'Algérie dans des congrès de la jeunesse à Prague et à Varsovie. Il fut aussi employé par le quotidien *Alger Républicain*, proche des communistes. La répression qui frappe les musulmans après le massacre du Constantinois en août 1955, marque profondément Henri MAILLOT, qui va alors confirmer ses choix politiques et se joindre aux Algériens engagés dans la lutte pour l'indépendance. MAILLOT se considérait avant tout comme Algérien. Dans sa lettre adressée à la presse, il écrivait : « Je ne suis pas musulman, mais je suis Algérien, d'origine européenne. Je considère l'Algérie comme ma patrie. »

Le 22 mai 1956, Henri MAILLOT est condamné à mort par contumace pour trahison par le tribunal militaire d'Alger. Il est pris vivant puis confié aux gendarmes mobiles. Après deux heures de torture on lui dit de filer. Il part à reculons en criant « Vive le Parti communiste algérien ! » et s'écroule sous une rafale. En 2016, une place, à Alger dans la commune d'El Mouradia, a été baptisée en son nom

**Antoine SERAFINI, architecte départemental, s'était attaché à faire d'Ajaccio une ville moderne. Son œuvre y était considérable tant dans le domaine de l'administration que de l'urbanisme.

***Pascal ARRIGHI n'accepte pas l'autodétermination de l'Algérie annoncée par de Gaulle en septembre 1959 et confirmée par la suite, mais ne renie pas son gaullisme (Michel DEBRE le reconnaît encore comme « gaulliste » lors d'un conseil des ministres d'octobre 1961, selon les notes prises par Louis TERRENOIRE). Il perd son mandat de député en 1962, mais garde celui de maire de Vico, acquis en 1959, et ce jusqu'en 1983.

P. S. Publié le 24 mars 1962

« Au moment où le peuple algérien s'est levé pour libérer son sol national du joug colonialiste, ma place est aux côtés de ceux qui ont engagé le combat libérateur »

Henri MAILLOT 1928-1956



1921-2004

26 mars 1962 à Alger, la fusillade de la rue d'Isly

Depuis un an, l'O.A.S. faisait la loi dans Alger au nom de l'Algérie française. Depuis une semaine, l'entrée en vigueur des accords d'Évian avait embrasé la grande ville, et fait de Bab-el-Oued un énorme Fort-Chabrol crépitant de chahuts enfantins, mais tragiquement hérissé d'armes. Encerclé sinon " bouclé " par une troupe qui, le 23 mars, avait perdu sept des siens, tirés comme des lapins du haut des fenêtres drapées de linge et d'étendards tricolores, le berceau du peuple " pied-noir " vit en état de siège. La veille, un des responsables du service d'ordre avait montré à l'envoyé spécial du Monde, un tract qui lui avait paru invraisemblable, à lui qui avait pourtant vu tant de choses à Alger : les chefs de l'O.A.S. y proclamaient que les forces françaises devaient dorénavant être considérées comme des troupes étrangères d'occupation...

Lundi 26 mars 1962, à Alger : la fusillade de la rue d'Isly. Il y a toujours un reporter. Il y en avait de nombreux, cet après-midi, au coin de l'avenue Pasteur et de la rue d'Isly, et l'un d'eux a su, au milieu du drame, garder son micro ouvert. On peut réentendre son enregistrement : un dialogue haletant sur fond de cris, de rafales d'armes automatiques, d'explosions de grenades.

" Halte au feu ! Halte au feu ! " - " Mon lieutenant, un peu d'énergie, mon Dieu ! " - " Halte au feu ! Cessez le feu ! "

Les acteurs de cet échange sont, aujourd'hui, connus ; un officier de tirailleurs algériens et un fonctionnaire de l'E.D.F. Mais qu'importent les détails. À tous ceux qui l'ont vécue et la revivent, pour quelques instants, vingt ans après, cette journée a laissé un souvenir ineffaçable. Alger, durant ces quelques heures, a atteint une sorte de comble dans l'horreur, le désarroi, le désespoir.

Raoul SALAN 1899-1984 Des dizaines de morts, des dizaines de blessés ; ce massacre, peut-être ne pouvait-on l'éviter, mais il est bien vrai qu'on ne cessait, sur place, de le redouter depuis une semaine. Souvenons-nous. La " paix " d'Évian est signée le 18. Aussitôt, les responsables de l'O.A.S. la traduisent par un ordre de grève générale et... une déclaration de guerre : la fameuse directive N°29 du général Raoul SALAN :



" Je donne l'ordre à nos combattants de harceler toutes les positions ennemies dans les grandes villes d'Algérie. "

La suite ne se fait pas attendre. Le 23 mars, c'est l'" embuscade " dans laquelle tombent deux camions de l'armée à l'entrée de Bab-el-Oued : cinq morts, onze blessés. D'autres suivront, des deux côtés, lorsque ce quartier populaire, devenu brusquement le symbole de la résistance " pied-noir ", sera mitraillé, ratissé, et isolé par la troupe du reste de la ville. Ce matin du 26 mars, Alger n'a jamais été aussi lumineuse sous le ciel clair et chaud des fins de printemps africain. Mais une vague inquiétude flotte dans l'air. L'O.A.S. a perdu avec la bataille de Bab-el-Oued une des plus anciennes raisons de son combat : non seulement les " pieds-noirs " n'ont pas réussi à faire basculer l'armée, mais, pour la première fois, ils ont tiré sur des soldats français, qui ont riposté. Fin d'un rêve. Que peut-elle faire ? Tenter de mobiliser, une fois de plus, une dernière, les Algérois. D'où cet appel, la veille, à une grande marche pour " libérer " Bab-el-Oued.

Manifestation pacifique, précise le commandant de zone de l'armée secrète, et interdite, bien sûr, par la préfecture.

Le lieutenant Kabyle Ouchene DAOUD

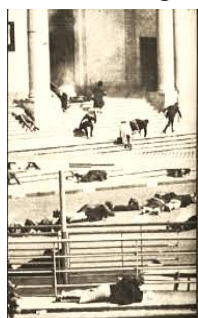
Dès 14 heures, des hauts de la ville et de tous les quartiers périphériques, des milliers de manifestants de tous âges, jusqu'à des enfants, des vieillards, chantant, scandant les chants et les slogans de l'" Algérie française ", brandissant des drapeaux, commencent à affluer aux abords du plateau des Glières, en bordure du Forum. Les grandes voies d'accès vers Bab-el-Oued, plus loin vers l'ouest, paraissent solidement tenues par des barrages militaires. Avec, au moins, un trou dans le dispositif : la rue d'Isly justement.



1936-1989

Une petite section de tirailleurs algériens commandée par le lieutenant kabyle Ouchene DAOUD, rassemblée derrière un cheval de frise trop court, est rapidement débordée, prise à revers par la foule qui déboule d'une autre voie non " gardée ", l'avenue Pasteur.

Le carnage



Il est 14 h. 45. Claque une rafale de fusil mitrailleur, et, aussitôt après, c'est le crépitement des pistolets mitrailleurs des tirailleurs qui tirent sur la foule. La fusillade s'amplifie, ponctuée par l'éclatement des grenades. Le carnage. Dans la bousculade et les hurlements, des corps tombent rue d'Isly, avenue Pasteur, sur les escaliers de la grande

poste. Le drame proprement dit de la rue d'Isly ne durera qu'une dizaine de minutes, mais les coups de feu continueront à retentir durant une longue demi-heure et davantage dans tout le centre de la ville. Le boulevard Laferrière pris en enfilade par les tirs d'un ou deux fusils mitrailleurs restera longtemps infranchissable, même par les militaires qui ne parviennent pas à localiser le ou les tireurs embusqués sur les toits ou les balcons. Comment oublier, nous y étions, les larmes, vraies larmes, de rage de ce capitaine d'infanterie de marine s'efforçant de comprendre cette tuerie à laquelle il ne sait comment mettre fin ?

La ville ne retrouvera son calme que plusieurs heures plus tard et commencera alors à compter les victimes et à s'interroger sur l'origine du drame. Vingt ans après, on ne peut encore apporter des réponses incontestées ou incontestables aux questions que se posèrent alors les Algérois hébétés. Combien de morts ? Cinquante, soixante-dix, davantage ? Combien de blessés ? Deux cents au moins ; impossible d'être plus précis*. Les tirailleurs ont tiré sur la foule ; c'est certain, mais on retrouvera aussi, par la suite, les emplacements d'armes automatiques servis par d'autres qu'eux. À qui surtout faire porter la responsabilité de la fusillade ? Les soldats placés rue d'Isly patrouillaient, deux jours auparavant encore, dans le bled. Ils étaient aussi peu faits que possible pour la tâche de maintien de l'ordre que, un jour comme celui-ci, on leur avait confiée. Ils n'auraient d'ailleurs pas dû être là. Ils y étaient : plus qu'une erreur ? Peut-être. Mais le crime impardonnable, n'était-ce pas dans cette fameuse instruction no 29, la manipulation, l'excitation irréfléchie d'une foule désorientée et désarmée ?

L'amnistie, depuis 1968, a éteint les actions judiciaires engagées aussitôt après le drame. Elle n'a pas aboli les souvenirs ni apaisé les passions. L'historien se contentera de dire que ce jour de folie marqua le début de la fin de cette folle guerre qui, pendant plus de trois mois encore, exigera son tribut de larmes et de sang.

*Yves COURRIERE, après une longue et minutieuse enquête, parle de quarante-six morts et deux cents blessés (dont beaucoup (?) ne survivront pas à leurs blessures) parmi les manifestants. Les tirailleurs, ajoute-t-il, ont eu dix blessés, dont deux très graves.

Jacques-François SIMON Journaliste le 27 mars 1982

Alain JACOB *D'une Algérie à l'autre* Bernard Grasset 1963

NOTA BENE : Il faut attendre le 12 septembre 2008 pour que la télévision française (France 3) consacre une émission à cet événement méconnu, *Le massacre de la rue d'Isly*, documentaire de 52 minutes, réalisé par Christophe WEBER conseillé par l'historien Jean-Jacques JORDI.

***Le massacre de la rue d'Isly* sera reconnu le 26 janvier 2022 par Emmanuel MACRON**

Des membres de l'association des rapatriés d'Algérie de Montpellier Milieu de journée, **mercredi 26 janvier** : la cour

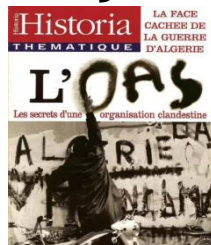


de l'Élysée s'anime d'un brouhaha inhabituel. A l'invitation d'Emmanuel MACRON, président de la République, plusieurs dizaines de représentants d'associations de rapatriés, quelques célébrités, parmi lesquelles *Enrico MACIAS*, le réalisateur *Alexandre ARCADY* et l'actrice *Françoise FABIAN*, et quelques maires, comme celui de Béziers (Hérault), *Robert MENARD*, se retrouvent dans la salle des fêtes du palais présidentiel.

C'est une première. Emmanuel MACRON évoque la fusillade de la rue d'Isly, le 26 mars 1962 à Alger, lors de laquelle des dizaines de manifestants rassemblés à l'appel de l'OAS furent tués par l'armée française. « *Soixante ans après, la France reconnaît cette tragédie. Ce massacre est impardonnable pour la République* », assène le chef de l'Etat, qui rappelle ensuite les tueries du 5 juillet 1962 à Oran, perpétrées par des Algériens. Plusieurs centaines d'Européens tués ce jour-là. « *Ce massacre, lui aussi, doit être regardé en face et reconnu* », plaide-t-il.

Yves BORDENAVE (envoyé spécial à Montpellier, Béziers (Hérault) et Perpignan) 13 mars 2022

Mai-juin 1962 : Le fol espoir d'un " ACCORD F.L.N.-O.A.S. "



Sauver ce qui peut encore l'être. Au lendemain des accords d'Evian, l'OAS n'a pas d'autre solution que d'engager des pourparlers avec le FLN. Il s'agit pour certains de négocier le maintien de la présence européenne dans la future Algérie indépendante. Le FLN se résout à traiter avec des activistes. Non sans discussions internes...



Entre mars et juillet 1962, l'OAS sème la terreur en Algérie, espérant, en refusant d'appliquer les accords d'Evian, obliger le pouvoir français à revenir sur ce qui a été arrêté. C'est un vain et fol espoir.

L'histoire des négociations qui se déroulèrent en mai et juin 1962 entre l'O.A.S., M. Abderrahmane FARES, président de l'exécutif provisoire créé par les accords d'Evian, et le F.L.N. Négociations qui devaient aboutir à ce qu'on a appelé 1^{er} accord F.L.N.-O.A.S., et qui fut plutôt l'acte de capitulation de l'organisation de résistance des Européens.

-- L'histoire de la négociation F.L.N.-O.A.S. se répartit en trois phases :

a) **les prodromes**, au cours desquels l'O.A.S. prit contact avec Jacques CHEVALLIER d'abord, et par son truchement avec Abderrahmane FARES, président de l'exécutif provisoire (10 octobre 1961 - 17 mai 1962)

b) **les pourparlers** entre ce dernier et Jean-Jacques SUSINI, interrompus par le désaveu de M. FARES par les dirigeants du F.L.N. (18 mai - 7 juin)

c) **la négociation** (7 - 17 juin) entre le délégué officiel du Front, le Dr Chawki MOSTEFAL, et les leaders activistes déjà prêts à toutes les concessions, mais encore capables de déclencher de terribles représailles, notamment l'écrasement de la Casbah par les projectiles de 250 mortiers camouflés sous les bâches de camions à peu près impossibles à détecter. Si cette troisième tentative aboutit, c'est parce qu'apparemment " lâché " par le G.P.R.A. de M. Ben KHEDDA, le 13 juin, le Dr MOSTEFAL sut désobéir et persévérer jusqu'à la conclusion d'un accord auquel la population algéroise dut peut-être sa sauvegarde.

C'est sur la première phase de l'opération que les révélations les plus surprenantes, notamment sur l'entrevue arrachée à Jacques CHEVALLIER* par Raoul SALAN, alors chef de l'O.A.S., dès le 31 octobre 1961.

Jean-Jacques SUSINI** sort du bois le premier. Eminence grise de Raoul SALAN, ce jeune homme, même pas trente ans, au teint blafard, passe pour l'idéologue de l'OAS. Brillant, ouvertement fasciste, peu économe de la vie de ses adversaires, il comprend que l'OAS a perdu à moins d'opérer un virage à 180 degrés et de s'entendre directement avec le FLN.

Il prend alors contact avec Abderrahmane FARES***, qui préside l'exécutif provisoire mis en place par les accords d'Evian pour gérer l'administration publique en Algérie avant le referendum du 1^{er} juillet devant consacrer l'indépendance du pays.

Homme rond, affable, profondément francophile, FARES a rejoint tardivement les rangs du FLN et a toute la confiance du général de GAULLE. Rendez-vous est pris pour le 18 mai avec SUSINI. Celui-ci, pour montrer combien l'OAS est encore puissante, téléphone à FARES pour l'avertir qu'une bombe a été placée dans un bac de fleurs devant son bureau de « Rocher Noir », la cité administrative située à 20 km d'Alger, où siègent les membres de l'exécutif provisoire ainsi que Christian FOUCHET, le dernier haut représentant de la France en Algérie.

Les agents de sécurité se précipitent et constatent en effet qu'un pain de plastic est bien enfoui à l'endroit indiqué ! (Ce qu'ils ne savent pas, et que SUSINI a révélé récemment à l'auteur de ses lignes, c'est que l'OAS n'avait pas les moyens de mettre l'engin à feu).

FARES et SUSINI se retrouvent donc dans une ferme de l'Alma, à une trentaine de kilomètres d'Alger. Activement recherché par la police, SUSINI est venu seul, sans armes. Et le miracle se produit. Touchés par on ne sait quelle grâce, les deux hommes, que tout oppose, sinon une ambition démesurée, jette sur le papier les « *éléments de base d'un protocole d'accord* » échafaudant les contours d'une « **république algérienne** » accordant notamment des droits très importants à la communauté européenne qui pourrait disposer d'un droit de veto contre toute mesure susceptible de porter atteinte à ses droits.

Ce nouvel état, où les deux langues officielles seraient l'arabe et le français, devrait interdire les partis « **à base raciste** » ou « **d'obédience étrangère** » comme le parti communiste. Prévu, aussi, un directoire national algérien dirigé par FARES où siègeraient quatre membres du gouvernement provisoire algérien, en exil, et trois membres du conseil supérieur de l'OAS.

On imagine l'effet que pourrait produire dans le monde la révélation d'un tel accord, qui va beaucoup plus loin que les accords d'Evian. Le hic, c'est que FARES **n'a jamais reçu du FLN l'autorisation de négocier ainsi avec l'OAS.**

Alors, il tergiverse, remettant toujours au lendemain la publication du « **protocole** ». Pressentant qu'ils ont été bernés, les autres chefs de l'OAS, fous de rage, annoncent des opérations d'envergure. Tenu au courant, Christian FOUCHET, le haut représentant français, pense alors que Jacques CHEVALLIER reste la seule personne susceptible de débloquer la situation. Les deux hommes, qui ont fait tous les deux parties du gouvernement de Pierre MENDES FRANCE, s'estiment. Fort du soutien du gouvernement, l'ancien maire reprend alors son bâton de pèlerin dans la mission de la dernière chance.

Il voit FOUCHET, mais aussi SUSINI et FARES qui, écrit l'ancien maire, « *se pose déjà en chef de la république algérienne* ». Tout semble s'écrouler lorsque le docteur Chawki MOSTEFAÏ****, qui représente légalement le FLN au sein de l'exécutif provisoire et qui est, en fait, le vrai « **patron** » de FARES, paraît s'étrangler lorsque l'envoyé spécial du Monde, Alain JACOB, évoque des contacts en cours entre l'OAS et le FLN !

« *Pourquoi négocier avec les criminels de l'OAS alors que nous aurons notre indépendance dans quelques semaines et que les accords d'Evian donnent suffisamment de garanties aux européens d'Algérie* », s'empporte MOSTEFAÏ qui publie alors un communiqué très sec demandant l'arrêt de toute négociation.

Celle-ci pourtant va se poursuivre. A ce moment du récit, il faut tenter de se remettre dans l'ambiance de l'époque pour comprendre cet imbroglio. Alger est une ville à la dérive, où les informations ne circulent plus vraiment ou alors dénaturées, amplifiées.

La direction de l'OAS est partagée entre les militaires, partisans du baroud d'honneur et les civils qui croient à la négociation. Dans les quartiers, les petits chefs font la loi. Les chefs du FLN, eux aussi, se déchirent dans une lutte fratricide pour un pouvoir qui va bientôt leur appartenir. Seul de GAULLE semble clair : il faut en finir le plus vite possible.

M. Abderrahmane FARES est présenté par certains auteurs comme un mélange de naïveté, d'ambition puérile et de ruse trop courte. La plupart de ceux qui ont connu l'ancien président de l'Assemblée algérienne auraient souhaité voir nuancer ce portrait. On parle bien d'un " **homme de bonne volonté** ", mais la formule a pris tant de rides... "Il eût mieux valu mettre en lumière le réel courage de ce personnage à coup sûr inférieur au destin qui s'offrait alors à lui, mais qui sut au moins en assumer les risques".

Le désintéressement et le talent du Dr Chawki MOSTEFAÏ, délégué du F.L.N., qui sacrifia sa carrière politique, en toute lucidité, pour éviter le pire à ses concitoyens, sont-ils suffisamment indiqués ?

Être l'homme qui avait négocié avec l'O.A.S. n'était pas de bon augure pour l'avenir d'un dirigeant algérien au début de l'été 1962.

Mais ce sabotage personnel devait épargner tant de violence que M. MOSTEFAÏ choisit cette voie. Peut-être l'Algérie saura un jour se souvenir d'une attitude peu banale, en un temps où la lutte pour le pouvoir faisait oublier toute autre préoccupation à la plupart des animateurs de la révolution algérienne. Le docteur Chawki MOSTEFAÏ ne fut pas seulement le " brave homme ", mais un **personnage public** qui sut aussi bien choisir le moment opportun pour assumer ses responsabilités.

« C'est une page de l'histoire de notre pays que nous allons tourner [...] Je sais le désarroi dans lequel vous êtes. Vous vous posez des questions sur votre avenir dans ce pays. Ces sentiments ont été exprimés par les dirigeants des organisations syndicales et professionnelles, et en particulier par les dirigeants de l'OAS, avec lesquels nous nous sommes entretenus. Si j'ai participé à ces entretiens, c'est parce que leur utilité a été reconnue par les dirigeants algériens »

« Algériens d'origine européenne, conclut Chawki MOSTEFAÏ, au nom de tous vos frères algériens, je vous dis, que si vous le voulez, les portes de l'avenir s'ouvrent à vous comme à nous. Que ce soir, que demain cessent les dernières violences, les derniers meurtres, les dernières destructions ».

* **Jacques CHEVALIER**, en 1962, tandis que le terrorisme de l'OAS d'un côté, et du FLN de l'autre, frappe aveuglément et que commence l'exode des pieds-noirs, Il est conseiller général et maire d'Alger de mai 1953 au 13 mai 1958, il sert d'intermédiaire à la tentative de compromis entre l'OAS (Jean-Jacques SUSINI) et le FLN (Abderrahmane FARES) pour mettre fin à la violence. La négociation tourne court.

** **Jean-Jacques SUSINI**, né le 30 juillet 1933 à Alger (alors en Algérie française) et mort le 3 juillet 2017 à Paris, est un homme politique français. Il est le cofondateur de l'Organisation de l'armée secrète (OAS) avec Pierre LAGAILLARDE.

En 1959, Jean-Jacques SUSINI est président de l'Association générale des étudiants d'Algérie. Arrêté en janvier 1960, après la semaine des barricades, il est incarcéré à la prison de la Santé.

Bénéficiant d'une liberté provisoire, il s'enfuit et trouve asile en Espagne, à Madrid, avec le général Raoul SALAN, Pierre LAGAILLARDE, et Joseph ORTIZ, où il crée l'Organisation armée secrète (OAS). Il dirige l'Action psychologique et la propagande (APP) de l'organisation. Il retourne à Alger le 22 avril 1961 lors du putsch des généraux, puis, après l'échec de l'insurrection, fuit en Italie le 20 juillet 1962, où il reste pendant cinq ans sous une fausse identité. Après l'arrestation de Raoul SALAN et d'Edmond JOUHAUD, il prend le commandement de l'organisation.

Il est condamné deux fois, par contumace, à la peine de mort par la Cour de sûreté de l'État, pour son appartenance à l'OAS et comme inspirateur de l'attentat manqué contre le président de la République française, le général de GAULLE, au mémorial du Mont Faron dominant Toulon, en août 1964. Une bombe placée dans une jarre n'explosa pas et fut découverte quelques jours plus tard. D'après Jacques DELARUE, cet attentat avait été organisé par Jean-Jacques SUSINI et Gilles BUSCIA

*** **Abderrahmane FARES**, Le 4 novembre 1961, à Paris et deux de ses collaborateurs — François BAUDRILLART et Jean-Marie LICUTI — sont arrêtés par les autorités françaises ; Abderrahmane FARES est emprisonné à Fresnes sous l'inculpation « d'atteinte à la sûreté de l'État ».

Abderrahmane FARES est libéré de Fresnes le 19 mars 1962, lendemain de la signature des accords d'Évian. Il se rend à Rabat. Le 30 mars, il rejoint l'Algérie et prononce, dans un discours télévisé devenu célèbre, un appel à la paix et au rejet de la violence, notamment destiné aux « Européens » d'Algérie.

Durant son mandat, responsable du maintien de l'ordre, des contacts avec l'Organisation armée secrète (OAS) sont notamment entrepris pour négocier un accord mettant fin à leurs opérations meurtrières. Après la victoire du bureau politique du FLN et le retrait du GPRA à son profit, la première Assemblée nationale constituante (ANC) algérienne est formée. Il transmet ses pouvoirs à l'assemblée constituante le 25 septembre 1962 et au gouvernement Ben Bella le 15 octobre 1962

En désaccord avec la politique autoritaire de Ben Bella qu'il dénonce, Abderrahmane Farès est arrêté en juillet 1964. Il est libéré un an plus tard à l'arrivée - par coup d'Etat - d'Houari BOUMEDIENNE au pouvoir, et se retire de la vie politique.

**** **Chawki MOSTEFAÏ** est une personnalité politique et historique de la guerre d'indépendance algérienne. Il est né le 5 novembre 1919 à M'Sila (Algérie) d'une famille kabyle originaire de Guenzet, et mort le 28 mai 2016 à El Mouradia (Alger)

Entre 1960 et 1962, il est le chef de la mission diplomatique du GPRA auprès de l'État marocain secondé par Abdelkader BOUSSELHAM. Ils négocient et mettent au point avec M. BELKAÏ, ministre de l'intérieur du gouvernement marocain, la convention algéro-marocaine, codifiant les conditions de séjour et d'activités des organisations algériennes, l'Armée de libération nationale aux frontières, et l'organisation du FLN à l'intérieur du territoire. La convention est signée par les ministres BELKAÏ (Maroc) et BEN-TOBBAL (Algérie).

Il provoque, par son initiative, les pourparlers algéro-marocains du printemps 1961 à Rabat aboutissant, essentiellement, à l'engagement de non-immixtion réciproque de chacun des deux partenaires dans la solution de leur conflit avec les puissances occupantes des régions sahariennes, d'où l'abandon du projet du « Sahara des Riverains » et la reconnaissance par la France du Sahara algérien, partie intégrante de l'Algérie, ouvrant ainsi la porte aux accords d'Évian du 19 mars 1962 qui ont mis fin à la guerre d'Algérie.

Il est nommé par le GPRA, chef du groupe des délégués FLN à l'exécutif provisoire, choisis et désignés par le GPRA en tant que représentant du FLN, et nommés par décret du gouvernement français (l'Algérie étant encore sous souveraineté française) en vertu de l'accord bilatéral du 19 mars 1962.

Il est délégué aux affaires générales, avec pour mission, de coordonner l'activité du groupe FLN, préparer, avec le concours du Haut-commissariat français, le referendum d'autodétermination, puis de créer les conditions matérielles de l'élection à l'Assemblée constituante de l'Algérie indépendante.

Il a reçu pour mission de négocier avec l'OAS l'arrêt des violences à l'encontre des populations algériennes, notamment le projet de dynamitage du réseau d'égoûts de la Casbah et de Belcourt, ainsi que l'adhésion aux accords du 19 mai 1962.

Il signe ensuite la lettre de démission collective des cinq membres présent du FLN à l'adresse du Président du GPRA en date du 27 juin 1962.

Il démissionne, à titre personnel, de l'exécutif provisoire par lettre adressée au Président de l'exécutif provisoire, décidant ainsi de mettre fin à sa carrière politique et à toute vie publique.

Jean LACOUTURE. Publié le 24 juillet 1967

José-Alain FRALON Ancien grand reporter au Monde, auteur de « Jacques Chevallier, l'homme qui voulait empêcher la guerre d'Algérie » (Fayard)

7 juin 1962 à Alger : Un incendie criminel ravage l'université plusieurs autres bâtiments publics sont détruits

Alger, 7 juin 1962 (A.F.P., U.P.I.). -, Vingt-quatre heures après la rupture de la " trêve " les commandos **O.A.S.** d'Alger ont marqué de façon brutale la reprise de l'opération " terre brûlée ".

À 12 h. 30 jeudi un violent incendie se déclenchait dans les locaux et la bibliothèque de l'université d'Alger. Trois grenades au phosphore ont explosé dans la bibliothèque ainsi que près de la salle des professeurs, des amphithéâtres de chimie et des sciences et du laboratoire de pathologie.



7 juin 1962

Les auteurs de l'attentat avaient utilisé en sus des engins incendiaires des bidons d'essence. L'un d'eux a été découvert sur les lieux.

Tandis que les explosions de deux engins détruisaient les installations des laboratoires et amphithéâtres de la faculté de médecine, l'incendie détruisait entièrement la bibliothèque. Au premier étage de ce bâtiment où, en **janvier 1960**, l'ex-député Pierre LAGAILLARDE avait installé son P.C., **près de six cent mille volumes et documents ont été la proie des flammes**. La violence de l'incendie, visible depuis une dizaine de kilomètres, était telle que la chaleur maintenait à bonne distance la foule venue regarder le sinistre.

Vers 14 h. 30 les efforts des pompiers avaient réussi à circonscrire l'incendie qui, toutefois, devait reprendre vers 16 heures dans les locaux de la faculté de médecine.

Six personnes blessées à la préfecture. Tout au long de l'après-midi d'autres explosions, d'autres incendies, ont détruit des bâtiments publics.

À 12 h. 45, rue d'Isly, dans le centre de la ville, les locaux de l'Institut d'études politiques brûlaient. Peu après, à El-Biar, banlieue des hauteurs d'Alger, des engins incendiaires explosaient dans les immeubles de la mairie et des P. et T. Vers 16 heures, deux écoles, rue Daguerre et boulevard du Télémy, étaient également incendiées. À 17 h. 40, rue Charras, dans le centre de la ville, les locaux du service de la taxe unique prenaient feu à leur tour.

Enfin, vers 19 heures, une très violente explosion détruisait en partie, rue Alfred-Lelloch, l'annexe de la préfecture d'Alger. Six personnes ont été blessées par la déflagration et la projection de débris divers.

Avant l'heure du couvre-feu - fixé à nouveau à 20 h. 30 par le préfet de police - un nouvel attentat devait être commis : dix obus de mortier ont été tirés sur le Palais d'été. Deux gendarmes mobiles, dont le cantonnement est installé dans le parc, ont été blessés.

[Le bâtiment de la bibliothèque de l'université d'Alger qui a été ravagé par l'incendie était la plus ancienne construction de cet établissement d'enseignement supérieur. Après la création d'une école de médecine (1859), des écoles de droit, de sciences et de lettres (1879), l'enseignement supérieur en Algérie était organisé en 1909 autour de l'université d'Alger, bâtie à cette époque sur son emplacement actuel.

Les six cent mille volumes et documents qui ont été détruits étaient surtout des ouvrages universitaires pour le travail courant. En revanche à la Bibliothèque nationale d'Alger existent des manuscrits et incunables arabes fort rares.

Il semble que l'on ait prévu le rapatriement de ces œuvres d'art qui font partie du patrimoine culturel de l'Algérie.]

Deux Européens tués par des musulmans. Plusieurs attentats individuels ont été commis au cours de la journée de jeudi, dans le Grand Alger. À Hussein-Dey, dans la banlieue est, trois musulmans ont été tués et un autre blessé. À Bab-el-Oued un autre musulman a été tué.

En début de soirée, près du square Bresson, en limite de la basse Casbah, les occupants d'une voiture ont mitraillé un groupe de musulmans. On ignore si cet attentat a fait des victimes. Cependant une effervescence se manifesta immédiatement et des jeunes musulmans prirent à partie des passagers d'un car. Deux Européens ont été tués et un autre blessé.

Enfin au cours de la journée dix " **hold-up** " commis à Alger, par des Européens armés, ont permis le vol de près de 90 000 nouveaux francs.

Le Monde Publié le 09 juin 1962

Une dernière espérance piétinée : La fin de "l'ACCORD F.L.N – O.A.S". Le sort des chefs de l'O.A.S et des représentants du F.L.N

Que reste-t-il de ces accords laborieusement élaborés entre les représentants du F.L.N. et les derniers chefs de l'O.A.S. Rien ? L'édifice s'est rapidement écroulé, il avait été bâti sur du sable.

Bourmerdes Rocher-Noir Algérie



Avec une candeur désarmante, Jean Jacques SUSINI fit campagne en faveur de l'indépendance algérienne avant le scrutin d'autodétermination. Aussi sa surprise fût-elle profonde quand, au lendemain de la consultation référendaire, il fut éconduit au Rocher-Noir*. Puis, on lui signifia promptement que « sa présence en Algérie était indésirable à la veille de l'arrivée des membres du Groupement provisoire de la République algérienne - G.R.P.A. - sur le territoire national ». Il eut enfin la révélation qu'il avait été berné et s'enfuit rapidement.

En masse compacte les Français avaient déjà quitté l'Algérie, abandonnant leurs biens immobiliers, leurs foyers et jusqu'aux tombes de leurs parents. Quant à ceux qui voulurent, malgré tout, tenter l'aventure, ils furent cruellement déçus. Peu à peu dépossédés, objets de multiples brimades, ils furent, à leur tour, contraints d'abandonner la partie difficile qu'ils étaient disposés pourtant à jouer.

Et les négociateurs ? Il semble qu'une étrange malédiction se soit abattue sur la plupart d'entre eux.

Les chefs de l'O.A.S. connaissent l'amertume de l'exil. Seuls SUSINI et le colonel ARGOUD ont défrayé un moment la chronique, le premier, devenu un condottière, en organisant sans succès, de l'étranger, deux attentats contre le général de GAULLE. Puis en participant au meurtre du leader portugais DELGADO** ; le second en devenant la victime d'un mauvais roman policier quand il fut enlevé par des « **barbouzes** » en territoire allemand pour être livré, proprement ligoté à bord d'une camionnette, à quelque pas de la préfecture de police de Paris.

Jacques CHEVALLIER, qui a obtenu la double nationalité, partage équitablement sa vie de simple citoyen entre la France et l'Algérie.

Jean-Marc TINE***, accusé de noirs desseins parce qu'il entretenait des liens d'amitié avec quelques adversaires politiques de M. Ahmed BEN BELLA alors au pouvoir, fut arrêté, interrogé, « **questionné** », maintenu durant plus de six mois dans les prisons algériennes, dépouillé de tous ses biens, et il fallut que la diplomatie française déploie des efforts considérables pour le faire libérer. Lui aussi a regagné définitivement sa résidence parisienne, « **expulsé** » d'Algérie précisait l'arrêté signé du ministère de la Justice.

L'anarchie qui régnait aux premiers jours de l'indépendance, et qui ne s'était pas encore totalement dissipé, a fait reculer le docteur MOSTEFAÏ. Il n'a pas voulu prendre part aux querelles qui secouaient le jeune Etat algérien. Il est revenu à l'exercice de la médecine et, dans un pays démuné, il joue les "Saint Vincent de Paul" dans la population misérable.

Ben KHEDA a été déboulonné de son piédestal par BEN BELLA qui avait pour allier, avant de l'exiler, Ferhat ABBAS. Ben KHEDBA est, lui aussi, retourné à ses occupations bourgeoises. Il tient une officine de pharmacie à Alger. Il s'est mis volontairement hors du courant politique et, comme pour le confirmer dans sa décision, M. BEN BELLA lui a fait notifier l'interdiction de quitter le territoire algérien, faisant de lui un otage.

On avait offert un hochet à Krim BELKACEM, l'un des sept « **chefs historiques** » de la révolution, qui avait cautionné les négociations : il était devenu député de sa Kabylie natale. Mais que peut donc représenter un parlementaire dans le système autoritaire algérien ? Il ne restait plus rien de la considérable audience qu'il avait dans le peuple. Oublié, l'ancien tirailleur est quasiment un rapatrié. Il est désormais un opulent commerçant parisien qui a enseigné sur les Champs Elysées.

Mohamed BOUDIAF, ancien vice-président du G.P.R.A., compagnon de captivité de BEN BELLA, avait lui aussi encouragé le docteur MOSTEFAÏ à conclure les accords avec l'organisation secrète. Il n'est plus depuis longtemps, qu'un proscrit.

La déchéance d'Abderrahmane FARES fut effroyable. Il descendit une à une les marches du pouvoir ; rapporteur de la Commission des finances à l'Assemblée constituante, il ne fut plus qu'un simple député dans la première Assemblée nationale. Et puis, il disparut dans la trappe, on le limogea. Il conservait pourtant son étude de notaire. Un jour, des policiers firent brutalement irruption dans son domicile, le jetèrent hors de son lit et l'emmenèrent. L'ancien président de l'Exécutif provisoire fut maltraité avant d'être interné, sans jugement, dans un camp de concentration du Sud algérois. Il y demeura près d'un an avant d'en être tiré à la chute de BEN BELLA.

Abderrahmane FARES, qui avait rêvé d'être le premier président de l'Algérie nouvelle et dont on ne peut contester ni les élans généreux ni le désir sincère qu'il entretenait d'une grande réconciliation, n'est plus qu'un homme déçu qui s'est réfugié dans la chaude tendresse du cercle familial.

Ainsi, trois mois de négociations difficiles avait débouché sur un résultat négatif ; ces textes que l'on voulait considérer comme un codicille officiellement reconnu aux accords d'Evian ont été biffés d'un trait de plume. Ce n'était qu'un chiffon de papier, une dernière espérance piétinée.

*Fin mars 1962, lors de la période transitoire (passage de la souveraineté française à la souveraineté algérienne) c'est à **Rocher Noir** que s'installe l'Exécutif provisoire présidé par Abderrahmane FARES. Cela vaut parfois à la localité d'être désignée comme la capitale politico-administrative de l'Algérie.

Le général **Humberto da Silva DELGADO, né le 15 mai 1906 à Torres Novas (District de Santarém, Portugal) et mort le 13 février 1965 à Villanueva del Fresno (Estrémadure, Espagne), est un militaire (Armée de l'Air) et homme politique portugais. Leader de l'opposition au dictateur António de Oliveira Salazar, il échoue à l'élection présidentielle de 1958 contre le candidat salazariste Américo Tomás. Il est mort assassiné en Espagne par la police politique portugaise (PIDE).

A ALGER, le " Front patriotique de libération nationale " du Portugal, organisation d'opposition rivale de celle que dirigeait le général Humberto Delgado, accuse, dans un communiqué, la Pide (police portugaise) de la mort du leader politique portugais.

***Alger, 20 octobre (A.F.P.). - M. **Jean-Marc TINE**, directeur de la Banque algérienne de dépôts et de titres, qui avait été l'un des intermédiaires français lors des négociations entre l'O.A.S. et l'Exécutif provisoire en juin 1962, a été arrêté au cours de la nuit de dimanche à lundi, à son domicile, par la police algérienne. Mme TINE a précisé que son mari avait été emmené par des hommes en uniforme, probablement des gendarmes. Ils n'ont donné aucune explication. Il est absolument impossible pour l'instant de savoir quel service exactement détient M.TINE et ce qu'on lui reproche. L'ambassade de France a naturellement fait des démarches ; les affaires étrangères algériennes lui ont répondu qu'elles n'étaient pas au courant. Depuis lors il n'a pas été possible pour M. GORSE d'obtenir quelque éclaircissement que ce soit.

Fernand CARRERAS *L'accord FLN-OAS des négociations secrètes au cessez le feu* p. 246-249 Robert Laffont 1967

--CHRONOLOGIE :

19/03/1962-01/07/1962 : Algérie, attentats OAS : Après les Accords d'Evian, l'OAS adopte la politique de la "terre brûlée"

15 mars 1962 : assassinat de Mouloud FERAOUN* ;

21 mars 1962 : fusillade entre gendarmes mobiles et OAS à Oran ;

23 mars 1962 : fusillade à Alger où quinze militaires sont tués ;

26 mars 1962 : fusillade de la rue d'Isly à Alger, l'armée tire sur les manifestants européens : 46 morts ;

7 avr. 1962 : l'OAS organise une chasse à l'Arabe dans le centre d'Alger ;

Avril - mai 1962 : la violence s'accroît et on assiste à une réponse musulmane aux attentats OAS ;

3 mai 1962 : explosion d'une voiture piégée à Alger ;

14 juin 1962 : attentat contre le général Philippe GINESTET** ;

***Mouloud FERAOUN** né le 8 mars 1913 à Tizi Hibel en Haute Kabylie (Algérie) et mort assassiné par l'OAS à Alger le 15 mars 1962, est un écrivain algérien d'expression française.

Son œuvre la plus célèbre est la trilogie *Le Fils du pauvre* (1950), *La Terre et le sang* (1953) et *Les Chemins qui montent* (1957).

****Philippe Roger Louis GINESTET**, né le 20 décembre 1905 à Castres et mort le 24 juin 1962 dans le 5^e arrondissement de Paris, est un général français qui a participé à la Seconde Guerre mondiale, notamment dans la Résistance, puis à la guerre d'Algérie où il est mortellement blessé dans un attentat de l'Organisation de l'armée secrète (OAS).

25- 26 juin 1962 : les commandos de l'OAS attaquent Oran. L'exode des pieds-noirs et l'abandon des harkis

Le colonel Henri DUFOUR 1912-2001

L'exode des "pieds-noirs" Français d'Algérie



L'accord signé le 18 juin à Alger par Jean-Jacques SUSINI, au nom de l'OAS avec le FLN, est rejeté à Oran. Les **25 et 26 juin**, dans la ville recouverte par la fumée des incendies, les commandos de l'OAS attaquent et dévalisent six banques. En fait, il s'agit de préparer sa fuite, après l'annonce du colonel Henri



DUFOUR, ancien chef de 1^{er} REP (1^{er} régiment étranger de parachutistes) responsable de l'Organisation pour l'Oranie, de déposer les armes.

Sur les chalutiers, lourdement chargés d'armes (et d'argent...), les derniers commandos de l'OAS prennent le chemin de l'exil. Pendant ce temps, le départ des européens d'Oran a pris l'ampleur d'une marée humaine. Des milliers de personnes désemparées, hébétées attendent le bateau dans le plus grand dénuement. Il faut fuir au plus vite ce pays, auquel ils restent attachés de toutes leurs fibres, transformé en enfer.

--L'abandon des harkis "fidèles serviteurs de la France " ou "traîtres absolus"

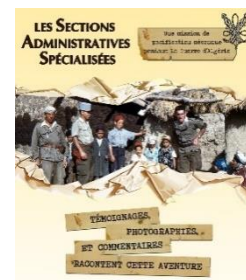
Dans l'urgence de **juin 1962**, l'embarquement des pieds-noirs prend des allures de sauve qui peut.

Mais les grands absents de cet épisode précipité sont les musulmans profrançais, ce ux que l'on désignera sous le vocable général de « **harkis** »

Nota Bene : La première *harka* (mot arabe signifiant "mouvement") fut constituée dans les Aurès en novembre 1954.

Dès avant le **19 mars 1962**, des officiers des SAS (Sections Administratives Spécialisées) s'étaient préoccupés de transférer en métropole ceux qui étaient menacés. Mais un télégramme (n° 125/IGAA) du **16 mai 1962** les rappela à l'ordre :

« Le ministre d'Etat - **Louis JOXE** - demande au haut-commissaire de rappeler que toutes initiatives individuelles tendant à l'installation en métropole des Français musulmans sont strictement interdites. »



Une autre directive du même ministre d'état datant du **15 juillet 1962**, énonça que « **Les supplétifs débarqué en métropole en dehors du plan général seront renvoyés en Algérie.** » Ces officiers diront : « *Nous avons perdu notre honneur avec la fin de cette guerre d'Algérie.* »

En fait, l'histoire des harkis est inséparable du destin subi par la paysannerie algérienne pendant la guerre d'Algérie. On connaît par les travaux d'*Adelmaleck SAYAD* et *Pierre BOURDIEU*, les profonds bouleversements qui ont marqué la société rurale traditionnelle au cours de ces années de guerre : déplacements massifs de populations (plus de deux millions de ruraux), appauvrissement, désaffection marquée à l'égard de la condition paysanne, passage de l'économie de troc à l'économie de marché, dépérissement de l'esprit paysan, valorisation d'emplois non agricoles. La fragilisation psychologique née de la misère sociale et du déracinement rend d'autant plus vif le souci de préserver son patrimoine, sa terre. Cette dimension explique, en grande partie, l'enrôlement dans les *harkas*, ou la montée dans les maquis de l'ALN : il faudra protéger ou retourner sa terre. Ce qui se joue là, ce n'est pas, à première vue, l'adhésion positive à un drapeau (français ou algérien). La violence, les assassinats, « *les règlements de comptes* », quelque fois à l'intérieur même de certaines familles paysannes, bref, la dynamique de la guerre, durciront ensuite les comportements, les engagements. Commence alors l'engrenage. Les nationalistes algériens auront besoin de dénoncer l'existence de « **collaborateurs** » pour légitimer leur conception de la nation unanime ; des officiers français auront besoin des harkis pour montrer le loyalisme des populations indigènes, désormais « **pacifiées** » ... Dans un cas comme dans l'autre, des paysans algériens se trouvent transformés à leur corps défendant en « **fidèles serviteurs de la France** » ou « **en traîtres absolus** » à la patrie algérienne.

Plusieurs dizaines de milliers d'entre eux seront massacrés après l'indépendance en Algérie, d'autres rencontreront les plus grandes difficultés pour s'intégrer à la population française, vivant en situation d'exclus.

Benjamin STORA *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962* p.80-81 La Découverte

Témoignage : « *Pour nous, descendants de harkis, le 12 mai représente un jour de deuil* »

Il y a cinquante-neuf ans, le gouvernement français décidait d'abandonner les soldats arabo-berbères qui avaient rejoint les rangs de l'armée française pendant la guerre d'Algérie. Dans une tribune au « Monde », un collectif, composé de membres d'associations, de l'historienne Fatima BESNACI-LANCOU et de la journaliste Dalila KERCHOUCHE, rappelle cet épisode tragique.

Qui se souvient encore des harkis ?

Peu de films leur sont consacrés, et leur histoire est absente des manuels scolaires. Nombre d'entre eux, très âgés, sont décédés. Avec eux, une mémoire française singulière disparaît. Lors de son entrée à l'Académie française, Simone VEIL (1927-2017) déclarait au sujet des harkis : « *La tragédie de ces familles entières abandonnées laisse une tache indélébile sur notre histoire contemporaine.* »

Cet abandon est daté. Le **12 mai 1962**, par un simple télégramme, le gouvernement français scelle le sort de ces hommes et de leurs familles. Ce jour-là, Pierre MESSMER, ministre des armées, interdit toute initiative individuelle pour le rapatriement des harkis et menace de sanctionner les militaires qui désobéiraient.

Le **16 mai**, Louis JOXE, ministre d'Etat en charge des affaires algériennes, annonce à son tour le renvoi en Algérie des « *supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan général de rapatriement* » (à partir du **20 mai**). Il demande « *d'éviter de donner la moindre publicité à cette mesure* ».

Malgré ces intimidations et cet ultimatum, environ 43 000 personnes arrivent en France grâce au dévouement de militaires français, qui mettent en place des filières semi-clandestines, voire clandestines. Jour après jour, ils accueillent dans les casernes françaises ces hommes dont les autorités civiles ne voulaient plus. Souvent accompagnés de leurs familles, qu'il fallait également protéger des persécutions qu'elles subissaient.

Un plan de rapatriement restrictif

Comment le gouvernement en est-il arrivé à une si terrible décision ? Un an avant la signature des accords d'Evian censés, entre autres, mettre fin à la guerre et à ses violences, le sort des harkis est débattu à Paris. Les conclusions d'une étude confiée à un haut fonctionnaire d'Etat sont inflexibles. Leur rapatriement en France n'est « *ni à prévoir, ni à souhaiter, encore moins à encourager...* » (Chantal MORELLE, « Les pouvoirs publics français et le rapatriement des harkis en 1961-1962 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2004/3, n° 83).

Le **18 mars 1962**, les accords d'Evian sont signés par des représentants des deux parties. Le soir même, des harkis et leurs familles font l'objet de violences de la part de membres du FLN. Pour ne citer qu'un exemple, à Saint-Denis-du-Sig (région de l'Oranie), on dénombre plusieurs harkis massacrés* (*Les Harkis*, de Fatima BESNACI-LANCOU et Abderahmen MOUMEN, Le Cavalier Bleu, 2008).

Face aux massacres, la question du sort des harkis devient pressante.

Début **avril 1962**, Louis JOXE demande à Robert BOULIN, secrétaire d'Etat aux rapatriés, d'établir un plan de rapatriement.

Il est restrictif - au maximum cinq mille personnes. La liste précise de ces personnes doit être établie avant le scrutin d'autodétermination, le **3 juillet 1962**. Elle doit aussi être accompagnée de justificatifs prouvant que la vie de ces personnes est réellement menacée. Une telle formalité exigée est étonnante lorsqu'on sait que les harkis sont pour la plupart d'entre eux analphabètes.

1927-2017



Persécutations et massacres

Très vite, des officiers français s'élèvent contre le plan restrictif. Malgré les interdictions de ramener des harkis en dehors du plan de rapatriement, certains militaires désobéissent. Ils continuent à accueillir les harkis et leurs familles. Certains les exfiltrent de leurs villages et les mettent à l'abri des persécutations dont ils sont victimes.

A l'instar d'autres responsables militaires, et malgré les menaces de Paris, le lieutenant François MEYER refuse d'abandonner les harkis qu'il commandait, ainsi que leurs familles. Dans une clandestinité assumée, il transfère plusieurs centaines de personnes en France. Les autorités civiles françaises sont mises devant le fait accompli. En Algérie, comme en France, des camps militaires s'ouvrent et s'organisent pour accueillir le flot humain.

Sourd aux persécutations et aux massacres de l'été 1962, le gouvernement français va plus loin et retire aux harkis leur nationalité française. L'ordonnance du **21 juillet 1962**, précisant la loi n° 62-421 du 13 avril, stipule que les Français « *de statut civil de droit local* », dont font partie les familles de harkis, perdent la nationalité française au profit de la nationalité algérienne, sauf si elles souscrivent auprès des autorités françaises une « **déclaration recognitive** ». Cette souscription ne peut s'accomplir qu'en France alors que tout est mis en place pour le maintien des harkis en Algérie.

Quelques jours plus tard, le **25 juillet 1962**, lors du conseil des ministres, lorsque Pierre MESSMER sollicite un accord de principe en faveur du « **rapatriement** » des harkis et des fonctionnaires menacés, le général de GAULLE, chef de l'Etat, s'y oppose.

Il déclare avec cynisme que les harkis ne sont pas des rapatriés mais des réfugiés, car ils « *ne retournent pas dans la terre de leurs pères ! Dans leur cas, il ne saurait s'agir que de réfugiés* » (C'était De Gaulle, d'Alain Peyrefitte, Gallimard, 1994). Quatre jours auparavant, il avait fait d'eux des étrangers !

Des voix s'indignent. Le journaliste Jean LACOUTURE, l'historien Pierre VIDAL-NAQUET (*Le Monde* du 12-13 novembre 1962) et le prix Nobel d'économie Maurice ALLAIS (*Combat*, du 8 décembre 1962) dénoncent les persécutations des harkis et leur abandon en Algérie. Car tous les moyens mis en place par Paris pour empêcher les harkis et leurs familles de quitter l'Algérie ont eu des conséquences tragiques pour des centaines de milliers de personnes.

Mort sociale et discrimination pour ceux restés en Algérie, massacre de dizaines de milliers de harkis, internement ou emprisonnement de milliers d'hommes dans des conditions inhumaines, tortures, humiliations. Ceux arrivés en France sont relégués dans des camps et surveillés. Au camp de Rivesaltes, « *les sorties du camp ne doivent être autorisées que pour des motifs sérieux* » (courrier de Georges POMPIDOU adressé le **8 décembre 1962** au ministre des armées – Référence d'archives CAC 19920149/1).



Camps de harkis en France

Cette situation aurait-elle pu être évitée ?

Rares sont les historiens qui se penchent sur la question.

Dans *Le Figaro* du 17 juin 2000, Jean DANIEL écrit : « *Nous avons tous à demander pardon aux harkis.* » Et le 17 septembre 2009, dans son éditorial du *Nouvel Observateur*, il affirme : « *De Gaulle a abandonné les harkis : c'est son crime ; et le nôtre.* »

*Dès le **19 mars 1962**, des meurtres et enlèvements sont signalés notamment en wilaya V. À **Saint-Denis-du-Sig**, 16 harkis sont massacrés. 22 membres du Commando Georges sont massacrés à Saïda en avril 1962. Certains ont été égorgés, d'autres massacrés à coups de baïonnette, de pique, de pierre

Voilà pourquoi nous ne commémorons pas cette journée.

Liste des signataires : Hacène ARFI, président de la Coordination harka ; Fatima BENAMARA, présidente de Harkis et droits de l'homme ; Fatima BESNACI-LANCOU, historienne spécialisée sur la guerre d'Algérie et ses suites ; Slimane DJERA, président du Collectif des associations harkies d'Aix et du pays d'Aix-en-Provence ; Boaza GASMI, président du Comité national de liaison des harkis (CNLH) ; Dalila KERCHOUCHE, grand reporter, auteure et scénariste ; Ahmed MESTAR, président de l'Association vendéenne d'anciens combattants et rapatriés d'Algérie (Avacra).

Le Monde Publié le 12 mai 2021

--La guerre révolutionnaire et la tragédie des harkis

Antoine ARGOUD 1914-2004

Protection, engagement, contrôle, c'est par ce Jean CREPIN 1908-1996



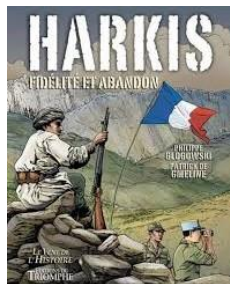
" triptyque " que le colonel Antoine ARGOUD résumait l'enseignement de la " **guerre révolutionnaire** " dont il fut lui-même un des grands maîtres ¹, et qui resta la doctrine officielle de l'armée française en Algérie, même après le départ des plus bruyants des colonels d'Alger. Dans une note du **4 mars 1960** le général Jean CREPIN, qui



était à la veille de succéder au général CHALLE, écrivait : " **Le triptyque..., base de toute l'action de pacification, demeure toujours valable** " ². S'il n'est guère utile de revenir sur ce que fut en réalité la protection, il n'est pas mauvais de préciser une fois de plus le sens exact des mots " **engagement** " et " **contrôle** ".

Dans une guerre dont l'enjeu était la conquête de la population musulmane, population dont il était chaque jour plus évident qu'elle souhaitait, dans sa grande majorité, son indépendance, il fallait que des musulmans servent d'auxiliaires aux pacificateurs, d'abord parce qu'on les " **compromettait** " ainsi à nos côtés en provoquant un engagement irréversible, ensuite parce qu'ils semblaient à même mieux que personne de contrôler et de détruire, par tous les moyens, l'appareil politique de la rébellion, l'Organisation politico-administrative (**O.P.A.**) du **F.L.N.** Les " **bleus de chauffe** " à Alger, la " **force auxiliaire de police** " à Paris, les " **harkis** " dans le bled, furent ainsi engagés aux côtés de l'armée. Certains ont pu agir par conviction ; les autres en revanche ont été recrutés par persuasion, par contrainte ou par force. Tantôt la vie sauve était promise à des rebelles faits prisonniers ; parfois jouait l'attrait qu'exerçait dans un pays misérable une solde relativement élevée ; dans certains cas, enfin, furent utilisées les rivalités de tribus et de clans. En fin de compte les harkis et assimilés furent nombreux, plus de cent mille, et l'arrivée au pouvoir du général de GAULLE, pourtant personnellement peu favorable aux techniques de la guerre révolutionnaire, ne diminua pas leur nombre. Il n'est aucun gouvernement français qui ne se soit publiquement réjoui de la mise en jeu d'une telle masse d'Algériens musulmans.

Qu'ils aient ou non torturé, les harkis, par leur seule présence, inspiraient la terreur.



Ceux qui ont pu voir Octobre à Paris se souviendront toujours du visage des témoins algériens quand ils prononcent ce nom détesté. Que cette terreur ait été un instrument de guerre qui seul pouvait à son tour maintenir les harkis dans l'obéissance à leurs chefs, il n'est pas permis d'en douter. Dans un rapport officiel rédigé à la fin



de mai 1961 un lieutenant chef de harka exposait que ses hommes " **avaient été dès le début habitués à avoir toute liberté d'action après les accrochages** " ; il expliquait aussi qu'au lendemain de l'interruption des opérations offensives (**20 mai 1961**) il ne put empêcher ses harkis de gagner le djebel qu'en les autorisant à exécuter six prisonniers ³.

Une haine générale s'est ainsi accumulée contre les harkis, dont il eût été naïf de ne pas prévoir l'explosion ⁴ et que les accords d'Évian, malgré l'amnistie qu'ils comportaient, pouvaient d'autant moins endiguer que, dans le bled, l'**O.P.A.**, qui seule aurait pu assurer une transition relativement calme entre l'ancien et le nouveau régime, avait été précisément détruite, les cadres du peuple algérien exterminés, et que l'**O.A.S.** régnait dans les grandes villes.

Car c'est un fait qu'il serait vain et malhonnête de nier : depuis le cessez-le-feu, dans le bled surtout, des harkis et aussi des femmes et des enfants ont été torturés, ont été massacrés dans des conditions souvent atroces par des soldats de l'**A.L.N.**, par des villageois trop longtemps terrorisés (souvenons-nous de ce que fut la Libération, pour les miliciens précisément, dans certains villages du midi de la France), et aussi, et peut-être surtout, par ces éternels résistants du lendemain de la

victoire, ceux qu'on appelle en Algérie les " **Marsiens** " ⁵. Dans le bled, sans que le gouvernement algérien puisse exercer de contrôle - on sait d'ailleurs à travers quelles crises il s'est installé au pouvoir, - des camps sommaires ont été créés - non sans doute partout, car il est des régions d'Algérie qui semblent avoir échappé à la répression - d'où des hommes ont été extraits pour être conduits à la torture et à une mort abjecte. Ce n'est pas par de tels procédés qu'une justice pourra s'installer en Algérie.

Un Français ne s'adressera pas sans hésitation et difficulté aux autorités algériennes. Sans même évoquer sa propre histoire qui, des jacqueries aux massacres de septembre et à tant d'autres, fourmille d'événements analogues, il sait que la campagne contre la torture elle-même n'a rencontré dans son pays qu'un écho et n'a probablement sauvé à peu près personne. Il faut cependant le dire, un peuple torturé, même dans les conditions difficiles que traverse l'Algérie, a plus qu'aucun autre le devoir de bannir la torture ; du gouvernement algérien nombreux sont les Français, et nombreux aussi, nous en avons la certitude, les Algériens qui attendent qu'il mette la torture hors la loi. Mais plus lourdes encore sont les responsabilités qui pèsent sur le gouvernement français. En enrôlant les harkis, en en faisant un instrument de la politique de répression, le gouvernement et l'armée ont compromis, pour l'instant irrémédiablement, ces hommes aux yeux de leurs compatriotes. Responsable des tortures et des assassinats dont ils ont été coupables, il est aussi responsable des tortures et des assassinats dont ils sont les victimes. Il n'a certes aucun droit de protester, car il a ordonné ou couvert les tortures et amnistié ses tortionnaires, mais il était, il est, de son devoir le plus élémentaire de protéger les hommes qu'il a engagés. Or il semble bien que ce n'est pas par hasard si les harkis sont si peu nombreux à s'être réfugiés en France ; des ordres ont été donnés pour éviter un afflux massif que l'économie française est pourtant en état de supporter ; en Algérie même la protection des harkis semble laissée à l'initiative individuelle. Il y a là la continuation de la vieille attitude raciste et coloniale. Les résistants algériens ont sans doute le droit de mépriser les harkis et de les tenir pour des traîtres, le gouvernement français ne l'a pas, et il est d'ailleurs trop évident que ces hommes, même ceux qui ont commis, sur ordre, des crimes, sont des victimes autant que des coupables, des victimes de l'ordre colonial et du mythe de l'Algérie française auquel certains ont pu croire.

Nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusions sur la portée de cet appel, mais ce scandale doit cesser. C'est en France que les anciens harkis et leurs familles peuvent être sauvés, c'est en France que pourront se trouver des militants algériens - moins marqués par la répression qu'en Algérie, malgré ce qu'ils ont subi, eux aussi, - capables d'entreprendre la rééducation nécessaire. On a pu concevoir que les harkis risquaient de devenir une masse de manœuvre entre les mains d'officiers **O.A.S.** ; cette crainte n'a plus guère de sens aujourd'hui. Et d'ailleurs il appartient aux Français et aux Algériens de France, notamment aux militants ouvriers, de faire en sorte que cette crainte soit vaine.

Les harkis n'ont en tout cas pas à payer pour nos fautes : bien qu'on tende aujourd'hui à l'oublier, la guerre d'Algérie a eu lieu.

1) Voir ce qu'il en a dit lui-même dans sa déposition à huis clos au procès des barricades, publiée par le comité Maurice-AUDIN sous le titre *Sans commentaire*, Éditions de Minuit.

2) Cf. l'article d'Alain JACOB dans le Monde du 31 mars 1960.

3) Rapport du lieutenant CHESNAIS dans la Raison d'État, textes publiés par le Comité Maurice-AUDIN, Éditions de Minuit. Voir aussi pour comprendre cet état d'esprit le roman de Thadée CHAMSKI, *la Harka*, Éditions Robert Laffont.

4) Il suffit de se référer aux extraordinaires documents médicaux sur l'état d'esprit des victimes de la torture, publiés par Frantz FANON, dans les *Damnés de la Terre*, Éditions François Maspero.

5) A la veille des accords d'Evian du 19 mars 1962, notamment depuis le début de la même année, sont apparus de nouveaux militants de la cause nationale. Appelés les « **marsiens** » (en rapport avec le 19 mars), parce qu'ils ont montré amplement leur engagement pendant les 3 derniers mois (du 19 mars au 5 juillet 1962). Des groupes d'opportunistes ont, sur le tard, pris le taureau par les cornes. Ils se sont manifestés, quand le voisin marocain a envahi l'ouest du pays avec sa menaçante convoitise d'expansion...

Pierre Emmanuel VIDAL-NAQUET Historien, secrétaire du Comité Maurice AUDIN*, militant actif contre la torture pendant la guerre d'Algérie. Publié le 12 novembre 1962

*Le Comité Maurice NAUDIN est dissous en 1963

5 juillet 1962 à Oran : le massacre oublié de centaines d'Européens d'Algérie



Photos datées, du 15 juillet 1962, d'Européens « pieds-noirs » réfugiés dans le port d'Oran en attente d'embarquer pour la France alors que l'Algérie a proclamé son indépendance depuis le référendum d'auto-détermination du **1^{er} juillet 1962**

Pieds-noirs s'installant au port d'Oran



Le **5 juillet 1962**, la ville d'Oran n'est plus « la Radieuse » que le général de GAULLE saluait quatre ans auparavant, le **06 juin 1958**, lors de son retour au pouvoir. Presque les deux tiers de ses 220.000 habitants européens ont déjà quitté une ville sinistrée et coupée en deux

De GAULLE à Oran 06 juin 1958



depuis la montée aux extrêmes dans la lutte entre l'OAS et le FLN. Ils redoutent aussi la brutalité des méthodes du commandant du corps d'armée, le général Joseph KATZ, surnommé *le boucher d'Oran*, qui est en lien avec les représentants du FLN depuis les accords d'Evian, et qui a soumis à une violente répression la population pied-noir soupçonnée d'entre en collusion avec l'OAS. Les familles s'entassent à l'aéroport de la Sénia ou dans la zone portuaire, dans une situation de grande précarité humanitaire, sans que Paris ne mette en place des moyens supplémentaires de rapatriement.

Les autorités françaises, relayées par les haut-parleurs de véhicules militaires, et les autorités algériennes tentent de rassurer les Européens qui restent, parfois les plus vulnérables, sur leur sécurité et celle de leurs biens, « *garanties par les accords d'Evian* ». Les attentats ont aussi pris fin depuis une semaine avec l'embarquement des derniers groupes de l'OAS vers l'Espagne.

En ce jour de l'indépendance officielle, une foule en liesse venue en masse des quartiers périphériques musulmans se dirige vers les quartiers européens. Un peu avant midi, retentissent des coups de feu non identifiés qui déclenchent dans différents endroits, au cri de « *c'est l'OAS* », les premières tueries de Français par de nombreux manifestants armés, ralliés de la dernière heure, avec la complicité active des « ATO » (auxiliaires temporaires occasionnels), policiers peu formés du FLN, tandis que des tirs visent les sentinelles françaises en faction.

Joseph KATZ 1907-2001

Durant plusieurs heures, les Français sont pourchassés dans les rues, les boutiques, les restaurants, les églises, les hôpitaux, jusqu'à chez eux pour être mitraillés, lynchés, mutilés, brûlés vifs, égorgés ou raflés selon le cas. Les casernes de l'armée française, en général, ne leur offrent pas refuge et les forces militaires françaises, soit 18.000 hommes, restent l'arme au pied sur ordre du général Joseph KATZ. Les cadavres ramassés dans la rue, souvent mutilés au point de ne pouvoir être identifiés, remplissent rapidement les morgues, tandis que les comptes rendus s'accumulent sur le bureau des autorités militaires.



Parmi ceux qui sont enlevés, de tout âge, les plus chanceux sont conduits vers le commissariat central [qui relevait désormais des autorités algériennes, NDLR], lieu d'internement, où ils sont malmenés.

D'autres sont acheminés par véhicules vers des lieux d'exécution, où ils seront livrés aux atrocités d'une foule ivre de sang, avant que leurs corps soient ensevelis discrètement - comme sur la rive nord-ouest du Petit-Lac dans une dizaine de fosses creusées au bulldozer, ainsi que l'attestent des photographies aériennes militaires.

Au cours de cette effroyable journée, nombre de personnes seront aussi sauvées par des musulmans qui les connaissent, intervenant à leurs risques et périls pour les faire libérer ou les cacher.

Au-delà de la dimension aveugle et spontanée d'une vengeance collective exercée sur des boucs-émissaires (...), on ne saurait écarter les signes d'une préméditation et d'une forme certaine d'organisation.

Quelques jours après, des « bandes mafieuses » arrêtées seront présentées comme les coupables à la presse par les autorités algériennes. Au-delà de la dimension aveugle et spontanée d'une vengeance collective exercée sur des boucs-émissaires, que l'on peut expliquer en partie par la **violence de l'activisme de l'OAS** à Oran, on ne saurait écarter les signes d'une préméditation et d'une forme certaine d'organisation: mises en garde, la veille, d'Européens par des amis ou des employés musulmans, manifestants armés obéissant à des mots d'ordre, logistique de ramassage-exécution, attaque d'envergure de la gare défendue par la 3^{ème} compagnie du 8^{ème} RIMA visant à s'emparer des voyageurs réfugiés.

Certains historiens ont ainsi échafaudé l'hypothèse d'une implication du « groupe d'Oujda » (*Ben BELLA, Houari BOUMEDIENE*) du fait de sa proximité spatio-temporelle, des tensions qui l'opposaient au le GPRA à Alger. Ce groupe, favorable à l'éviction complète de la minorité européenne, aurait été, selon cette hypothèse, l'initiateur discret de cette manifestation, destinée à montrer l'incapacité des nouvelles autorités à exercer le maintien de l'ordre dans l'Algérie indépendante.

Pierre de BENOUVILLE 1914-2001

Alors que ce massacre avait été connu dès l'après-midi du 5 juillet en France puisque Pierre "Emile ou Gillan" de BENOUVILLE y fit allusion sur les bancs de l'Assemblée nationale (« *au moment où, de nouveau, le sang coule à Oran...* »), la presse en parla peu et le minimisa, à l'exception de Paris-Match qui publia un reportage poignant. Les familles, soutenues par des associations, durent attendre plus de quarante ans pour prendre connaissance d'informations, sur leurs disparus, contenues notamment dans les archives du Quai d'Orsay.



Pierre Guillaïn de Bénouville

Rabah KHELLIF 1933-2003

Ce carnage continue à interpeller sur les raisons d'un silence aussi assourdissant, qui sans minimiser la responsabilité des tueurs algériens, oblige d'abord à reconnaître l'inaction volontaire et organisée des forces armées françaises, qui sont restées calfeutrées dans leurs casernes alors qu'elles étaient capables d'empêcher ou de réduire considérablement le massacre.



En effet les quelques officiers, tels le capitaine CROGUENNEC** du 2^{ème} zouaves et le lieutenant Rabah KHELLIF*** de la 403^{ème} unité de la force locale, qui prirent l'initiative, au risque de leur vie et de sanctions disciplinaires, de sortir de leur caserne et de porter secours aux victimes, purent, de par leur seule autorité, faire libérer et sauver des centaines de vies. En suivant leur conscience, ces figures de lumière, dans une journée de ténèbres pour l'armée française, ont moins désobéi à un ordre qu'ils ont refusé d'exécuter cet ordre manifestement illégal de passivité.

Les commandements donnés le 5 juillet correspondent pleinement à l'état d'esprit du président de la République qui ne voulait plus intervenir pour protéger les Français après l'indépendance.

Jean TENNERONI* Publié le 05/07/2021

*Ancien officier, Jean TENNERONI a été conseiller technique du ministre de la défense (2000-2001) et référent ministériel déontologue du ministère des armées (2016-2021). Il est Français d'Algérie, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de Français d'Algérie.

Nota Bene : Une plainte pour complicité de crime de guerre et obéissance à des ordres criminels fut déposée en 1999 au nom des familles de victimes contre Joseph KATZ qui avait été promu au plus haut grade de l'armée française (général d'armée) et était devenu conseiller général UDR. Il décéda avant la procédure d'appel et fut inhumé à l'étranger, en Espagne.

Le massacre de juillet 1962 à Oran constitue l'un des trois actes d'une tragédie où des populations fidèles à la France ont été sacrifiées par un gouvernement uniquement soucieux de se désengager brusquement et totalement

****Commandant la 2ème Cie du 2ème Zouaves à ORAN. Le 5 juillet 1962, le capitaine CROGUENNEC porte secours et fait libérer 400 civils retenus au Commissariat Central par les fells. Il les accueille dans son cantonnement sis à l'école Jules Ferry, les sauvant d'une mort certaine....**

*****Le 5 juillet 1962 à Oran, Rabah KHELLIF seul officier français à enfreindre les ordres prescrits, il fit face à l'A.L.N. avec ses Chasseurs, arrachant des centaines de ses compatriotes pieds-noirs à une mort certaine, s'exposant ainsi aux foudres du général Joseph KATZ.**

18 mars 1962 – Mars 2022 : Les 60 ans des accords d'Evian, des entretiens difficiles. La Suisse, le grand facilitateur de la paix en Algérie

Organisation des rencontres, hébergement de la délégation algérienne, discrétion et secret... Les autorités helvétiques ont joué un rôle décisif dans les coulisses des pourparlers des accords de paix.

Olivier LONG 1915-2003 C'est dans une résidence, appartenant à un prince du Qatar, au Bois-d'Avault



près de Genève, que la France et le gouvernement provisoire de la république algérienne ont signé, le **18 mars 1962**, ces accords de paix. Le choix de la localité d'Evian n'est pas anodin. La station thermale de Haute-Savoie est frontalière de la Suisse, territoire « neutre » où la délégation algérienne sera hébergée, et scrupuleusement protégée, durant les négociations sur la paix en Algérie entamée en **mai 1961**. Nul hasard dans ces traversées quotidiennes du lac Léman qui

consacrent, en fait, une implication efficace de la diplomatie suisse. Combien de temps aurait duré la guerre d'Algérie sans ces bons offices de l'Etat suisse, publiés actuellement par les archives diplomatiques ? « *Elle aurait risqué de durer plus longtemps* », répond le diplomate suisse Olivier LONG* dans son livre *Le Dossier secret des accords d'Evian : Une mission suisse pour la paix en Algérie* (Lausanne, Editions 24 heures, 1988) qui relate ses activités, en grande partie secrètes, pendant dix-huit mois de médiation.

Krim BELKACEM (à gauche), emmené à Evian par un hélicoptère de l'armée suisse.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, la neutralité de la Suisse face à l'Allemagne nazie lui est reprochée par les Alliés. En pleine guerre froide et mouvement de décolonisation, le conseiller fédéral Max PETITPIERRE, chef du département politique fédéral (DPF), c'est-à-dire ministre suisse des affaires étrangères, entend repenser le rôle de la Suisse dans le monde. Il formule le principe de la « **neutralité active** » qui invite la Suisse à se mettre à disposition des Etats « *pour faciliter la recherche d'une solution à leurs problèmes dans l'intérêt de la paix* », écrit-il dans la préface du livre d'Olivier LONG.



2 000 ressortissants suisses en Algérie

Très tôt dans la guerre, dès 1956, M. PETITPIERRE ne voit « *d'autre solution que l'octroi de l'indépendance* » à l'Algérie. En **juin 1959**, il condamnera l'usage de la torture par l'armée française. Son rôle sera décisif dans la mise à disposition des bons offices suisses. La Suisse doit aussi penser aux intérêts de plus de 2 000 ressortissants et binationaux suisses vivant en Algérie, la région d'Afrique où ils sont le plus nombreux. L'une des plus grandes fortunes de l'Algérie française est d'ailleurs suisse : la famille BORGEAUD. La Suisse est, ce que l'historienne Marisa FOIS appelle, « **un colonialisme sans colonies** ».

« *La Suisse officielle était d'abord pro-Algérie française* », se souvient Nils ANDERSSON, éditeur suisse de *La Question*, d'Henri ALLEG (1958), récit des méthodes de torture utilisées par l'armée en Algérie. Nils ANDERSSON était membre du **réseau Jeanson** pro-Front de libération nationale (FLN) qui avait des ramifications en Suisse. Les cotisations versées par les Algériens domiciliés en France transitaient notamment par la Suisse. « *La France accusait régulièrement les banques suisses de gérer des capitaux pour le compte du FLN* », souligne l'historien Antoine FLEURY.

« *La diplomatie suisse n'a pas siégé à la table des négociations. Elle a assuré la continuité et l'organisation des rencontres, en partie secrètes* » Marc PERRENOUD, historien

René DUBOIS 1908-1957



Au début de la guerre d'Algérie, les autorités suisses contrôlaient sévèrement les opposants algériens, les déserteurs, les insoumis suspectés de se livrer à des activités qui pourraient nuire aux relations avec la France. En 1957, la révélation des activités d'espionnage des diplomates arabes à Berne au profit des Français par le haut magistrat René DUBOIS**, qui se suicide, provoque un scandale. Désormais, une nette évolution amène les autorités suisses

à se distancier de Paris. Les opposants à l'« Algérie française », notamment le FLN, en profitent pour multiplier leurs activités. « Mon père, maître de la clandestinité, circulait avec un faux passeport tunisien », se souvient Jelil BOULAHROUF, médecin et fils de Taïeb BOULAHROUF, l'un des négociateurs des accords d'Evian. « Il séjournait à l'Hôtel d'Orient à Lausanne. Cet hôtel ne payait pas de mine, mais il servait de bureau officieux du FLN à partir de 1958. »

En juin 1959, Ferhat ABBAS, chef du gouvernement provisoire de la république algérienne (GPRA), déclare que les nationalistes algériens sont prêts à discuter avec les représentants français en Suisse. M. BOULAHROUF est chargé d'explorer les pistes de contacts en Suisse. En décembre 1960, il rencontre le diplomate suisse Olivier LONG en compagnie de M^e NICOLET, avec lequel l'Algérien s'était lié d'amitié pendant ses années de clandestinité. Il lui expose les attentes du GPRA. M. LONG le qualifiera de « sérieux, intelligent et pondéré ». Avec l'aval du conseiller fédéral Max PETITPIERRE, le diplomate suisse rencontre en secret, à Paris, Louis JOXE, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, qu'il connaît personnellement.

« Créer un climat de confiance »

Après l'échec à Melun en juin 1960 de négociations autour du cessez-le-feu, l'Algérie et la France font appel aux bons offices suisses. « La diplomatie suisse n'a pas siégé à la table des négociations. Elle les a rendues possibles. Elle a assuré la continuité et l'organisation des rencontres, en partie secrètes », résume l'historien Marc PERRENOUD, auteur d'une étude en ligne dans la revue *Politorbis*. « C'était toute une organisation, diplomates, police, armée, les Suisses ont déployé tous les moyens nécessaires », raconte Jelil BOULAHROUF, fils du négociateur.

La tâche est ardue. Ces dix-huit mois de pourparlers n'ont pas été « sans difficultés et sans heurts », reconnaît M. LONG. A la demande des protagonistes, les contacts doivent rester secrets. Des fuites dans la presse risqueraient de mettre en échec les accords. Le GPRA n'étant pas reconnu par la Suisse, c'est avec l'autorisation exceptionnelle du ministre suisse des affaires étrangères que les diplomates helvètes, Olivier LONG, Enrico BUCHER et quelques autres, « agissent pour créer un climat de confiance afin que les négociations puissent avancer », explique Marc PERRENOUD.

1908-1982

AHMED BOUMENDJEL
Avocat, journaliste et diplomate



La première rencontre a lieu le 20 février 1961

Taïeb BOULAHROUF 1923-2005

dans un hôtel à Lucerne, en Suisse. Georges POMPIDOU, l'homme de confiance du général de GAULLE, et le diplomate Bruno de LEUSSE rencontrent, ce jour-là, pour la première fois deux envoyés du GPRA, Ahmed BOUMENDJEL et Taïeb BOULAHROUF. Une fois les présentations faites, les Suisses se retirent et laissent les protagonistes entre eux. De GAULLE se dira satisfait de l'organisation et du déroulement de la rencontre.



Le diplomate suisse, Olivier LONG, s'attache même à modérer les Français sur la forme, car le ton employé fâche les délégués algériens

Mais ce « bon début » à Lucerne mène à « l'impasse », selon les mots de M. LONG, lors d'une deuxième rencontre le 5 mars à Neuchâtel, en Suisse. Apparaît un désaccord fondamental autour du statut du Sahara, que la France entend maintenir sous sa souveraineté. Toutefois, c'est à Neuchâtel que Georges POMPIDOU propose aux délégués algériens que les futures négociations aient lieu à Evian sur la rive française du lac Léman, ce qui permettrait à la délégation algérienne de résider dans la Suisse voisine.

Les Algériens sollicitent l'aide d'Olivier LONG pour sonder la position des Français sur le Sahara. De retour de Paris le **7 mars**, M. LONG remettra, en personne, aux Algériens une lettre manuscrite du général de GAULLE balayant tous les préalables à la négociation. Mais l'OAS assassine Camille BLANC*** le maire d'Evian, le **31 mars 1961**. M. LONG reçoit des menaces. L'Agence consulaire suisse à Oran, en Algérie, est saccagée par les partisans de l'Algérie française, le **20 mai 1961**. Finalement, une première série de rencontres à Evian aura lieu du **20 mai au 13 juin 1961**. En juillet, une nouvelle tentative de reprendre les négociations à Lugrin, à l'est d'Evian, échoue. Au cours de l'hiver **1960-1961**, M. LONG et ses collaborateurs organisent de nouveau des rencontres dans le plus grand secret.

Camille BLANC 1911-1961



Dans un va-et-vient constant, le diplomate suisse s'applique à maintenir ou restaurer la confiance. Il exerce une influence modératrice. Il s'attache même à modérer les Français sur la forme, car le ton employé fâche les délégués algériens. « *A plusieurs reprises, j'ai fait remarquer à mes interlocuteurs français que la forme et le ton des messages que j'étais chargé de transmettre ne facilitaient pas ma tâche et que je devais consacrer beaucoup de temps à apaiser la susceptibilité froissée des Algériens* », écrit-il dans un rapport du **23 septembre 1961**.

Fatigue et scepticisme

« *Les délégués algériens ont beaucoup appris des Suisses* », souligne Jelil BOULAHROUF. La délégation algérienne comprenait des personnalités, comme M. BOUMENDJEL, avocat au barreau de Paris, mais elle ne disposait pas de l'expertise des Français. « *Ils désiraient des conseils sur la façon de se comporter dans une situation tout à fait nouvelle pour eux* », reconnaît M. Olivier LONG.

Malgré les demandes des Algériens, M. LONG s'efforce de se cantonner à une médiation neutre : « *Signaler les malentendus et s'efforcer de les dissiper, garder une grande réserve quant au contenu des questions traitées, avoir de l'initiative dans la manœuvre et dans les méthodes de négociations* », résume-t-il dans son livre.

La fatigue et le scepticisme s'installent en Suisse. Les autorités genevoises et les militaires suisses sont même prêts à supprimer la résidence de la délégation algérienne à Bois d'Avault, près de Genève, mise à disposition par l'émir du Qatar. Mais M. LONG ne cède pas au pessimisme. Le **7 mars 1962**, la seconde conférence d'Evian débute. La délégation algérienne réside désormais au Signal de Bougy, près de Lausanne.

Après dix-huit mois d'efforts, le **18 mars 1962**, le travail de l'intermédiaire suisse est en principe terminé. Algériens et Français ont signé les accords d'Evian. Ils se serrent la main pour la première fois. « *Une fois les accords signés, Saad DAHLAB, négociateur algérien, lui aurait dit : "Alors M. Long, vous l'avez eu votre cessez-le-feu ?"* », raconte M. Olivier LONG dans une émission de la Télévision suisse romande, en **1978**.

Cette plaisanterie dit l'investissement helvète en faveur de l'indépendance algérienne. La Suisse prendra finalement à sa charge le séjour des délégués du GPRA. Quel que soit le sort que connaîtront les accords d'Evian, le prestige historique acquis par la Suisse resta intact auprès de la France, de l'Algérie et d'autres pays décolonisés.

*Olivier LONG, surnommé "Le Sphynx" Docteur en droit et en sciences politiques ; professeur de droit international ; Fonctionnaire du Département politique fédéral ; Représentant de la Suisse à Washington ; Directeur du GATT ; Médiateur suisse dans les Accords d'Evian

**René DUBOIS s'est suicidé à Berne, à l'âge de 49 ans, , procureur de la Confédération, lié à un agent secret français impliqué dans une affaire d'espionnage (l'historiographie retient un suicide le 23 mars et un communiqué du Conseil fédéral le 24, après information reçue "à midi").

***Camille BLANC, surnommé "l'homme des congrès" est assassiné en 1961 par l'Organisation armée secrète parce qu'il avait accepté que la conférence pour la signature des accords de paix en Algérie ait lieu à Évian-les-Bains

Dorothee Myriam KELLOU* Journaliste et réalisatrice Publié le 16 mars 2022

*Dorothee Myriam KELLOU : Son premier film "A Mansourah, tu nous as séparés" sur la mémoire intime des populations regroupées pendant la guerre d'Algérie a été présenté en première mondiale au prestigieux Festival Visions du réel à Nyon en Suisse en avril 2019. Il a déjà reçu plusieurs prix, dont le prix des droits humains au Festival international de film documentaire d'Agadir FIDADOC en juin 2019

1962-2022 Ce vendredi 18 mars marque les 60 ans des Accords d'Évian, résultat de négociations entre la France et l'Algérie, qui ont mis fin au conflit.

Annonce télévisée du 19 mars 1962



Le général Charles de GAULLE, président de la République, annonce le cessez-le-feu qui a été conclu à Evian, lors d'une allocution télévisée, le 19 mars 1962.

Vendredi 18 mars 2022 : Il y a 60 ans jour pour jour, Louis JOXE, ministre de Charles de GAULLE pendant près de 10 ans, signait le cessez-le-feu négocié avec le Front de libération nationale algérien (FLN) et mettant ainsi fin à plus de sept ans de combats et menant à l'indépendance de l'Algérie.



C'est aussi 132 années d'une lutte meurtrière et traumatisante qui ont pris fin, depuis que l'Algérie était une colonie française (1830). Dès sa déclaration lançant la "Guerre de libération" le 1er novembre 1954, le Front de libération nationale (FLN) s'était dit prêt à négocier avec les autorités françaises mais il faudra attendre janvier 1961 pour que des négociations directes débutent entre la France et le GPRA, le gouvernement provisoire de la République algérienne.

Ces négociations dureront 18 mois, la plupart du temps en secret en Suisse. Une partie des accords ont été négociés dans une première phase près de Genève car la délégation algérienne logeait dans une villa à Bois D'Avault, du côté suisse de la frontière.

Des négociations laborieuses

Du côté français, à Évian-les-Bains, Camille BLANC, maire de la ville, avait été tué dans un attentat fin mars 1961, peu avant l'ouverture de négociations entre la France et le FLN. Depuis que sa ville avait été choisie pour accueillir ces rencontres, le maire d'Évian avait reçu de nombreuses lettres de menaces de partisans de l'Algérie française. Le 20 mai 1961 marque l'ouverture publique des négociations à Évian, accompagnée d'une trêve unilatérale des opérations offensives. Après des mois de laborieuses négociations, les accords sont signés le 18 mars 1962 à Évian-les-Bains.

Ils marquent le cessez-le-feu sur tout le territoire algérien dès le lendemain, le 19 mars à midi. Le 8 avril, les accords sont approuvés par référendum en métropole à 90%. Le 1er juillet, en Algérie, un référendum soutenu à 99,72% scelle l'indépendance. Au total, environ 30.000 français, appelés et militaires de carrière, sont morts au cours de ces sept années de conflits. Côté algérien, le nombre de morts oscille entre 500.000 et 1,5 million de victimes civiles et militaires selon les estimations des historiens ou de l'État algérien.

William VUILLEZ Journaliste rédacteur & AFP publié le 18/03/2022

LE PARISIEN LIBERE : soulagement et appréhensions.

Ben KHEDDA* [...] n'a pas tardé à affirmer qu'il s'agissait d'une " grande victoire " dans tous les domaines : indépendance, intégrité territoriale, unité du peuple algérien...

" Les dispositions prévues pour la période transitoire - en particulier la libération des fellagas prisonniers et les mesures d'immunité, sans parler des mesures proprement militaires qui n'ont pas été rendues publiques - doivent permettre au F.L.N. d'intervenir puissamment dans la campagne qui va précéder le référendum d'autodétermination..."

" ...En Algérie même comment vont se passer les choses ? Le déchaînement de violences qui a encore marqué le week-end, les vols d'armes qui se multiplient, la volonté d'une grande partie de la population de ne pas se plier à la domination du F.L.N. - que beaucoup considèrent comme la conséquence inéluctable des accords d'Evian - laissent présager des jours encore agités. Et c'est pourquoi le soulagement qu'éprouvent aujourd'hui beaucoup de Français ne va pas sans appréhensions. "

*Benyoucef BENKHEDDA, né le 23 février 1920 à Berrouaghia (wilaya de Médéa) et mort le 4 février 2003 à Alger, est un homme politique algérien. Pharmacien de formation, ancien militant du MTLD, il fut le deuxième président du gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) durant la guerre d'Algérie jusqu'à l'indépendance du pays en 1962.

Gérard BADEL. Publié le 20 mars 1962

22 août 1962 : le guet-apens du Petit-Clamart

12 septembre 1962 : le bon usage du Petit-Clamart. L'annonce, par De GAULLE, du référendum pour l'élection du président de la République au suffrage universel



Jean-Marie BASTIEN-THIRY, ingénieur en chef au ministère de l'air, polytechnicien mystique, militant clandestin et passionné de l'Algérie française, n'avait pas mesuré que l'Histoire a parfois une singulière façon de passer les plats. En août 1962, alors qu'il s'appête à donner l'ordre d'assassiner le général de GAULLE au Petit-Clamart, le voilà en train de favoriser bien involontairement le maintien du chef de l'Etat à son poste avec le soutien le plus puissant que l'on puisse imaginer: celui du **suffrage universel**. C'est ce passage de la petite histoire, suite fracassante d'actes terroristes revendiqués par l'OAS, à la plus haute politique, inscrite celle-là dans la Constitution, que raconte Jacques DELARUE, policier devenu historien, et Odile RUDELLE, spécialiste de l'histoire politique de la République.

Brutalement, en ce mois d'août 1962, le guet-apens du Petit-Clamart auquel échappent de peu de GAULLE et son épouse (on relèvera sur la DS présidentielle de nombreux impacts de balles) pose effectivement avec éclat le " **problème de la succession** ", pour reprendre un titre du quotidien Combat. De l'attentat qui aurait pu lui coûter la vie, le président de la République se sert comme d'un tremplin. Le **12 septembre 1962**, il fait savoir aux Français qu'il leur demandera par voie de référendum si oui ou non le président de la République doit être élu au suffrage universel. La réponse semble aller aujourd'hui de soi : elle s'apparentait alors à un crime de lèse-République pour les partis politiques qui en géraient jalousement le monopole. Gaston MONNERVILLE, président du Sénat, parlera de " **forfaiture** "...

Le Monde Publié le 09 octobre 1990

« **Contre le régime du pouvoir personnel, il faut recréer la république des citoyens.** »

François MITTERRAND 1916-1996, Conférence de presse : 21 septembre 1965

29 août 1962 : Cour d'assises de l'Aube à Troyes, brève audience d'ouverture au procès des auteurs de l'attentat du 8 septembre 1961 à Pont-sur-Seine



Troyes, 29 août 1962. - Un important service d'ordre a été mis en place autour du palais de justice de Troyes, où s'est ouvert mercredi matin le procès des auteurs de l'attentat commis contre le général de GAULLE le 8 septembre 1961 à Pont-sur-Seine.

Des C.R.S. interdisent le stationnement dans les rues avoisinantes, tandis que cinq cars de police



veillent en permanence. Un sévère contrôle est opéré à l'entrée du palais, où **La sortie du tribunal** l'on ne peut pénétrer sans carte.

En raison de l'exiguïté de la salle des assises, située au premier étage, une petite salle a été aménagée au rez-de-chaussée et un Système de sonorisation permet à ceux qui ne pourront avoir accès au premier étage de suivre les débats.

Une brève audience de dix minutes a eu lieu dans la matinée pour l'appel des jurés. L'un d'eux, absent sans motif valable, a été condamné à une amende de 100 nouveaux francs.

Le procès ne s'ouvre véritablement que cet après-midi, à 13 h. 30. C'est seulement alors que les accusés : Martial de VILLEMANDY, Armand BELVISI, Henry MANOURY, Bernard BARBANCE et Jean-Marc ROUVIERE (le sixième, Dominique CABANNES de la PRADE, est en fuite) seront présents dans le box. Pas plus que leurs avocats ils n'ont assisté à la pré-audience du matin.

M. L. Publié le 30 août 1962

1962 : De GAULLE et les rapatriés, une inimitié tenace

Artisan des accords d'Evian, de GAULLE tient les rapatriés en piètre estime. Il leur reproche leur aveuglement et leur confiance obstinée dans l'Organisation armée secrète (OAS). Inflexible, il fait obstacle au départ des harkis d'Algérie, malgré les représailles dont les menacent leurs coreligionnaires.



Le gouvernement s'attend à prendre en charge 70 000 rapatriés en 1962, l'année de l'indépendance algérienne. Il en arrive 650 000 rien que cette année-là. Méfiance, impréparation : la France se serait bien passée d'un tel afflux de **pieds-noirs**. De GAULLE leur fait grief d'avoir refusé l'inéluctable et d'avoir envenimé inutilement la situation. Victimes des événements, peut-être ; irresponsables, sûrement. Tel est son point de vue sur les "**repliés**", comme il les appelle. Le **9 mai 1962**, en conseil des ministres, Roger FREY, alors ministre de l'intérieur, se croit autorisé à renchérir sur le chef de l'Etat : "*Il faut s'attendre que le retour des Français d'Algérie nous amène de grandes difficultés. Il y aura parmi eux des tueurs, beaucoup de tueurs.*" Il n'est pas contredit. L'opinion ne voit pas les **pieds-noirs** d'un meilleur œil. En **juin 1962**, selon un sondage, 51 % des Français jugent que les Européens bénéficient de conditions de vie satisfaisantes dans l'Algérie indépendante. Sous-entendu : qu'ils y restent...

Pour les musulmans profrançais (**les harkis**), c'est pire. Le gouvernement leur donne le choix : s'engager dans l'armée régulière qui les protège, ou revenir à la vie civile avec un pécule. 80 % choisissent la seconde solution. En décidant de rester dans leur pays, le pire les attend, mais ils n'en ont pas encore conscience. Quand il survient, la France leur ferme sa porte. A la veille de l'indépendance, de GAULLE a cette explication, conforme aux accords d'Evian : "*La France ne doit plus avoir aucune responsabilité dans le maintien de l'ordre après l'autodétermination (...). Si les gens s'entre-massacrent, ce sera les affaires des nouvelles autorités.*"

B. L. G. Publié le 20 janvier 2006

« De GAULLE, ce traître » : la rancœur tenace des partisans de l'Algérie française

Les derniers détracteurs du général de GAULLE rassemblent des héros de la Résistance, des anciens de l'OAS, des pieds-noirs, des harkis, des démocrates et des radicaux. Tous mènent le même et obsédant combat : faire entendre leur vérité sur le « **fossoyeur** » de l'Algérie française.

Ils n'aiment pas de GAULLE. D'ailleurs, ils disent toujours « **de GAULLE** » tout court. Pour eux, il n'y a pas de « **Charles** » ni de « **général** » qui tiennent. Quant au concert de louanges qui a salué en cette année 2020 trois événements marquants le concernant : sa naissance en 1890, l'appel de **juin 1940** et sa disparition en 1970, il leur est insupportable. « *Une boussole pour notre pays* », a rappelé la droite, « *l'un des grands serviteurs de la France* », a renchéri la dirigeante d'extrême droite Marine Le PEN, dont le parti a longtemps combattu la mémoire, lui préférant Philippe PETAIN. Même l'antigaullisme de gauche, incarné par Pierre MENDES FRANCE, François MITTERRAND ou Régis DEBRAY, a disparu. En **juin 2016**, François HOLLANDE n'est-il pas allé se recueillir à Colombey-les-deux-Eglises (Haute-Marne), une première pour un président socialiste ?

Face à cette « **gaullâtrie** » ambiante, ainsi qu'ils la surnomment, les irréductibles opposants à la « **voix du 18 juin** » s'obstinent. Ils estiment que l'officier ne mérite pas autant d'honneurs car, clament-ils, il aurait trahi sa parole et renié ses engagements lors de la guerre d'Algérie, nœud gordien de leur rancœur. Ils ont cru qu'il choisirait un autre chemin, une association peut-être, une fédération pourquoi pas, afin de conserver ce morceau d'empire sous bannière tricolore.

Le dernier carré antigaulliste rassemble des vieux, des jeunes, des héros de la résistance, des anciens de l'Organisation armée secrète (OAS), des pieds-noirs, des harkis, des démocrates et des ultras. En dépit de ces différences, tous mènent le même et obsédant combat : faire entendre leur vérité sur de GAULLE et l'Algérie.

Marie-Béatrice BAUDET (Allier, Drôme, Gard, Somme, Vaucluse (envoyée spéciale)

Publié le 29 décembre 2020

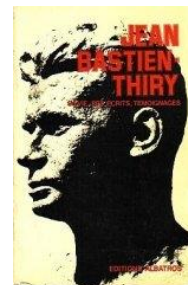
Septembre 1962 : Les ecclésiastiques " éminents " qui auraient conseillé BASTIEN-THIRY sortiront-ils de l'anonymat ?

Le journal *la Croix*, dans un commentaire de la déclaration des avocats de BASTIEN-THIRY, répliquant au communiqué du *Bureau de l'information religieuse*, écrit :

" Le directeur du Bureau de l'information religieuse* ne condamne ni n'accable personne : la preuve en est que, dans le premier point de son communiqué, il rappelait qu'" en définitive, chacun " sera jugé selon sa conscience".

Peut-être BASTIEN-THIRY aurait été moins tenté de chercher l'appui du jugement d'hommes d'Église si en temps voulu, et avec la précision nécessaire, la hiérarchie avait condamné les positions de ceux qui, pendant de longues années - en toute bonne conscience - ont trouvé dans des groupes portant l'étiquette catholique des nourritures théologiques pour alimenter leurs passions politiques.

Mais aujourd'hui - mieux vaut tard que jamais - les jeux sont clairs. L'" Église enseignante " a parlé, non plus in abstracto mais hic et nunc. Le Bureau de l'information religieuse, créé, répétons-le, par l'assemblée des cardinaux et archevêques, a nettement déclaré que les meurtriers d'intention du chef de l'État n'étaient ni moralement ni théologiquement défendables.



Le communiqué ajoutait, rappelons-le, " qu'il n'était pas question même pour des responsables ecclésiastiques de se substituer à la conscience de chacun et de se prononcer sur la responsabilité morale objective ".

Cette affirmation a surpris ceux qui ignorent la doctrine catholique traditionnelle, car depuis le concile de Trente l'Église insiste moins souvent sur cet aspect. Mais en tout cas, elle enlève aux avocats de BASTIEN-THIRY le droit de dire que le texte du Bureau de l'information " porte condamnation d'un homme sans défense ". Ce n'est pas de l'homme qu'il s'agit mais de son erreur et du jugement de sa conscience.

Les mêmes avocats ont déclaré en outre à l'un de nos confrères que " l'Église était sortie de son rôle en condamnant BASTIEN-THIRY " puisqu'elle avait quitté " le spirituel, son domaine propre, pour entrer dans le temporel ".

Cette assertion n'a aucun fondement puisque l'Église porte en l'occurrence un jugement de morale pure.

Il est tout aussi surprenant de prétendre, comme l'a fait BASTIEN-THIRY, qu'il s'était " entouré d'avis d'ecclésiastiques éminents ". Il est possible que des clercs fourvoyés aient pu en effet déclarer que " les conditions du tyrannicide étaient remplies de façon surabondante ". Mais préférer l'opinion de ces ecclésiastiques sans mandat à la voix de la hiérarchie nommément engagée en cette affaire est contraire à l'enseignement le plus obvie de l'Église catholique.

A supposer que BASTIEN-THIRY ait bien compris la pensée de ces ecclésiastiques, ils seraient alors plus coupables encore que lui. Dans ces conditions, ne serait-il pas de la plus élémentaire " charité " qu'ils sortent eux-mêmes de l'anonymat ?

*Les membres de l'Assemblée des cardinaux et archevêques ont désigné l'abbé Pierre HAUBTMANN, aumônier national adjoint de l'Action catholique ouvrière, pour remplacer Mgr FOUCART au poste de directeur du Bureau d'information religieuse et de directeur adjoint du secrétariat général de l'épiscopat.

[Né en 1912 à Saint-Etienne, l'abbé Pierre HAUBTMANN, ancien élève du séminaire français, a obtenu à Rome le doctorat en philosophie et la licence en théologie. Il est également docteur ès sciences sociales et docteur ès lettres. Auteur de plusieurs ouvrages, il a récemment publié un important commentaire de l'encyclique Mater et Magistra]

Henri FESQUET : Publié le 26 septembre 1962. Journaliste, né en 1917 mort le 28 avril 2011 à 94 ans, était un des pionniers du journalisme religieux dans la presse quotidienne en France.

NB : Constituante de « l'affaire BASTIEN-THIRY », la déclaration du colonel, que René WITTMANN publia à un tirage confidentiel le 20 février 1963, commençait par ces mots :

« L'action dont nous répondons aujourd'hui devant vous présente un caractère exceptionnel, et nous vous demandons de croire que seuls des motifs d'un caractère également exceptionnel ont pu nous déterminer à l'entreprendre. Nous ne sommes ni des fascistes ni des factieux, mais des Français nationaux, Français de souche ou Français de cœur. Ce sont les malheurs de la patrie qui nous ont conduits sur ces bancs. »

28 Novembre 1962 : Edmond JOUHAUD et André CANAL sont graciés par le général de GAULLE

Edmond JOUHAUD



1905-1995

Le président de la République a pris la décision de gracier Edmond JOUHAUD et André CANAL dit *Le Monocle*. Cette décision a reçu le contre-seing du premier ministre, du garde des sceaux et du ministre des armées.

Edmond JOUHAUD, ancien chef d'état-major de l'armée de l'air, devenu, avec Raoul SALAN et Paul GARDY, un des trois chefs de l'O.A.S. en Algérie, avait été capturé à Oran et condamné à mort le 13 avril 1962 par le Haut Tribunal militaire.

André CANAL



1915-1988

Quant à André CANAL, industriel à Alger et chef de l'O.A.S., en métropole, il avait été arrêté à Paris et condamné à la peine capitale par la cour militaire de justice siégeant à Vincennes.

La peine de détention criminelle à perpétuité infligée à SALAN avait paru une sorte de désaveu de la condamnation à mort d'Edmond JOUHAUD, qui, originaire de Bou-Sfer, près d'Oran, jouissait même parmi les adversaires les plus déterminés de l'O.A.S. et de ses méthodes d'une certaine sympathie. Plusieurs démarches avaient été faites pour que l'ancien chef de l'armée de l'air fût gracié et avaient trouvé des échos dans la presse. Les longs mois d'incertitude qui avaient suivi le verdict avaient d'autre part miné la résistance physique du condamné.

Devant l'évolution de la situation en Algérie, au mois de juin dernier, JOUHAUD avait, à la suite d'une correspondance avec SALAN, rédigé un appel où il déclarait notamment : " *Il importe que l'action de l'O.A.S. cesse au plus tôt. C'est son chef qui le demande à tous ceux qui se sont spontanément mis à ses ordres. Ce n'est pas sans une émotion profonde, un cœur meurtri, que je rédige ces lignes, mais il faut se rendre aux réalités, même si elles sont tristes, pénibles et tragiques*".

Quant à André CANAL, sa condamnation avait fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat qui avait considéré comme illégale la création de la Cour de justice qui avait rendu l'arrêt.

La décision prise par le président de la République ne résout d'ailleurs pas pour autant le problème juridique ainsi posé. Notons surtout qu'elle intervient après des élections qui ont vu disparaître à peu près totalement de la scène les hommes politiques qui n'avaient pas dissimulé, notamment par le vote de l'" amendement Salan ", leur sympathie pour l'activisme. Elle peut marquer le point de départ d'une série de mesures de clémence à l'égard de certains égarés actuellement emprisonnés.

Rappelons que, malgré les nombreux crimes commis par l'O.A.S., trois exécutions capitales seulement avaient marqué la répression : celles de Albert DOVECAR*, Claude PIEGTS** et DEGUELDRE***.

***Albert DOVECAR**, né le 19 juillet 1937 à Tuzno dans l'ex-Yougoslavie (aujourd'hui en Croatie. Il participe à la guerre d'Algérie, blessé au combat, il est titulaire de trois citations. Après la participation de son régiment au putsch des généraux du 22 avril 1961, il décide de rompre son contrat le 27 avril 1961 en rejoignant l'Organisation de l'armée secrète (OAS). Jugé pour « participation à un complot formé en vue d'un attentat destiné à exciter les citoyens à s'armer les uns contre les autres, de meurtre avec guet-apens et de désertion à l'intérieur en temps de paix » il est condamné à mort par la justice française. Il est fusillé le 7 juin 1962, au fort du Trou-d'Enfer en banlieue parisienne

****Claude PIEGTS**, né le 1^{er} janvier 1934 à Castiglione (actuelle Bou Ismaïl) en Algérie et fusillé le 7 juin 1962 au fort du Trou-d'Enfer (Marly-le-Roi, alors en Seine-et-Oise), est un Français pied-noir. Engagé dans les commandos Delta de l'Organisation armée secrète (OAS) dirigés par Roger DEGUELDRE, il est reconnu coupable d'avoir préparé et participé à l'assassinat du commissaire d'Alger Roger GAVOURY, ce qui lui vaudra d'être condamné à mort

*****Roger DEGUELDRE**, né le 19 mai 1925 à Louvroil (Nord) à quelques kilomètres de la frontière belge et fusillé au fort d'Ivry (région parisienne), le 6 juillet 1962, est un officier qui fut condamné à mort le 28 juin 1962 par la Cour militaire de justice pour les nombreux attentats dont il fut jugé responsable en tant que fondateur et numéro un des commandos Delta de l'Organisation armée secrète (OAS) pendant la Guerre d'Algérie.

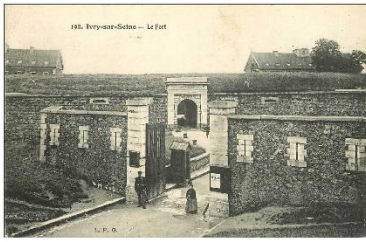
Le Monde Publié le 29 novembre 1962

« Régime oblige : le pouvoir absolu a des raisons que la République ne connaît pas. »

François MITTERRAND 1916-1996, *Le Coup d'État permanent* (1964)

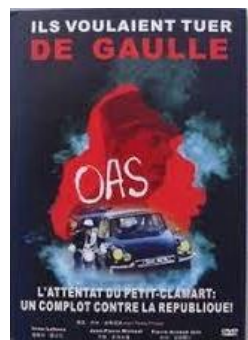
11 mars 1963 : L'exécution de Jean-Marie BASTIEN-THIRY, auteur de la tentative d'assassinat au Petit-Clamart désignée sous le nom d'« *Opération Charlotte Corday* »

Le Fort d'Ivry-sur-Seine



Le **lundi 11 mars 1963**, à 6 h 42, dans l'enceinte du fort d'Ivry, était fusillé **Jean-Marie BASTIEN-THIRY**, 35 ans, père de trois petites filles, ingénieur militaire en chef de deuxième classe au service technique de l'aéronautique au ministère de l'air, avec assimilation au grade de lieutenant-colonel. Ainsi était exécuté, une semaine après qu'il eut été rendu, le **4 mars** à 22 h 27, dans une salle froide et lugubre du Fort-Neuf de Vincennes, l'arrêt de la Cour militaire de justice qui condamnait à mort celui qui n'avait jamais caché être le chef du commando auteur, le **22 août 1962**, de la tentative d'assassinat, au **Petit-Clamart**, contre le **général de GAULLE**, président de la République. Le même arrêt avait prononcé la même peine contre deux autres membres du groupe, **Alain BOUGRENET de La TOCNAYE** et **Jean-Charles PREVOST**. Mais l'un et l'autre avaient bénéficié d'une grâce présidentielle, seul espoir puisque les décisions de la Cour militaire de justice - créée le 30 mai 1962 pour remplacer le Haut Tribunal militaire constitué, lui, après le putsch des généraux d'avril 1961 en Algérie - n'étaient susceptibles d'aucun recours.

Ainsi s'achevait à peu près, du moins sur le terrain judiciaire, la succession de crises qui, depuis l'ouverture des négociations avec le **FLN** et l'annonce du principe de *l'autodétermination en Algérie* par le fondateur de la Ve République, n'avaient cessé de secouer le pays et le régime lui-même.



C'est que les partisans de l'Algérie française, faute d'avoir réussi d'abord l'affaire des barricades d'Alger en janvier 1960, puis le putsch de 1961, comptaient dans leurs rangs des hommes pour qui la seule solution restait la mise à mort de **Charles de GAULLE**, tenu désormais pour traître à la patrie. On

le lui avait d'ailleurs bien signifié en deux occasions. Une première fois, un engin avait été découvert et désamorcé au mont Faron, près de Toulon, qui aurait dû exploser à l'instant où **de GAULLE** devait s'y trouver. Une seconde fois, le **8 septembre 1961**, sur la route de Paris à Colombey-les-Deux-Eglises, à Pont-sur-Seine, seule la maladresse d'autres conjurés avait empêché la destruction de la voiture du général.



La tentative du **Petit-Clamart**, tout aussi infructueuse _ ce qui tint du miracle et de ce qu'on appela la " baraka " du général, _ s'apparentait de prime abord à celle de Pont-sur-Seine. Elle s'en distinguait pourtant par la personnalité de ceux qui en avaient été les principaux



protagonistes. D'abord, contrairement à leurs prédécesseurs, ils n'allaient pas se présenter en victimes de sombres machinations ou provocations. Dès leur arrestation qui suivit les faits de seulement trois semaines, les organisateurs de l'entreprise du **Petit-Clamart** revendiquaient des mobiles propres à les flatter eux-mêmes, invoquant morale et théologie, sans toutefois ignorer totalement la politique. " Le vieil état-major "

« Le 22 août 1962 [...], au Petit-Clamart, la voiture qui me conduit à un avion de Villacoublay avec ma femme, mon gendre Alain de BOISSIEU et le chauffeur Francis MARROUX est prise soudain dans une embuscade soigneusement organisée : mitraillade à bout portant par plusieurs armes automatiques, puis poursuite menée par tireurs en automobile. Des quelque 150 balles qui nous visent, quatorze touchent notre véhicule. Pourtant — hasard incroyable ! — aucun de nous n'est atteint. »

Charles de GAULLE



En fait, l'équipe réunie par **Jean-Marie BASTIEN-THIRY** était formée d'éléments divers et même disparates. Certains de ses quinze membres avaient déjà fait leurs preuves dans l'OAS avant la signature, le **18 mars 1962, des accords d'Evian**. D'autres avaient combattu en Algérie, mais non point **BASTIEN-THIRY**. Cependant, les engagements, les situations illégales pour les uns, les

idéologies ou même les simples idées concouraient à faire de tous des volontaires disponibles au service du Conseil national de la résistance (CNR) qui, depuis le cessez-le-feu en Algérie et le démantèlement de l'OAS consacré par la capture de Raoul SALAN, ne misait plus que sur l'élimination du chef de l'Etat. Au reste, le groupe **BASTIEN-THIRY**, avant le guet-apens du **Petit-Clamart** du **22 août 1962** au soir, avait à deux reprises organisé des " missions opérationnelles " dont l'exécution tourna court, surtout en raison du souci qu'avaient les conjurés de ne pas prendre de risque personnel.

Auparavant, on avait beaucoup travaillé dans l'ombre. Il s'agissait de bien s'organiser, d'amener à soi tous les groupes dispersés et disparates qui se cherchaient après le désarroi consécutif à la déroute de l'OAS. Il y avait aussi, pour soutenir l'entreprise, ce que, sans trop préciser, l'un des conjurés, **BOUGRENET de La TOCNAYE**, appela dans ses interrogatoires " le vieil état-major de l'armée ", auquel, précisa-t-il, l'avait rattaché un officier supérieur dont il devait taire le nom. Là, on assurait des liaisons, on nouait des " contacts " et surtout on cherchait à élaborer " une ligne de conduite sur le plan politique, si difficile à trouver devant les événements qui s'accéléraient, accélération provoquée par des erreurs et certaines factions OAS ". Et puis, un beau jour, " le vieil état-major " trouva sa voie, faisant cause commune avec le CNR en formation de Georges BIDAULT et Jacques SOUSTELLE.

Jusqu'au mois d'avril 1962, **Jean-Marie BASTIEN-THIRY** avait tout ignoré de ces actions et de ces projets. Certes, comme il devait le dire, il avait, à trente-cinq ans, son opinion sur les faits et les hommes. Il n'en avait rien montré. Il vivait à *Bourg-en-Bresse* avec ses trois enfants et sa femme, fille de Georges LAMIRAUD, ancien secrétaire général à la jeunesse du gouvernement de Vichy. On le tenait pour un brillant sujet, chevalier de la Légion d'honneur à juste titre. On le savait aussi catholique de stricte obédience et même descendant d'un grand juge du premier Empire. Mais depuis assez longtemps déjà, il pensait en son cœur que le **général de GAULLE** incarnait un pouvoir politique parfaitement illégitime, sans voir pour autant quel pouvoir légitime on pouvait bien lui opposer sans risque d'anarchie. L'OAS ne l'avait jamais attiré. En revanche, le CNR de Georges BIDAULT fut pour lui une découverte. Il en reçut les écrits, s'intégra à des groupes d'études où il côtoya des civils et des militaires. On y parlait de plus en plus de la " mise hors d'état de nuire du chef de l'Etat ". Plus qu'une idée, cela s'imposait comme une nécessité.

Dans l'intérêt de la patrie

Devant les enquêteurs comme à son procès, **Jean-Marie BASTIEN-THIRY** expliquera donc que l'action décidée et entreprise le **22 août 1962** le fut dans l'intérêt de la patrie et de la nation, qu'il agissait avec son groupe contre un pouvoir devenu à ses yeux sans légitimité puisqu'il avait violé la Constitution en abandonnant une partie du territoire national. Violé aussi les principes essentiels de la morale qui régit notre civilisation française, occidentale et chrétienne, et particulièrement les principes de vérité, de justice et de solidarité humaine.

A partir de là et en appelant à la rescousse saint Thomas d'Aquin et la théorie du " tyrannicide ", la justification devant Dieu de la mise à mort du tyran, il fut assez vite envisagé de préférer à un enlèvement de **Charles de GAULLE** à la faveur de gaz fumigènes une embuscade selon les lois ordinaires du genre avec tout ce que peuvent offrir d'efficacité des pistolets-mitrailleurs, des grenades, dûment répartis et utilisés dans la grande tradition d'un western mis au service de la politique.

Dès lors, deux questions allaient se poser qui, l'une et l'autre, ne paraissent pas, vingt-cinq ans après, avoir reçu de réponse. La première est de savoir d'où vinrent les fonds nécessaires à l'organisation : armes, locations de voitures, etc. La seconde est encore plus intrigante : les conjurés disposaient-ils à l'Elysée d'informateurs susceptibles de leur faire savoir les itinéraires choisis pour les déplacements de **Charles de GAULLE**. **Jean-Marie BASTIEN-THIRY** le laissa entendre. Cela convenait à sa défense. A la réflexion, lorsque l'on sait que, connaissant à l'époque les dangers courus, les responsables de la sécurité modifiaient, même en cours de trajet, les parcours initialement retenus, on peut en douter. En revanche, le commando pouvait avoir, à partir de l'Elysée, des complices chargés de faire savoir à des hommes placés à d'autres carrefours l'instant où ils avaient vu passer le cortège.

Ne revenons pas sur les tentatives manquées ou abandonnées du **8 août 1962** et du **22 août** au matin. Le 8, une Estafette n'a " *pas suivi* ". Le 22 au matin, les tireurs sont arrivés dix minutes trop tard pour surprendre le général qui, de *Colombey*, venait présider un conseil des ministres. Mais ils savent qu'après le conseil **Charles de GAULLE** va retourner à sa maison des champs, et pour cela regagner *Villacoublay* où l'attend un avion. Il s'agit d'opérer le plus près possible de l'aérodrome pour disposer du maximum de temps entre l'annonce de la sortie de l'Elysée et le point d'interception. Cette annonce est faite à 19 h 45 et reçue dans la maison de *Meudon* où le groupe est en place. Il reste à appliquer les consignes. Avenue de la Libération, au **Petit-Clamart**, **BASTIEN-THIRY** attend le cortège. Il a pour mission, en agitant un journal, d'en signaler l'arrivée à ceux qui, plus loin, vont ouvrir le feu. Un premier groupe est à l'affût dans une Estafette dont les portes arrière doivent s'ouvrir au dernier moment. Au-delà, à bord d'une Citroën ID-19, se tiennent en " second rideau " **BOUGRENET de La TOCNAYE** et ses hommes, **WATIN** et **PREVOST**. On attend l'efficacité d'un " tir axial ".

Le sang-froid de Francis MARROUX, chauffeur de la DS



Ils le diront et le répéteront, avant d'avancer une autre thèse, celle d'un enlèvement : il s'agissait, par un " tir d'arrêt " dans les pneus, de contraindre la DS présidentielle à s'arrêter pour ensuite assurer avec les meilleures chances le " tir ponctuel " sur les occupants. Mais, lorsque le véhicule qui transportait le général, son épouse et son gendre essuie les premiers tirs de l'Estafette, le chauffeur Francis MARROUX, récemment

décédé, loin de freiner, accélère. Il échappe aux occupants de l'ID qui, pourtant, ont tiré eux aussi sans mesure. La DS du général a été touchée mais aucun de ses occupants n'est atteint. Le soir, de *Colombey*, **Charles de GAULLE** appellera Georges POMPIDOU, son premier ministre, pour lui répéter, comme il le grommelle depuis les événements : " *Ces gens-là tirent comme des cochons.* "

Jean-Marie BASTIEN -THIRY Jean-Louis TIXIER VIGNANCOUR Jacques ISORNI



1927-1963



1907-1989



1911-1995

Le procès qui va se dérouler du **28 janvier au 4 mars 1963** ne changera rien à ces évidences et ne répondra pas à toutes les questions. Il réunira du côté de la défense deux monstres sacrés, Jean-Louis TIXIER-VIGNANCOUR et

Jacques ISORNI. Ce dernier y mettra en cause le ministre des finances (c'est alors Valéry GISCARD D'ESTAING), soupçonné par lui d'avoir été un peu financier.

« **L'histoire est incomplète sans le témoignage des perdants.** »

Citation de Maître Jacques ISORNI dans *Jusqu'au bout de notre peine* p.11 La Table Ronde janvier 1965

On suspendra Me ISORNI. On refera l'historique des drames de l'Algérie.

Jean-Marie BASTIEN-THIRY lira une longue déclaration assimilant la Ve République et son chef au régime hitlérien, parlant de génocide en Algérie et invoquant le droit de " citoyens libres qui, ayant constaté la dictature, ne sont pas plus justiciables des lois de la République que ne l'est un simple citoyen qui défend sa sœur menacée de viol ". La Cour, composée seulement de militaires, avait pour président le général GARDET. L'accusation avait été soutenue par l'avocat général GERTHOFFER, revêtu de l'uniforme pour la circonstance. Ce fut un débat long, fastidieux et en même temps tragique.

Reste la question : pourquoi Charles de GAULLE n'a-t-il pas gracié BASTIEN-THIRY ? Il en eut, a-t-on dit, la tentation. Il aurait même suffi qu'on lui confirme que le condamné avait des antécédents psychiatriques. Jean LACOUTURE, dans le troisième tome de son De GAULLE, raconte fort bien tout cela. Le général Alain de BOISSIEU a, lui aussi, dans son livre Pour servir le général, exposé ses sentiments tout autant que son témoignage.

Quant à Charles de GAULLE, ni dans ses Lettres, notes et carnets ni ailleurs, il n'a donné ses raisons de laisser " la justice suivre son cours ". On trouve seulement dans le premier tome des Mémoires d'espoir ceci : " *La fin de la colonisation est une page de notre Histoire. [...] Celui qui l'a écrite doit-il survivre à l'accomplissement ? Au destin d'en décider. Il le fait le 22 août 1962. Ce jour-là, au Petit-Clamart, la voiture qui me conduit à un avion de Villacoublay avec ma femme, mon gendre Alain de BOISSIEU et le chauffeur Francis MARROUX est prise soudain dans une embuscade soigneusement organisée : mitraillade à bout portant par plusieurs armes automatiques puis poursuite menée par des tireurs en automobile. Des quelque cent cinquante balles qui nous visent, quatorze touchent notre véhicule. Pourtant - hasard incroyable - aucun de nous n'est atteint. Que de GAULLE continue donc de suivre son chemin et sa vocation ! "*

Le Monde Publié le 06 mars 1988

Etrange destinée d'Ahmed BEN BELLA, héros de l'indépendance algérienne. Premier président, 1963-1965, de la République algérienne démocratique et populaire



Etrange destinée. Ahmed BEN BELLA, 95 ans, Ahmed BEN-BELLA 1916-2012 ne verra pas son pays, l'Algérie, célébrer, le 5 juillet, le cinquantième anniversaire de son indépendance, tout comme il n'a pas vécu les combats pour y parvenir. C'est dans les prisons françaises que le premier président de l'Algérie indépendante a suivi la guerre de 1956 à 1962 - raison pour laquelle, sans doute, il eut la vie sauve, quand tant d'autres de ses camarades sont morts. C'est à Alger, où il s'est éteint mercredi 11 avril, que cette figure historique séjournait dans une quasi indifférence depuis 1990 après un retour triomphal en 1962 suivi d'années d'exil. BEN BELLA ?



Les jeunes Algériens ont oublié. La faute, en partie, aux manuels scolaires qui avaient gommé sa trace jusque dans les années 2000.

« Il faut faire l'Union du Maghreb. C'est tout à fait possible. Comment pourrais-je penser autrement alors que, même si je suis né en Algérie, même si j'ai été le chef de la rébellion algérienne, ma mère et mon père étaient tous deux marocains »

Déclaration d'Ahmed BEN BELLA Jeune Afrique mai 2011

Fils de petits paysans marocains ayant émigré, BEN BELLA est né dans la commune algérienne de Maghnia, près de Tlemcen, à un jet de pierre de la frontière avec le Maroc. Etait-ce en 1916 ou en 1914 ? L'Etat civil n'étant alors pas très pointilleux sur les naissances des indigènes, le doute subsiste. Mais puisqu'il faut bien décider d'une date, les biographies officielles du personnage retiendront 1916. A l'âge de 21 ans donc, après des études secondaires à Tlemcen écourtées, il effectue son service militaire dans le 141^e régiment d'infanterie alpine à Marseille. Passionné de football, il portera même les couleurs de l'Olympique de Marseille durant la saison 1939-1940.

Démobilisé, il rempile en 1943, après la libération de l'Afrique du Nord par les alliés, lorsque se forma la future armée d'Italie, et rejoint le 5^e régiment des tirailleurs marocains. La conduite héroïque de l'adjudant BEN BELLA et sa détermination dans la bataille de *Monte Cassino*, au cours de laquelle il sauve la vie de son capitaine, *Offel de VILLAUCOURT*, lui valent d'être quatre fois cité et décoré de la Médaille militaire. La distinction avait été accrochée sur sa vareuse par le général de GAULLE en personne, ce qu'il ne manquait jamais de rappeler avec coquetterie à ses hôtes Français. Dernier en date : François HOLLANDE. En décembre 2010, le candidat socialiste à l'élection présidentielle avait rendu visite à l'ancien dirigeant algérien dans sa ravissante demeure du Paradou, dans le quartier de Hydra, sur les hauteurs d'Alger. Affaibli mais droit comme un i, BEN BELLA avait fait faire à son invité le tour de son bureau sur les murs duquel des dizaines de photos noir et blanc, dont celles du Che, étaient accrochées.

Comme pour bon nombre d'Algériens, l'engagement de "**Si Ahmed**" dans le militantisme pour l'indépendance débute en 1945. Le 8 mai, tandis que la France en liesse célèbre l'armistice, les manifestations de Sétif et Guelma, en Algérie, auxquelles s'étaient mêlés des nationalistes algériens, dégénèrent en émeutes après le tir sur la foule de policiers français. Des centaines d'Européens furent massacrés, entraînant une répression féroce de l'armée qui fit plusieurs milliers de morts.

BEN BELLA devient alors responsable local du Parti du peuple algérien (PPA), puis du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) qui lui succède. Elu conseiller municipal dans son village natal, il finit peu à peu par acquérir l'étiquette de "**très dangereux**" parmi les agitateurs les plus recherchés de la police française. Il intègre l'Organisation spéciale (OS), le bras armé du MLTD, chargée de récolter des fonds et des armes. En mai 1950, il est arrêté pour avoir préparé et participé à l'attaque de la grande poste d'Oran, qui rapporte à l'organisation un butin de plus de 3 millions de francs. Deux ans plus tard, il s'évade de la prison de Blida et parvient à gagner Le Caire, en Egypte, où se sont installés quelques-uns de ceux qui lanceront l'insurrection, le 1^{er} novembre 1954, contre la puissance coloniale. Jusqu'ici, BEN BELLA reste cependant un inconnu.

Les dirigeants de la révolution algérienne

Tout change le 22 octobre 1956. Ce jour-là, parti de Rabat, au Maroc, en compagnie de quatre autres dirigeants de la révolution algérienne, *Mohamed BOUDIAF*, *Hocine AÏT-AHMED*, *Mohamed KHIDER* et *Mostefa LACHERAF*, à bord d'un avion affrété par le sultan du Maroc pour se rendre à Tunis, Ben Bella est arrêté. Et de quelle manière ! Bien que volant dans l'espace international, l'avion est intercepté par la chasse française et contraint de se poser à Alger, où la DST attend les passagers. L'image des cinq hommes menottés sur le tarmac, après ce qui apparaît comme le premier détournement de l'histoire aérienne, fera le tour du monde, soulevant une formidable émotion. Le socialiste Alain SAVARY, secrétaire d'Etat aux affaires marocaines et tunisiennes, qui n'avait pas été tenu au courant, démissionne. La presse relate abondamment l'épisode et retient surtout le nom d'un homme. Subitement, selon la formule de *Jean LACOUTURE*, "*l'insurrection algérienne avait un nom, peut-être une tête*". BEN BELLA. Dès lors, du fond de sa cellule, il gère les règlements de comptes internes au FLN, devient un enjeu dans les négociations secrètes que mènent le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) et le général de GAULLE. Au point que ce dernier évoque de lui-même le leader du FLN lors d'une conférence de presse, bien qu'aucune question ne lui avait été posée à son sujet : "*Quelqu'un, je crois, m'a demandé des nouvelles de Ben Bella...*" Sitôt les accords d'Evian signés, le 18 mars 1962, suivis, le lendemain, d'un cessez-le-feu, le prisonnier est libéré. Mais les dissensions internes au FLN empirent, et l'imprévisible BEN BELLA y prend sa part. A peine sorti de prison, il appelle à la mobilisation de quelque 100 000 soldats pour aller combattre Israël, au grand dam du GPRA dont il remet en cause, en s'opposant vertement à son chef de file, Mohamed BOUDIAF, la légitimité.



Le combat fut bref. Fort de son alliance avec le chef de l'armée de l'Ouest, Houari BOUMEDIENE, il entre triomphalement à Alger en août 1962.

En s'appuyant sur cette armée, qui deviendra un acteur central de la vie politique algérienne, BEN BELLA concentre alors dans ses mains tous les pouvoirs : président de la République, secrétaire général du FLN, ministre de l'intérieur, des affaires étrangères... Il lance une réforme agraire qu'il promet "totale", nationalise à tour de bras le commerce et l'industrie, allant jusqu'à inaugurer lui-même une coopérative de teinturerie, et prône, sur les conseils du trotskiste Michel Pablo (de son vrai nom *Michalis RAPTIS*), l'autogestion. Réformes plus ou moins heureuses pour l'économie balbutiante d'une toute jeune nation qui en paie parfois encore le prix. "*C'est un homme qui ne réfléchit qu'avec ses oreilles*", disait de lui, non sans cruauté, l'un de ses anciens ministres.

Profondément croyant sans être dévot - il a tenté, par un décret, d'interdire l'alcool en Algérie -, BEN BELLA entend marier socialisme et islamisme. "*L'islam est profondément socialiste, il condamne l'usure*", déclare-t-il à la télévision française en 1963. "*L'islam nous aide à pratiquer le socialisme, il n'y a aucune contradiction.*" Mais sa gestion est aussi entachée par la répression de l'insurrection kabyle et les féroces représailles contre les harkis.

Deux ans à peine après sa nomination à la présidence de la République, il est renversé, le 19 juin 1965, par le ministre de la défense devenu vice premier ministre, Houari BOUMEDIENE. Jeté en prison, BEN BELLA y restera jusqu'en juillet 1979, sans jamais être jugé. Il sera ensuite placé en résidence surveillée, une période pendant laquelle il épouse *Zohra SEMALLI*. Le couple adoptera par la suite trois enfants, deux filles et un garçon. Ce n'est que le 30 octobre 1980 que Chadli BENJEDID, troisième président de l'Algérie indépendante, le gracie. BEN BELLA s'exile alors en Suisse - comme *Hocine AÏT-AHMED* -, dont il ne reviendra que dix ans plus tard, lorsque l'Algérie connaît une brève période d'ouverture. BEN BELLA s'est déjà engouffré dans la brèche, en fondant un parti politique, le Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA), pour défendre son nouveau cheval de bataille, l'écologie. Mais le souffle n'y est plus. En dépit de sa gloire passée, Ben Bella, isolé et impuissant, voit son pays basculer dans une horrible guerre civile.

La réconciliation : BEN-BELLA, BOUTEFLIKA Partisan d'une réconciliation nationale - en 1995, il participe à la réunion, à Rome, sous l'égide de l'organisation catholique Sant'Egidio, des principaux partis algériens, dont le Front islamique de salut (FIS), pour tenter, sans succès, de trouver une issue -, il se réconcilie lui-même avec l'actuel président, Abdelaziz BOUTEFLIKA, en s'affichant à plusieurs reprises à ses côtés. En 2007, BEN BELLA est nommé président du groupe des sages de l'Union africaine. Le "zaïm", le sage, est pourtant encore capable de griffer. Ses récentes déclarations dans la presse, notamment sur son ancien camarade de guerre, Hocine AÏT-AHMED, "*plus kabyle qu'algérien*", feront scandale.



Isabelle MANDRAUD (avec Georges MARION) Publié le 12 avril 2012

NB : Le 16 avril 2012, le président de la République algérienne Abdelaziz BOUTEFLIKA annonce la publication d'un décret renommant l'aéroport d'Oran : « Aéroport international d'Oran Ahmed Ben Bella », en hommage au premier président de la République Ahmed BEN BELLA

2010 : A Alger, BEN BELLA raconte le "Che" à François HOLLANDE

Dans sa ravissante maison du Paradou, la villa El Menzel, dans le quartier Hydra, sur les hauteurs d'Alger où il vit depuis son retour d'exil en 1990, Ahmed BEN BELLA (décédé le 11 avril 2012) a accueilli, mercredi 8 décembre 2010, le socialiste français François HOLLANDE. Une occasion rare : le premier président de la République algérienne n'a plus reçu officiellement, depuis bien longtemps, de responsable politique français, peut-être même depuis le coup d'Etat qui le renversa en 1965, croit savoir M. HOLLANDE.



L'entrevue est chaleureuse. "**J'aime la France**", déclare M. BEN BELLA, égrenant des souvenirs : la médaille de guerre pour faits exceptionnels reçue des mains du général de GAULLE à Rome en 1944 après la bataille de Monte Cassino, mais aussi son engagement au sein de l'équipe de football de... l'Olympique de Marseille.

Devenu l'un des chefs historiques de la guerre d'indépendance, puis le premier chef de l'Etat algérien en 1963, il fut renversé deux ans plus tard, emprisonné durant quatorze ans et enfin exilé. Mercredi, il est venu à la rencontre de son invité au bras de sa fille aînée, un large sourire sur le visage. **BEN BELLA et le Che (Alger 1963)**



Devant un François HOLLANDE impressionné, l'histoire défile. Au mur, les photos montrent M. BEN BELLA en compagnie du CHE et de bien d'autres figures historiques. "**Comme tous ceux qui venaient s'entraîner aux armes, M. MANDELA venait manger le couscous tous les vendredis à la maison**", glisse l'ancien président.

A 93 ans, M. BEN BELLA, mémoire de l'histoire contemporaine et internationale de l'Algérie, vient d'être nommé à la tête d'une commission des sages destinée à préparer le 50^e anniversaire de l'indépendance en 2012. Invité du Front de libération nationale (FLN), l'ancien parti unique, pour une visite de trois jours à Alger, M. HOLLANDE a été à plusieurs reprises interpellé sur le thème de la repentance de la France sur son passé colonial.

Isabelle MANDRAUD Journaliste française de la presse écrite spécialiste du Maghreb Publié le 09 décembre 2010

CONCLUSION : Ahmed BEN BELLA restera dans l'imaginaire collectif franco-algérien comme le premier président de la République algérienne indépendante. Héros de la seconde guerre mondiale, décoré de la médaille militaire des mains mêmes du Général de GAULLE.

Disparu le **11 avril 2012**, Ahmed BEN BELLA fut toujours porteur d'une vision singulière du nationalisme. Un nationalisme ayant tout à la fois opté pour un socialisme spécifique et pour un strict respect des valeurs de l'islam comme piliers de la jeune nation dont il présida les destinées durant deux ans et demi.

1964 : Six membres de l'O.A.S. répondent de l'assassinat du commandant Joseph KUBAZIAK victime des hommes du "commando Buscia"

L'interrogatoire des membres du commando O.A.S., que dirigeait Gilles BUSCIA, enseigne



MICHELDANDEL01.COM

A partir du 20 mars 1962 : l'OAS veut rendre les Accords d'Evian inapplicables

A partir du 20 mars 1962 : l'OAS veut rendre les Accords d'Evian inapplicables Le 20 mars 1962, quatre obus de mortier tombent sur la place du Gouvernement, faisant 24 morts et 59...

de vaisseau déserteur, arrêté avec cinq de ses hommes le 22 février 1964 à Paris, a permis aux policiers d'établir les circonstances dans lesquelles fut assassiné le 24 juin 1962, au Clos-Saint-Jean, à Aix-en-Provence, le commandant Joseph KUBAZIAK*.

Ils sont cinq à comparaître contradictoirement, quatre autres en fuite devant être jugés par défaut. Tous répondent du crime de complot contre l'autorité de l'Etat. Mais, sur le nombre, il en est six, dont trois présents, qui ont été auteurs ou complices dans l'assassinat du commandant d'aviation en retraite, Joseph KUBAZIAK, tué au poignard et au revolver, le matin du **24 juin 1962**, dans sa maison d'Aix-en-Provence. Ce fut une de ces "actions" dans le meilleur style de l'O.A.S. car, selon leur terminologie, les mots "assassinat" et "meurtre" sont trop rudes à leurs oreilles.

Les voilà donc devant la Cour de sûreté de l'Etat présidée par **Gilles BUSCIA** Né le 2 janvier 1938 (Tunisie) M. LIMOUZINEAU, et sans doute assez conscients de la difficulté de leur situation. Ils se nomment Gérard BAUDRY, Hans HUSSENDORFER et Jean BLAZY. Leurs deux compagnons également présents, Antoine MATTEI et Georges PONCHIN, ce dernier en liberté provisoire, apparaîtront très vite des figurants. En revanche, on parlera beaucoup des trois absents, Gilles BUSCIA**, qui était leur chef et qui réussit à s'évader de la prison de Fresnes, René FRASSATI et Gérard MORITEL.



* Lors du putsch du **21 avril 1961**, le colonel commandant la base aérienne BA140 de Blida fut interpellé par des hommes de troupe sur sa position personnelle par rapport au putsch ; comme il tardait à répondre, ils le "déstituèrent". Compte tenu de l'indisponibilité du colonel, le commandant Joseph KUBASIAK aurait pris le commandement de la base. Les parachutistes du 1er REP de Hélié Denoix de Saint Marc tentèrent de s'emparer de la base, dont les avions Noratlas leur auraient permis d'envoyer des unités vers la France. Ils en furent empêchés par les appelés du contingent ...

Une fois les troubles apaisés et le commandement légitime ayant retrouvé sa place, le commandant KUBASIAK fut mis aux arrêts de rigueur ; il purgea une peine de prison d'un mois pour prise illégale de commandement, puis il fut mis en retraite anticipée.

De retour en France, il s'installa à Aix-en-Provence et, le 24 juin 1962, alors qu'il était dans son jardin avec son beau-père, un commando de l'OAS, commandé par Gilles BUSCIA, vint les assassiner tous les deux, devant sa femme, tandis que ses enfants étaient enfermés dans leur chambre.

Né en 1938 à Bizerte, **Gilles BUSCIA a joué un rôle important dans l'organisation subversive, qu'il avait ralliée au début de 1962. Il était à la tête d'un commando, dépendant de la section " *organisation-renseignements-opérations* " dirigée par CURATCHET et qui commit plusieurs attentats en Corse. Gilles BUSCIA mit au point l'assassinat du commandant KUBASIAK et donna même le coup de grâce à l'officier. Le 16 septembre 1962, il tenta d'organiser avec ses hommes un attentat, à Orvilliers (S.-et-O.), contre M. Georges POMPIDOU, mais il échoua car le premier ministre ne se rendit pas à l'église comme les terroristes le pensaient. **Gilles BUSCIA** et son frère, Georges BUSCIA, lieutenant de vaisseau, qui avait déserté au début de 1962, ainsi qu'une dizaine de membres du commando furent arrêtés en février 1963, dans un appartement de la rue Tourne-fort, à Paris.

Le 4 septembre de la même année, grâce à la complicité du gardien Dominique CECCALDI, il s'évada de la prison de Fresnes avec un membre de son commando, René FRASSATI. L'évasion avait été préparée par Antoine LUCIANI, chargé des questions financières de l'O.A.S.-C.N.R., qui devait être appréhendé le 3 décembre 1963 dans une brasserie, non loin de la station de métro Chaussée-d'Antin. Quant à CECCALDI et FRASSATI, ils sont toujours en fuite.

Condamné à mort, Gilles BUSCIA est repris le 8 avril 1965, et condamné deux fois à la réclusion criminelle à perpétuité et à d'autres peines pour son action dans l'OAS (exécution d'adversaires, attentats contre De Gaulle et Pompidou, plastiquages, émissions pirates, etc.). Le 15 juin 1968, il sortira de prison avec les dix derniers détenus de l'OAS et sera amnistié à la faveur des événements de mai 1968 qui firent vaciller le Pouvoir.

Par **J.-M. THÉOLLEYRE** Publié le 29 avril 1964

17 mars 1972 : Un texte de Louis JOXE, Ministre des Affaires algériennes, "Evian et le jugement des peuples"

Louis JOXE 1901-1991



Il y a dix ans, le **18 mars 1962**, les accords d'Evian mettaient fin à la guerre d'Algérie ; le cessez-le-feu devant être proclamé le lendemain à midi. M. **Louis JOXE**, qui était alors ministre d'Etat chargé des affaires algériennes - 22 novembre 1960 au 28 novembre 1962 -, et qui dirigeait la délégation des négociateurs français, évoque ci-dessous les pourparlers qui se sont déroulés et le règlement qui est intervenu.



Il y a dix ans, les accords d'Evian fixaient les conclusions d'un travail durement accompli pendant de longs mois. Ils mettaient fin à la guerre d'Algérie et, face à un pays candidat à l'indépendance, ils définissaient une politique de garanties et d'engagements réciproques, nécessaire aux deux communautés installées sur cette terre, et fondaient des rapports pacifiques entre deux nations.

Cela s'est passé à EVIAN un 18 mars 1962

Le texte ne peut être séparé du contexte, il ne peut être isolé non plus de l'histoire du monde et d'un drame intime où se mêlèrent trois voix : celle des Français de France, celle des Français d'Algérie, et celle des musulmans d'Algérie



Vers les années 1960, au moment où le général de GAULLE créa un ministère d'Etat chargé de ces questions, il était à l'évidence impossible de traiter le cas de l'Algérie hors celui de la " *décolonisation* ", mais il fallait également le saisir tout entier dans son caractère propre. Ni territoire de peuplement ni colonie au sens plein du terme, mais cependant colonie de fait. L'Algérie avait donné naissance à un peuple de souche européenne nouveau et vigoureux. Mais ce peuple minoritaire, au point de ne représenter qu'un dixième du total des habitants, ne pouvait ni imposer à lui seul sa loi sur le terrain ni d'aventure faire sécession, comme autrefois d'autres expatriés dans le Nouveau Monde.

En aucune circonstance. Il ne pouvait agir par lui-même.

Au cours d'une longue période de flottements, de la part des Républiques françaises successives, les Européens d'Algérie avalent vu découper leur territoire en départements, et ceci sans qu'on se préoccupât trop des conséquences qu'un jour la loi du nombre pourrait imposer à leur statut d'exception et à la représentation parlementaire. Il restait cependant que, dans les mouvements de leur esprit, dans ceux de leur cœur, ces Français d'origine et demeurés Français, se trouvaient fatalement au centre du problème. Ils tiraient à juste titre un sujet de fierté du travail accompli par plusieurs générations. De nouvelles entreprises, ardues mais prometteuses, les attendaient, notamment au Sahara, et la fidélité à la terre et aux morts les soutenait et les inspirait. Ces traits de caractère servent, selon RENAN, à définir l'idée même de nation. Ils les portaient en eux, et, sans plus, voyaient dans l'Algérie une patrie. Cependant, autour d'eux, le régime colonial allait inévitablement vers son déclin. Déjà, sans bruit, sinon sans douleur, la *Grande-Bretagne*, la *Hollande*, la *Belgique* s'étaient résignées ou s'apprêtaient à la résignation, l'affaire d'Indochine avait constitué un avertissement. Sans qu'aucune goutte de sang fût versée, la France donnait l'indépendance à son Afrique. Certes, un bilan économique permettait déjà d'affirmer que, dans le régime colonial, la lourdeur de la charge finit par l'emporter sur les avantages, mais le souci matériel n'est pas ce qui domine une politique. En face, la prise de conscience des colonisés n'avait, d'une guerre mondiale à l'autre, cessé de croître.

Or comment dénier à un mythe autant d'importance qu'à une réalité ?

Comment se montrer sourcilieux sur sa propre indépendance et la refuser à autrui ?

Comment soutenir tout à la fois une cause et son contraire ?

Comment abandonner enfin la morale de la liberté et la force qui est en elle aux grands empires, l'américain, le russe ou le chinois, voire aux trois à la fois ?

Pour retrouver enfin la cohésion française, durement ébranlée par l'événement et par le surcroît d'hésitation et de faiblesse, qu'il avait provoqué. Il fallait trouver une ligne clairement dessinée, il fallait, selon une expression dont le général de GAULLE s'est servi devant moi : "*Changer les données du problème*".

Suffisait-il, en effet, d'insérer peu à peu toute l'armée française entre les deux communautés d'Algérie, de lui confier la tâche de vaincre la guérilla, sans cesse renaissante, de s'interposer d'abord entre deux races, puis entre deux clans, tous deux français. Il paraissait difficile sinon contradictoire de lui assigner en même temps un combat dit "**de pacification**" et un devoir d'assistance et d'éducation qu'elle accomplissait au demeurant avec noblesse. Le risque grandissait chaque jour : risqua de la faire douter d'elle-même et de la détourner de sa mission propre qui est la défense de la nation tout entière sur toutes ses frontières.

Or, dans ces années **1960-1962**, le choix des solutions s'était singulièrement restreint. L'assimilation ? Un rêve anachronique. Le statu quo, le regroupement, deux risques d'éterniser la guerre ou les dangers de guerre, l'institution permanente d'un conflit de nature à attirer de façon intermittente l'armée dans un guêpier.

Ainsi se précisèrent les idées d'indépendance dans l'interdépendance, d'association, de coopération, et une méthode : l'autodétermination. Il restait à convaincre tous les intéressés.

La perspective d'une négociation n'était d'ailleurs pas étrangère à l'esprit des rebelles. A plusieurs reprises déjà, sous les gouvernements les plus divers, des contacts avaient été pris, mais la conversation s'était perdue dans les sables. Ainsi en avait-il été de la rencontre de Melun, en **juin 1960**. Une nouvelle occasion se présenta au début de **1961** par l'entremise de la Suisse ; elle fut retenue : elle émanait directement du gouvernement provisoire de la République algérienne.

On a pu alors colporter l'idée que nous étions d'avance les victimes désignées d'un changement possible dans ce gouvernement ; or ce changement se fit en effet au mois d'août suivant, mais dans le sens de la négociation. Au demeurant, y a-t-il jamais une assurance "**tous risques**" contre les péripéties de l'avenir ?

Vigilance et patience

Le point le plus délicat se trouvait ailleurs : d'un côté, un vieux pays, organisé, un Etat construit et résistant aux risques de l'époque, de l'autre une nation à venir ; d'un côté un gouvernement sûr de sa souveraineté et de l'opinion populaire, de l'autre une équipe cherchant à faire reconnaître une légitimité indubitable à ses yeux ; d'un côté des habitudes de travail, des dossiers en ordre, un appareil administratif minutieusement réglé, de l'autre un certain lyrisme, des affirmations répétées mais point de documentation - et comment en exiger ? - mais pas de propositions claires, sinon la volonté d'indépendance et, dès le début, l'espoir imprécis d'une certaine entente durable avec la France.

D'où la nécessité d'avancer, si l'on peut dire, en terrain fictif. D'où la nécessité aussi de définir et de redéfinir des lignes directrices, de rédiger des déclarations d'intention qui progressaient lentement de jour en jour. Tout "**cessez-le-feu**" préalable ayant paru insaisissable, il fallut dessiner un Etat qui n'existait pas mais qui serait libéral, respectueux des droits de l'homme, du passé, du sort des minorités, assurant dans le détail la protection des biens et des personnes. Il fallut négocier à ciel ouvert, soit à Evian première manière, soit à Lugrin, soit à Evian seconde manière.

Il fallut aussi négocier dans le secret, aller rencontrer des partenaires dans la solitude des montagnes du Jura. Par-dessus tout, il fallut s'armer de vigilance et de patience, tant et si bien que nos visiteurs entraient chaque jour davantage dans le cadre tracé, en arrivant à penser que la moins mauvaise des solutions était finalement la coopération de deux peuples qui s'étaient si âprement combattus.

Le Jugement essentiel devait cependant venir des peuples. Des différentes parties en cause, les Français de la métropole avaient été les premiers à donner leur assentiment à cette politique. Leur attitude, lors des tentatives de "**pronunciamientos***", lors de la "**semaine des barricades**", et lors du "**putsch**", le prouvait nettement, comme aussi leur Indignation devant les plasticages aveugles et les attentats contre le chef de l'Etat

Une forte majorité suivait le gouvernement ; est-il nécessaire de rappeler la proportion éclatante des **oui** en réponse au référendum de **janvier 1961** concernant l'autodétermination, et à celui de **juillet 1962** relatif à l'indépendance de l'Algérie ? 76 % des votants, 91 % sont des chiffres qui parlent. Faut-il évoquer aussi les musulmans d'Algérie, allant aux urnes au cours de ces années noires afin d'élire leurs conseillers généraux malgré la défense qui leur en avait été faite par le **F.L.N.**, et ratifiant l'indépendance à la quasi-unanimité ?

Des accords vidés de leur substance

Les Français d'Algérie, quant à eux, sa refusèrent à accepter la solution négociée, souvent même à en prendre connaissance, à part quelques libéraux qui risquèrent leur vie et perdirent leurs biens à accepter d'entrer dans un exécutif provisoire. Sous l'influence grandissante de l'"**Organisation de l'armée secrète**", dans une atmosphère d'émeute et de fin du monde, ils ne comprirent pas que le travail accompli l'avait été pour eux. Rien n'y fit, ni la présence de l'armée française assurée pour plusieurs années, ni le maintien des bases et des communications à la disposition de la France, ni les engagements solennels pris de part et d'autre. L'**O.A.S.** frappant de tous côtés, pratiquant la politique de la terre brûlée, détruisant pour détruire, allant même jusqu'à attaquer de façon criminelle les soldats du contingent, et, dans le même temps, tentant d'établir des rapports directs avec l'exécutif provisoire, provoquait l'affolement et le départ en hâte de milliers d'Européens.

Du fait de ces départs, les accords d'Evian se sont trouvés vidés de leur substance. Les clauses minutieuses et complètes concernant les garanties relatives au sort des ressortissants français n'ont plus de sens. La terre et les biens ont été spoliés sans que "**les indemnités équitables aient été préalablement fixées**". Il reste peu de chose d'un édifice patiemment construit. Du moins l'Etat français a-t-il entendu se substituer en partie à l'Algérie responsable, selon les accord d'Evian, mais défailante, en donnant des avances aux rapatriés, avances qui ne seront jamais trop généreuses.

Cependant, ces accords n'apportaient point simplement un règlement de circonstance. Au cours des délibérations gouvernementales qui ont précédé leur signature, quelqu'un m'a dit : " *Il en sera de cet accord comme de bien d'autres ; l'exécution suivra plus ou moins, voyez plutôt ce qu'il advint du traité de Versailles en 1919, mais l'essentiel est dans le retour à la paix.* " Or la paix à elle seule n'était pas en cause, mais bien l'avenir tout entier. Ne s'était-il pas trouvé dans l'histoire du monde des précédents célèbres aux problèmes humains qu'on a tenté de régler, des Etats où les minorités peuvent vivre près de la majorité ?

La décolonisation n'a-t-elle pas fait apparaître certaines formes de statuts privilégiés ?

Sur un autre plan, le principe de la coopération n'a-t-il pas déjà fait quelque chemin dans la vie internationale, et, sans aller si loin, dans la réconciliation entre la France et l'Allemagne après deux guerres d'extermination ?

Il existe, entre la France et l'Algérie, une certaine spécificité dans leurs relations qui ne doit pas être négligée ; la communauté de langue, la pratique de techniques communes, les lignes directrices d'une défense, des responsabilités en Méditerranée, sans qu'il soit nécessaire de les noyer dans un pacte entre riverains : ce sont là autant de traits qu'on ne peut négliger.

En dernier ressort, ma pensée se tourne cependant encore vers l'essentiel. Au soir du cessez-le-feu, j'ai eu personnellement à m'adresser aux Français d'Algérie. " *Pas un instant depuis plus d'un an, leur ai-je dit, nous n'avons cessé de travailler à votre avenir.* " Cette phrase, je n'éprouve personnellement aucune satisfaction à la répéter aujourd'hui, aucune difficulté non plus.

*S'exprimant sur le putsch des généraux d'Alger, le général de GAULLE qualifia l'événement de « *pronunciamiento* militaire » dans sa déclaration télévisée du 23 avril 1961.

Louis JOXE Ministre des Affaires Algériennes le 17 mars 1972

Mars 1984 : Polémique autour de la date de la commémoration du cessez-le-feu en Algérie



Une délégation de la *Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA)*, conduite par Wladislas MARCK, président national, a été reçue à l'Élysée, mercredi 7 mars, par M. François MITTERRAND. L'entretien a porté essentiellement sur l'hommage à rendre aux morts civils et militaires de la guerre d'Algérie, cérémonie que la FNACA organise chaque année le **19 mars**, date anniversaire du cessez-le-feu.

La FNACA, faisant état du récent sondage affirmant que 67 % des Français approuvent le choix de cette date (le Monde du 18 février), a sollicité du chef de l'État la participation à cette cérémonie des autorités civiles et militaires, à Paris et dans les départements. Des instructions ont été données dans ce sens. Dans la capitale, la cérémonie de ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe aura lieu lundi 19 mars, à 18 heures (rendez-vous à 17 h 30, angle de la rue Balzac et de l'avenue des Champs-Élysées).

À l'issue d'un conseil national, qui vient de se réunir à Montpellier, la Confédération du Recours a décidé d'opposer symboliquement au choix du 19 mars comme date commémorative du cessez-le-feu en Algérie, celle du **26 mars 1962**, qui rappelle la fusillade de la rue d'Isly à Alger (où une cinquantaine de Français partisans de l'Algérie française ont été tués par les forces de l'ordre).

La **fusillade de la rue d'Isly***, appelée aussi le **massacre de la rue d'Isly**, a eu lieu le **26 mars 1962** devant la Grande Poste de la rue d'Isly (dont le nom commémore la bataille homonyme ; aujourd'hui rue Larbi BEN M'HIDI) à Alger, département d'Alger.

*Ce jour-là, des Français, civils non armés, favorables à l'Algérie française, manifestent et sont décidés à forcer les barrages des forces de l'ordre qui exerçaient un blocus du quartier de Bab El-Oued en état de siège et fouillaient avec violence les habitations (saccages, morts) à la suite de la mort de sept appelés du contingent tués par des éléments de l'OAS au cours d'un accrochage. La foule des manifestants est mitraillée durant une quinzaine de minutes par des tirailleurs algériens de l'armée française.



Le bilan est de plusieurs dizaines de morts et 200 blessés. Le fait déclencheur de ce massacre n'a jamais été éclairci. C'est pour beaucoup d'historiens un des exemples les plus marquants de la censure pratiquée pendant la guerre d'Algérie.

L'État français n'avait jamais reconnu sa responsabilité, ce qui contribuait à une occultation mémorielle du massacre. Mais le 26 janvier 2022, le président de la République française, Emmanuel MACRON, reconnaît devant les associations de rapatriés d'Algérie « la tragédie » de la fusillade de la rue d'Isly, qu'il qualifie « de massacre impardonnable pour la République »

Le Recours veut ainsi condamner la campagne de la FNACA tendant à relancer ce qu'il qualifie d'" **indécente commémoration des accords d'Évian** " (conclut le dimanche **18 mars 1962** entre le FLN et le gouvernement français).

Il proteste aussi contre la manifestation prévue le **19 mars** place de l'Étoile à Paris. Dans cet esprit, la proposition de M. Jacques ROSEAU, porte-parole du Recours, de réaliser dans un site du Midi un mémorial destiné à pérenniser " **le martyrologue des centaines de victimes du 26 mars 1962 à Alger et du 5 juillet 1962, date du massacre d'Européens à Oran** ".

Le Recours a créé une fondation pour ce mémorial (Maison des rapatriés, 36, rue Pitot, Montpellier).

L'Association Jeune Pied Noir, dans une lettre ouverte au président de la République, proteste-t-elle aussi contre cette commémoration du **19 mars 1962**.

Le Monde 16 mars 1984

Guerre d'Algérie : l'histoire en révision

« **Je choisis de rompre le silence pour dire ma révolte !** »

Dans quelques semaines, seront commémorés, ici et là, le cinquantième anniversaire des Accords d'Évian puis celui de l'accès de l'Algérie à l'indépendance. Ces événements ont mis fin à des mois de terreur, orchestrée, des deux côtés de la Méditerranée, par les factieux de l'OAS, Organisation armée secrète, créée en février 1961 pour s'opposer à la politique de décolonisation mise en place par le général de GAULLE.

Longtemps, la guerre d'Algérie, épisode honteux qui a souillé la France d'après-1945, a fait l'objet d'un consensus de refoulement collectif, malgré les initiatives courageuses de certains historiens tels que Benjamin STORA.

Aujourd'hui, le tabou tombe.

Inauguration de la 1^{ère} stèle en mémoire des victimes de l'OAS

Paris a été, le **6 octobre 2011***, la première institution française à témoigner officiellement de reconnaissance à l'égard des victimes en leur dédiant un monument au cimetière du *Père Lachaise*. Ce geste demeure cependant isolé. En effet, loin d'une condamnation rétrospective des **2 700 assassinats** perpétrés par les nostalgiques de l'empire colonial, nous assistons au contraire à une consécration de leur mémoire, au mépris des victimes de leurs actes odieux.



6 octobre 2011 au Père Lachaise

Ayant survécu à un attentat dirigé contre le ministre André MALRAUX le **7 février 1962** et à la suite duquel, grièvement blessée, j'ai perdu la vue, je serais non pas une victime mais une " *bavure*", selon une confidence récente d'un vieil activiste - pas du tout repentant - à un journaliste.

J'avais jusqu'alors gardé le silence. Je choisis de le rompre ici pour dire ma révolte.

Sous le couvert d'hommages a priori légitimes rendus aux morts, des stèles ont été élevées non à la mémoire mais bel et bien à la gloire de criminels de l'OAS, pourtant condamnés en leur temps par la justice française.

Dans les municipalités où ces impudents cénotaphes ont vu le jour, l'idéologie extrémiste et le révisionnisme ont triomphé à la fois du sens commun et de l'esprit républicain : pas de tueurs de l'OAS, mais des combattants, des résistants, des patriotes ; et, dès lors, pas de crimes non plus, mais des exécutions et pas de victimes, mais des traîtres ou simplement des bavures !

*Le **6 octobre 2011**, le maire de Paris, M. Bertrand Delanoë, dévoilait, au cimetière du **Père-Lachaise**, une stèle dédiée à l'ensemble des victimes de l'OAS en Algérie et en France.

Delphine RENARD, Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS 7 février 2012

Le 28 novembre 2011, le chef de l'État, Nicolas SARKOZY, a apporté une contribution éminente à l'excitation des passions mémorielles en remettant personnellement la plus haute distinction de la Nation au légionnaire putschiste Hélié DENOIX de SAINT MARC et en érigeant ainsi en modèle la rébellion contre l'autorité légitime.



La stèle de l'OAS à Marignane (juillet 2005) Peu après, le 10 janvier, lors d'une audience du tribunal administratif de Marseille liée à un recours contre l'édification d'une stèle, érigée par l'ADIMAD, magnifiant l'OAS dans un cimetière de Marignane, l'on a pu entendre l'avocat de la défense parler tranquillement des "*prétendus assassinats*" reprochés à l'organisation terroriste ! Aujourd'hui, le révisionnisme glisse vers un véritable négationnisme. À l'oubli des victimes succède la négation de la réalité des faits auxquels cette guerre sale a donné lieu de la part des ultras de l'Algérie française.



Selon Élie WIESEL, "*tolérer le négationnisme, c'est tuer une seconde fois les victimes.*"

Il est des ressorts sur lesquels l'extrême-droite s'appuie pour sa montée en régime : l'Histoire nous l'a appris et elle adore bégayer. Nous sommes tous concernés par une République qui s'oublie au point de commettre des attentats à la vérité en honorant ceux qui ont eu recours à la barbarie pour tenter de renverser l'ordre démocratique.

Plaque de rue et plaque commémorative à l'intérieur du métro en mémoire des victimes de l'OAS*



Le 8 février 1962, rappelant la responsabilité écrasante de l'État dans les neuf morts du métro Charonne, nous célébrerons, à travers eux, le sacrifice de tous ceux qui sont tombés sous les coups de l'OAS. N'oublions pas, certes, mais surtout souvenons-nous, car la mémoire est une action en marche.



Delphine RENARD, pour l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS Publié le 07 février 2012



La stèle érigée, en 2005, en l'honneur de ceux qui sont morts pour l'Algérie française a été enlevée par la mairie dans la nuit du 17 au 18 novembre. Que dira le maire Éric LEDISSES au conseil municipal du 19 novembre à 18 heures ? « C'est la mairie qui a mis ce panneau, elle veut un monument œcuménique sur la guerre d'Algérie, nous ne sommes pas d'accord, on ne peut pas mélanger les terroristes et les victimes. »

« Lutter contre ce révisionnisme monumental »

Le maire divers droite de Marignane, Éric Le DISSES, a fait appliquer la décision du tribunal administratif de Marseille du 7 juillet 2008 qui lui imposait de démonter la stèle dans un délai de quatre mois. Le juge avait estimé qu'elle représentait « *une dimension polémique susceptible de heurter les usagers* » du cimetière de la ville. Au maire de prendre « *toutes les mesures nécessaires à son enlèvement* ».

Rémi LEROUX L'Observateur 20 novembre 2008

*Dans la bouche du métro Charonne, ce 8 février 1962, la bousculade provoque la chute de plusieurs personnes sur lesquelles les suivants s'entassent, matraqués par les policiers qui projettent sur eux des grilles d'arbres, ainsi que des grilles d'aération du métro descellées à cet effet. Le procureur de la République écrit :

« Il convient de faire état ici du fait rapporté par certains témoins, entendus à l'enquête, qui ont indiqué avoir assisté à des actes de violence commis par quelques membres des forces de l'ordre et qui apparaissent hautement répréhensibles. Il s'agit notamment du jet d'éléments de grilles de fer, qui normalement sont fixées au pourtour des arbres de l'avenue, et de grilles d'aération du métro, qui régulièrement se trouvent au niveau des trottoirs de la chaussée. Ces pièces métalliques sont très pesantes (40 kg pour les premières, 26 kg pour les secondes). Certains témoins ont déclaré avoir vu des agents lancer des grilles sur les manifestants à l'intérieur de la bouche de métro. Ce fait paraît établi, et il est constant que trois de ces grilles au moins ont été retrouvées après la manifestation au bas des escaliers de la bouche de métro et récupérées là par des employés de la station. »

5 juillet 1963 : Les algériens célèbrent dans l'enthousiasme le premier anniversaire de leur indépendance

Alger, 5 juillet 1963 - Cent un coups de canon, retentissant dans une ville prête pour l'enthousiasme, ont marqué vendredi, à 0 heure, le début des manifestations prévues pour célébrer le premier anniversaire de l'indépendance de l'Algérie et la fête du F.L.N., qui doivent se dérouler pendant deux jours.

Le choix de cette date du **5 juillet** traduit le désir des Algériens de faire du jour anniversaire de la prise d'Alger, en **1830**, celui de

la " **reprise en possession** " de leur indépendance. La résistance opposée à la conquête jusqu'en **1847**, les soulèvements qui suivirent, forment les thèmes majeurs des éditions spéciales des journaux algérois, bariolés de vert et de rouge. Les portraits de l'émir Abdel KADER voisinent avec ceux du président BEN BELLA, qui dans différentes interviews fait le bilan d'une année d'indépendance.

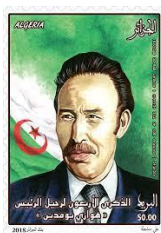
Tout a été prévu pour assurer le succès de ces fêtes. Tandis que le gouvernement déclarait chômées les deux journées de vendredi et samedi et ordonnait que les transports publics, des chemins de fer aux tramways, fonctionnent gratuitement le **5 juillet**, la municipalité d'Alger procédait à l'" **algérianisation** " de plusieurs dizaines d'artères. Ainsi *Richelieu* et *Péguy* perdent-ils leurs plaques au profit de personnages de la révolution ou d'Algériens célèbres, tandis que deux rues porteront désormais les noms de Maurice AUDIN et Pierre POPIE d'avocat libéral assassiné par l'O.A.S.). " **Djezaïr Yahia !** "



Ahmed BEN BELLA Houari BOUMEDIENE



1916-2012



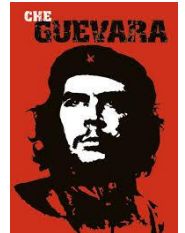
1932-1978

Les derniers invités, officiels sont arrivés jeudi : le maréchal Abdel HAKIM AMER, vice-président de la R.A.U., le Cubain " Che " GUEVARA, hôte de marque de M. Ahmed BEN BELLA depuis la veille, et qui présidera les manifestations aux côtés du chef du gouvernement.

Abdel HAKIM AMER Che GUEVARA



1919-1967



1928-1967

Dès l'après-midi de jeudi, les avertisseurs ont commencé de scander les slogans, " **Djezaïr Yahia** " " **Ben Bella yahia !** " (Vive l'Algérie ! Vive Ben Bella !), tandis qu'explosaient les " **pétards** " dans les pieds des promeneurs. Dans la moiteur de l'été, la ville a timidement repris l'aspect qui fut le sien pendant les " **folles nuits d'Alger** " qui marquèrent la première semaine de l'indépendance. Dans les rues pavées, sur les places publiques, où des tréteaux dressés en plein air ont accueilli des chanteurs ou des orchestres populaires, la foule a flâné assez tard dans la nuit pour se retrouver au matin prête à acclamer le long défilé des " **forces de la révolution** ", conduit par l'armée nationale populaire, qui, jeudi, a déjà traversé les quartiers périphériques où une foule imposante s'était massée pour la saluer.

Vendredi après-midi, le président Ahmed BEN BELLA devait présider un meeting populaire dans l'enceinte de l'hippodrome d'Alger, avant d'offrir une réception aux délégations étrangères au Palais d'été.

Seuls M. Ahmed BEN BELLA et le colonel Houari BOUMEDIENE président les festivités dans la capitale : les autres ministres se sont en effet rendus dans chacune des villes importantes du pays pour représenter le gouvernement aux cérémonies locales.

André PAUTARD Journaliste à Alger 6 juillet 1963

« Ne demandez jamais quelle est l'origine d'un homme, interrogez plutôt sa vie, ses actes, son courage, ses qualités et vous saurez qui il est. »

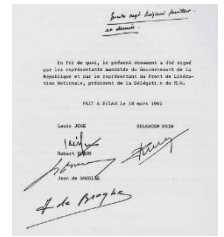
Emir ABD EL-KADER **1808-1883** Chef spirituel et militaire algérien

1962-2022 : Les 60 ans des accords d'Evian : pour une mémoire décomplexée

18 mars 1962 : Evian-les-Bains



Les accords d'Évian sont le résultat de négociations entre les représentants du Gouvernement de la République française et du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) pour mettre fin à la guerre d'Algérie



L'anniversaire de la signature de la paix en Algérie questionne l'état des mémoires autour des huit années de guerre qui ont laissé des séquelles psychologiques et politiques durables dans les deux sociétés, françaises et algériennes.

L'ancien Hôtel du Parc, aujourd'hui, Résidence du Parc était l'établissement dans lequel les accords d'Evian ont été signés, le 18 mars 1962, entre les délégations françaises et algériennes.



1962-2022 : la paix en Algérie a 60 ans. Le chiffre est rond, mais un soixantième anniversaire n'a jamais été une évidence commémorative. A l'échelle d'une vie, on préfère en général un cinquantenaire. Cette fois, pourtant, l'attention est vive, curieuse, quémandeuse. Elle se focalise bien au-delà de cet accord de paix, signé le 18 mars 1962, à Evian (Haute-Savoie) – pour un cessez-le-feu entrant en vigueur le 19 mars –, à l'issue de près de deux ans de tractations secrètes et parfois rocambolesques.

Elle interroge ces huit années de guerre d'Algérie, dont le terrible bilan humain – entre 260 000 et 400 000 morts du côté algérien, 30 000 du côté français (soldats et Européens d'Algérie), plusieurs dizaines de milliers chez les harkis – a laissé des séquelles psychologiques et politiques durables dans les deux sociétés. Elle questionne aussi l'état de la mémoire – ou plutôt des mémoires – autour de ce conflit, la matrice coloniale qui l'a produite, les responsabilités à reconnaître.

Zones d'ombre

A l'heure où la dénonciation de la « *repentance* », qui assimile à de l'« *autoflagellation* » toute introspection critique, trouve un écho dans une frange de l'opinion française, l'exploration des zones d'ombre de notre histoire n'est pas tâche aisée. Elle a cependant trouvé un appui dans la politique mémorielle d'Emmanuel MACRON, inspirée des recommandations de l'historien Benjamin STORA. Quoi qu'on pense de leur portée réelle, les gestes du chef de l'Etat ont eu la vertu de stimuler un débat nécessaire, d'aviver l'intérêt pour les traces d'Algérie dans notre conscience collective.

La riche actualité éditoriale autour de ce soixantième anniversaire le montre bien. Il est salutaire que cette mémoire décomplexée, nourrie des dernières avancées de l'historiographie, mûrisse.

1962 fait partie de ces bifurcations de l'histoire signalant un changement d'ère. *Le Monde* propose d'en remonter le fil, d'en exposer les différentes facettes et d'en évaluer les prolongements contemporains. Il fallait plonger dans les coulisses de négociations parfois épiques au cours desquelles le général de GAULLE fit preuve d'une *realpolitik* qui déconcerta souvent jusqu'à ses plus proches fidèles. Etranges accords d'Evian, en vérité, qui virent une partie de leurs clauses – celles relatives aux garanties offertes aux Européens d'Algérie – rendues inopérantes de facto par le départ massif de ces derniers.

La politique de la terre brûlée de l'OAS n'aura pas peu contribué à la panique de leur exode.

Cette rupture de 1962 se déclina sous bien des formes : tragique pour les **pieds-noirs** et les **harkis** ; plus festive pour des **Algériens nationalistes** s'arrachant à un joug colonial de cent trente-deux ans, même si leur joie n'était pas exempte d'inquiétudes quant aux usurpations à venir. Et, après 1962, le lien se recomposa. Malgré le schisme apparent, les deux sociétés demeuraient intimement liées l'une à l'autre, ainsi que l'illustrent la connexion migratoire et les résurgences mémorielles en cours.

L'exploration de la part algérienne de la France n'en est qu'à ses débuts. Puisse ce soixantième anniversaire y contribuer.

Frédéric BOBIN ancien journaliste parlementaire et chef-adjoint au service étranger du Monde le 17 mars 2022

Le rêve algérien d'Albert CAMUS

Albert CAMUS appelle de ses vœux à une « *conférence* » qui réunirait les différentes parties en prise en Algérie, prônant une « *fédération française* ».

Quand l'Algérie fête son indépendance, le 5 juillet 1962, le rêve de fraternisation qui aurait seul pu faire vivre ensemble « Européens » et « musulmans », pour reprendre la terminologie du moment, est passé. Et même parfaitement oublié.

Sur une terre toujours plus marquée au sang, avec un terrorisme aveugle qui frappe indifféremment civils anonymes et figures de l'autorité coloniale, et le recours, en riposte, à la torture par des militaires français soucieux d'enrayer ces violences prônées par le FLN, la radicalisation du conflit rend inaudibles les voix qui s'élèvent pour conjurer la rupture annoncée.

Parmi celles-ci, celle d'Albert CAMUS, l'écrivain collabore depuis **mai 1955** à *L'Express* et appelle de ses vœux en juillet à une « *conférence* » qui réunirait les différentes parties en prise en Algérie, prônant à l'automne une « *fédération française* », un statut susceptible de régler le conflit toujours plus meurtrier. A Charles PONCET (1909-1995), du cercle des amis algérois de CAMUS – il est aussi proche de l'éditeur Edmond CHARLOT (1915-2004) qui publia, dès **mai 1937**, *L'Envers et l'Endroit*, recueil de cinq nouvelles autobiographiques, premier opus que CAMUS tient pour « [s]a source » –, l'éditorialiste confie, dans une lettre du **25 septembre 1955** :

« *Je suis bien angoissé devant les affaires d'Algérie. J'ai ce pays aujourd'hui en travers de la gorge et ne puis penser à rien d'autre.* »

Un texte prophétique

Mais à Paris, il n'est guère qu'un commentateur. C'est la raison qui le conduit – quand il espère, avec *L'Express*, un retour de Pierre MENDES FRANCE au pouvoir – à venir à Alger en janvier **1956** participer au regroupement de libéraux et démocrates lucides et engagés qui tend la main aux musulmans s'ils ne sont pas ou plus membres du Parti communiste algérien trop proche du FLN.

C'est au Cercle du Progrès, siège de l'association des Ulémas, avec le concours d'un service d'ordre arabe qui achève de jeter l'opprobre sur la manifestation aux yeux des Européens d'Algérie, que le rassemblement a lieu. Le **22 janvier**, alors que Ferhat ABBAS rejoint Albert CAMUS sur la scène, l'écrivain délivre un texte prophétique – repris dans *Actuelles III Chroniques algériennes* (1958) – par ses perspectives tragiques si on rejette toute volonté de rapprochement.

Ce véritable acte d'accusation, qui en appelle à l'intelligence des hommes, fit long feu. Conspué par une partie de l'auditoire quand d'autres reçoivent l'oracle "camusien" dans une tension d'une ferveur pathétique, l'orateur ne se fait pas entendre. Amar OUZEGANE *, présent en tant que membre du comité de la Trêve civile, mais en fait émissaire masqué du FLN témoigne, en **1976**, de ce moment fébrile en dialoguant avec Charles PONCET *. C'est ce qui fait le prix de cette édition, l'échange tirant des leçons de cette initiative de la dernière chance pour mettre fin au conflit algérien sans dérive meurtrière. En protégeant les civils.

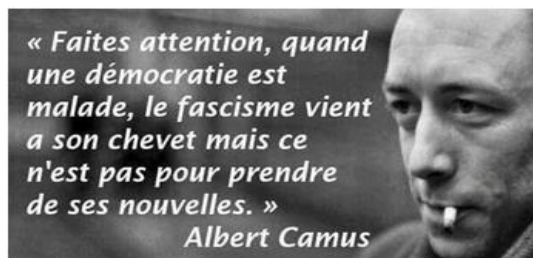
Près de soixante ans plus tard, la philosophie de ce rêve irénique reste nécessaire. Mais est-elle plus audible ?

* « CAMUS et l'impossible trêve civile » de Charles PONCET, suivi d'« une Correspondance avec Amar OUZEGANE ». Textes établis, annotés et commentés par Yvette LANGRAND, Christian PHELIN et Agnès SPIQUEL-COURDILLE. Gallimard

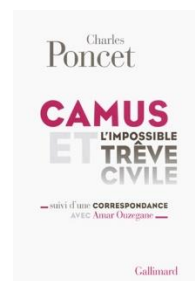
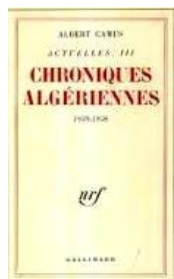
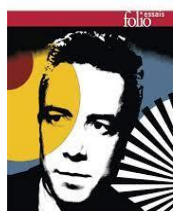
Philippe-Jean CATINCHI Auteur, écrivain, journaliste au Monde des Livres

« *Il est bon qu'une nation soit assez forte de tradition et d'honneur pour trouver le courage de dénoncer ses propres erreurs. Mais elle ne doit pas oublier les raisons qu'elle peut avoir encore de s'estimer elle-même, Je crois en Algérie à une politique de réparation, non à une politique d'expiation.* »

Albert CAMUS avant-propos des *Chroniques algériennes*, 1958



Albert Camus
L'envers
et l'endroit



2021-2022 : Le début d'un travail historique

La perception qui se dégage actuellement est celle de la sortie de l'oubli. Elle tient à l'émergence d'un travail historique, qui s'effectue en deux temps. D'abord la recherche de la mémoire. L'enjeu est de taille : seule une réappropriation consciente des mémoires permet de reconnaître le passé, c'est-à-dire de ne plus le vivre comme présent. En ce sens, le travail de l'historien sur l'Algérie n'est pas forcément exempt d'une certaine visée cathartique. Cet examen difficile permet de voir comment fonctionnent à la fois mémoire et oubli, connaissance et méconnaissance ; comment il peut y avoir à la fois, histoire commune et refus de l'autre.

En second lieu, il faut attendre que tous les documents de cette guerre soient accessibles, qu'une nouvelle génération de chercheurs, non directement engagés dans les combats de l'époque, émerge. Ce passage du témoignage à la critique historique, de la politique à l'histoire, s'effectue lentement. Nous sortons du temps où le travail était en quelque sorte recouvert par la « piété », et où la volonté de savoir de l'historien trouvait difficilement la force de contredire le souvenir des naufragés français d'une guerre perdue, et des rescapés algériens d'une guerre gagnée. Ce passage à l'histoire permet à un peuple traumatisé, d'oser regarder le passé, de cesser de le mythifier ou de s'en détourner, pour simplement le comprendre. Ce travail sur l'histoire ne peut cependant, se suffire à lui seul.

La guerre d'Algérie trouve son origine dans l'imposition brutale d'un système colonial, subie par la masse des Algériens musulmans. La reconnaissance de ce fait, en France, n'est pas évidente. Avancer exige qu'on tienne ensemble tous les points de vue : de la France sur l'Algérie, et de l'Algérie sur la France, de l'Algérie sur elle-même et de la France sur elle-même, qu'on en revienne à l'avant-guerre d'Algérie, qu'on poursuive à l'après-guerre. Les blessures sont, malgré elles, en miroir l'une de l'autre, et c'est dans cette réticence à se voir dans la souffrance de l'autre (**et, disons-le clairement, surtout de la part des Français dans le drame vécu par le peuple algérien**) qu'existe une résistance forte à l'élaboration d'une mémoire authentique. Celle qui ne prend son sens qu'en une compréhension des souffrances que d'autres groupes ont subies.

En France, nous n'en sommes pas encore là. Le moment est surtout celui de se remémorer, pas encore de commémorer (il n'y a pas toujours de date acceptée par tous pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie). Il s'agit de tout voir l'histoire, l'horreur, la guerre, ses ambiguïtés, ses contradictions. Pas encore de reconnaître une dette à l'égard des victimes, d'admettre les crimes de guerre ou crimes contre l'humanité pendant la guerre d'Algérie. Mais le surgissement, dans la conscience collective, de la question des persécutions anti-arabes pendant la guerre d'Algérie a commencé en France, avec la bataille livrée en France par les enfants issus de l'immigration algérienne (mouvements « beurs », mouvements civiques, commémoration du 17 octobre 1961...) Pourtant, essentiellement, c'est par l'Algérie que le retour de la mémoire s'effectue.

Benjamin STORA *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962* p.99-100 La Découverte 2021

Le chemin de la réconciliation

"Il y a 60 ans les rapatriés d'Algérie ne furent pas écoutés. Il y a 60 ans ils ne furent pas reçus avec l'affection que chaque citoyen français en détresse mérite", a ajouté le chef de l'État. Et désormais **"le chemin qu'il nous revient de faire est celui de cette réconciliation"**, a plaidé Emmanuel MACRON. Cette "reconnaissance" s'inscrit dans une série d'actes mémoriels, depuis le début du quinquennat et à l'approche du 60e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie avec les Accords d'Evian puis l'indépendance de ce pays le *5 juillet 1962*.

Le **20 septembre 2021**, le chef de l'État avait demandé "pardon" aux harkis, supplétifs algériens de l'armée française, qui furent "abandonnés" par la France. Un projet de loi, actant ce "pardon" et tentant de "réparer" les préjudices subis, est en cours d'examen au Parlement et devrait être adopté d'ici la fin du mois de février.

Europe 1 avec Agence France Presse

« L'Europe n'en finit pas de s'accuser pour ses crimes passés, transformant une reconnaissance souhaitable en un rituel obsessionnel. »

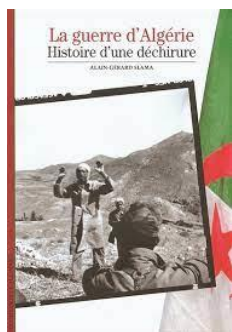
« L'important n'est plus de continuer à s'accuser et s'excuser : c'est d'enseigner réellement l'Histoire de cette époque aux jeunes générations. »

Maroun EDDE D'origine libanaise, normalien de formation, il s'intéresse à la question de la mémoire des crimes du passé et leur héritage dans le présent.

« La politique et l'histoire ne sont jamais interprétées en termes de processus sociaux, de structures ou de phénomènes qui dépasseraient les individus mais au contraire ils sont systématiquement analysés à partir du postulat fondamental selon lequel les hommes seraient les seuls maîtres conscients de leur destin, et partant de leur histoire. »

JAMIN Jérôme, *L'imaginaire du complot : discours d'extrême droite en France et aux Etats-Unis*, p.72, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2009

Une vision de la guerre d'Algérie



L'apparence de ce bref ouvrage, **Alain-Gérard SLAMA 25 février 1942** 'La guerre d'Algérie. Histoire d'une déchirure' est trompeuse. Il paraît dans la collection « Découverte », où le factuel et l'objectivité historique sont censés primer, alors qu'il s'agit d'un essai engagé et parfois polémique.



Première thèse, sous-jacente, d'Alain-Gérard SLAMA, enseignant à l'Institut d'études politiques de Paris et éditorialiste au Figaro : la gauche et ses plus illustres représentants se sont lourdement trompés sur la nature des événements qui ont ensanglanté les deux rives de la Méditerranée de **1954 à 1962**. A l'appui de sa démonstration, SLAMA reproduit en bonne place et en gros caractères une déclaration malheureuse de Pierre MENDES FRANCE, du **12 novembre 1954** : « Les départements d'Algérie font partie de la République, ils sont français depuis longtemps ; leur population, qui jouit de la citoyenneté française (...) a donné assez de preuves de son attachement à la France. Jamais aucun gouvernement ne cédera sur ce principe fondamental. »

SLAMA montre aussi du doigt DEFFERRE et MITTERRAND. Le premier pour avoir lancé en 1962, comme maire de Marseille : « Que les « pieds-noirs » aillent se réadapter ailleurs ! » Et le second pour avoir trempé dans la sombre affaire dite « de l'Observatoire », une tentative d'assassinat bidon dont François MITTERRAND fut la victime prétendument consentante en **1959**. De toute évidence SLAMA juge ce faux-pas essentiel à la compréhension de la guerre d'Algérie. Pas de trace dans la chronologie de l'attentat qui visa André MALRAUX en **1962** et défigura une fillette, Delphine RENARD. Un événement de taille, pourtant, qui déconsidéra définitivement l'OAS (Organisation armée secrète) en métropole.

SLAMA ne manifeste aucune indulgence pour les intellectuels de gauche partisans d'un soutien actif aux indépendantistes algériens, Jean-Paul SARTRE ou Francis JEANSON. Il présente Frantz FANON, l'auteur des *"Damnés de la terre"*, comme le théoricien de « la stratégie de la terreur » mise en œuvre par le FLN et réserve sa mansuétude à Hélié de SAINT MARC qui commandait par intérim le 1er régiment étranger de parachutistes le jour du putsch des généraux en **1961**. SLAMA qualifie d'« émouvantes » les justifications de ce « soldat perdu », fer de lance d'une opération qui ne visait rien moins qu'à s'opposer par la force au pouvoir démocratiquement élu.

Seconde thèse de SLAMA, discutable elle aussi : de GAULLE ne conçut pas l'indépendance de l'Algérie comme un dessein mûrement réfléchi. Il se laissa « dicter, dans les pires conditions, sa politique par les événements » et procéda sans états d'âme à ce que SLAMA nomme la « liquidation » des départements d'outre-Méditerranée. Un vocabulaire qui résonne comme celui des ultras de l'époque, violemment opposés au « bradage » de l'Algérie française.

La gauche aveugle et irresponsable, de GAULLE jouet des circonstances : malgré ce parti pris, ce petit livre ne manque pas de qualités. SLAMA excelle à synthétiser des événements qui ébranlèrent les fondements de la société française. Il montre que la guerre d'Algérie fut pour la France une épreuve morale, un révélateur. Intellectuels et élus de la nation, militaires de carrière et appelés du contingent, nombreux sont ceux que les « événements » d'alors placèrent face à eux-mêmes, pour le meilleur et pour le pire. Ce livre restitue intelligemment les multiples facettes de ce conflit et les déchirements qu'il engendra.

Alain-Gérard SLAMA a souvent l'art de la formule. Il commente ainsi le voyage de Guy MOLLET à Alger, où le leader de la SFIO se rendit comme président du conseil en février 1956 : il « réagit en métropolitain, en socialiste et en républicain. Le métropolitain fut ébloui par la splendeur de la Ville blanche. Le socialiste découvrit qu'il n'avait pas devant lui des « gros colons », mais des milliers de pauvres gens. Le républicain jugea que l'Algérie, province française depuis plus d'un siècle, n'était pas l'Indochine, et que (...) l'éradication du terrorisme pouvait donc être posée comme un préalable ».

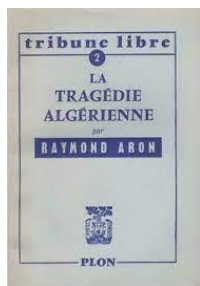
Surtout, riche d'illustrations choisies avec discernement, ce livre donne littéralement à voir la guerre d'Algérie.

Bertrand LE GENDRE Docteur en sciences de l'information et de la communication, directeur du Laboratoire des sciences de l'information et de la communication (LabSIC). Publié le 06 décembre 1996

Juin 1957 : La Parution de "La Tragédie algérienne" de Raymond ARON suscite de nombreuses interventions dans la presse

--L'Europe ou l'Algérie

L'année 1957 allait surtout être marquée par la publication en juin de **Raymond ARON 1905-1983**



"La Tragédie algérienne"*. Dans cette brochure, un homme réputé de droite, Raymond ARON, soutenait que l'indépendance de l'Algérie, contrairement à l'argumentation officielle n'affaiblirait pas la puissance française. Bien au contraire. Faire des musulmans algériens des citoyens français à part entière supposait une élévation sensible de leur niveau de vie. Or cette exigence impliquait un effort financier considérable. La croissance de



la population algérienne, beaucoup plus rapide que celle des Européens, aboutirait non seulement, en Algérie, à une domination numérique de plus en plus pesante de la majorité musulmane, mais en plus à une algérianisation progressive de la Métropole. Pour Raymond ARON, « **La reconnaissance d'une nationalité algérienne (était) rendue indispensable par les faits démographiques et économiques, tout autant que par les revendications de la guérilla déchainée**** »

La réaction immédiate d'André FRANÇOIS-PONCET dans *le Figaro* du 20 juin 1957 mesure l'impact de "La Tragédie algérienne". Si A. FRANÇOIS-PONCET reconnaissait que R. ARON venait avec mérite « mettre le doigt sur les plaies, d'appeler les choses par leur nom, de déchirer le voile pudique dont on recouvrait les réalités désagréables ou trop embarrassantes, de ne passer sous silence aucune hypothèse, et même de se prononcer pour l'hypothèse extrême en vertu de laquelle l'Algérie serait dotée de l'indépendance... », il ne pouvait « se défendre d'un certain saisissement ». « Quel serait le sort des Français au sein d'une Algérie rendue indépendante et gouverner on ne sait comment ? » Ne formerait-elle pas « au bénéfice de la Russie des Soviets, une base d'attaque contre l'O.T.A.N. ? » Qui pourrait enfin « garantir qu'une Algérie indépendante nous laisserait exploiter les ressources pétrolières du Sahara ? »

Comment pouvait-on en effet négliger les espérances de « l'ornoir saharien » qui coule vers la France à partir du début de l'année 1958 ? mais comment aussi poursuivre notre effort financier en Afrique et supporter en même temps les investissements imposés par la création de la C.E.E. ? Pour la presse économique et financière, tel était le nouvel enjeu de la guerre d'Algérie.

Si *La Vie Française* du 17 janvier 1958 estimait que cette nouvelle richesse pétrolière pourrait permettre à la France de « regagner parmi les grandes puissances ces premiers rangs que notre impérialisme nous a fait perdre », *l'Usine nouvelle* du mois de février se montrait plus réservée en expliquant que « pour résoudre la crise actuelle de nos finances », il fallait réduire d'environ 50% la charge des « dépenses improductives » que représentaient les dépenses militaires faites en Algérie.

Et dans un article au titre provocant : « La guerre d'Algérie menace nos investissements », René LEMOINE écrivait dans la *Vie française* du 7 mars : « Le programme d'autoroutes nouvelles est ajourné. L'achèvement du canal du Nord sera retardé. Aucun des grands barrages projetés par l'E.D.F. ne sera entrepris cette année. L'usine maré-motrice de la France fait aussi partie des programmes d'économies. Et l'Algérie coûtera cher pendant longtemps. » Et d'ajouter, pour bien marteler l'enjeu : « On ne peut pas accepter que la compression des investissements industriels enrayer l'essor de notre économie au moment où le Marché commun devient une réalité. »

Ainsi trois types d'attitude nous semblent pouvoir être dégagés au cours de cette période. Ceux qui, tout en étant conscients des risques économiques, se déclarent prêts au sacrifice financier inévitable pour garder l'Algérie française. Ceux qui veulent croire que la France peut tout réussir en même temps. L'Algérie, l'Europe et l'Expansion. Ceux qui, enfin, se refusent à cette fuite en avant de nos finances au moment où le pays doit faire face à d'autres engagements. Peut-on estimer que ces « opinions » correspondent à des « divisions » patronales ?

Nota Bene : Des défenseurs de l'Algérie Française aux partisans de la décolonisation, les voix s'élèvent. Guy MOLLET, Michel DEBRE, François MITTERRAND, ou encore Edmond MICHELET utilisent la tribune offerte par Plon pour s'exprimer. Jacques SOUSTELLE, dès le mois d'août 1957, répond aux propos de Raymond ARON dans le sixième titre de collection : *Le Drame algérien et la Décadence française*.


***La Tragédie algérienne** est un ouvrage de l'intellectuel français Raymond ARON paru en juin 1957 aux éditions Plon dans la collection « Tribune libre », lancée à cette occasion. Il s'agit d'un court pamphlet politique reprenant deux textes où ARON, actant l'échec du gouvernement français à résoudre la guerre civile qui a éclaté fin 1954, soutient l'indépendance de l'Algérie.

En 1958, ARON publie un second pamphlet sur l'Algérie chez Plon, *L'Algérie et la République*.

****Michel WINOCK.** « La tragédie algérienne », *Commentaires*, février 1965.

Jacques MARSEILLE *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce* p 587-589 Albin Michel 2005

1960 : Le Maréchal Alphonse Pierre JUIN précurseur de l'"Algérie algérienne" ?

Le maréchal JUIN ne peut-il être considéré comme un précurseur de l'"Algérie -algérienne" ou du "gouvernement des Algériens par les Algériens", formules qu'il combat en 1960* ? Dans une conférence prononcée à Vichy le 27 août 1956, il déclarait en effet, nous rappelle un lecteur, que la solution du problème algérien était " **dans une fédération française largement décentralisée au bénéfice des parties qui la composent, en ce sens que chacun aurait le gouvernement de gestion et même de législation interne adapté à sa personnalité propre, le lien fédéral n'intervenant que pour prendre en commun les décisions intéressant la politique d'économie, les relations extérieures et la sécurité** " 

Quelques jours plus tard, M. de SERIGNY, directeur de l'Écho d'Alger, publiait une " mise au point " dans laquelle il indiquait que des parallèles ayant été établis entre le projet de République algérienne de Ferhat ABBAS et la formule proposée par le maréchal JUIN, celui-ci l'avait autorisé au cours d'un entretien à faire état de précisions nouvelles, " afin de couper court aux bruits les plus tendancieux ".

De cette mise au point, il ressortait que la solution fédérale préconisée n'était " concevable qu'après une refonte de notre Constitution ". Le maréchal ajoutait : " **Si je n'ai pas donné cette utile précision à mes auditeurs, je n'ai pas oublié cependant de leur dire qu'il appartient aux juristes et aux sociologues d'édifier un statut à la fois pratique et équitable.** "

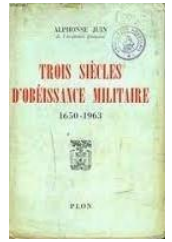
Publié le 28 novembre 1960

Comment Alphonse JUIN analyse le putsch des généraux du 13 mai 1958

Les événements du mardi 13 mai 1958 mettent fin à la conception parlementaire de la République. Ce jour-là, à Alger, **un comité de vigilance fondé par d'anciens combattants, des groupes de patriotes et des partis politiques, appelle à manifester contre le FLN**

Le 13 mai " la foule d'émeutiers s'empara du gouvernement général sans que les forces de l'ordre aient eu à intervenir ". Mais l'armée, " encouragée de haut, s'était faite complice de cette émeute ".

Le récit de cette période apparaît encore dans le livre*, à la fois rapide et assez confus, soit que le maréchal, qui se tint à l'écart, ait été insuffisamment informé, ou qu'il ait voulu éviter de relancer les polémiques, ou enfin que sa thèse sur l'obéissance fût devenue assez difficile à justifier. Quoi qu'il en soit il décrit le malentendu fondamental entre le général de Gaulle " dont les desseins étaient arrêtés depuis longtemps ", (" Il était clair, pour quiconque le connaissait, que rien ne l'empêcherait désormais d'atteindre ses objectifs "), les Français d'Algérie et l'armée. Du rôle de cette dernière - ou plutôt des " colonels d'Alger " - dans l'affaire des barricades, de l'attitude assez ambiguë de Challe à l'époque, rien ne transparait. Quant à l'affaire Si Salah " classée sans suite par le gouvernement (...) il en était toujours ainsi à l'Élysée, et plus particulièrement avec les affaires algériennes depuis qu'elles avaient commencé de s'embrouiller. On y manquait de suite dans les idées, ce qui était souvent gênant pour les malheureux qui avaient consenti à jouer le jeu ". L'ancien commandant en chef allié Centre-Europe sait manier 1' " understatement "...



*Alphonse JUIN, *Trois siècles d'obéissance militaire 1650-1963*, Editions Plon, 1964

*Sa conception du patriotisme l'éloigne de de GAULLE à qui il signifie son désaccord sur la question algérienne lors d'une entrevue orageuse à l'Élysée, le 11 septembre 1960. Pour autant, il ne participe pas au putsch des généraux en avril 1961. Mais son refus de suivre ce qu'il estime être une politique d'abandon incompatible avec la loi et l'honneur lui vaut une mise à l'écart totale de la vie publique par son ex-camarade de promotion de Saint-Cyr. Ainsi est-il démis de sa place de droit (du fait de son titre de maréchal) au Conseil supérieur de la Défense nationale, cela par une décision du chef de l'État. Le maréchal JUIN est également écarté de toute manifestation commémorative des deux guerres mondiales et privé des prérogatives et avantages dus à son rang (bureau, secrétaire, voiture, chauffeur, etc.).

Toute sa vie, Alphonse JUIN entretiendra un rapport charnel avec le Maghreb :

« J'en suis de ce peuplement, et par toutes mes fibres »

Alphonse JUIN *Le Maghreb en feu*, 1957, p. 126

Douloureuse Algérie

Zorah DRIF 1934-



Mme Zohra DRIF*, sénatrice, cacique d'une dictature vieille de quarante ans, soudée dans ses illusions, répète ce que la propagande du FLN a prétendu si longtemps, que l'Algérie était un pays dévasté en 1962, après une guerre qui lui aurait coûté un million et demi de morts.

Ce n'est pas vrai. A l'indépendance, 97 % des usines fonctionnaient à plein rendement. Le pétrole abondait dans le Sahara.

--**Légende image** : Nicole GUIRAUD, âgée de 10 ans et Danielle MICHEL-CHICH, âgée de 7 ans, victimes de l'engrenage de la violence lors de l'attentat du Milk-Bar à Alger, perpétré par le « réseau bombes » de Yacef SAADI, la bombe est déposée par Zohra DRIF, le 30 septembre 1956.



Les exploitations agricoles produisaient de quoi nourrir le pays en large partie, échanger et exporter de nombreuses denrées. (...) Certes, en Algérie, le racisme dominait. Une ségrégation de facto séparait les communautés d'un barrage invisible et, avant l'indépendance, le revenu d'un Algérien musulman était en moyenne de près de 80 % inférieur à celui d'un Algérien européen. Certes. Mais malgré les « événements », les affaires marchaient bien, les écoles étaient pleines, l'économie ronronnait. (...)

Voyons la réalité actuelle. La prévarication règne. Tout s'achète. Les rackets sont partout. La corruption teinte les transactions les plus modestes. L'Algérie est devenue un lieu de non-droit.

Depuis quarante ans, cette nation est pillée par en haut : ses dirigeants. Ils s'entre-tuent par innocents interposés avec une extraordinaire sauvagerie.

Cela fait de cet Etat, côte à côte avec les talibans et autres brutes fascistes, un des symboles planétaires de la cruauté humaine. (...) L'Algérie, aujourd'hui, est une faillite. (...) Et on comprend que les Algériens l'acceptent mal.

Nous portons tous notre culpabilité de colonisateur, évidemment. Mais la complaisance des médias hexagonaux nous empêche de porter le regard juste, le jugement réaliste, l'opinion éclairée dont l'Algérie, un peu notre sœur patrie, pays de tant de détresse, a un si grand besoin.

*Zohra DRIF née le 28 décembre 1934 à Tiaret en Algérie, est une moudjahida (militante de l'indépendance algérienne), une avocate et une femme politique algérienne, ancienne sénatrice et ancienne vice-présidente du Conseil de la nation. Elle était étudiante à Alger, et membre du FLN, lorsqu'elle a posé la bombe au Milk Bar. Au total, 8 personnes y ont perdu la vie. Elle fut l'épouse de Rabah BITAT, un des neuf chefs historiques du FLN. Aujourd'hui, cette ancienne terroriste retrace son parcours et ses souvenirs de l'indépendance algérienne.

Bertrand BRAC DE LA PERRIERE Publié le 13 juillet 2002

Yvette EBION : parcours d'une féministe de l'Algérie à la Martinique

Son bac en poche en 1962, dans le cadre des actions des jeunes communistes, elle part faire de l'alphabétisation en Kabylie. Six ans plus tard, elle s'engage à l'Union des femmes de la Martinique.

Yvette EBION et Solange FITT-DUVAL

Elle a l'engagement dans le sang, comme d'autres la foi dans le cœur. Du haut de son 1, 72m, elle a l'élégance des personnes qui ont la main toujours tendue vers l'autre. Rien, à première vue ne dévoile ses origines pyrénéennes : Yvette EBION serait facilement confondue avec une Méditerranéenne. Et pourquoi pas une Caribéenne, l'autre Méditerranée.

Sa voix est aussi singulière que sa personnalité est rayonnante. Elle a vu le jour à Séméac dans les Pyrénées, terre ouvrière dont elle tire un double héritage : la défense de la République par l'enseignement laïque et l'engagement politique au service de la femme. « **Je suis née dans le féminisme** », dit-elle comme une évidence. La prédestination.



Dra el Mizan avant l'indépendance



Mais c'est à l'extérieur de son terroir qu'Yvette EBION, née CARDEILHAC, va mener ses luttes militantes. L'Algérie est sa terre de baptême politique, la Martinique son terrain de lutte. Ces deux patries, filles de la France (la cadette et l'aînée dans l'ordre de la colonisation) seront ses terres d'action. Elle rejoint Dra el Mizan, localité qui fut un des terrains de la guerre d'indépendance pour assurer l'alphabétisation des femmes combattantes du FLN... *

« **Une expérience grandiose** », résume-t-elle à propos de ces femmes qui ont brûlé leur voile au stade d'Alger et offert leurs bijoux pour soutenir l'Algérie indépendante.

« **Dès l'indépendance acquise, les nouvelles autorités m'ont fait signer un papier dans lequel je m'engage à ne pas faire de la politique** », se souvient-elle.

Institutrice, puis professeure de collège, elle rencontre celui qui deviendra son mari Roger EBION, un jeune VAT, au collège de Béni-Yéni.

Roger et Yvette EBION mariés en 1966 au consulat de Tizi-Ouzou quittent l'Algérie deux ans plus tard avec leur première fille, Sarah née en 1967.

France Antilles Mercredi 11 juin 2014

« **Lorsque je lis ou que j'entends le nom de Frantz FANON, il m'est impossible de ne pas penser : désaliénation, libération. Lorsqu'en 1964 au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, je foule au mois d'octobre le sol du port d'Alger, c'est ce qui me saisit l'esprit** ». Permettez-moi de parler de souvenirs personnels. « **Chaque fois qu'un Algérien découvrait que j'étais Martiniquaise, je me trouvais auréolé de la réputation et du prestige de Frantz FANON. Cet homme symbolisait la libération.** »

Roger EBION Les CEMÉA et Frantz FANON

*Nota Bene : **Les femmes combattantes** qui s'engagent dans le mouvement de libération viennent de plusieurs régions d'Algérie et sont de classes sociales différentes. Il y a par exemple parmi elles beaucoup d'analphabètes mais aussi quelques universitaires. Cependant, les raisons de leur participation à la guerre d'indépendance sont communes. Pour toutes, les discriminations subies par le peuple algérien, la soumission au statut d'indigène, et les violences de la répression coloniale liées au racisme et à la dépossession foncière les amènent à défendre la cause de l'indépendance.

Par exemple, concernant le racisme colonial français, les femmes de ménage algériennes sont populairement appelées « *Fatima* », du nom de la femme du prophète Mahomet dans l'islam. Les femmes sont de plus témoins des arrestations, des meurtres, des tortures et des humiliations diverses des membres de leur famille. Bien que la participation des hommes à la guerre soit plus significative, les femmes jouent un rôle prépondérant dans la libération de l'Algérie. Chacune d'elles participe différemment au combat, ayant des rôles et des stratégies définies.



La France compte également des militantes tout aussi dévouées que les combattantes algériennes. Les *moudjahidines* européennes prônent l'indépendance de l'Algérie et combattent le système colonial français, même en ayant la nationalité française et les privilèges dont bénéficient les Européens sous le code de l'indigénat.

Portraits de nos principaux insoumis :

--Marcel MANVILLE : Parcours d'un militant du MRAP*



Marcel MANVILLE (1922-1998) a été surnommé "**l'Avocat militant**" parce qu'il n'a jamais séparé sa profession, qu'il aimait avec passion, des causes qu'il défendait par ailleurs. Son talent d'avocat, il l'a avant tout consacré à la défense d'autres militants, "à tous les coins du monde" selon l'expression de Frantz FANON, militants ou bien simples victimes des maux contre lesquels il s'est dressé.

Ces maux c'était le racisme, le colonialisme, l'impérialisme. Et les clients de Marcel MANVILLE, c'étaient, pour la plupart, des Algériens, des Antillais, des Palestiniens, et aussi des Africains vivant sous les dictatures mises en place par les ex-pouvoirs coloniaux (ce qu'on a appelé le "**néo-colonialisme**"). Et ce combat militant et internationaliste, Marcel MANVILLE l'a mené jusqu'à la dernière minute de sa vie, dernière minute qui s'est déroulé (2 décembre 1998) au Palais de Justice de Paris, devant la Chambre d'accusation où, aux côtés de Nicole DREYFUS, il introduisait la plainte contre X visant les responsables du massacre des manifestants algériens du 17 octobre 1961 à Paris.

C'était la conclusion fulgurante d'un parcours qui commence un demi-siècle auparavant, quand Marcel MANVILLE s'embarque en Martinique sur les navires américains et rejoint à l'âge de 22 ans les forces françaises libres. Il participe ainsi au débarquement du 15 août 1944 en Provence puis à la campagne de 1^{ère} armée française dans l'est de la France, notamment à la bataille d'Alsace lors de la fameuse contre-offensive allemande de l'hiver 44. Il y reçoit la croix de guerre. A noter qu'il a combattu alors aux côtés d'autres Antillais notamment Frantz FANON qu'il devait retrouver plus tard dans la révolution algérienne. C'est aussi au cours de cette campagne militaire qu'il découvre (à travers des incidents rappelant ceux décrits par le film "**Indigènes**"¹) ce qu'est le racisme, au sein même de l'armée française, ce qui l'amène à donner un nouveau sens, plus idéologique, plus internationaliste aussi, à ce premier combat initialement purement patriotique. Lutter contre le racisme, c'est aussi le sens de son engagement au **MRAP** dont il sera l'un des membres fondateurs en 1949.

Ses convictions le conduisent également à s'approcher, peu après la guerre, des anticolonialistes français et notamment du parti communiste français qui mène la lutte contre la guerre d'Indochine puis contre la guerre d'Algérie. Il fait partie du collectif d'avocats qui prend en charge la défense des militants algériens détenus. Louisa HIGILARIZ** dans son témoignage autobiographique recueilli par Anne NIVAT ("**l'Algérienne**"***) évoque le style de Marcel MANVILLE, style fait à la fois de décontraction, de solidarité fraternelle, de détermination. Le renom de l'avocat-militant attire l'attention des tueurs de l'OAS qui le ciblent dans un attentat à la bombe à son domicile parisien. D'autres personnalités sont visées ces mêmes jours par la terreur fasciste.

C'est aussi dans cet esprit "fanonien" que MANVILLE n'oubliera jamais le lien noué dans le sang avec l'Algérie et, on l'a vu, ses derniers mots sont pour l'Algérie et les victimes d'octobre 1961. Et on verra aux obsèques de l'avocat militant, dans sa ville natale de Trinité, côte à côte dans les rangs de la foule, les drapeaux de Martinique, de Guadeloupe, de Palestine, de France et d'Algérie.

1 **Indigènes** : est un film algéro-belgo-franco-marocain réalisé par Rachid BOUCHAREB, sorti en 2006

En 1943, après le débarquement des Américains en Algérie et au Maroc, l'Armée de la Libération se constitue depuis les colonies françaises d'Afrique du Nord. Le film raconte la découverte de la guerre et de l'Europe, de l'Italie jusqu'aux portes de l'Alsace, par trois tirailleurs algériens et un goumier marocain : ABDELKADER, SAÏD, MESSAOUD et YASSIR. La guerre leur apporte la désillusion face aux discriminations mais aussi l'émergence d'une conscience politique et l'espoir.

***MRAP** : Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples. Né dans la clandestinité et la résistance au nazisme et au fascisme, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) a été créé en 1949, à l'initiative d'anciens résistants et déportés. Il n'a cessé de combattre toutes les formes de racisme, d'agir pour l'amitié entre les peuples et pour l'égalité des droits entre tous les êtres humains.



** **Louisa IGHILAHRIZ**, dite Louissette - née le 22 août 1936 à Oujda (Maroc), est une militante nationaliste algérienne durant la guerre d'Algérie. Elle fait partie du réseau français de soutien au FLN des « porteurs de valises » pendant la bataille d'Alger. Grièvement blessée aux côtés de son chef de réseau, Saïd BAKEL lors d'une embuscade, le 28 septembre 1957 à Chebli, dans la wilaya IV, elle est rapatriée d'urgence à la 10^e DP (division parachutiste) où elle déclare avoir subi de nombreuses tortures qu'elle attribue notamment au capitaine GRAZIANI. Souffrante, elle est transférée après l'intervention d'un médecin de l'armée française, le commandant RICHAUD, dans une prison algérienne. Plus tard, elle sera envoyée dans plusieurs prisons françaises des Baumettes, La Roquette, Amiens, Fresnes, Bordeaux, Pau, Toulouse. Mise en résidence surveillée en Corse, elle s'enfuit de Bastia le 16 février 1962, aidée par de nombreux Français dont son avocat Marcel MANVILLE et des militants communistes français qui l'hébergent à Nice jusqu'à l'indépendance de l'Algérie.



Louissette IGHILAHRIZ, psychologue de formation et de métier, a été décorée à plusieurs reprises par des autorités de son pays pour sa participation à l'indépendance de l'Algérie.

*** **Louissette IGHILAHRIZ et Anne NIVAT**, *Algérienne*, éd. Calman-Levy, 2001

Par YLM 2012

1961, l'OAS (l'Organisation de l'armée secrète) a tenté d'assassiner Marcel MANVILLE en plastiquant son domicile parisien.

"Je sais que j'avais été envoyé chez mes grands-parents, rapporte son fils Yves MANVILLE qui n'avait alors que deux ans, car mes parents recevaient des menaces de l'OAS. (...) Ma mère a vu la bombe fumante sur le palier et elle savait comment agir. La technique, c'était de tout ouvrir. Trois maquisardes algériennes qui sortaient de prison se trouvaient là. Elles ont ouvert les fenêtres et se sont mises à plat ventre. Le tiroir de la porte d'entrée a été retrouvé dans l'école d'en face. Le palier s'est effondré, mais heureusement, personne n'a été ni tué ni blessé"

: précise encore Yves MANVILLE*. Marcel MANVILLE, lui, n'était pas à son domicile au 19 rue Vernier à Paris ce jour-là.

1960-1970 : Le soutien de Marcel MANVILLE aux indépendantistes algériens

De 1960 à 1970, l'avocat, malgré les intimidations, n'a pas cessé de batailler pour défendre les indépendantistes algériens et a participé à de nombreux procès à Bône en 1955 ou à Constantine en 1957 en pleine guerre d'Algérie. Lors de ces passages, il retrouvait son compagnon d'arme Frantz FANON. *"C'était des procès très durs, raconte George PAU-LANGEVIN. A cette période en Algérie, l'avocat venait plaider, et quand le tribunal condamnait à mort les inculpés, il devait assister à la peine"*. En 1960 avec Édouard GLISSANT, Marcel MANVILLE a fondé le Front antillo-guyanais pour l'autonomie, dissous la même année par le Général DE GAULLE. Ce qui lui a valu d'être longtemps interdit de séjour en Martinique

* **Yves MANVILLE** est diplomate. Il a été en poste notamment en Iran, en Afghanistan et aujourd'hui au Pakistan pour représenter la France. Même s'il n'a pas épousé tout à fait les mêmes idées que son père, le diplomate estime que Marcel MANVILLE a mené de très justes combats.

Octobre 1962 : Maître Marcel MANVILLE est refoulé à Orly

Me Marcel MANVILLE, avocat à la cour, membre du Mouvement patriotique martiniquais, a été refoulé mercredi au contrôle de police de l'aéroport d'Orly au moment où il s'apprêtait à gagner Alger pour assister aux fêtes du 1er novembre.

Me Marcel MANVILLE nous a adressé, jeudi, le communiqué suivant :

" Au mois de janvier 1962, alors que je me rendais à Bangui, en République Centrafricaine, pour assurer mon ministère d'avocat, j'ai été arrêté à l'aéroport de Marignane par la police. Ma légitime protestation, alors que j'ignorais la mesure qui me frappait, me valut une condamnation de principe pour outrage à agent.

" J'ai introduit en février 1962 un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris ; jusqu'à ce jour, malgré de nombreuses diligences, cette affaire n'est pas jugée, et pour cause, le ministre de l'intérieur n'ayant aucun recours à opposer à ma requête. Hier 30 octobre, comme mes confrères du barreau de Lille, de Lyon et d'ailleurs, je me suis rendu à Orly pour répondre à une invitation officielle transmise par l'ambassade algérienne, en France, du gouvernement algérien à l'occasion des fêtes du 1er novembre. J'ai été refoulé au contrôle de police en vertu d'une décision prise en septembre 1961 et oui, aux dires du gouvernement, était provisoire. Pour éviter de passer pour un trublion, je me suis incliné devant l'arbitraire d'un pouvoir qui persiste à nier la réalité du problème de la décolonisation aux Antilles, tout en prenant des mesures vexatoires, tant il est vrai qu'en France le provisoire dure et que le ridicule ne tue pas. "

Le Monde Publié le 01 novembre 1963

2 décembre 1998 : Décès de Marcel MANVILLE

Marcel MANVILLE est mort d'une crise cardiaque au palais de Justice de Paris le 2 décembre 1998. Il allait plaider contre le préfet PAPON en mémoire des victimes algériennes du massacre d'octobre 1961 à Paris. Pour son fils Yves, *" il a eu une belle mort, car il disait souvent : " Défendre à la barre jusqu'à la dernière minute, tel est mon objectif "*. Son enterrement à Trinité le 12 décembre 1998 s'est déroulé en présence d'Aimé CESAIRE et de la quasi-totalité du barreau de la Martinique et de délégations de la Guadeloupe, d'Haïti, d'Algérie et de Palestine. *" C'était très impressionnant "*, se souvient son fils.

NB : Le 2 décembre 2013, la mairie de Fort-de-France, chef-lieu de Martinique, a baptisé une rue du centre-ville en son honneur, qui longe le nouveau Palais de justice et débouchant sur le principal boulevard de la ville, le boulevard du Général-de-Gaulle. Cette rue longe également le mur commémoratif du procès de l'OJAM, une organisation autonomiste antillaise (1962) dont Marcel MANVILLE fut l'avocat.

Cécile BAQUEY Journaliste à France Télévisions Publié le 18 juillet 2022

--Guy CABORT-MASSON : l'idéal de la souveraineté nationale



Né le 12 juin 1937 à Saint-Joseph (Martinique) et décédé le 27 mars 2002, ce brillant lycéen séduit ses condisciples et ses professeurs par une fausse nonchalance cachant mal un réel goût pour les études et un esprit aussi curieux que rigoureux. Il finit par choisir la carrière des armes après avoir réussi le concours d'entrée à l'École normale d'instituteurs. S'engageant comme

militaire du rang, le jeune CABORT est incité par ses cadres à présenter le concours d'entrée de l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr, qui forme les officiers de l'Armée de Terre française. Breveté de l'École militaire de Saint-Cyr, licencié en sociologie, le jeune lieutenant est mobilisé en Algérie en 1961.

Il y découvre l'horreur d'une guerre coloniale. Il date de cet épisode sa révélation pour le fait national martiniquais. Avec d'autres compatriotes antillais (Daniel BLERALD, Roland THESAUROS, Sonny RUPAIRE), il s'inscrit au FLN dans le sillage de son aîné Frantz FANON. Jeune officier, il est affecté en Algérie, un pays alors en proie à une guerre d'indépendance. Refusant d'accepter les actes de torture et les exactions de ses pairs (un de ses prisonniers FLN est torturé puis tué), Guy CABORT déserte et rejoint les rangs du Front de Libération Nationale en 1961, tout comme son compatriote Frantz FANON.



La désertion d'un officier français est un cas aussi grave que rarissime. Condamné à 20 ans de réclusion par contumace, il sera finalement amnistié en 1969. En Algérie, Guy CABORT-MASSON est également étudiant, et sera licencié en sociologie auprès de l'Université d'Alger. Condamné par contumace pour désertion, Guy CABORT-MASSON revient clandestinement en Martinique en 1968 après un passage par Paris.

Il n'aura de cesse de prôner l'idéal de la souveraineté nationale. On lui doit le drapeau tricolore rouge, vert et noir dans lequel se reconnaissent les partisans de l'indépendance. Au début des années 1970, il tente en vain de rassembler sous une bannière unique une famille politique éclatée.

En 1998, Guy CABORT-MASSON obtient le Prix Frantz FANON pour son essai "*Martinique, comportements et mentalité*".

--Daniel BLERALD, pseudonyme Daniel BOUKMAN

Est un écrivain, poète, dramaturge et enseignant français né à Fort-de-France le 15 avril 1936. Etudes universitaires licence de lettres classiques, La Sorbonne (1954 - 1961).

Il milite alors au sein de l'Association des étudiants martiniquais -, Daniel BOUKMAN quitte la France pour le Maroc en octobre, en raison de son refus de participer à une guerre coloniale*. Il enseigne ensuite le français en Algérie de 1962 à 1981, période au cours de laquelle il écrit ses premières pièces de théâtre.



« **Monsieur BOUKMAN est le grand témoin, unique acteur survivant, de cette expérience de solidarité active pour la cause du peuple algérien se battant pour sa libération.** »

Aliou CISSE

De 1962 à 1981 : au service du Ministère de l'Education Nationale Algérien, enseigne le français en Algérie indépendante au lycée IBN TOUMERT (Boufarik). De retour en France en 1981, de 1986 à 1990, occupe les fonctions d'attaché parlementaire.

Daniel BOUKMAN rentre au pays natal et il se met à défendre ardemment la langue créole. De différentes façons, en assurant des cours et, en privilégiant les écrits. « *Parce qu'il ne faudrait pas que la langue créole disparaisse au profit du français qui est dans les faits - et le quotidien -, plus fort puisqu'il est la langue administrative.* »

Il a publié également des recueils de poésie, la plupart en langue créole, ainsi qu'un hommage à Frantz FANON

***Les insoumis** arrivent au Maroc en 1961, un cessez le feu est signé le 19 mars 1962 et l'indépendance est proclamée le 5 juillet 1962. Ils ne sont pas allés au combat pour affronter l'armée française. Cela peut surprendre de prime abord, mais leur contact avec l'armée française n'était ni leur mission, ni un objectif.

Dans un article mis en ligne, le jeudi 29 mars 2012, sur Montray Kréol ; Daniel BOUKMAN précise les véritables motivations du groupe.

« Suite à l'article "Et dans le camp des opposants" publié, le 19 mars 2012, par le quotidien France-Antilles dans lequel il est fait allusion à mon refus de participer à la guerre coloniale menée par l'Etat français contre le peuple algérien, je tiens à préciser ce qui suit :

Il a été écrit me concernant : « **{le jeune soldat avait déserté l'armée française}** ». Information inexacte ! Je n'étais pas (selon la terminologie judiciaire militaire) un déserteur mais un insoumis, dans la mesure où, en octobre 1961, j'ai refusé de répondre à la convocation m'intimant l'ordre de me rendre dans une caserne parisienne pour y revêtir l'uniforme militaire français.

J'étais alors étudiant, membre militant de l'Association Générale des Etudiants Martiniquais qui, par ses activités, n'a eu de cesse de manifester sa solidarité anti-colonialiste. Dans la vie d'un homme, d'une femme, interviennent des instants où il convient de mettre en accord ses actes et ses paroles : c'est en droite ligne de ce principe que s'inscrit mon choix de l'insoumission.

Dire, comme cela a été écrit, que j'ai « **rallié la cause du Front de Libération Nationale algérien** » est une assertion qui mérite d'être clarifiée. Bien sûr, mon choix de refuser de participer à l'entreprise criminelle du gouvernement français à l'encontre du peuple algérien, était l'expression d'une solidarité anticolonialiste mais cette prise de position avait comme prolongement celle d'un engagement patriotique martiniquais.

Nous avons eu l'opportunité d'être pris en charge par une organisation antillaise qui nous a permis de quitter clandestinement la France et d'être accueillis par le Front de Libération Nationale Algérien au Maroc où nous avons été pris en charge par l'Armée de Libération Nationale Algérienne...

Nous avons reçu une formation militaire dans une caserne basée dans le Rif marocain, non pas dans la perspective d'intervenir en Algérie occupée mais - une fois les conditions réunies - dans nos pays respectifs alors - et encore aux jours d'aujourd'hui - sous emprise coloniale »

Les combattantes de la guerre d'Algérie, hier et aujourd'hui

62 ans après le début de la guerre d'Algérie, les photographies de Nadja MAKHLOUF¹ célèbrent l'engagement des femmes, ces 11 000 moudjahidate* qui ont mené la lutte pour l'indépendance et pour leur propre liberté.



Henda, actrice de combat

Jeune photographe et documentariste, Nadja MAKHLOUF a consacré l'essentiel de son travail à un triptyque sur les femmes algériennes. Dans un premier volet, « Femmes fatales », elle a mis en scène le quotidien de trois générations de femmes kabyles à travers des photos noir et blanc et un film, *Allah Ghaleb* (« Dieu le veut », par extension : « On n'a pas le choix »). Le deuxième volet, « De l'invisible au visible : moudjahida, femme combattante », ravive le souvenir des Algériennes qui se sont battues pour l'indépendance.

Henda, actrice de combat



Le dispositif – des diptyques en noir et blanc – est toujours le même : à droite, une photo d'époque tirée d'archives personnelles ; à gauche, un portrait actuel réalisé par la photographe. Le gouffre entre passé et présent n'en est que plus béant. A quoi Henda a-t-elle occupé toutes les années qui séparent la digne matrone d'Alger qu'elle est aujourd'hui de la jeune comédienne de la troupe artistique du FLN qui effectuait des tournées internationales pour promouvoir son pays à venir ? A une vie de coiffeuse et de mère de famille, pas plus facile, pas moins noble.



Zoulikha, la prison

Zoulikha BEKADDOUR a aujourd'hui 82 ans et vit toujours à Alger. Elle pose avec le même regard fier et confiant qu'à sa sortie, en novembre 1958, de la prison d'El Harrach, à Alger, où elle a séjourné plusieurs mois, comme en témoigne le tampon de sortie. Etudiante en lettres, elle a été la première femme élue au bureau exécutif de l'Union générale des étudiants musulmans algériens (Ugema), qui vota la grève le 19 mai 1956 pour protester contre les nombreuses disparitions d'étudiants, enlevés par les forces de sécurité françaises.



C'est à ce moment que Zoulikha BEKADDOUR rejoint le maquis de la Wilaya V. Arrêtée en août 1957, incarcérée plusieurs mois, elle s'exile ensuite en Suisse. A la fin de la guerre, elle s'installe à Paris et prépare une thèse sous la direction de Pierre BOURDIEU, qui a fait ses débuts en sociologie à Alger. En 1964, Zoulikha BEKADDOUR rentre au pays pour travailler à la mise en place de la jeune université algérienne. Elle a publié son premier livre en 2014 : *Ils ont trahi notre combat !* (éd. Koukou, Alger).



Alice, dans les pas de Frantz FANON

Nadja MAKHLOUF souligne la diversité des moudjahidate* : - elles sont juives, musulmanes, chrétiennes, athées, ayant toutes travaillé « pour une Algérie plus juste, plus tolérante ». Alice -CHERKI est juive et s'est toujours considérée comme une « indigène » en Algérie, où elle est née en 1936. Etudiante en médecine, elle s'engage très tôt pour l'indépendance, puis rejoint Frantz FANON à l'hôpital psychiatrique de Blida, où l'on soigne clandestinement les maquisards du FLN.



Alice CHERKI

Lorsque Fanon est expulsé, Alice rejoint Paris, où elle milite dans le réseau clandestin de soutien au FLN créé par Francis JEANSON. Puis c'est l'Allemagne de l'Est et la Tunisie, jusqu'à la fin de la guerre, toujours en mêlant la médecine et la lutte politique. Ce n'est qu'après la guerre qu'Alice CHERKI part terminer ses études de pédopsychiatrie et de psychanalyse à Paris, où elle exerce depuis 1967. Ses nombreux ouvrages, consacrés à LACAN, aux juifs d'Algérie, à Frantz FANON et à l'immigration, sont le prolongement de son combat. Des regrets ? Aucun.

1- **Nadja MAKHLOUF** est une photographe et réalisatrice franco-algérienne. Son travail interroge les différents aspects de la mémoire, de l'histoire, de la société et notamment le statut des femmes en Algérie. Après un bac Littéraire, elle étudie l'image documentaire à l'université d'Aix-Marseille, puis enchaîne les expériences professionnelles dans le cinéma et la photographie.

***MOUDJAHIDATE** : Pendant la guerre d'Algérie, de nombreuses femmes rejoignent la cause indépendantiste algérienne de 1954 à 1962. Engagées auprès du Front de libération nationale (FLN) ou de l'Armée de libération nationale (ALN), elles contribuent à l'indépendance de l'Algérie vis-à-vis de la France. Ces résistantes occupent diverses missions. Certaines sont poseuses de bombes ou prennent les armes dans le maquis auprès des « *moudjahidines* », terme qui s'apparente à « *djihad* » et qui désigne les combattants du FLN et de l'ALN. D'autres sont propagandistes, infirmières, couturières, ou aident les maquisards dans les tâches banales du quotidien, comme le nettoyage des vêtements et la préparation des repas. Crucial pour l'indépendance de l'Algérie, le rôle de ces femmes est toutefois peu connu à travers le monde et même au sein de la population algérienne.

Ces femmes sont confrontées au statut de subalterne qui laisse moins de traces et de connaissances pour les historiens.

Christophe AYAD est un journaliste français né en 1968 à Strasbourg, il couvre l'actualité du Moyen-Orient et de l'Afrique, Publié le 11 novembre 2016

1957 : Un portrait des "pieds-noirs" par Germaine TILLION

Cependant, après la Seconde Guerre mondiale, les "pieds-noirs" ont commencé à éviter d'utiliser ce terme afin de ne pas être confondus avec les travailleurs indigènes (algériens) venus en métropole.



Il y a des historiens, dont Guy PERVILLE, spécialiste de la Guerre d'Algérie, qui pensent que quelque part l'expression « *pieds-noirs* » désignait les « *indigènes* », et que c'était une expression péjorative pour parler des Algériens d'origine. Pourquoi ? Parce souvent ils ne portaient pas de



chaussures dans les « *bleds* », les villages. Comme ils allaient pieds nus, ils avaient les pieds sales.

Cette désignation serait ensuite passée en métropole où elle aurait désigné les Français d'Algérie, **une façon de les cataloguer comme des Français de seconde zone.**

L'écrivain kabyle Mouloud FERAOUN décrit ce double langage dans son roman :

"Les Chemins qui montent", Le seuil, 1^{er} janvier 1957.

« C'est nous les Algériens, disent-ils aux Français de France. L'Algérie, c'est nous. Voyez ce que nous avons fait. Remerciez-nous, Messieurs de France, et ne vous avisez pas de nous juger. Malheureusement, ils ne tiennent pas le même langage avec nous. Dès que nous leur disons que nous sommes Algériens nous aussi, ils nous rétorquent : - Vous en êtes ? C'est bon. Tas d'Indigènes, que supposez-vous ? Nous sommes Français, nous. Arrière, et garde à vous ! Vous voulez nous f... à la mer, bande d'infidèles et d'ingrats. Mère patrie, du secours ! »

L'ethnologue Germaine TILLION, favorable à l'indépendance et spécialiste des Aurès, trace en 1957, un portrait assez précis de cette communauté française d'Algérie :

« Il y a en Algérie, sur environ un million deux cent mille non-musulmans [...] douze mille "vrais colons" dont trois cents sont riches et une dizaine excessivement riches (vraisemblablement plus riches à eux dix que tous les autres ensemble).

Les autres "colons" – beaucoup plus d'un million d'êtres humains – sont des ouvriers spécialisés, des fonctionnaires, des employés, des chauffeurs de taxi, des garagistes, des ingénieurs, des chefs d'entreprises et leur ensemble représente plus des trois quarts de l'infrastructure économique d'un pays qui ne survivrait pas à sa perte. Cependant comme le terme "indigène" celui de "colon" s'efforce de devenir péjoratif. Lorsque je parle des habitants de l'Algérie, je les appelle des Algériens, et je me sens incapable d'en maudire ou d'en injurier une catégorie quelconque, car je considère qu'ils ont les uns et les autres, pour des motifs différents, des droits sur nous. Au surplus "colons" et "indigènes" se ressemblent comme des frères : ils ont les mêmes qualités : sens de l'honneur, courage physique, fidélité à leur parole et à leurs amis, générosité, ténacité, mais aussi les mêmes défauts : goût de la violence, passion effrénée de la compétition, vanité, méfiance, susceptibilité, jalousie. »

Ce sont ces pseudo - « *colons* », et ces dits « *indigènes* » - qui, de toute l'Algérie vont déferler sur Alger.



« L'expression de pieds-noirs ne peut être employée pour désigner les Juifs originaires d'Algérie. Les pieds-noirs sont les descendants de tous les Européens – majoritairement français – qui, à partir de 1830, se sont installés en Algérie pour en faire une colonie de peuplement. Les Juifs, eux, sont présents dans le pays dès le II^e ou III^e siècle, donc bien avant les Français, et les Turcs. Leur histoire n'est pas celle des pieds-noirs ».

Hubert HANNOUN, écrivain, agrégé de philosophie et docteur d'Etat en sciences humaines

« Je ne porte pas les stigmates d'une arabité particulière. Mes amis arabes parlaient français. Je n'ai pas appris l'arabe et je le regrette. Et il était déconseillé de le faire. Au temps de mon enfance, la présence française est très forte et de nombreux musulmans en sont imprégnés. »

Paroles de : Deux personnalités juives algériennes venues d'horizons très différents, le journaliste Jean DANIEL et le rabbin Léon ASHKENAZI

La presse française, les radios privées, les meetings, durant la guerre d'Algérie

L'entrée de la presse dans la bataille d'opinion était nécessaire : dans la mesure où les forces politiques restaient muettes et hésitantes sur le conflit qui s'aggravait, force était au quatrième pouvoir de se lancer dans l'arène pour exprimer les opinions divergentes de certains groupes confessionnels ou politiques, et attirer l'attention du public sur les formes particulières de cette guerre si contraire aux droits de l'homme.



Ainsi, la presse de la gauche libérale, non communiste, rejointe par des organes catholiques comme *Témoignage chrétien* et *La Croix*, mena avec constance, sous les deux Républiques, l'action contre le « sale guerre » et mobilisa les forces croissantes des manifestants, de signataires de manifestes, de protestataires éminents. *Le Monde* à gauche, *Le Figaro* à droite glissèrent dans la lutte, tentant d'ailleurs d'en modérer les traits pour répondre aux vœux de leur public. Il est vrai que, pour la presse et comme pour les parlementaires métropolitains, l'engagement politique passait accessoirement par la guerre d'Algérie : les journaux se situaient essentiellement après 1958 pour ou contre le régime du général de GAULLE – le plus souvent contre. Le renfort de la guerre d'Algérie servit à pourvoir les gibernes des francs-tireurs de gauche ou de droite qui purent tirer en rafales sur le gouvernement Debré.

Ni *L'Aurore* de Marcel BROUSSAC, ni *Le Parisien Libéré* de Emilien AMAURY n'avaient de grâce à faire au gaullisme, qu'ils haïssaient, pas plus que *France-Observateur* ou *L'Express*.

Les radios privées, clandestines



Les stations de radio privées, dites périphériques, n'étaient pas mieux disposées à l'égard du pouvoir. De GAULLE avait pris l'habitude d'utiliser à son profit la télévision parce qu'il cherchait à percer l'opacité du nuage médiatique qui tendait, disait-il, à travestir les termes de sa politique et à l'isoler du « peuple ».

Car le recours du peuple fut, en définitive, l'arme ultime jetée dans la balance par les belligérants au dernier moment de cette guerre. Les parachutistes comprirent qu'elle était finie quand ils virent descendre la foule musulmane de la Casbah, drapeaux vert et blanc en tête. La même foule arborait jadis des portraits de De GAULLE. Elle criait maintenant indépendance en pensant à la fin des combats.

Il en fut de même des meetings organisés dans les casernes par les appelés pendant le putsch des généraux. Si les discours des orateurs improvisés touchaient leur public, c'est qu'il était convaincu d'avance. A vivre la guerre, l'appelé n'en souhaitait pas plus ardemment le retour rapide à la paix.

Le Général n'ignorait rien, grâce aux sondages de l'esprit des Français quand il lança la campagne pour l'ultime « référendum ».

Pierre MIQUEL *La guerre d'Algérie* p.524-526 Fayard 1993

Quand l'Algérie était la France. « Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962 »

Le cinquantenaire de l'indépendance algérienne tend à occulter les 130 ans qu'a duré la colonie. Un fort volume, « Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962 », heureusement dépassionné, en rappelle l'histoire.

La France et l'Algérie n'ont pas fait que se mener une guerre violente, de 1954 à 1962. Pendant plus d'un siècle, selon le mot du ministre de l'intérieur en 1954, le jeune François MITTERRAND, « l'Algérie, c'est la France ». Avec ce que cela implique de traces et de mémoire partagée. Quelques soubresauts de notre vie politique se sont d'ailleurs chargés de nous le rappeler. Le 16 janvier 2005, paraissait l'appel d'un collectif militant baptisé « *Les Indigènes de la République* » dénonçant une prétendue rémanence du fait colonial dans la France contemporaine ; un mois plus tard, l'évocation d'un « rôle positif » de la colonisation française de l'Afrique du Nord, dans la loi du 23 février 2005, provoquait une polémique avant que l'article portant mention de cette appréciation soit abrogé un an plus tard.

Cette ébauche de « débat colonial » a certes levé un coin de voile sur le siècle de présence française en Algérie mais, de part et d'autre de la Méditerranée, le souvenir de la guerre, de ses scandales ou de ses déchirures a persisté à maintenir dans l'ombre la réalité de ce destin commun. Et pourtant, depuis une quinzaine d'années, toute une génération de jeunes chercheurs français, mais aussi britanniques ou américains, s'est emparée, sous l'impulsion des études postcoloniales, de cet espace franco-algérien au point de pouvoir aujourd'hui prétendre déjouer les pièges du manichéisme et du relativisme.

Que faire de l'Algérie ? On pourrait entrer dans cette histoire complexe avec cette simple question qui ne fut pas que rhétorique, loin s'en faut. Elle s'est posée de façon récurrente aux pouvoirs français, durant cette longue histoire. Improbables débuts, il faut dire : la décision de conquête, prise par Charles X, est menée à bien le 5 juillet 1830, jour de la capitulation du dey d'Alger (1) ; le 27 du même mois, débute l'insurrection parisienne qui mène à la Révolution de juillet. Charles X cède son trône à Louis-Philippe, peu intéressé par une terre qu'il n'a pas brigüée. Si perplexe quant à son avenir qu'il y envoie, en 1833, une commission parlementaire – pratique tout à fait neuve à l'époque. Ce fait même atteste, explique Hélène BLAIS*, « l'absence de projet colonial ayant présidé à la décision d'invasion », ce qui n'ôte rien à la réalité de la violence militaire qui se déchaîne sur place. Pendant neuf ans, les partisans d'une occupation restreinte et d'une occupation totale s'affrontent - avant que les seconds ne gagnent.

Un appendice de la France

Adolphe CREMIEUX 1796-1880

B. n° 8. — 109 —
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
N° 136. — DÉCRET qui déclare citoyens français les Israélites indigènes de l'Algérie.
Du 24 Octobre 1870.
LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE
Décrète :
Les israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français ; en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française, tous droits acquis jusqu'à ce jour restant inviolables.
Toute disposition législative, tout sénatus-consulte, décret, règlement ou ordonnance contraires, sont abolis.
Fait à Tours, le 24 Octobre 1870.
Signé Ad. CREMIEUX, L. GAMBETTA, AL. GLAIS-BIZOIN, L. FOURICHON.

Une nouvelle « colonie », l'Algérie ? Dans ces années 1830, mieux vaut éviter ce terme associé à l'héritage esclavagiste (en 1836, un manifeste réclame la *Décolonisation d'Alger*, première occurrence du mot « *décolonisation* »). La parade est trouvée : l'Algérie est un appendice de la France, « à l'instar de la Corse ». Argument qui sera repris par la II^e République : en 1848, d'une main, elle abolit



l'esclavage et, de l'autre, elle transforme l'Algérie en « territoire français », mesure qui « *disait encore le refus d'appeler colonie ce qui y ressemblait pourtant de plus en plus fortement* ». Un quiproquo durable veut que la France ait mis en place en Algérie une politique d'assimilation. Elle ne concerne en vérité que le territoire et les colons venus d'Europe, très nombreux, incités à devenir français par le droit du sol accordé à leurs enfants dès 1889. Les Français musulmans (et juifs avant le décret Crémieux de 1870**), eux, restent en marge des droits civiques.

(1) Le **dey d'Alger** est le titre des souverains de la régence d'Alger sous l'autorité nominale de l'Empire ottoman, de 1671 à 1830

On apprend que les juristes coloniaux présentent l'indigénat, ce régime de nationalité exceptionnelle (puisqu'il n'y a pas de citoyenneté), comme respectueux des coutumes locales : l'« *indigène* » a des droits particuliers, assurés notamment par le maintien de la juridiction des cadis.

Que faire de l'Algérie ? Et bientôt, surtout, des Algériens ? La question se pose à nouveau, après la première guerre mondiale, alors que Woodrow WILSON proclame, en **janvier 1918**, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et en **1945**, aux lendemains de la seconde. Quelles réponses apporte la France ? Le blocage de toutes réformes ou presque, ce malgré les promesses régulièrement faites. Côté algérien, à ces interrogations récurrentes correspondent trois phases : après la résistance, sans relâche de **1830 à 1880**, c'est l'entrée en politique dès les premières décennies du XX^e siècle sur les deux modes (**revendication de l'égalité ou aspiration à l'indépendance**), enfin l'entrée en guerre alors que chez les nationalistes se forge, dans les années **1940** et encore plus après les événements de **mai 1945**, la conviction que la lutte armée est la seule possible.

8 Mai 1945 : les massacres de Sétif et Guelma sont à ce titre une césure majeure. Sétif, qui relève davantage d'une insurrection proche des rébellions du XIX^e siècle, avec son cycle de violences et représailles (**terrifiantes**), et surtout Guelma, où les Français d'Algérie massacrent pendant deux pleines semaines les hommes de la région, laissant plus de 600 cadavres, « *une révolte des Européens contre les musulmans* », écrira le directeur de la police judiciaire... sur laquelle le gouvernement ferme les yeux. De ces colons obsédés par l'idée qu'il leur appartient de se défendre contre les « *musulmans* » et contre les « *Français de France* » qui ignorent les réalités du pays, l'ouvrage s'applique à cerner les grands traits de la culture politique, faite de racisme, d'antisémitisme et d'autonomisme « *étroitement liés* », développe Sylvie THENAULT, dans une *aspiration coloniale à gérer ses affaires entre soi* ».



Epouser les reliefs, les paradoxes, la singularité des hommes et des situations, c'est le pari réussi de cette synthèse intelligemment pensée, construite sur une alternance d'ouvertures chronologiques et de focus qui permettent de saisir en détail la pièce qui est en train de se jouer : événements, lieux, personnages ou décor. On l'a compris, la force de cet ouvrage est de maintenir à distance son objet, de restituer les faits – tant pis si cela se paye parfois d'une certaine sécheresse de plume. A une époque où la question n'est plus : « *Que faire de l'Algérie ?* », mais : « *Que faire de l'histoire coloniale ?* », cet ouvrage est certainement une belle réponse.

***Hélène BLAIS** est professeure d'histoire contemporaine à l'École normale supérieure (Paris) et membre de l'IHMC.

Le **décret Crémieux (du nom d'Adolphe CREMIEUX) est le décret n° 136 qui attribue d'office en 1870 la citoyenneté française aux « *Israélites indigènes* » d'Algérie, c'est-à-dire aux 35 000 juifs du territoire. Il est complété par le décret n° 137 portant « *sur la naturalisation des indigènes musulmans et des étrangers résidant en Algérie* »

***Les **massacres de Sétif, Guelma et Kherrata** sont des répressions sanglantes qui suivent les manifestations nationalistes, indépendantistes et anti-colonialistes survenues le 8 mai 1945 dans le département de Constantine pendant la colonisation française. Ces événements se déroulent pendant le mandat du président du gouvernement provisoire de la République française, Charles de GAULLE. Ils durent sept semaines et prennent fin le 26 juin 1945.

Julie CLARINI Agrégée de lettres classiques (1995) journaliste et productrice de radio française.

Publié le 30 août 2012

« *Nous nous sommes trouvés en face d'un gouvernement français qui veut bien décoloniser mais à moitié ; c'est-à-dire maintenir l'Algérie sous une domination coloniale à peine déguisée.* »

Kim BELKACEM Lors d'une conférence de presse

« *La France est et demeure une grande puissance. Elle mobilisera ses forces pour que se réalise le miracle saharien. De grandes richesses, en charbon, en fer, en pétrole, en gaz naturel, des Territoires du Sud, seront mises en valeur. La Métropole apportera sa technique et ses investissements ; l'Algérie apportera sa main d'œuvre de plus en plus qualifiée et demain ses cadres. La mise en valeur du désert c'est la grande tâche de notre génération.* »

Déclaration d'un Président du Conseil durant la IV^{ème} République

25 Septembre 2001 : Journée nationale des harkis, les Français osent regarder en face la guerre d'Algérie

25 septembre Journée des harkis

Les aveux du général AUSSARESSÉS sur la torture, la commémoration de la répression du 17 octobre 1961 à Paris et la Journée nationale des harkis ont marqué en 2001 le retour de la mémoire refoulée de la période 1954-1962. Le silence des politiques a conduit les défenseurs des droits de l'homme à saisir la justice.



Après Vichy, l'Algérie. Il avait fallu une quarantaine d'années pour que la France ose déchirer le voile de la collaboration. Délai de rigueur ? Loi du temps historique ? Il aura fallu le même délai pour que le pays consente à regarder en face sa dernière guerre coloniale, transformant de sombres pages d'Histoire en débats d'actualité.

[...] Ainsi, 2001 a sonné l'heure du devoir de mémoire, du solde des comptes pour les six millions de personnes qui, anciens appelés, pieds-noirs, harkis, immigrés, porteurs de valise et descendants, ont, en France, l'Algérie à cœur. A chaque fois, le mécanisme est comparable : des confessions publiques, des demandes de commémoration ou de reconnaissance, voire de repentance se heurtent à la retenue des responsables politiques, plus soucieux de calmer les passions et de ménager des électorats tirillés par des mémoires contradictoires, que d'officialiser des vérités historiques qui éclaboussent leurs prédécesseurs.

Dans ce contexte, le général AUSSARESSÉS aura choisi d'être l'homme par qui le scandale arrive, au prix de l'étalage d'un stupéfiant cynisme. *"C'est efficace, la torture, la majorité des gens craquent et parlent, déclare-t-il au Monde au début de mai. Ensuite, la plupart du temps, on les achevait. Il aurait fallu qu'on les refille à la justice, on l'a fait dans certains cas, avec Alleg et le docteur Hadjadj par exemple. Mais pour les autres, on n'avait pas le temps. Est-ce que ça m'a posé des problèmes de conscience ? Je dois dire que non. Je m'étais habitué à tout cela."*

Dans la foulée, l'ancien militaire publie un livre aux éditions Perrin, où il reconnaît notamment avoir assassiné, en 1957, l'avocat Ali BOUMENDJEL et le responsable du FLN à Alger, Larbi BEN M'HIDI, deux exécutions dont le déroulement était resté mystérieux. L'énormité des aveux, l'éloge public de la torture comme moyen de lutter contre les bombes du FLN, la revendication tranquille de l'exécution comme substitut à la justice suscitent l'émoi, non seulement chez les jeunes qui découvrent les dérives du *"pays des droits de l'homme"*, mais aussi parmi les centaines de milliers d'anciens appelés qui ont été confrontés à ces réalités. En témoignent les nombreux courriers, appels téléphoniques, écrits intimes qui parviennent dans les rédactions. [...]

Faute de cette parole politique libératrice, les militants de la mémoire se sont tournés, bon gré mal gré, vers l'institution judiciaire. A elle d'amplifier le débat, de débusquer les vérités masquées, de rendre justice enfin aux victimes et à leurs survivants. Les multiples plaintes déposées tant à propos de faits de torture que du massacre des harkis ou du 17 octobre 1961 visent un objectif central : surmonter l'obstacle des lois d'amnistie qui, jusqu'à présent, a efficacement protégé les tortionnaires, les responsables de l'abandon des harkis ou de la répression policière de tout ennui judiciaire.

Plaidé, fin novembre, le procès pour *"apologie de crimes de guerre"* visant le livre du général AUSSARESSÉS a vu un haut responsable militaire répondre de faits de torture pour la première fois depuis 1962. Mais le jugement, attendu pour le 25 janvier, aura une portée limitée puisqu'il sanctionnera des écrits et non les faits eux-mêmes. Les autres plaintes déposées pour *"crimes contre l'humanité"* se donnent un objectif plus ambitieux mais aussi plus aléatoire : faire évoluer la jurisprudence de la Cour de cassation qui limite l'application de cette incrimination aux événements de la seconde guerre mondiale et faire reconnaître la torture en Algérie comme un crime imprescriptible. La vérité historique deviendrait alors vérité judiciaire et des coupables survivants pourraient être jugés. Il resterait encore à conquérir la vérité politique, de part et d'autre de la Méditerranée.

Philippe BERNARD Spécialiste de l'Afrique et des questions d'immigration 29 septembre 2001

15 septembre 2020 : *Du Morne-des-Esses au Djebel* (Raphaël CONFIANT). Une autre facette de la mémoire algéro-antillaise



« faire la sale besogne » et enfin Dany BERAUD, l'intellectuel de la Sorbonne qui rejoindra les combattants algériens. Trois parcours de vie. Comme autant d'éclats de mémoires. Celles de ces jeunes hommes pris dans une double détermination historique.

D'une part, le traumatisme de l'esclavage et les séquelles idéologiques de la domination française sur les peuples antillais. D'autre part, la tragédie algérienne, avec un peuple lui aussi confronté à la brutalité du même système de domination et d'exploitation, mais en lutte pour sa libération totale et définitive.

En tout état de cause, comme l'explique Raphaël CONFIANT, dans une récente interview à *Outre-mer. La 1^{ère}* :

« (...) pour un FANON, il y a des milliers de soldats antillais qui ont combattu du côté du général Massu (qui a reconnu avoir pratiqué la torture en Algérie), du général Salan (chef de l'OAS), et qui sont revenus médaillés, mutilés ou dans des cercueils. (...) Il fallait présenter cet aspect des choses, mais aussi montrer les contradictions (...) ».

Mourad YELLES Universitaire professeur des universités en littératures maghrébines et comparées à l'INALCO



"Du Morne-des-Esses au Djebel"



Ce roman de Raphaël CONFIANT, paru en 2020, a, pour toile de fond, la guerre d'Algérie. Guerre qui a débuté le 1^{er} novembre 1954 et s'est achevée le 5 juillet 1962 et à laquelle ont participé beaucoup de soldats antillais.



La lecture de ce roman nous permet, précisément, de suivre le parcours de trois d'entre eux : Ludovic CABONT, Juvénal MARTINEAU et Dany BERAUD...Trois parcours différents, en somme...Trois manières différentes d'appréhender cette guerre. Ludovic CABONT, en effet, finira par désertir, ne supportant plus les exactions commises par l'armée française. Dany BERAUD, pour sa part, prendra fait et cause pour le FLN. Quant à Juvénal MARTINEAU, il restera fidèle à son engagement sous le drapeau français...Trois personnalités issues de classes sociales différentes (trois regards différents portés sur le monde) happées par cette guerre en raison de motifs différents. *Les montagnes du Djebel*

Le titre de cet ouvrage invite à la réflexion dans la mesure où la référence à ce quartier de Sainte-Marie, en Martinique, s'impose d'emblée comme un focus sur la terre de naissance de Ludovic CABONT...comme pour mieux faire ressortir tout un parcours ; depuis cette terre - reculée - martiniquaise, baignée de traditions et de croyances, jusqu'à cette terre lointaine où la guerre fait rage...terre lointaine qui marque donc la rupture brutale avec l'univers familial et protecteur du personnage, ce qui se remarque phonétiquement à travers le terme « Djebel ».



Deux syllabes tranchantes qui évoquent un passage à un monde brutal.

en Algérie

Le roman de Raphaël CONFIANT est une évocation saisissante des atrocités commises par les deux camps. Dès les premières pages, à cet égard, nous sommes plongés dans cette folie meurtrière qui emporte la raison aussi bien que les vies humaines. Sans multiplier les exemples, un fait prend immédiatement une importance symbolique manifeste : cet éclat de soleil (à la page 27) révélant précisément à CABONT la violence qui est la sienne et qui le déshumanise presque à son insu. Sans doute faut-il voir ici une référence - intertextuelle - à cet éclat du soleil qui a aveuglé Meursault, le héros de CAMUS dans « l'ÉTRANGER » avant qu'il ne commette l'irréparable. Cet éclat de soleil intense qui préfigure la tragédie, montrant à l'individu la réalité de son être. A la page 255, par ailleurs, CABONT sera touché par cette même clarté intense ; laquelle clarté le renverra à la solitude de son être après le crime dont il sera le témoin.

Le lecteur-La lectrice prend connaissance des actes de barbarie perpétrés par les deux armées afin de l'emporter. Un quotidien de violences s'offre à ses yeux ; un quotidien où la violence appelle la violence, où les représailles répondent aux attentats...où l'humanité est bafouée dans ce qu'elle a de plus fondamental.

L'atmosphère, par ailleurs, est oppressante, d'abord parce que les attaques et les attentats rythment le quotidien, et ensuite parce que la grande misère matérielle dans laquelle vit le peuple algérien, ne laisse pas indifférent ; à l'instar de **MARTINEAU** qui est ébranlé au fond de lui-même, un jour où ses hommes et lui apportent des médicaments à des habitants d'un village isolé.

Dans cet univers de violences, il est toutefois possible d'apprécier telle ou telle image de douceur...issue, précisément, de ce quartier qui a vu naître **Ludovic** : le **Morne-des-Esses**. Il nous est, à cet égard, donné l'opportunité d'apprécier cette scène – parmi les plus représentatives de cette Martinique ancienne – des lavandières au bord de la rivière *Romanette*. Lavandières que le narrateur évoque à travers le terme « **lessiveuses** » Evoquons, par exemple, ces quelques lignes consacrées à l'une de ces femmes, prénommée **Edmée** : « **Elle occupe à elle toute seule, Edmée, l'entier de la lumière, réduisant ses compagnes à des ombres caquetantes. Elle ne dit rien, se contente de frétiler des yeux et de tourner lentement, soulevant des colliers d'écume qui tentent de s'accrocher à sa peau soudain translucide...** » (page 37). Lignes marquées par la poésie faisant ressortir la beauté et la grâce d'**Edmée** ; beauté et grâce qui captivent les regards posés sur elle ; cela d'autant plus qu'**Edmée** s'inscrit dans une autre réalité.

Il convient de relever à ce propos que c'est le souvenir de cette lavandière qui permettra à **Ludovic** de s'accrocher – de se raccrocher – à sa part humaine au moment où celle-ci s'estompait.

Le thème de l'amitié se trouve également présent dans ce roman. L'amitié unissant **Ludovic** et **Juvénal** en dépit des différences sociales et de l'injonction des préjugés. L'amitié qui, momentanément, unit **Ludovic** à un ennemi capturé...occasion d'un dialogue fructueux autour de l'histoire et de la géographie de leurs terres respectives et sur lequel plane la figure de **Frantz FANON**.

L'amitié que **Dany**, par la force des circonstances, finit par nouer avec des combattants de l'autre armée et qui lui permet de garder la vie sauve quand tout semble désespéré.

Parmi les personnages mis en scène dans le roman de **Raphaël CONFIANT**, nous pouvons citer le « **djebel** » précisément. Ce terme laconique désignant, de manière métonymique, l'Algérie tout entière ayant toujours su se jouer des grandes dominations extérieures. Une terre, certes rude, mais capable de fasciner par la beauté qui émane d'elle, tranchant avec la folie qui déchire les hommes : « **De magnifiques montagnes dont les sommets étaient couverts d'un manteau blanc se détachèrent sur un ciel d'un bleu immaculé. La beauté de ce pays n'avait de cesse de m'émouvoir** » (page 253).

Nous trouvons, cependant, ces autres « **personnages** » que l'on ne voit pas, mais qui agissent dans l'ombre : ces poseurs de bombes qui harcèlent l'armée française avant de disparaître comme ils sont venus. Personnages d'autant plus dangereux qu'ils sont insaisissables, agissant également volontiers par l'intermédiaire de mystérieux agents ; à l'instar de ce **hâdj** dont la mission est de recruter de jeunes rabatteurs qui piégeront les soldats isolés en quête de plaisirs ; ou de tel ou tel accompagnateur-interprète frappant par surprise.

La lecture de ce roman est, pour nous, l'occasion d'apprécier une narration complexe, mêlant plusieurs voix : celle de **Ludovic**, de son grand-oncle (évoquant le terrible épisode des Dardanelles auquel il a pris part en tant que soldat de la Première guerre mondiale), de **Juvénal** ; celle de ce narrateur indéterminé intervenant par le biais de la troisième personne du singulier...Une narration où s'entremêlent le présent (*des faits actuels*), les souvenirs anciens, les anecdotes du quartier ou de la ville, les traditions, les usages, un ancien amour, telle ou telle tranche de vie, la vie lycéenne et ses péripéties...Une narration à hauteur d'individus, en somme, de ces consciences qui se font entendre, essayant d'affirmer une présence dans le chaos de l'Histoire.

Philippe CHARVEIN professeur de Lettres modernes au collège Le Carbet le 05/08/2022

2017 Tribune d'Hugo MELCHIOR : "Moi, petit-fils de pieds-noirs..."

Descendant d'une famille de Français d'Algérie, l'universitaire Hugo MELCHIOR, qui rejetait le passé colonial de ses grands-parents, plaide pour une mémoire commune et non militante de cette histoire contrastée.

Moi, petit-fils de pieds-noirs, encore adolescent, j'avais pris l'habitude devant mes grands-parents, du fait de mes convictions, d'adopter une posture anticolonialiste intransigeante, au risque de défendre une conception essentiellement binaire et manichéenne de l'histoire de l'Algérie française et coloniale.

Moi, petit-fils de pieds-noirs, en dépit de l'amour infini que je leur portais, je fus longtemps incapable de faire preuve d'empathie à l'égard de mes grands-parents maternels dès qu'ils évoquaient, pleins d'amertume et de mélancolie, la roue de l'histoire qui avait fini par tourner en faveur des peuples colonisés. D'origine espagnole, tous deux fils et fille de classe ouvrière devenus instituteurs, ils étaient nés et avaient grandi en Oranie.



Moi, petit-fils de pieds-noirs, je n'avais pour seule réponse à opposer à leur « **nostalgérie** » que cette phrase inutilement blessante : « **Les Algériens ont eu raison de vous foutre dehors** » ; allant jusqu'à leur dire que je regrettais de n'avoir pas eu 20 ans en 1958 pour aider les « *fellagas* » honnis, c'est-à-dire les nationalistes algériens, à recouvrer ce qu'ils considéraient comme leur souveraineté perdue, comme le firent des dizaines de militants français ayant pris fait et cause pour l'indépendance de l'Algérie (intellectuels, trotskistes, anarchistes...)

Un scandale permanent

Moi, petit-fils de pieds-noirs, je n'avais en tête que la barbarie innommable, la multitude des crimes qui avaient accompagné le geste des prétendus civilisateurs dans le cadre de la conquête territoriale et de la « **pacification** » de l'Algérie à partir de 1830.

L'Algérie coloniale avait été, à mes yeux, un scandale permanent pour les Algériens musulmans pendant plus de cent trente ans, et rien de plus : dissociation monstrueuse sur le plan juridique entre nationalité et citoyenneté pour les Algériens musulmans qui furent assimilés de facto à partir de 1865 à des « **sujets français** », droit pénal d'exception pour les musulmans avec le fameux « **code de l'indigénat** », expropriation systématique des terres au profit des grands propriétaires européens et a contrario paupérisation extrême des campagnes algériennes, pourtant censées être des territoires de la République française...

Moi, petit-fils de pieds-noirs, en devenant un « **trans-mémoire** », j'avais sur le champ de bataille des mémoires algériennes en brandissant le drapeau déployé de l'Algérie indépendante. Il fallait choisir son camp, paraît-il, et devenir par-là même un militant d'une mémoire exclusive. J'avais choisi la mienne, celle des Algériens musulmans, des colonisés, de celles et ceux qui avaient voulu, les armes à la main, conjurer la fatalité coloniale.

Puis, moi, petit-fils de pieds-noirs, j'ai grandi et j'ai voulu en finir avec ces postures stériles qui ne me permettaient pas de saisir correctement les éléments constitutifs non seulement de la mémoire blessée de mes grands-parents, mais de celles et ceux qui, comme eux, avaient, la mort dans l'âme, dû quitter, en cette année 1962, l'Algérie, c'est-à-dire leur patrie au sens étymologique du terme (la terre de leurs pères et de leurs morts), pour rejoindre une métropole dont ils n'avaient jamais foulé le sol pour la grande majorité d'entre eux.

Peuple mosaïque

Puis, moi, petit-fils de pieds-noirs, j'ai compris que mon rejet des colonialismes d'hier et d'aujourd'hui, ma dénonciation du caractère essentiellement inégalitaire et discriminatoire de l'Algérie à l'heure française ne devaient pas me conduire à rejeter le passé de mes grands-parents, ni celui de celles et de ceux qui avaient formé, en Algérie coloniale, ce peuple mosaïque, autrement dit cette société minoritaire bigarrée aux multiples contrastes (sociaux, culturels, religieux, politiques) qu'on ne pourrait assimiler raisonnablement à une simple « **caste d'exploiteurs** ».

Puis, moi, petit-fils de pieds-noirs, j'ai compris que je pouvais, tout en demeurant principalement anticolonialiste, être fier d'être le fruit de l'arbre de cette histoire, que je pouvais, tout en me sentant solidaire du peuple algérien qui a payé le prix du sang pour se libérer du joug colonial, ressentir de la tristesse devant l'impossible deuil de mes grands-parents pour leur vie là-bas, n'exiger d'eux ni excuses ni contritions.

Moi, petit-fils de pied-noirs, j'ai donc décidé de rendre les armes pour ne plus avoir à participer à cette guerre sans fin des mémoires algériennes, à cette mise en concurrence des souffrances bien réelles de chacun.

Moi, petits-fils de pieds-noirs, j'ai décidé, avec d'autres, comme l'historien Benjamin STORA, de devenir, humblement, un militant du « **compromis mémoriel** », autrement dit de défendre la construction d'une mémoire commune, d'abord cimentée par le récit méthodique et rigoureux des historiens :

Une mémoire non militante, qui n'occulterait ni les massacres de Sétif du 8 mai 1945 par l'armée française, ni la Nuit noire du 17 octobre 1961 à Paris, ni le massacre des Français d'Algérie de la rue d'Isly, celui oublié des Européens du 5 juillet 1962 à Oran, ou encore les massacres de harkis...

Et cela avec l'espoir qu'à terme, les murs des mémoires revanchardes et haineuses, qui séparent encore les différents groupes sociaux ayant fait cette histoire algérienne, se fissurent enfin... jusqu'à tomber !

Hugo MELCHIOR Doctorant en histoire contemporaine à l'université Rennes 2 Publié le 22 février 2017

Un hommage national aux Harkis rendu à Fort-de-France



Comme chaque année, les autorités préfectorales, militaires et civiles, ont rendu un hommage national aux harkis et autres membres des formations supplétives. Une cérémonie s'est tenue à Fort de France.



Photos Jean Marc ETIFIER France-Antilles

Ce samedi 25 septembre, comme partout en France, la journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives a été célébrée, place de la Savane à Fort-de-France, en face du monument aux morts.

Cette journée a été instituée par le décret du 31 mars 2003 en reconnaissance des sacrifices consentis du fait de leur engagement au service de la France lors de la guerre d'Algérie (1954-1962).

France-Antilles Samedi 25 Septembre 2021

CONCLUSION :

La guerre d'Algérie est donc terminée après huit années de sang et de larmes. Son bilan humain est lourd et le F.L.N. a gagné.

La France annoncera la mort de près de trente mille des siens, dont le tiers par accidents. Enfants de la France et de l'Algérie, deux cent vingt mille musulmans et Européens ont été assassinés dont plus de la moitié après l'indépendance. Officiellement, le F.L.N. aurait perdu 155 000 hommes (141 000 tués au combat, 2 000 tués par les armées tunisienne ou marocaine, 14 500 victimes des purges. L'Algérie réclame un tribut plus fort et avance un million de morts. Ce chiffre, on l'a dit, est plausible. Quel que soit son camp, quel holocauste le peuple algérien n'aura-t-il pas supporté !

La victoire du F.L.N. est incontestable. Il a bouté la France hors d'Algérie. On a vu au fil des années les raisons essentielles de sa victoire. Le nationalisme naissant, porté par l'injustice sociale, renforcé par un racisme sans appel, a trouvé une audience irréfutable. Les Algériens, ceux du moins qui se sont engagés, se sont battus avec courage et abnégation. En contrepartie, la communauté européenne a offert, dans sa grande majorité, un laxisme générateur d'abandon. Le général de GAULLE, enfin et surtout, machiavélique souvent, cynique parfois, impérial toujours, a remis entre les mains du F.L.N. un pays auquel il n'aurait pu prétendre seul après la défaite militaire sur le terrain. Une fois de plus, l'Histoire a subi la marque d'un homme.

Le F.L.N. l'a emporté et la France a donc perdu, puisque que l'Algérie n'est plus "terre française". La vraie défaite française n'est pas dans cet abandon officiel de souveraineté. L'Algérie algérienne était inéluctable en raison notamment du jeu démographique. A dix contre un, la partie était perdue d'avance. La spécificité des départements algériens s'inscrivait dans la logique du peuplement et de la religion. Mais de quel côté pencherait cette spécificité ? L'enfant devenu majeur serait-il heureux de rester dans le giron familial ou l'abandonnerait-il à jamais ? L'Algérie nouvelle serait-elle avec ou contre la France ? Force est de constater que tout a été fait pour détourner les deux pays l'un de l'autre.

On a parlé, tout à loisir, des crimes de toute origine : crimes du F.L.N., crimes de l'O.A.S., crimes de l'armée française. Un silence pudique et jamais troublé recouvre en revanches les crimes de ceux qui furent finalement à l'origine de tout : certains hommes politiques.

Tout au long de ce drame, qu'a-t-on en effet constaté, en métropole comme en Algérie, de la part de ceux qui étaient en charge des destinées des deux pays ? le refus de réaliser les réformes nécessaires avant l'explosion de 1954, l'incapacité à dominer une situation et de conduire une évolution raisonnable et généreuse, l'exploitation du drame algérien à seule fin de conquérir le pouvoir, des promesses et des reniements, l'insouciance ou le mépris des conséquences humaines de décision bâclées, le souci d'en finir quel qu'en soit le prix...

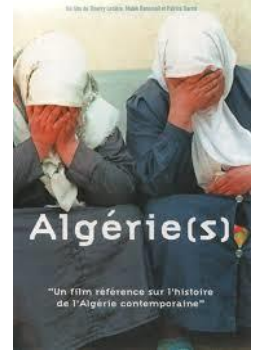
Alors, devant un tel bilan, l'honnête homme a besoin de retrouver un souffle d'air pur. Il ne peut espérer le respirer que là-haut, très haut, sur ces djebels où les balles chantaient et où les hommes tombaient. Car seuls, dans cette grande guerre, les combattants furent grands.

Pierre MONTAGNON *La guerre d'Algérie. Genèse et engrenage d'une tragédie 1954-1962* p. 404-405 Pygmalion 1994

ALGÉRIE 1962-2002

Quarante ans après l'indépendance, les plaies de la guerre ne sont pas encore cicatrisées. Même si Français et Algériens commencent à affronter la mémoire

La guerre d'Algérie n'a pas pris fin, comme on l'a cru, en 1962. **Algérie(s) 2002 Film de Malek BENSAÏL**
Les Français partis, restait aux Algériens à se réconcilier avec eux-mêmes en se forgeant un avenir commun. Aujourd'hui ce grand dessein a échoué. Quarante ans après l'indépendance, intervenue officiellement le 3 juillet, non seulement l'Algérie a sombré économiquement et politiquement, mais les 70 % de la population qui ont moins de 30 ans n'adhèrent pas, ou plus, au mythe fondateur des « martyrs » de la libération.



Tutelle honnie au temps de la colonisation, repoussoir commode l'indépendance acquise, la France n'a jamais autant aimé les candidats à l'émigration qui aspirent à une vie simplement décente. Paradoxe de l'Histoire, les Algériens, hier, ne voulaient plus de la France. C'est aujourd'hui la France qui ne veut pas d'eux.

Violés aussitôt que signés, les accords d'Evian mettaient fin à huit ans de guerre. Indifférence des uns, égoïsme des autres, la France, qui avait pris pied en Algérie en 1830 par hasard, n'a jamais su y faire preuve de clairvoyance. Comme le constate l'historien Jean-Pierre RIOUX dans les pages qui suivent, l'inhumanité a toujours présidé aux rapports des Français avec les Algériens : « *Un monde irrémédiablement brisé en deux a entretenu sans trêve la violence sociale, ethnique et religieuse des dépossédés indigènes contre les Européens spoliateurs.* »

Le renoncement de la France à l'Algérie fut d'autant plus crucifiant que les trois départements d'outre-Méditerranée avaient longtemps fait bloc avec la métropole. Après tout, Alger est plus proche de Marseille que celle-ci de Paris. Cette proximité séculaire, psychologique autant que géographique, explique les déchirements des partisans de l'Algérie française, qui se recrutaient jusqu'à Matignon.

Revenu aux affaires sous la pression de la rue à Alger, de GAULLE parvint à faire entendre raison à Michel DEBRE, son premier ministre, comme à ceux qui malgré leurs tourments intimes se faisaient une certaine idée de la France et de son avenir. Mais restaient tous les autres, officiers revenus mortifiés d'Indochine, colons de la Mitidja, petit peuple d'Alger, d'Oran et de Constantine, incapables de se faire à l'idée que le glas des empires coloniaux avait sonné. Tous rêvaient de refaire le « coup » du 13 mai 1958* : la métropole déboussolée, la classe politique tétanisée, Alger dictant sa loi à Paris comme toujours en pareil cas. Mais tous ces activistes dressés contre le « bradage » de l'Algérie se trompaient d'époque et de République.

Cette cécité collective explique pourquoi les derniers jours de l'Algérie française furent si dramatiques. Et pourquoi l'irrémédiable, dont l'onde de choc est encore perceptible aujourd'hui, fut commis. Au nom de l'Organisation armée secrète - référence injurieuse à l'Armée secrète de la Résistance -, les desperados de l'Algérie française livrèrent des combats acharnés.

Ils choisirent la politique de la terre brûlée, faute d'avoir pu enrôler pour un ultime baroud la grande masse des Européens. Brisés et ruinés, ceux-là attendaient déjà les bateaux et les Caravelle qui les transporteraient vers un pays, le leur, dont ils ignoraient à peu près tout. Il y eut au total un million de rapatriés.

Le bilan des victimes des années 1954 à 1962 ne sera jamais connu avec exactitude : 140 000 morts peut-être du côté algérien (« plus d'un million de martyrs », a longtemps affirmé le FLN) ; 27 500 militaires français ; 3 000 civils français et presque autant de disparus européens dans les derniers mois de 1962 ; autour de 150 000 musulmans français massacrés après l'indépendance.

C'est dire si la guerre d'Algérie pèse encore sur cette histoire commune dont les deux pays ont tant de mal à se défaire. Surtout lorsqu'il s'agit d'évoquer le sort des harkis, ces supplétifs musulmans qui, pour un petit nombre, purent in extremis se réfugier en France.

L'indépendance proclamée, les querelles entre fractions rivales algériennes éclatèrent au grand jour. Dès les fêtes de la victoire se noue une autre tragédie, celle d'un peuple voué aux désordres économiques, au fanatisme et à la violence, une violence inséparable de son histoire.

Après avoir soutenu BEN BELLA, comme une corde soutient le pendu, jusqu'au sommet du pouvoir, BOUMEDIENE s'empare des commandes en 1965. On lui doit des choix économiques illusoires dont les Algériens paient encore les conséquences. Autogestion de l'agriculture, nationalisations à tout-va, planification à la soviétique, industrialisation à marche forcée. L'Algérie a pu se croire sur les bons rails tant que dura le boom pétrolier. Mais en 1982, lorsque le marché de l'énergie se retourne, la rente pétrolière ne suffit plus à masquer la faillite du système. Le désastre éclate au grand jour.

Accablé par le poids de cet héritage, la plupart des Algériens d'aujourd'hui relativisent donc les événements de 1962. Comme le confie à notre envoyée spéciale Florence BEAUGE l'un de ces sans-espoir, âgé de 25 ans, que l'Algérie compte par centaines de milliers : « **On a créé des héros et des mythes, et qu'est-ce que ça a donné ? Une tromperie.** » **En 1962, l'Algérie était un pays jeune et potentiellement riche.** Quarante ans plus tard, il est celui de la hogra**, de l'injustice. Une nation, dit Nadia, 23 ans, « **où nous ne sommes toujours pas des citoyens** » et « **où les militaires tiennent le pays** ».

*Le **putsch d'Alger** ou **coup d'État du 13 mai** est le coup d'État mené à Alger (département d'Alger) le mardi 13 mai 1958, conjointement par l'avocat et officier parachutiste de réserve Pierre LAGAILLARDE, les généraux Raoul SALAN, Edmond JOUHAUD, Jean Gracieux, l'amiral AU-BOYNEAU avec l'appui de la 10^e division parachutiste du général Jacques MASSU et la complicité active des alliés de Jacques SOUSTELLE.

****hogra** : emprunt du dialectal algérien qui définit le dédain, le mépris, l'oppression, l'injustice ou l'excès de pouvoir dont les autorités font preuve en toute impunité à l'égard de la population qu'elles gouvernent.

1 : Algérie(s) 2002 de Malek BENSAIL un film-enquête dans les coulisses du pouvoir. L'histoire contemporaine de l'Algérie des deux dernières décennies. Un devoir de mémoire. « Une terre en deuil » couvre ce que l'on appelle la « décennie rouge ». Avec trois principales phases de violence : le terrorisme ciblé (1992-1994), l'internationalisation du terrorisme (à partir de 1995) et la période des grands massacres (à partir de 1997).

Bertrand LE GENDRE Ancien journaliste au "Monde", ancien professeur associé à l'Université Panthéon-Assas Paris 2.
30 juin 2002

2 Juin 2021 : le président algérien, Abdelmadjid TEBBOUNE, plaide pour une « mémoire apaisée » avec la France

Dans un entretien à l'hebdomadaire « Le Point », le chef de l'Etat estime indispensable de jeter des « passerelles » tant qu'Emmanuel MACRON est aux responsabilités à Paris.

Le président algérien, Abdelmadjid TEBBOUNE, a plaidé mercredi 2 juin pour une « **mémoire apaisée, reconnue** », entre son pays et la France, avec laquelle il estime indispensable de jeter des « **passerelles** » tant qu'Emmanuel MACRON est aux responsabilités à Paris. Dans un entretien à l'hebdomadaire Le Point, le président TEBBOUNE a une nouvelle fois réclamé une reconnaissance des faits survenus pendant la colonisation de l'Algérie par la France (1830-1962).



« **Ce que nous voulons, c'est une mémoire apaisée, reconnue. Qu'on sorte de cette fable d'Algérie "terra nullius" [territoire sans maître] où la colonisation aurait apporté la civilisation. Cela dit, ce n'est pas la France de Voltaire, la France des Lumières que l'on juge. C'est la France coloniale, explique-t-il. Tout cela ne concerne pas la génération du président MACRON, ni celle de certains intellectuels français, qui sont irréprochables, mais reconnaître ces faits est important. Car pourquoi tient-on à la reconnaissance de ce qu'ont subi les Arméniens, les juifs, et ignore-t-on ce qui s'est passé en Algérie ?** »

Les relations entre les deux pays peinent à se réchauffer durablement. Début avril, une visite du premier ministre français, Jean CASTEX, a été reportée au dernier moment, officiellement en raison de la crise sanitaire, en réalité parce qu'Alger était mécontent du format de la délégation française.

La question des essais nucléaires

« **Macron a toute mon estime. C'est le plus éclairé d'entre tous. Les autres présidents avaient tous une histoire avec l'Algérie** », a toutefois estimé le chef de l'Etat algérien. « **Si nous n'arrivons pas à jeter des passerelles solides entre les deux pays sous la présidence Macron, cela ne se fera jamais et nos pays garderont toujours une haine mutuelle** », a-t-il averti, relevant que « **reconnaître, c'est une forme de repentance** ».

Des relations téléphoniques entre les deux Présidents

La présidence française a exclu « excuses » et « repentance », mais Emmanuel MACRON a engagé ces derniers mois une série d'« actes symboliques » afin de tenter de « réconcilier les mémoires » entre les deux rives de la Méditerranée.



Abdelmadjid TEBBOUNE a par ailleurs rappelé qu'il demandait « **à ce que la France vienne nettoyer les sites des essais nucléaires, une opération qui est en bonne voie** ». Mais il a écarté une négociation d'ordre financier. « **Nous respectons tellement nos morts que la compensation financière serait un rabaissement. Nous ne sommes pas un peuple mendiant, nous sommes un peuple fier et nous vénérons nos martyrs.** »

La France a procédé à 17 essais nucléaires au Sahara algérien, entre 1960 et 1966, sur les sites de Reggane puis d'In Ekker. Onze d'entre eux, tous souterrains, sont postérieurs aux accords d'Evian de 1962, qui actaient la fin de la guerre d'indépendance de l'Algérie, mais une clause permettait à la France d'utiliser jusqu'en 1967 les sites du Sahara. Le dossier est l'un des principaux contentieux mémoriels entre Alger et Paris.

« Ce n'est pas le Hirak originel »

Dans ce long entretien, le président algérien aborde également les élections législatives anticipées, qu'il a convoquées le 12 juin. Malgré une campagne électorale qui ne draine pas les foules, M. TEBBOUNE assure qu'« **il y a un engouement, notamment chez les jeunes** », pour ce scrutin boycotté par une partie de l'opposition, et avertit qu'« **il n'y a pas d'autre issue** ».

En outre, il juge que le mouvement de protestation populaire du Hirak* – qui a provoqué la chute de l'ex-président Abdelaziz BOUTEFLIKA en 2019 – a perdu sa légitimité. « **Aujourd'hui, dans ce qui reste du Hirak, on trouve de tout, il y en a qui crient "Etat islamique !" et d'autres qui scandent "Pas d'islam !". Les manifestants expriment peut-être une colère, mais ce n'est pas le Hirak originel. C'est très hétéroclite** », argue-t-il.

Interrogé sur la vague de répression qui cible les militants hirakistes, les opposants politiques et les journalistes, M. TEBBOUNE dénonce « **une minorité [qui] a refusé l'élection** ». « **Je pense que tout Algérien a le droit de s'exprimer, mais je refuse le diktat d'une minorité** », répond le chef de l'Etat, élu en décembre 2019 avec une abstention record (60 %). Plus de 200 personnes sont actuellement incarcérées pour des faits en lien avec le Hirak et/ou les libertés individuelles, selon les organisations de défense des droits humains.

*Le Hirak est une série de manifestations hebdomadaires qui ont lieu entre 2019 et 2021 en Algérie pour protester dans un premier temps contre la candidature d'Abdelaziz BOUTEFLIKA à un cinquième mandat présidentiel, puis contre son projet, également contesté par l'armée, de se maintenir au pouvoir à l'issue de son quatrième mandat dans le cadre d'une transition et de la mise en œuvre de réformes. Par la suite, les protestataires réclament la mise en place d'une Deuxième République, et le départ des dignitaires du régime, notamment parce que ceux-ci organisent le prochain scrutin avec les candidatures de caciques du régime, ce qui mène à l'élection de l'ancien Premier ministre Abdelmadjid TEBBOUNE, lui-même contesté par les manifestants.

Le Monde avec AFP 3 juin 2021

« **Si les musulmans et les chrétiens avaient voulu me prêter leur attention, j'aurais fait cesser leurs querelles; ils seraient devenus, extérieurement et intérieurement des frères.** »

« **J'ai vu hier la maison des canons avec lesquels on renverse les remparts (Musée d'artillerie); je vois aujourd'hui la machine (l'imprimerie) avec laquelle on renverse les rois. Ce qui en sort ressemble à la goutte d'eau venue du ciel : si elle tombe dans le coquillage entrouvert, elle produit la perle; si elle tombe dans la bouche de la vipère, elle produit le venin.** »

Citations : Emir ABD EL-KADER 1808-1883 Chef spirituel et militaire algérien

30 Aout 2022 : "ALGERIE COLONIALE", l'analyse de Fabrice RICEPUTI

▪ Algérie coloniale : les historiens ont déjà travaillé, messieurs les présidents !

Emmanuel MACRON et Abdelmadjid TEBBOUNE Lors de son récent voyage à Alger, le président de la



République française a, aux côtés de son homologue algérien, annoncé la création d'une « **commission d'historiens** » franco-algérienne à laquelle seraient « **ouvertes toutes les archives algériennes et françaises** ». Il a aussi indiqué qu'elle serait composée de « **12 historiens** » des deux nationalités et qu'elle travaillerait « **pendant un an** ». A quoi servira cette commission d'historiens, dont, pour l'heure, on ignore la composition et la date d'installation ? Selon le président français, son travail consistera à « *regarder l'ensemble de cette période historique (...) du début de la colonisation à la guerre de libération, sans tabou, avec une volonté (...) d'accès complet à nos archives* ». « *On va laisser les historiens travailler* », a-t-il encore commenté devant la presse.

Le président MACRON affectionne les commissions dont les membres sont désignés par lui pour aborder une question politiquement « **sensible** », en lien avec le passé colonial. Même si des chercheurs spécialistes de la question avaient été écartés délibérément, le but du travail de la « **commission DUCLETT** » missionnée en 2019 était relativement clair. Il s'agissait d'explorer les archives sur un point d'histoire bien délimité : le rôle de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda. Cette fois, le programme de cette commission sur l'Algérie coloniale laisse véritablement pantois. Il est absurde. Car qu'on fait « **les historiens** » dans les dernières décennies, sinon beaucoup « **travailler** » ? « **Sans tabou** » et non seulement en Algérie et en France, mais aussi notamment dans le monde anglo-saxon ? Quid de la masse considérable de travaux scientifiques publiés depuis quelques décennies sur tous les principaux aspects de ces 132 ans de la colonisation française de l'Algérie, dont la plupart font largement consensus sur l'essentiel et dont l'historien Benjamin STORA a tenté une synthèse dans son rapport ? Qu'y aurait-il encore à découvrir dans les archives, qui serait de nature à modifier les connaissances établies sur ce que fut la colonisation de l'Algérie et la guerre coloniale menée en Algérie ? La conquête barbare du pays, la spoliation massive des autochtones, l'instauration du système raciste de l'indigénat, les répressions meurtrières des nombreuses révoltes, les longues et terribles années de « **sale guerre** » menée par la France pour empêcher l'indépendance, incluant crimes de guerre et crimes contre l'humanité : tout cela, et bien plus encore, a été étudié et est globalement enseigné depuis des années dans les établissements scolaires et universitaires du monde entier.

Certes, du fait de la rétention de certaines archives par l'Etat français, dont la possibilité a été inscrite dans la **loi antiterroriste PATR*** - sous MACRON lui-même - en 2021, notamment de celles qui documentent l'usage d'armes chimiques en Algérie, il reste des aspects particuliers à éclaircir. Mais une part énorme des archives coloniales a été dépouillée et exploitée par les historiens, en vertu de la loi de 2008 qui a rendu l'immense majorité d'entre elles communicables après 50 ans. Et ce en dépit de *la tentative du gouvernement en 2019 de les rendre inaccessibles au prétexte du « secret défense »*. Quant aux archives nationales algériennes, bien qu'elles soient aujourd'hui très difficiles d'accès et pour beaucoup non inventoriées, on sait qu'elles comportent surtout des documents internes au FLN ainsi que celles que la France n'a pas jugé bon d'emporter en 1962. Elles ne sont donc pas de nature à bouleverser le tableau général de l'histoire de l'Algérie coloniale. Quoi qu'il en soit, en France comme en Algérie, les archives doivent être ouvertes à tous, et non, selon une regrettable habitude de monarchie absolue, à des chercheurs triés sur le volet par le pouvoir. Un travail historique « **sans tabou** » ne saurait se faire sous la tutelle d'Etats. Il y a comme une contradiction dans les termes.

*La **loi relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement** (« **loi PATR** ») est entrée en vigueur le 31 juillet 2021.

On peine donc vraiment à trouver du sens à cette initiative du point de vue historique. Sa problématique paraît en réalité purement politique et franco-française.

Car c'est en France, pays colonisateur, et non en Algérie, pays colonisé, que regarder en face ce passé colonial et le caractériser éthiquement et politiquement pose gravement problème depuis 60 ans.

Alors même que d'autres anciennes métropoles coloniales, *la Belgique notamment, parviennent à affronter leur passé colonial.*

Rappelons-le : longtemps soigneusement occulté, notamment par le verrouillage des archives publiques, ce passé peu glorieux a ressurgi avec fracas dans les années 1990 et 2000, sous la pression d'une partie de l'opinion et du fait de travaux historiques. Notamment à propos de deux abcès de fixation mémoriels, le massacre d'Algériens pacifiques par la police à Paris en octobre 1961, puis l'usage systémique de la torture par l'armée française. En réaction à l'exigence de vérité portée en particulier par les mouvements antiracistes et par des chercheurs qu'on n'appelait pas encore « **décoloniaux** », s'est alors mobilisée, surtout à droite et à l'extrême droite, une coalition d'idéologues partisans d'une histoire nationaliste immaculée. Jugeant que la construction de routes et de ports avait compensé les massacres et la torture, quand ils en admettaient l'existence, *ils tentèrent d'inscrire « les bienfaits de la colonisation » dans une loi en février 2005.* Ils inauguraient ainsi une remise en cause assumée de la recherche scientifique, aujourd'hui baptisée « **anti-wokisme** ». Fut alors inventé un épouvantail imaginaire qui est brandi à l'Elysée depuis la présidence SARKOZY : *la prétendue « repentance »* que constituerait tout regard lucide et conforme aux résultats de la recherche sur le passé colonial et son héritage de racisme structurel.

Le doyen des député français José GONZALEZ (79 ans) On doit constater que la légendaire inconscience coloniale française n'a malheureusement fait qu'empirer ces derniers temps. N'a-t-on pas par exemple vu, l'année même du 60eme anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, le spectacle ahurissant d'une grande partie des députés français applaudissant à tout rompre la nostalgie de l'Algérie coloniale, exprimée au perchoir de l'Assemblée avec des trémolos dans la voix par un vieux militant d'extrême droite, José GONZALEZ, d'origine pied-noire ?



La commission annoncée par MACRON semble bien être le dernier avatar d'une aphasie française, cette impossibilité politique à reconnaître une vérité historique pourtant solidement établie et connue de tous. La nouveauté étant que le président français semble avoir associé l'Etat algérien lui-même à cette manœuvre dilatoire, sans qu'on comprenne bien les raisons de ce dernier. Ce qu'il l'a déjà fait il y a quelques semaines à Yaoundé en annonçant une autre « **commission mixte** » chargée de « **faire la lumière** » sur la guerre coloniale menée par la France au Cameroun, suscitant *un tollé chez les spécialistes de la question.*

Toute la rhétorique politico-mémorielle relative à l'Algérie déployée par l'Elysée depuis quelques années est sous-tendue par une idée héritée de 60 années de déni : il y aurait une équivalence des responsabilités entre les deux parties dans les malheurs de la guerre coloniale d'Algérie. Or les travaux historiques le montrent : cette idée qui justifie une bonne conscience coloniale est fautive. Il y a 15 ans, *des personnalités algériennes et françaises demandaient solennellement « aux plus hautes autorités de la République françaises de reconnaître publiquement l'implication première et essentielle de la France dans les traumatismes engendrés par la colonisation en Algérie ».* C'est d'abord à elle-même que la République française doit d'entendre enfin cet appel, si elle croit vraiment à ses valeurs proclamées. Elle n'a nul besoin de commission d'historiens pour le faire.

Fabrice RICEPUTI enseignant et historien français, spécialiste des questions coloniales et postcoloniales en France.

30/08/2022

<https://blogs.mediapart.fr/fabrice-riceputi/blog/300822/algérie-coloniale-les-historiens-ont-deja-travaillé>

"La colonisation fait partie de l'Histoire française. C'est un crime, c'est un crime contre l'humanité, c'est une vraie barbarie. Et ça fait partie de ce passé que nous devons regarder en face, en présentant nos excuses à l'égard de celles et ceux envers lesquels nous avons commis ces gestes"

Emmanuel MACRON, candidat à un premier mandat présidentiel, février 2017

"Quand vous dites aux jeunes qui sont issus d'Afrique du Nord que nous avons commis des crimes contre l'humanité contre leurs parents, comment voulez-vous qu'ils se comportent avec nous, comment voulez-vous qu'ils nous respectent ? Il y a de quoi alimenter leur colère contre nous"

José GONZALEZ* Député RN doyen de l'Assemblée nationale 28 juin 2022.

*Nota Bene : Doyen de l'Assemblée nationale, le député RN **José GONZALEZ** présidait la séance d'ouverture à l'Assemblée nationale ce mardi 28 juin. Face à des journalistes, il a critiqué une déclaration d'Emmanuel MACRON sur la colonisation en Algérie.

"Seule une lutte ambitieuse contre les haines racistes serait à même de rétablir un sentiment de justice dans le présent"

Paul Max MORIN*

***Paul Max MORIN** : Chercheur au Cevipof, enseignant à Sciences Po Paris. Il collabore à plusieurs projets scientifiques, pédagogiques et culturels. Il est l'auteur de l'ouvrage « *Les jeunes et la guerre d'Algérie* » (2022) et co-auteur du podcast « *Sauce algérienne* », produit par Spotify (2022).

"Chaque grand rêve commence par un rêveur. Rappelez-vous toujours, vous avez en vous la force, la patience et la passion d'atteindre les étoiles pour changer le monde"

Harriet TUBMAN née vers 1820, décédée le 10 mars 1913
Ecrivaine militante pour les droits de la personne humaine, infirmière, suffragiste, abolitionniste

"Chaque génération, sans doute se croit vouée à refaire le Monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse"

Albert CAMUS Discours de Stockholm 1957 "*Le service de la vérité et celui de la liberté*"

BIBLIOGRAPHIES Sources historiques : Articles, cinéma, pièces de théâtres, romans, revues, essais, magazines, thèses, brochures, entretiens, bandes dessinées, documentaires...

Adyl ABDELHAFIDI, *L'Émir Abd-el-Kader à Amboise le prisonnier tant aimé*, documentaire historique, 2013

Pierre ABRAMOVICI, *L'attentat ferroviaire resté secret d'État*, Historia, n° 689, 1^{er} mai 2004

Pierre ABRAMOVICI, *Le Putsch des Généraux : De Gaulle contre l'armée (1958-1961)*, Fayard, 2011

Yasmina ADI, Documentaire : *Ici on noie les Algériens*, 2011

Charles-Robert AGERON, *De l'Algérie française à l'Algérie algérienne*, Editions Bouchène, 01//08/2005

Mehenni AKBAL, *Archives algériennes de la France coloniale*, Editions l'Harmattan, 28 juillet 2022

Harrison ALEXANDER *Le défi à De Gaulle. L'OAS et la contre-révolution en Algérie, 1954-1962*, l'Harmattan, 2008

Maurice ALLAIS, *L'Algérie d'Evian* (1962), éd. Jeune Pied-Noir, 1^{er} janvier 1999

Henri ALLEG, *La question*, Éditions de Minuit, 1965

Linda AMIRI *La Bataille de France : La Guerre d'Algérie en métropole*, Robert Laffont, 2004

Mehana AMRANI, *Le 8 mai 1945 en Algérie : les discours français sur les massacres de Sétif, Kherrata et Guelma*, Paris, l'Harmattan, 2010

Grey ANDERSON, *La guerre civile en France, 1958-1962. Du coup d'État gaulliste à la fin de l'OAS*, éditions La Fabrique 2018

Nicolas d'ANDOUQUE de SERIEGE, *Guerre et paix en Algérie. L'épopée silencieuse des SAS : 1955-1962*, Paris, Société de production littéraire, 1977

Mouloud AOUNIT, *Le grand livre contre le racisme*, éditions Rue du Monde, 1999

Antoine ARGOUD, *La décadence, l'imposture et la tragédie*, Fayard, 1974

Raymond ARON, *La Tragédie algérienne*, Paris, Plon, 1957

Raymond ARON, *L'Algérie et la République*, Paris, Plon, 1^{er} janvier 1958

Michèle ASSANTE et Odile PLAISANT, *Origine et enjeu de la dénomination "pied-noir"*, Langage et société, n° 60, 1992, p. 49-65

Richard AYOUN et Bernard COHEN, *Les Juifs d'Algérie Deux mille ans d'histoire*, J C Lattès, Janvier 1991

Robert BARAT, *Un Journaliste au cœur de la guerre d'Algérie*, éditions Témoignage chrétien, 1987 ; Éditions de l'Aube, 2001

Denise et Robert BARAT, *Algérie 1956 : livre blanc sur la répression*, textes et documents, Éditions de l'Aube, 2001

Agnès BASTIEN-THIRY, *Mon père, le dernier des fusillés*, éd. Michalon, Paris, 2005

Geneviève BASTIEN-THIRY et René WITTMANN, *Jean BASTIEN-THIRY : sa vie, ses écrits, témoignages*, Textes rassemblés, Cercle Jean Bastien-Thiry, 265 p., 1994

Gabriel BASTIEN-THIRY, *Plaidoyer pour un frère fusillé*, éd. La Table ronde, Paris, 1966

Jean-Pierre BAT *La Toussaint rouge - Aux origines de la guerre d'Algérie* Hatier 2014

Michèle BAUSSANT, *Pieds-noirs, Mémoires d'exil*, Paris, éditions Stock, 2002

Germain BEAUTIN, *Roland Thésaurus ; L'itinéraire inachevé du nationalisme guadeloupéen*, L'Harmattan, janvier 2019

Gérard BELORGEY, *L'Algérie dans nos têtes*, Revue Politique et Parlementaire n° 1032-1033, octobre-décembre 2004

Georges-Marc BENAMOU, *Un mensonge français : retours sur la guerre d'Algérie*, Robert Laffont, 2003

Omar BENDERRA, François GEZE, Rafik LEBDJAOUI, Salima MELLAH, *Hirak en Algérie - L'invention d'un soulèvement*, éditions La Fabrique, Paris, février 2020

Benyoucef BENKHEDDA, *Les Accords d'Évian : la fin de la guerre d'Algérie*, Alger, Office des publications universitaires 1986

Yves BENOT, *Massacres coloniaux*, Paris, éd. La Découverte, 2001

Malek BENSMAÏL, Documentaire : *Guerre secrète du FLN en France*, 2010

Fatima BESNACI-LANCOU, *Harkis au camp de Rivesaltes - La relégation des familles (septembre 1962-décembre 1964)* Loubatières / Mémorial du camp de Rivesaltes, 27/06/2019

Général Marcel BIGEARD, *De la brousse à la jungle*, Editions du Rocher 28 septembre 2011

Stéphane BIHAN, Documentaire : *Maurice Papon, les leçons d'un procès*, 2018

Jean-Pierre BOIS, *Bugeaud*, Editions Fayard, 29 janvier 1997

Jacques de BOLLARDIERE, *Bataille d'Alger, Bataille de l'Homme*, Editions Bouchène, 1^{er} janvier 2003

Gilles BONNIER, Article : *Des justes de l'Armée française en Algérie 1962*, avril 2020

Paul BONNECARRERE, *La guerre cruelle : légionnaires en Algérie*, Éditeur : QukuaiYK, 1 janvier 1972

Saïd BOUALAM, *Les Harkis au service de la France (1963)*, éd. France-Empire, 1963

Saïd BOUALAM, *Mon pays la France (1963)*, éd. Pocket, 1973

Abderrahmane BOUCHENE, Jean-Pierre PEYROULOU, Ouanassa SIARI TENGOUR, Sylvie THENAULT, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, La Découverte, février 2014

Roland BOURGOIN, *J'ai fait la tournée des popotes du général de Gaulle en Algérie*, éditions Astrouze, 2012

Ahmed BOUYERDENE, *Abd el-Kader par ses contemporains. Fragments d'un portrait*, Paris, Ibis press, 2008

Raphaëlle BRANCHE, *FLN et OAS : deux terrorismes en guerre d'Algérie*, in *Revue Européenne d'Histoire / European Review of History*, vol. 14

Raphaëlle BRANCHE, *Prisonniers du FLN*, Collection: Histoire Payot, janvier 2014

Raphaëlle BRANCHE, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie. 1954-1962*, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2016, 1^{ère} éd. 2001,

Raphaëlle BRANCHE, « *Papa, qu'as-tu fait en Algérie ?* » : *enquête sur un silence familial*, La Découverte, 2020

Jean-Paul BRUNET *8 février 1962 : révélations sur le drame de Charonne*, in L'Histoire, n° 236, mars 2002

Jean-Paul BRUNET, *Charonne, lumières sur une tragédie*, Flammarion, 2003

Robert BUCHARD, *Organisation Armée Secrète, Février 1961-Juillet 1962*, Albin Michel, 1963

Gilles BUSCIA et **Patrice ZERH**, *Au nom de L'OAS : Objectif Pompidou*, A. Lefeuvre, 1^{er} janvier 1980

Gilles BUSCIA, *Jacques Peyrat, le matamore*, Editions Dualpha, 1^{er} juin 2003

Gilles BUSCIA, *Et De Gaulle créa "DE GAULLE"*, Atelier Fol'Fer, 1^{er} juillet 2017

Gilles BUSCIA, *Au nom de l'OAS: Requiem pour une cause perdue...*, Editions Dualpha, 22 novembre 2020

Justine CANONNE, *Frantz Fanon : contre le colonialisme*, Sciences Humaines, mensuel N°233, Janvier 2012

Albert CAMUS, *Actuelles III. Chroniques algériennes. 1939-1958*, Paris, 1953, Gallimard Folio Essais, 2002

Omar CARLIER, *Ben Bella : l'homme, le mythe et l'histoire*, Confluences Méditerranée, 2012/2, N°81

Fernand CARRERAS *L'accord FLN-OAS, des négociations secrètes au cessez le feu*, Robert Laffont, 1967

Cercle Jean BASTIEN-THIRY, *Présence de Jean Bastien-Thiry*, Cercle Jean Bastien-Thiry, 1996

Corinne CHAPUT-LE BARS, *Quand les appelés d'Algérie s'éveillent : Denis, Philippe, Paul et les autres*, Paris, L'Harmattan, coll. « Histoire de vie et formation », 2014

Tom CHARBIT, *Les Harkis*, Paris, La Découverte, coll. « Repères » (n° 442), 2006

Thérèse CHARLES-VALLIN, *Abd El-Kader Aumale Identités meurtries*, Paris, Bisquine, 2017

Alice CHERKI, *Frantz Fanon : portrait*, Seuil, 2000, réédition en 2011

Collectif d'Auteurs algériens, *La Gangrène*, Editions de Minuit 1^{er} juin 1959

Raphaël CONFIAANT, *Du Morne-des-Esses au Djebel*, Caraïbéditions, 15 septembre 2020

Matthew CONNELLY et **Françoise BOUILLOT**, *L'arme secrète du FLN : Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Payot

Le **Corps Médical de l'Hôpital Mustapha**, *Récit : -La tragédie du 26 mars 1962 à Alger- Témoignages* recueillis par des médecins ayant assisté à la fusillade ou ayant soigné les blessés.

Yves COURRIERE *La Guerre d'Algérie 1954-1957 Tome 1* Éditions Fayard, Paris, 2001 Grandes enquêtes journalistiques publiées entre 1968 et 1971.

Yves COURRIERE et **Philippe MONNIER**, Documentaire : *La Guerre d'Algérie* Reganne Films 1972

Yves COURRIERE *La Guerre d'Algérie 1957-1962 Tome 2* Éditions Fayard, Paris, 2001

José-Alain CRAYON, *Jacques Chevallier. L'homme qui voulait empêcher la guerre d'Algérie*, Fayard 2012

Olivier DARD *Voyage au cœur de l'OAS*, Tempus Perrin 27 janvier 2011

Sarah DEKKICHE et **Hasni HABIDI**, *60 ans après les accords d'Evian - Regards croisés sur une mémoire plurielle*, Editeur Erick Bonnier, 17/03/2022

Raphaël DELPARD, *Les Oubliés de la Guerre d'Algérie*, Michel Lafont, 2003

Jacques DEMOUGIN, *Les mensonges de la guerre d'Algérie*, France Loisirs, 2005

Arnaud DEROULEDE, *OAS. Étude d'une organisation clandestine*, Curutchet, 1997

Francine DESSAIGNE et **Marie-Jeanne REY**, *Un crime sans assassin*, Éditions Confrérie-Castille, 1994

Alain DEWERPE, *Charonne, 8 février 1962 : anthropologie historique d'un massacre d'État*, Gallimard, coll. « Folio. Histoire » (n° 141), 2006

AbdelKader DJEMAÏ, *Une ville en temps de guerre*, Editeur Seuil, 04/04/2013

Andrée DORE-AUDIBERT, *Des Françaises d'Algérie dans la guerre de libération*, Karthala 01/10/2001

Dossier thématique ECPAD sur la semaine des barricades à Alger [archive] (album photos, montage d'archives vidéo et notice documentaire).

Bernard DROZ, *Histoire de la décolonisation au XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2009

Bernard DROZ et **Évelyne LEVER**, *Histoire de la guerre d'Algérie*, Seuil, coll. Points / Histoire (n° 60), 1982

Zohra DRIF, *La mort de mes frères*, François Maspero, 1960

Zohra DRIF, *Mémoires d'une combattante de l'ALN Zone Autonome d'Alger*, Chihab éditions 31/01/2014

Jacques DUCHEMIN *Histoire du FLN*, Éditions Mimouni, Alger, 2006

Alain DUHAMEL, *De Gaulle-Mitterrand : la marque et la trace*, Paris, Flammarion, 1991

Anne-Marie DURANTON-CRABOL, *Le temps de l'OAS*, Éditions Complexe, 1995

Anne-Marie DURANTON-CRABOL, *L'OAS La peur et la violence*, Éditions Complexe, 2012

Maroun EDDE, *La mémoire coupable*, collection Essai, Editeur Bouquins, 03/03/2022

Chems EDDINE CHITOUR, *Algérie : le passé revisité : une brève histoire de l'Algérie*, Casbah Éditions, 2004

Jean-Luc EINAUDI, *Octobre 1961, un massacre à Paris*, Fayard 2001

Bruno ÉTIENNE, *Abd el-Kader le magnanime*, Gallimard, 2003

Geneviève FABRE & Naaman KESSOUS, *Frantz Fanon et la révolte noire*, p. 1-9, Le Monde Diplomatique, décembre 1971

Maurice FAIVRE, *Les combattants musulmans de la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1995

Maurice FAIVRE, *Les archives inédites de la politique algérienne 1958-1962*, L'Harmattan, 2000

Frantz FANON, *Peau noire, masques blancs*, 1952, rééd., Le Seuil, col. « Points », 2001

Frantz FANON, *L'Algérie face aux tortionnaires français*, publié dans El Moudjahid, N° 10, septembre 1957

Frantz FANON, *L'An V de la révolution algérienne*, 1959, rééd., La Découverte, 2011

Frantz FANON, *Les Damnés de la Terre*, 1961, rééd., La Découverte, 2002.

Joby FANON, *Frantz FANON. De la Martinique à l'Algérie et à l'Afrique*, Paris, Edition L'Harmattan, 2004

Abderrahmane FARES, *La Cruelle vérité : l'Algérie de 1945 à l'indépendance*, Paris, Plon, janvier 1982 (réimpr. avril 1989)

Jacques FAUVET et Jean PLANCHAIS, *La Fronde des généraux*, Arthaud, 1961

Mouloud FERAOUN, *les chemins qui montent*, Le Seuil, 1^{er} janvier 1957

Jean FERNIOT, *De Gaulle et le 13 mai*, Paris, Fayard, 1965

Film-documentaire.fr, *Henri ALLEG : l'homme de la "Question"*, sur film DOC

Georges FLEURY, *Tuez De Gaulle!. Histoire de l'attentat du Petit-Clamart*, Grasset, 1996

Georges FLEURY, *Histoire secrète de l'OAS*, Grasset, 2002

Pierre- Louis FORT et Christiane CHAULET-ACHOUR, *La France et l'Algérie en 1962. De l'Histoire aux représentations textuelles d'une fin de guerre*, Editeur Karthala, 17/12/2013

France 3, Documentaire : *Le Massacre de la rue d'Isly* de Christophe WEBER

France 3, Georges-Marc BENAMOU et Jean-Charles DENIAU : *Oran, le massacre oublié*, Siècle Productions, diffusé le 5 septembre 2019

France-culture, *Torture en Algérie : "La Question" d'Henri ALLEG, un témoignage décisif*, sur YouTube, 18 mars 2022

René GALLISSOT (dir.), *Les Accords d'Evian : en conjoncture et en longue durée*, coll. « Hommes et Sociétés », Karthala éditions, 1997

Charles de GAULLE et André PASSERON, *De Gaulle parle des institutions, de l'Algérie, de l'armée, des affaires étrangères, de la Communauté, de l'économie et des questions sociales*, Plon, 1962

magazine GEO Histoire "La guerre d'Algérie", 19 janvier 2022

Marcel GORI, *L'Algérie illustrée*, Éditions Campanile, Sophia-Antipolis, 2005

Alfred GROSSER, *La Quatrième République et sa politique extérieure*, Paris, Armand Colin, 1959

Daniel GUERIN, *Algérie 1954-1965 : Un combat anticolonialiste*, Paris, Les amis de Spartacus, 2017

Emmanuel HAMON et Marc Olivier BARUCH, Documentaire : *Maurice Papon, itinéraire d'un homme d'ordre*, 2010

Hervé HAMON et Patrick ROTMAN, *Les porteurs de valise. La résistance française à la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel 1979

Hubert HANNOUN, *L'intégration des cultures*, L'Harmattan, 21/11/2011

Mohammed HARBI, *Le FLN, Mirage et réalité, des origines à la prise du pouvoir : 1945-1962*, Paris, Jeune Afrique 1980

Mohammed HARBI et Benjamin STORA, *La guerre d'Algérie, 1954-2004, la fin de l'amnésie*, Hachette, 2004

Ali HAROUN, *La 7^{ème} Wilaya. La guerre du FLN en France*, Paris, Le Seuil, 1986

François-Xavier HAUTREUX, *La Guerre d'Algérie des harkis : 1954-1962*, Paris, Perrin, 2013

Thomas HENRI-JEAN, *Le terrorisme urbain en 1962 à Alger: Delta 7*, L'Harmattan, 2000

Alain HERBETH, *Jacques Chevallier. Les fidélités successives du dernier maire d'Alger*, L'Harmattan, 2018

Historia Magazine - La Guerre d'Algérie, Librairie Jules Tallandier, de 1971 à 1974 (112 numéros)

Historia Magazine N° 289 : *La Guerre d'Algérie : "Jumelles" et la "Tournée des popotes"* Revue Historia Tallandier 01/01/1973

Anne Hélène HOOG, *Juifs d'Algérie*, Skira, 2012

Ina.fr, Reportage consacré à la guerre d'Algérie et à son début sanglant que l'on a appelé alors « *La Toussaint rouge* » » [archive] [vidéo], JT 20 h du 31 octobre 2004

Jacques ISORNI, *Jusqu'au bout de notre peine* La Table Ronde 1963

Gérard ISRAËL, *Le Dernier Jour de l'Algérie française*, Robert Laffont, 1970.

Jean-Noël JEANNENEY, *Un attentat. Petit-Clamart, 22 août 1962*, Seuil, 2016

Francis JEANSON, *L'Algérie hors la loi*, en collaboration avec Colette JEANSON, 1955

Francis JEANSON, *La Révolution algérienne, problèmes et perspectives*, Feltrinelli, 1962

Francis JEANSON, *Algéries. De retour en retour*, Editions du seuil, Paris, 3/10/1991

Jean-Jacques JORDI *De l'exode à l'exil : Rapatriés et pieds-noirs en France : l'exemple marseillais 1954-1992* L'Harmattan, Paris, 2000

Jean-Jacques JORDI *Un silence d'État : Les Disparus civils européens de la guerre d'Algérie*, Paris, Soteca-Belin, 2011

Jean-Jacques JORDI, *1962 : L'Arrivée des pieds-noirs*, éditions Autrement, Paris, 2002

Edmond JOUHAUD, *Ô mon pays perdu*, Fayard, 1^{er} janvier 1969

Alphonse JUIN, *Trois siècles d'obéissance militaire 1650-1963*, Editions Plon, 1964

Véronique KANOR, *Marcel Manville, d'homme à hommes*, un documentaire biographique, 2012

Joseph KATZ, *L'Honneur d'un général : Oran 1962*, L'Harmattan, 1993

Joseph KATZ, *Une destinée unique : mémoires (1907-1996)*, préface de Jules ROY, L'Harmattan, 1997

Xavier KAWA-TOPOR, *Algérie, quel passé pour un pays « neuf » ?* Paris, L'Harmattan, 2003

Michel KELLE, *5 Figures de l'émancipation algérienne*, Karthala Editions, 13 mai 2013

Alain KERHERVE, *la tournée des "popotes" du Général en Algérie / Gaullisme.fr* 6 mai 2011

Alain KERHERVE, *Une Révolution en héritage*, Regain De Lecture 01/10 /2016

Amin KHAN, *Entretiens avec Chawki Mostefai*, Chihab Editions, mai 2021

Miki KILALI *Sous silence : la tragédie des harkis depuis la guerre d'Algérie*, Carnac, Les Éd. du Menhir, coll. « Témoins d'histoire », 2013

Yves LACOSTE, **André NOUSCHI** et **André PRENANT**, *L'Algérie passé et présent, le cadre et les étapes de la constitution de l'Algérie actuelle*, Editions sociales Villeneuve-Saint-Georges..., janvier 1960

Pierre LAFONT, *L'Algérie des français* Editions du Layeur 25/02/2003

Pierre LAGAILLARDE, *On a triché avec l'honneur*, La table ronde, 1961

Claude LANZMANN, **Wassyla TAMZALI**, **Benjamin STORA**, **Todd SHEPARD** : *Les Harkis 1962-2012. Les mythes et les faits*, Les Temps Modernes N° 666, Novembre-décembre

Soraya LARIBI, *Le dernier « gouverneur général » de l'Algérie : Christian Fouchet, haut-commissaire de la République (mars-juillet 1962)*, dans "Algérie : sortie(s) de guerre", Presses universitaires de Rennes, 2014

Daniel LEFEUVRE, *Chère Algérie: La France et sa colonie (1930-1962)*, Flammarion, 2005

Ahmed MAHIOU et **Jean-Robert HENRY**, *Où va l'Algérie*, Editions Kartala, 15/06/2001

Christian MAKARIAN et **Daniel REYT**, *Un inconnu nommé Chevènement*, Table Ronde, 20 février 1986

Redha MALEK, *L'Algérie à Évian : histoire des négociations secrètes, 1956-1962*, Paris, éd. Seuil, 1995

Margo Films, *OAS une histoire interdite*, François MARGOLIN & Georges-Marc BENAMOU, 2008

Khalfa MAMERI, *Les héros de la guerre d'Algérie. Larbi Ben M'hidi*, Alger, Éditions Karim Mameri, 1996

Marcel MANVILLE, *les Antilles sans fard*, Paris, L'Harmattan 1992

Georges MARION, *Gaston Defferre*, Paris, Albin Michel, 1989

Jacques MARSEILLE, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Albin Michel 2005

Robert MARTEL, *La contre révolution française en Algérie*, Diffusion de la Pensée Française, 1973

Claire MARYNOWER, *L'Algérie à gauche (1900-1962)*, Presses universitaires de France, 14/03/2018

Général Jacques MASSU, *La vraie bataille d'Alger*, Editions du Rocher 23 mai 1997

François MASPERO, *Le droit à l'insoumission, le dossier des 121*, Paris, François Maspero, 1961

Claire MAUSS-COPEAUX, *Appelés en Algérie. La parole confisquée*, Paris, Hachette, 1999

Claire MAUSS-COPEAUX, *À travers le viseur : images d'appelés en Algérie, 1955-1962*, Lyon, Aedelsa, 2003

Claire MAUSS-COPEAUX, *Algérie, 20 août 1955 : insurrection, répression, massacres*, Paris, Payot, 2010

Jean-Pax MEFRET, *Jusqu'au bout de l'Algérie française : Bastien Thiry*, éd. Pygmalion, Paris, 2003

Cécile MERCIER, *Les Pieds-noirs et l'exode de 1962, à travers la presse française*, L'Harmattan, Paris, 2003

Gilbert MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN*, Paris, Fayard, 2002

Gilbert MEYNIER, *L'Algérie et la France : Deux siècles d'histoire croisée*, L'Harmattan, 15 septembre 2017

François MITTERRAND, *Présences françaises et Abandon*, Paris, Plon, 1957

François MITTERRAND, *Le coup d'Etat permanent*, Plon, 1964

Jean MONNERET, *La phase finale de la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 2000

Jean MONNERET, *La tragédie dissimulée : Oran, 5 juillet 1962*, Michalon, 2006

Jean MONNERET, *La guerre d'Algérie en trente-cinq questions*, L'Harmattan, 2008

Jean MONNERET, *Une ténébreuse affaire : la fusillade du 26 mars 1962 à Alger*, L'Harmattan, 2009

Pierre MONTAGNON *La Guerre d'Algérie : genèse et engrenage d'une tragédie.* (couronné par l'Académie française) 1984 Pygmalion 2004

Pierre MONTAGNON *L'Affaire Si Salah (Un récit témoignage sur la guerre d'Algérie)*, 1987

Chantal MORELLE, *Louis Joxe, diplomate dans l'âme* (texte remanié de la thèse de doctorat en histoire de l'autrice, soutenue à Paris à l'Institut d'études politiques de Paris en 2008), Bruxelles, André Versaille,

Chantal MORELLE, *Comment de Gaulle et le FLN ont mis fin à la guerre d'Algérie : 1962 les accords d'Évian*, Andre Versaille, 1^{er} janvier 2012

Paul Max MORIN, *Les jeunes et la guerre d'Algérie*, Hors collection, PUF, 02/03/ 2022

Maurice PAPON, *Les chevaux du pouvoir. Le préfet de police du général de Gaulle ouvre ses dossiers, 1958-1967*, Plon, 1988

Jean-François PAYA, *Massacres du 5 juillet à Oran* <http://fr.calameo.com/books/0002846255ab594028a60>

Marcel PEJU, (postface Jacques VERGES), *Le procès du réseau Jeanson*, Paris, La Découverte, 2002

Guy PERVILLE, *Peut-on enseigner la guerre d'Algérie ?* publié dans *Historiens et géographes*, n°308, 1986

Guy PERVILLE, *Le drame des harkis*, Histoire, avril 1988

Guy PERVILLE, *La guerre d'Algérie*, PUF, Que sais-je ? 2007, rééd. 2012

Guy PERVILLE, *Les Accords d'Évian (1962). Succès ou échec de la réconciliation franco-algérienne (1954-2012)*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2012

Guy PERVILLE, *Oran, 5 juillet 1962 : leçon d'histoire sur un massacre*, Paris, Vendémiaire, 2014

Alain PEYREFITTE, *Faut-il partager l'Algérie ?* éd. Plon, 1962,

Régis PIERRET, *Les enfants de harkis, une jeunesse dans les camps*, Pensée plurielle 2007/1 (n° 14), p. 179-192

Anne PLANTAGENET, *Trois jours à Oran*, Editions Stock, Collection La Bleue, 03/01/2014

Roland RAPPAPORT, "La Question" d'Henri ALLEG, histoire d'un manuscrit, Le Monde, 24 juillet 2013

René REMOND, *Le Retour de De Gaulle*, Bruxelles, Complexe, 1983

Delphine RENARD, *Tu choisiras la vie*, Grasset, 6 mars 2013

Benoist REY, *Les égorgeurs – Guerre d'Algérie, Chronique d'un appelé 1959-1960*, Monde Libertaire, 2000

Fabrice RICEPUTI Edwy PLENEL et Gilles MANCERON, *Ici on noya les Algériens*, « La bataille de Jean-Luc EINAUDI pour la reconnaissance du massacre policier et raciste du 17 octobre 1961. » le passager clandestin, septembre 2021

Patrick ROTMAN et Bertrand TAVERNIER, *La guerre sans nom. Appelés et rappelés pendant la guerre d'Algérie 1954-1962*, Le Seuil, 1992

Ahmed ROUADJIA, *Grandeur et décadence de l'État algérien : une périphérie à l'épreuve du développement*, Paris, KARTHALA Éditions, 1994

Michel ROUX, *Les Harkis, les Oubliés de l'histoire*, La Découverte, 1991

Jules ROY, *J'accuse le général Massu*, Editeur Seuil, 1/03/1972

Alain RUSCIO, *Les Communistes et l'Algérie. Des origines à la guerre d'indépendance, 1920-1962*, Editions la Découverte, 2019

Hélie de SAINT-MARC, *Mémoires les champs de braise*, Editeur Perrin, octobre, 1995

Boualem SANSAL, *Le serment des barbares*, éd. Gallimard, 2001

Rachid SEBAOUN, *Frantz Fanon et les mutations de la société algérienne pendant la guerre de libération nationale*, dans *Sud/Nord* 2007/1 (n° 22), pages 97 à 104

Alain de SERIGNY *La révolution du 13 mai : les témoignages inédits de ses principaux acteurs*, Plon 1958

Todd SHEPARD, *1962 : comment l'indépendance algérienne a transformé la France*, Payot, 2012

Paul SILVANI, *Les complots d'Ajaccio : mai 1958* Albiana -1^{er} janvier 2009-

Karine SITCHARN, *Génération d'Algérie, les Antilles et la jeunesse des années 50-60. Parcours d'appelés, d'engagés volontaires et d'insoumis antillais*, Cahiers des Anneaux de la Mémoire, n° 18, 2018

Jacques SOUSTELLES, *Aimée et souffrante Algérie*, Paris, Plon, 1956

Jacques SOUSTELLES, *Vingt-huit ans de gaullisme*, Éditions de la Table Ronde, 1968 (réimprimé : 1971)

Jacques SOUSTELLES, *Lettre ouverte aux victimes de la décolonisation*, Paris, Albin Michel, 1973

Rossella SPINA, *Enfants de harkis et enfants d'émigrés. Parcours croisés, identités à recoudre*, Karthala, 06/06/2012

Clément STEUER, *Susini et l'O.A.S.*, L'Harmattan, 2004

Benjamin STORA, *Dictionnaire biographique des militants nationalistes algériens : E.N.A., P.P.A., M.T.L.D., 1926-1954*, Éditions L'Harmattan, 1985

Benjamin STORA, *Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, La Découverte, 1992

Benjamin STORA, *Les mots de la guerre d'Algérie*, Presses Universitaires du Mirail, 2005

Benjamin STORA, *Les trois exils : Juifs d'Algérie*, Paris, Stock, 13 septembre 2006,

Benjamin STORA, **François MALYE**, *François Mitterrand et la guerre d'Algérie*, Calmann-Lévy, 2010

Jean-Jacques SUSINI, *Histoire de l'OAS*, Paris, La Table Ronde, 1963

Alain TASMA, téléfilm *Nuit noire 17 octobre 1961*, 2005

La télévision Algérienne *L'OAS* de Ali FATEH AYADI

TF1, *De Gaulle et l'OAS* de Pierre ABRAMOVICI (1991)

Geneviève de TERNANT, *L'Agonie d'Oran* (3 vol.), Nice, Gandini, 2001

Sylvie THENAULT, *Les ratonnades d'Alger, 1956 Une histoire de racisme colonial*, Seuil, 04/02/ 2022

Jean-Louis TIXIER-VIGNANCOUR, *J'ai choisi la défense*, éd. Éditions de la Table ronde, 1964

Jean-Louis TIXIER-VIGNANCOUR, *Des Républiques, des justices et des hommes : mémoires*. Albin Michel, Paris, 1977

Germaine TILLON, *L'Algérie en 1957*, Paris, Éditions de Minuit, 1957 (d'abord publié dans *Voix et visages* sous le titre « *L'Algérie en 1956* »)

Germaine TILLION, *L'Afrique bascule vers l'avenir*, Editeur Tirésias 14/06/1999

Alain de La TOCNAYE, *Comment je n'ai pas tué de Gaulle*, éd. Nalis, 1969

Jean-Claude TOBELEM, *Blocus à Bab-El-Oued*, Paris, L'Harmattan, 2015

Roger TRINQUIER *Le coup d'État du 13 mai : Ils ont pris Alger pour mieux la perdre*, L'esprit Nouveau, 1962

Marie-Pierre ULLOA, *Francis Jeanson. Un intellectuel en dissidence de la Résistance à la guerre d'Algérie*, Berg International Editeurs, Paris, 2001

Maurice VAÏSSE (dir.), *De Gaulle et l'Algérie, 1943-1969 : actes du colloque tenu à l'amphithéâtre Austerlitz, aux Invalides, les vendredi 9 et samedi 10 mars 2012*, Paris, Armand Colin, coll. « Recherches », 2012

Maurice VAÏSSE, *Le putsch d'Alger*, Paris, Éditions Odile Jacob, coll. « histoire » 2021

Jean VAUJOUR, *De la révolte à la révolution : Aux premiers jours de la guerre d'Algérie*, Albin Michel 1985

Simone VEIL (préf. Robert Badinter), *Mes combats : Les discours d'une vie*, Paris, Bayard éditions, 2016

Jeannine VERDES-LEROUX, *Les Français d'Algérie, de 1830 à aujourd'hui*, éditions Fayard 2001

Pierre VIDAL-NAQUET, *L'Affaire Audin 1957-1978*, Editions de Minuit, 31 octobre 1989

Alain VINCENOT, *Algérie. Les oubliés du 19 mars 1962*, Paris, Archipel, coll. « Histoire », 2019

Nancy WOOD, *Germaine Tillion, une femme-mémoire : d'une Algérie à l'autre*, Autrement, 2003

Tassadit YACINE-TTITOUH, *Les Kabyles : éléments pour la compréhension de l'identité berbère en Algérie*, Paris, Groupement pour les droits des minorités (GDM), 1992

Djamel ZAOUÏ *OAS, un passé très présent* (Les Films du paradoxe) (2008)

Guillaume ZELLER, *Oran 5 juillet 1962, Un massacre oublié*, Tallandier, 2012 rééd.2016